

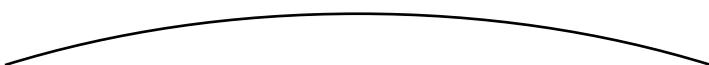
Rapport annuel 2014

Nouveaux horizons



Rapport annuel 2014

Nouveaux horizons



Sommaire

INTRODUCTION	
SES en un coup d'œil	2
Faits marquants financiers	4
Nouveaux horizons	5
Message du Président du Conseil d'administration	6
Avant-propos du Président et Directeur général	8
MONDIALISATION	11
Une flotte mondiale –	
Une présence mondiale en pleine expansion	12
Dynamique du marché – 312 millions de foyers TV couverts dans le monde	16
Instantané – Le marché des SFS en 2014	18
INNOVATION	21
SES & ASE – Partenaires dans l'espace et sur la terre	22
O3b – Innovation dans les communications satellitaires	24
Centres de contrôle des satellites (SOC):	
Se développer pour mieux innover	26
APPLICATIONS	27
D'emergency.lu à SATMED	28
HD+ une qualité exceptionnelle	31
RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE	32
Bourses d'études et programmes de partenariat éducatif	34
Programmes de développement durable – empreinte carbone	34
Initiatives sociales et culturelles	35
Fight Ebola	35
ELEVATE – le programme SES de formation des installateurs	35
GOVERNANCE D'ENTREPRISE	36
PRÉSENTATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES PAR LA DIRECTION	68
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	75
COMPTES ANNUELS DE SES	132

SES en un coup d'œil

EN UN COUP D'ŒIL

Grâce à sa flotte de 54 satellites, SES offre des services de communication fiables, sécurisés et abordables dans le monde entier. Nous fournissons à l'échelle mondiale des services de diffusion vidéo et de transmission de données aux télédiffuseurs, programmeurs de télévision par câble, opérateurs de réseaux de télécommunications fixes et mobiles, fournisseurs d'accès à internet et fournisseurs de services VSAT, intégrateurs de connectivité maritime et aéronautique, administrations publiques et institutions. En nous appuyant sur notre flotte mondiale, sur un réseau terrestre de toute première qualité et sur des innovations de pointe dans les technologies satellitaires, nous contribuons à la convergence d'un nouvel écosystème conjuguant les réseaux données et vidéo. Nous œuvrons de concert avec nos partenaires au développement de modèles économiques innovants pour encourager les services numériques et répondre aux besoins de connectivité à venir. Notre activité repose sur quatre piliers : la vidéo, les données, la mobilité et les services aux administrations publiques. Les données englobent les services de réseaux VSAT, de connexion aux dorsales internet et infrastructures de téléphonie mobile, tandis que les services de mobilité concernent notamment les communications maritimes et aéronautiques.

1. SERVICES VIDÉO

La distribution de programmes vidéo et de télévision représente aujourd'hui 70% de l'activité de SES. Première plate-forme de diffusion de contenus vidéo au monde, nos satellites permettent aux télédiffuseurs de proposer à des publics du monde entier plus de 6 500 chaînes

de télévision et stations de radio, dont plus de 1 800 chaînes TV en haute définition. Nous sommes ainsi et de loin la plus grande plate-forme HD au monde. Nos satellites desservent 312 millions de foyers TV et près d'un milliard de personnes dans le monde. Nous offrons des services pour la réception directe, des services de distribution pour réseaux câblés et IP ainsi que pour les réseaux de télévision numérique terrestre. Nous proposons des liaisons de contribution vidéo à plein temps et des services d'usage occasionnel, notamment pour la retransmission de grands événements en direct.

Outre les capacités satellitaires ainsi fournies, SES propose aussi des services à valeur ajoutée, comprenant notamment une assistance technique supplémentaire d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur pour la préparation et la transmission de contenus par le biais de plates-formes linéaires et non linéaires, par internet et sur téléphone mobile. Nous sommes convaincus que les marchés développés et émergents recèlent un important potentiel de croissance eu égard à une demande de capacité considérable et à un taux de pénétration des chaînes de télévision gratuites et payantes plutôt faible. SES a aussi un rôle à jouer dans l'accompagnement des innovations comme le passage à la télévision Ultra haute définition (Ultra HD) et l'intégration des services linéaires et non linéaires au sein de réseaux complexes sans parler de la fourniture de services vidéo sans couture de nouvelle génération au téléspectateur et consommateur final.

2. SERVICES DONNÉES

Comme les applications futures impliquent des capacités haut débit de plus en plus importantes à des conditions plus avan-

- **SES en un coup d'œil**
- Faits marquants financiers
- Nouveaux horizons
- Message du Président du Conseil d'administration
- Avant-propos du Président et Directeur général

tageuses, nous proposons une offre différenciée en poursuivant l'investissement dans les infrastructures à haut débit en orbite géostationnaire comme en orbite terrestre moyenne. Avec la société O3b, nous desservons des clients dans des secteurs tels que les télécommunications, le pétrole et le gaz, la banque, les transports, la santé et l'éducation en offrant un accès sans précédent à un réseau unique, disponible partout et très performant pour l'avenir.

3. SERVICES DE MOBILITÉ

Le marché international de la mobilité commerciale par satellite est porté par le dynamisme de la demande dans les communications maritimes et une forte croissance des services de connectivité dans le secteur aéronautique. Nous répondons aux besoins grandissants de l'industrie maritime en offrant, conjointement avec O3B, des solutions complémentaires en orbite géostationnaire comme en orbite terrestre moyenne.

Grâce à la poursuite de nos investissements dans la flotte satellitaire nous sommes en mesure de proposer des solutions à haut débit adaptées au succès grandissant de la connectivité en vol dans le secteur aéronautique. Nos services très performants de connexion satellite en vol sont en train de devenir un élément de différenciation particulièrement attractif pour les compagnies aériennes, sur les liaisons nationales mais aussi internationales.

4. SERVICES AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Nous répondons aux divers besoins des administrations publiques et organismes multilatéraux du monde entier en offrant des réseaux redondants, sécurisés et particulièrement fiables pour des applications civiles, de sécurité et de défense.

Doté d'une flotte et d'un réseau de téléports d'importance mondiale ainsi que d'un ensemble diversifié d'infrastructures satellitaires comportant des fréquences commerciales et publiques spécialisées, SES travaille en partenariat avec des organes gouvernementaux pour offrir des solutions de bout en bout dans les domaines de la sécurité, de la défense et de la collecte d'informations ainsi que dans le cadre d'interventions humanitaires en réponse à des catastrophes naturelles.

La signature des contrats portant sur les programmes européens de navigation par satellite Galileo/EGNOS a permis de renforcer encore les partenariats entre SES et les organismes et administrations publiques européens. Par l'intermédiaire de l'entité SES Government Solutions, SES fournit par ailleurs au gouvernement américain des solutions de communication commerciale par satellite de premier plan, apportant ainsi son soutien à de nombreuses missions comme l'échange d'informations au plan mondial entre les ambassades et les troupes à l'étranger.

ORGANISATION DU GROUPE SES



Infrastructure satellitaire : opération de satellites et commercialisation des capacités de transmission.
SES gère une flotte de satellites et offre de la capacité de transmission au niveau mondial.

L'offre d'infrastructures satellitaires de SES est complétée par un éventail de services et solutions à valeur ajoutée, fournis par des sociétés de services dédiées :



100% Offre des services de gestion de contenu, de play-out, de multiplexage, d'encodage et de liaison montante aux télédiffuseurs.
www.ses-ps.com



100% Fournit des solutions intégrées à l'industrie satellitaire, des infrastructures au sol, des services opérationnels, ainsi que de la connectivité à large bande à échelle mondiale.
www.ses.com/techcom



100% Fournit un ensemble complet de capacités de communications, de la bande passante satellitaire aux solutions de bout en bout personnalisées et aux charges utiles hébergées.
www.ses-gs.com

LuxGovSat

LuxGovSat est un partenariat public-privé entre SES et le gouvernement luxembourgeois afin d'obtenir et de lancer SES-16/GovSat, un satellite à usage gouvernemental qui déploiera des fréquences militaires dédiées (X-bande et bande militaire Ka).



100% Diffuse des chaînes de télévision HD en clair en direction du marché allemand.
www.hd-plus.de

Participation dans des opérateurs de satellites et des sociétés de services :



70% Prestataire de services satellitaires canadien qui fournit des services télévisuels et haut débit aux foyers et entreprises en Amérique du Nord à partir de la position orbitale 129° Ouest.
www.cielsatellite.ca



100% Opérateur de satellites mexicain qui fournit des services pour la réception directe à partir de la position orbitale 77° Ouest.
www.quetzsat.com



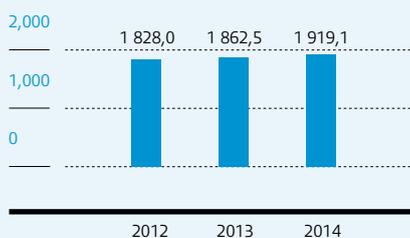
35% Partenariat entre SES et YahSat basé à Abu Dhabi, détient et commercialise 23 répéteurs en bande Ku à bord du satellite YahSat 1A à la position orbitale 52,5° Est.
www.yahlive.tv



45% Fournira une nouvelle dorsale internet par satellite à faible temps de latence comparable à la fibre optique aux opérateurs de services de télécommunications et fournisseurs de services internet dans les marchés émergents.
www.o3bnetworks.com

FAITS MARQUANTS FINANCIERS

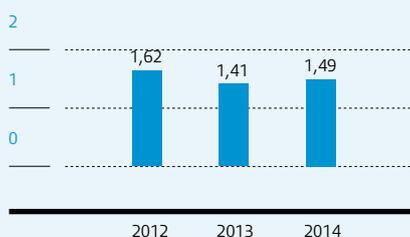
CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'euros)



EBITDA (en millions d'euros)



BÉNÉFICE PAR ACTION (en euro)



ENDETTEMENT NET / EBITDA



1 919,1 millions d'euros

Chiffre d'affaires +4 %
à taux de change constant
2013 : 1 862,5 millions d'euros

1 428,0 millions d'euros

EBITDA +5 % à taux de change constant
2013 : 1 364,7 millions d'euros

882,6 millions d'euros

Résultat opérationnel +4 %
à taux de change constant
2013 : 851,2 millions d'euros

1,18 euros

Dividende proposée par action
de catégorie A
2013 : 1,07 euro

7,3 milliards d'euros

Carnet de commandes +1.3%
à taux de change constant
2013 : 7,5 milliards d'euro

FAITS MARQUANTS OPÉRATIONNELS

- Deux lancements de satellites: ASTRA 5B et ASTRA 2G
- La capacité de répéteurs disponibles a augmenté de 3,2% à 1 534 répéteurs
- Répéteurs utilisés ont augmenté de 1,4% à 1 115
- 312 millions de foyers de par le monde



Nouveaux horizons

Le projet qui anime SES est d'une très grande ambition : rapprocher les hommes par les satellites, grâce à une technologie et des infrastructures ouvrant de nouveaux horizons dans le choix des consommateurs et les services de données. Nous concevons les solutions satellitaires du plus haut niveau en termes de fiabilité, d'innovation et de qualité à même de répondre à l'explosion de la demande mondiale en connectivité illimitée, informations et divertissements.

Notre clientèle en expansion au niveau mondial a des besoins en évolution constante. Pour y répondre, SES s'est attaché à développer ses capacités satellitaires, passant d'une entreprise construite autour d'une offre unique à un groupe planétaire. Nous proposons un portefeuille étendu de satellites et de services de connectivité intégrés grâce à une infrastructure mondiale très performante en orbite géostationnaire et en orbite terrestre moyenne, dans ce dernier cas, grâce à notre participation au capital de la société O3b.

SES s'est dotée d'une stratégie en quatre axes pour se classer au tout premier rang du marché des services de nouvelle génération : vidéo, données, mobilité et administrations publiques. Dans un monde de plus en plus orienté vers les services IP, SES est le fer de lance du développement de solutions innovantes mettant à profit le rôle clé des satellites dans la réception vidéo. Grâce au nouveau standard SAT>IP, qui permet aux foyers équipés d'appareils IP de recevoir le bouquet satellite, SES met à la disposition des consommateurs finaux des programmes de télévision par satellite d'une qualité d'image exceptionnelle. Le rôle de ce nouveau standard va

devenir de plus en plus important avec l'émergence des nouvelles technologies vidéo, telles que la télévision Ultra HD, dont la résolution est quatre fois supérieure à la télévision haute définition. Nos infrastructures haut débit en orbite géostationnaire comme en orbite terrestre moyenne nous permettent de répondre aux besoins grandissants des clients de réseaux de données et ce à un coût abordable dans des secteurs tels que les télécommunications, le pétrole et le gaz, la banque, les transports maritimes et aériennes. Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec des administrations publiques partenaires sur des solutions satellitaires qui répondent au mieux à leurs besoins dans les secteurs civils et de la défense.

NOTRE MISSION

SES construit et exploite des infrastructures satellitaires uniques, durables et innovantes partout dans le monde pour aider les clients à développer leurs activités et services et améliorer les conditions de vie dans le monde entier. Nous concevons nos satellites en partenariat avec nos clients afin de nous assurer que leurs besoins soient toujours satisfaits dans un contexte de marché en constante évolution. Nous desservons les segments de la vidéo, des données et de la mobilité ainsi que les administrations publiques et institutions. Nous offrons des produits et services qui donnent naissance à des écosystèmes, favorisent la connectivité et supportent une palette étendue d'applications à vocation économique et sociale.

Message du Président
du Conseil d'administration

Paré pour la poursuite de la croissance



Au moment de signer le premier rapport annuel en qualité de Président du Conseil d'administration de SES, je suis heureux de confirmer que 2014 sera un autre grand cru dans l'histoire de la société, une fabuleuse aventure commencée en 1985 – il y a près de trente ans – qui a propulsé SES au rang de premier opérateur de satellites à l'échelle mondiale en termes de chiffre d'affaires annuel.

Comme en témoignent les robustes chiffres financiers de 2014, les résultats sont à la hauteur de nos engagements stratégiques. Le chiffre d'affaires de l'exercice s'inscrit à 1 919,1 millions d'euros, en hausse de 4,0% à taux de change constants par rapport à l'exercice précédent. L'EBITDA s'élève à 1 428,0 millions d'euros, en progression de 5,0% à taux de change constants par rapport à l'exercice précédent. La marge d'EBITDA de la société s'améliore à 74,4% contre 73,7% à taux de change constants et le résultat net part du Groupe ressort en hausse de 6,0% à 600,8 millions d'euros. J'ai également le plaisir d'annoncer une augmentation du bénéfice par action de 5,6% à 1,49 euro. La qualité impressionnante de ces résultats a rejailli favorablement sur le cours du titre, qui a progressé de 26,2%, pour se négocier à la clôture de l'exercice à des sommets records sur le NYSE Euronext Paris et à la Bourse du Luxembourg (SESG).

Je me félicite des résultats obtenus par notre société grâce aux solides bases qui sont les siennes. Je suis particulièrement reconnaissant à l'équipe dirigeante de SES pour son action sans relâche ainsi qu'à l'ensemble de nos collaborateurs qui ont su forger une stratégie dynamique, la mettre en œuvre et jeter les fondements de la croissance à venir.

En continuant à investir dans notre flotte satellitaire, nous avons posé de nouveaux jalons vers le développement de nos activités dans les pays émergents à forte croissance et dans de nouvelles verticales de marché parmi les plus prometteuses comme les applications mobiles dans l'aéronautique, les secteurs du pétrole et du gaz, sans parler des services dans les segments des administrations publiques et clients institutionnels ou dans le cadre de l'aide humanitaire.

En janvier 2014, le satellite ASTRA 2E est entré en service à la position orbitale de 28,2/28,5 degrés Est, desservant l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique. En février, le satellite SES-8 est devenu pleinement opérationnel au-dessus de l'Asie-Pacifique à la position orbitale de 95 degrés Est.

L'année 2014 a été également marquée par deux lancements réussis. Tout d'abord, ASTRA 5B, qui a été lancé avec succès en mars par la fusée Ariane 5, fournit des capacités techniques de pointe pour les pays d'Europe centrale et orientale, la Russie et la Communauté des États indépendants (CEI), à partir de 31,5 degrés Est depuis juin. Ce satellite transporte aussi la deuxième charge hébergée EGNOS de SES pour la Commission européenne.

Puis, pour finir l'année en beauté, le satellite ASTRA 2G a été propulsé dans l'espace le 28 décembre 2014. Destiné à être déployé sur l'arc orbital de 28,2/28,5 degrés Est, ASTRA 2G vient compléter le programme de renouvellement complet de la flotte de SES sur cette importante position orbitale pour la télévision en réception directe en Europe.

- SES en un coup d'œil
- Faits marquants financiers
- Nouveaux horizons
- **Message du Président du Conseil d'administration**
- Avant-propos du Président et Directeur général

Mais l'année 2014 a aussi été essentiellement celle d'O3b, société dont SES détient actuellement 45% du capital. Suite au lancement réussi de la première série de quatre satellites O3b en 2013, la version européenne du véhicule Soyouz a, en juillet et décembre 2014, placés les deux autres grappes de quatre satellites O3b, chacune sur l'orbite terrestre moyenne qui lui avait été attribuée, à une altitude d'à peine 8 000 kilomètres au-dessus de la terre, offrant des applications à faible latence et des performances inégalées. Officiellement opérationnelle depuis le 15 septembre 2014, avec douze satellites en orbite, O3b fournit des services de connectivité comparable à la fibre optique, un accès Internet haut débit et des transmissions à faible temps de latence aux «trois autres milliards» (O3b est l'acronyme d'«Other 3 billion») de personnes, qui peuvent désormais accéder à la Toile où qu'elles se trouvent.

En 2014, le Conseil d'administration de SES, sur recommandation de l'équipe dirigeante, a engagé d'importants investissements dans des programmes satellitaires supplémentaires dont le lancement est prévu pour 2017.

En février, SES a conclu un contrat avec Airbus Defence and Space portant sur la fabrication du satellite SES-10, qui sera exploité à partir de la position orbitale 67 degrés Ouest, afin d'accroître ses capacités et de mieux desservir les marchés en plein essor d'Amérique latine.

En juillet, SES a confié à Airbus Defence and Space la construction de SES-12, un puissant satellite hybride DTH/HTS destiné à couvrir l'Asie à la position orbitale de 95 degrés Est. Fidèle à l'esprit d'innovation de SES, la charge utile du satellite hybride SES-12 comprend deux missions distinctes, mais complémentaires : premièrement, la couverture traditionnelle à large faisceau et, deuxièmement, une couverture à faisceaux étroits multiples en bande Ku de forte puissance (HTS). L'engin sera équipé d'un système de propulsion à plasma électrique pour la mise en orbite.

Avec la commande du satellite SES-11, en septembre, SES et Eutelsat ont renouvelé leur partenariat stratégique à la position orbitale de 105 degrés Ouest au-dessus des États-Unis.

En décembre, enfin, le Conseil d'administration de SES a approuvé la commande de trois satellites supplémentaires : SES-14, SES-15 et SES-16 (également désigné par «GovSat»).

SES-14 sera un satellite hybride dont la fabrication a été confiée à Airbus Space and Defence, devant être lancé par SpaceX au quatrième trimestre 2017, qui permettra à SES d'étendre sa gamme de services vidéo en développant un second réseau câblé pour desservir l'Amérique latine en bande C et en bande Ku à la position orbitale correspondante (47,5/48 degrés Ouest). Conformément à sa stratégie de gestion des données de nouvelle génération, SES introduira également, grâce à ce satellite, une gamme de services de mobilité et de connectivité des données à haut débit (HTS) en bande Ku en Amérique latine.

SES-15, dont la commande a été passée à Boeing Satellite Systems et dont le lancement est prévu par Ariespace au deuxième trimestre

2017, servira de levier au développement d'une infrastructure GEO-HTS en bande Ku en Amérique du Nord et renforcera la position de SES dans de nouvelles verticales de marché comme les services de mobilité et les services gouvernementaux, autre pilier de la stratégie de SES en matière de gestion des données de nouvelle génération.

SES-16, qui sera exploité par un partenariat public-privé entre SES et l'État luxembourgeois, utilisera l'accès du Grand-Duché aux fréquences en bande X ainsi qu'aux fréquences militaires en bande Ka. Le satellite, qu'Orbital ATK est en train de construire, sera lancé par SpaceX au deuxième trimestre 2017. Positionné à 21,5 degrés Est, SES-16 sera doté d'une charge utile de forte puissance et de faisceaux ponctuels totalement orientables permettant d'assurer plusieurs types de missions dont des liaisons gouvernementales et, pour clients institutionnels dans des verticales de marché comme la défense et les services gouvernementaux.

Sur l'ensemble de l'année 2014, SES a mis trois nouveaux satellites en service, a réussi le lancement de deux autres satellites et approuvé l'investissement dans six programmes supplémentaires dont la mise en orbite est prévue pour 2017.

C'est aussi pour moi un plaisir de rappeler qu'avec le portefeuille de services satellitaires, inscrits au cœur de l'offre SES, le segment des services contribue de plus en plus et de manière cruciale à fournir des solutions clients de bout en bout et à apporter son soutien au développement par SES de solutions vidéo de nouvelle génération (NGV) et de données de nouvelle génération (NGD) à l'échelle mondiale. Nous avons donné la priorité à l'investissement dans le développement des capacités réseau de SES, ce qui a permis, par effet «pull-through», d'accroître les ventes dans le secteur des infrastructures.

Après un bon début d'année, marqué notamment par la conclusion de l'accord «historique» entre SES et Eutelsat sur l'utilisation future de l'arc orbital de 28,2/28,5 degrés Est desservant l'Europe, je me félicite, comme en témoignent les évolutions récentes décrites plus haut ainsi que les progrès réguliers accomplis par SES en 2014, du puissant dynamisme de notre société qui a tous les atouts de son côté pour continuer à générer de la croissance, développer de nouveaux marchés et engranger encore de belles réussites en 2015 et au-delà.

Pour conclure ce premier message en qualité de Président du Conseil d'administration, je souhaiterais rendre hommage à mon prédécesseur, René Steichen, qui a longtemps occupé le siège qui m'est aujourd'hui dévolu. Pendant près de vingt ans, il a en effet permis à la société de garder le cap, harmonisant les stratégies et accompagnant les actionnaires lors des choix décisifs qui ont fait la force de notre société.



Romain Bausch



Avant-propos du Président
et Directeur général

Vers de nouveaux horizons

« Nouveaux horizons » est une entrée en matière toute trouvée pour ce rapport 2014. Après avoir pendant près de 30 ans repoussé les limites de la communication par satellite, construit les meilleures compétences du secteur et créé de la valeur pour nos actionnaires, quels sont les nouveaux défis qui nous attendent ?

Pour commencer, nous avons vocation à être le principal fournisseur de solutions de communications par satellite pour nos clients et les utilisateurs du monde entier. Et, à cette fin, nous entendons nous positionner comme un acteur incontournable de la digitalisation globale.

Nous continuerons donc de nous appuyer sur nos capacités distinctives pour mieux servir nos clients dans des marchés et régions où nous sommes en droit de gagner. Nous privilégions l'innovation dans notre offre de solutions et de technologies sous-jacentes et n'avons cessé d'investir dans les ressources humaines et infrastructures. Aussi nos résultats économiques sont-ils à la hauteur des investissements consentis par nos actionnaires. Nous sommes déterminés à réinventer le champ des possibles dans notre industrie et au sein de l'écosystème numérique dont les progrès refaçonnent sans cesse notre quotidien.

L'année 2014 a offert des conditions propices à l'exploration de ces nouveaux horizons, à la génération d'excellents résultats et à la mise en place de bases solides pour construire l'avenir. Ces excellentes performances sont imputables, et il convient de le souligner, à notre action à tous et à la priorité que nous avons accordée aux

solutions différenciées, conjuguant des infrastructures de tout premier ordre et des services hors pair. Nous avons par ailleurs mis en avant une conception mondiale de notre activité. Ces deux orientations étaient censées, selon notre hypothèse initiale, contribuer à améliorer les fondamentaux de notre activité et ce fut effectivement le cas.

À la fin de l'année 2014, notre flotte géostationnaire comptait 54 satellites. De plus, O3b, filiale de SES, qui exploite une constellation unique en orbite terrestre moyenne, a réussi une gageure avec le lancement de huit satellites entre juin et décembre 2014, portant sa flotte totale à douze engins spatiaux. La société est ainsi pleinement entrée en service.

Voici donc notre analyse de l'année 2014 et les perspectives qui s'offrent à nous alors que se dessinent de nouveaux horizons.

Premièrement, nous sommes déterminés à accélérer la mondialisation de nos services. Nous espérons en effet que les marchés internationaux vont occuper une place grandissante dans notre activité, traditionnellement centrée sur l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord. Nous avons donc l'obligation de continuer à investir dans l'expansion progressive des marchés développés. Parallèlement, nous redoublons nos efforts financiers sur les marchés internationaux ; en effet, 85% des fonds investis dans de nouveaux programmes depuis janvier 2014 ont été affectés à des régions telles que l'Amérique latine et l'Asie. De plus, nous avons accru de 50% nos ressources humaines déployées dans ces régions

- SES en un coup d'œil
- Faits marquants financiers
- Nouveaux horizons
- Message du Président du Conseil d'administration
- **Avant-propos du Président et Directeur général**

en 2014. Et nos experts se déplacent dans le monde entier pour apporter leur concours aux équipes locales et régionales et mieux desservir ainsi l'ensemble de nos clients.

Résultat, une croissance de nos activités sur les marchés internationaux, trois fois supérieure à la moyenne du secteur. À la fin de 2014, les marchés internationaux représentaient 29% du chiffre d'affaires de SES, et nous sommes fermement résolus à investir autant que dans nos marchés développés. Le plus gratifiant est que plus notre impact grandit dans les pays, villes, sociétés et entreprises des régions ainsi desservies, plus les fondamentaux de notre activité continuent de s'améliorer.

Deuxièmement, SES est promis à de grands succès dans quatre segments distincts que nous avons déjà activement explorés en 2014, année au cours de laquelle nous avons engagé des ressources considérables et investi dans l'avenir tout en obtenant de solides résultats. Notre objectif est de forger un cadre pour les années futures tout en maîtrisant pleinement le présent.

À l'heure actuelle, SES bénéficie d'une bonne longueur d'avance dans le segment vidéo. Nous desservons 312 millions de foyers grâce à notre flotte satellitaire mondiale et avons ainsi un impact sur l'expérience divertissement et information de plus d'un milliard de personnes. Et la marge de progression est encore grande : la pénétration de la télévision payante dans quelques-uns des plus grands pays émergents reste en effet inférieure à 20% et, dans de nombreux cas, elle se situe même en deçà de 10%. Une opportunité unique s'offre donc à nous pour enrichir et démocratiser l'expérience vidéo, améliorer la vie des populations et contribuer au développement de l'activité de nos partenaires tels que les télédiffuseurs locaux et régionaux.

Notre participation à l'appel d'offres lancé en 2014 par les autorités brésiliennes pour l'attribution du spectre de fréquences et les deux positions orbitales obtenues à 47,5/48 degrés Ouest et 64 degrés Ouest témoignent de notre stratégie dans ce sens. Nous avons par ailleurs continué à développer les plates-formes vidéo existantes sur tous nos marchés et contribué à en créer de nouvelles en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Quatre nouveaux satellites, dont le lancement est prévu pour 2017, sont précisément dédiés à ces marchés. Sur la période 2014-2017, nous augmentons nos capacités de 23% sur les marchés internationaux.

Sur les marchés plus développés, la visualisation nomade est une expérience que la plupart des utilisateurs finaux attendent et à laquelle nous sommes de plus en plus appelés à contribuer. En 2014, nous avons en fait introduit des services sans couture pour la diffusion de contenus TV linéaires et non linéaires, destinés à des clients tels que Sky Deutschland et d'autres, en développant et en déployant de nouvelles plates-formes de ce type.

Nous croyons fermement aux vertus d'une infrastructure hybride et de modèles d'applications permettant à chacun de bénéficier d'une expérience multi-supports de qualité. Nous sommes

également convaincus qu'une telle convergence des technologies et applications accélérera le passage de la définition standard à la haute définition, segment dans lequel SES détient déjà une part de marché de 25% au niveau mondial. Une telle évolution ne peut que contribuer à l'introduction à grande échelle de la télévision Ultra Haute définition (UHD). En fait, la couverture par nos services de la Coupe du monde de la FIFA, des Jeux Olympiques d'hiver, des Jeux du Commonwealth, du tournoi de tennis de Wimbledon et d'autres événements sportifs s'adressant à des publics du monde entier, a donné l'élan nécessaire pour accélérer le passage à la diffusion en HD et renouveler l'expérience lors d'événements comparables. La retransmission de ce type d'événements sportifs en 2015 et 2016 sera aussi l'occasion d'encourager l'adoption de la télévision Ultra HD.

SES étend également son offre de services dans le segment des données fixes dans lequel des applications professionnelles et institutionnelles cruciales dépendent de la qualité des infrastructures et services. C'est particulièrement le cas dans les marchés émergents où notre flotte, nos segments d'infrastructures au sol et les services auxiliaires offrent une valeur ajoutée sans précédent à nos clients et aux utilisateurs finaux qu'ils desservent. La conclusion d'un important contrat de données avec l'opérateur Telefonica Global Solutions en vue d'améliorer et étendre la portée du service voix et données de sa filiale Vivo dans les régions du nord et du nord-est du Brésil en est la parfaite illustration. En collaborant avec des clients tels qu'Orange Business Services, SES joue un rôle majeur en permettant à l'activité de ces entreprises d'accroître leur part de marché dans le monde entier.

La mobilité est l'un des segments de notre portefeuille qui a connu la plus forte expansion ; nous œuvrons en effet activement au développement de ce marché naissant pour offrir à nos clients une connectivité large bande élevée. SES est à présent un acteur majeur des services de connectivité haut débit dans les secteurs maritime et aéronautique, où les utilisateurs finaux demandent toujours plus de largeur de bande, de couverture à l'échelle planétaire et de fiabilité. SES a ainsi conclu des partenariats avec de grands prestataires et intégrateurs de services de mobilité aéronautiques tels que Gogo et Panasonic. Nous nous attachons aussi à nouer des relations stratégiques avec certains de nos partenaires pour mieux concevoir et déployer notre flotte et la mettre au service de l'évolution de leurs activités. Ainsi, l'accord de partenariat conclu avec Global Eagle Entertainment en 2014 offre à la société et aux grandes compagnies aériennes qu'elle dessert un accès immédiat à une flotte mondiale et permet de préparer une transition sans couture vers les satellites de nouvelle génération, dotés de capacités de traitement numérique à haut débit, que nous lancerons à compter de la fin 2017 et du début de 2018.

SES travaille depuis longtemps avec des administrations publiques et clients institutionnels aux États-Unis, répondant à leurs exigences en matière de communications sécurisées, au plan national et international. Au fil des ans, nous avons développé un portefeuille unique de solutions adaptées aux besoins de clients

tels que l'armée de terre, la marine, l'armée de l'air, la NASA, le corps des Garde-côtes, le ministère des Affaires étrangères et le National Park Service. Fort de ses relations avec l'administration américaine, SES Government Solutions a remporté plusieurs nouveaux contrats à long terme, comme celui portant sur le réseau WIN-T pour l'armée de terre, qui contribueront tous au développement de notre activité et de nos capacités en 2015 et au-delà.

Dans le segment des clients institutionnels, nous renforçons également nos relations avec les gouvernements européens comme en témoignent les deux charges utiles EGNOS, que nous hébergeons à bord des satellites ASTRA 5B et SES-5 et qui jouent un rôle essentiel dans le cadre du programme Galileo. Nous avons en outre créé, dans le cadre d'un partenariat inédit, la société LuxGovSat avec l'État luxembourgeois. Cette société sera chargée de la conception, de la mise en service et du lancement du programme SES-16/GovSat dédié et très résilient, dont la mission principale est de fournir des services à l'OTAN ainsi qu'aux États européens dans le domaine des communications stratégiques sécurisées.

Troisièmement, nous sommes persuadés que le rôle déjà essentiel des communications par satellite dans les écosystèmes numériques émergents va aller en se renforçant, compte tenu, essentiellement, de la convergence des services de communication sur la base du protocole IP. Ces évolutions nous poussent ainsi que les autres acteurs de l'écosystème numérique à redéfinir et simplifier les normes ainsi qu'à réfléchir notamment aux applications au-delà des technologies d'accès. Nous voyons ainsi apparaître un nombre grandissant d'innovations qui vont converger les expériences des consommateurs.

Imaginons une expérience vidéo avec intégration sans couture sur un seul dispositif de services de télédiffusion linéaires et non linéaires, pouvant être enrichis grâce à des solutions bidirectionnelles et des échanges de contenus, comme les réseaux sociaux ou les solutions de transactions électroniques. Dans un proche avenir, c'est ainsi que se définira en effet l'expérience de communication standard. En fait, nous n'en sommes plus très loin sur certains de nos marchés. Maintenant, imaginons ce même ensemble de solutions décliné dans le secteur de la mobilité et des transports ferroviaires, maritimes et aériens, et le rôle central que pourrait jouer la connectivité par satellite.

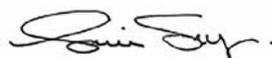
En 2014, nous avons mis en avant les notions de vidéo de nouvelle génération et de données de nouvelle génération, et, à l'appui de ces notions, nous avons investi près de 500 millions d'euros dans de nouvelles infrastructures et de nouveaux services pour permettre à SES de se positionner de la meilleure manière possible en 2015 et au-delà. Naturellement, nous sommes prêts à œuvrer sans relâche à la définition et à l'affirmation de stratégies gagnantes pour les technologies satellitaires. De même, nous devons faire preuve d'une totale ouverture d'esprit face à la convergence des infrastructures, services et applications pour réaliser pleinement le potentiel des marchés que nous ciblons.

Quatrièmement, nous nous félicitons de ces opportunités d'innovation dans notre secteur d'activité et nous employons pour ce faire à redéfinir les limites de nos services. Nous avons en fait beaucoup innové dans la conception et la fabrication de nos satellites les plus récents en travaillant en étroite collaboration avec nos partenaires industriels. Concernant les sept programmes en cours de construction à l'heure où nous publions le présent rapport annuel, nous avons introduit beaucoup de nouveautés telles que les charges utiles hybrides conjuguant les faisceaux à large couverture et les faisceaux étroits à haut débit, les faisceaux orientables, le traitement numérique du signal et la propulsion tout électrique. Pour ce faire, nous avons revu l'ensemble du processus de passation des marchés et mobilisé les connaissances collectives de SES et de ses partenaires pour aboutir à des infrastructures d'avenir en offrant des gains d'efficacité pouvant aller jusqu'à 30%.

Cette démarche d'innovation qui s'est concrétisée en 2014 s'est largement appuyée sur les améliorations apportées aux programmes de lanceurs que nous utilisons. Les efforts engagés ont déjà engendré des gains d'efficacité considérables et préparé le terrain à l'amélioration des futurs lanceurs. À cet égard, nos priorités sont restées inchangées : fiabilité, disponibilité et accessibilité. En collaboration avec d'autres partenaires industriels, SES a joué un rôle crucial dans la construction d'une réflexion générale sur les lanceurs de demain.

Enfin, on ne saurait parler d'innovation sans citer la société O3b. Près de cinq ans après notre prise de participation initiale, O3b est entrée en service commercial en septembre 2014 avec sa constellation de douze satellites en orbite terrestre moyenne. En conjuguant des faisceaux à haute puissance offrant chacun plus d'un gigabit par seconde, une latence faible comparable aux infrastructures terrestres, ainsi qu'une configuration innovante, le système O3b crée une offre de valeur sans précédent pour les clients des secteurs maritime, de l'énergie, des télécommunications et des administrations. Les clients ont d'ailleurs réservé un excellent accueil aux démonstrations et activations de services déjà effectuées et d'autres suivront en 2015. Ce modèle innovant se distingue tout particulièrement par la modularité du système O3b, un atout majeur pour la construction future de segments spatiaux et terrestres, ainsi que pour le déploiement et la croissance de l'activité au niveau mondial.

En conclusion, 2014 a été un excellent tremplin vers le trentième anniversaire de notre société. Depuis l'idée initiale, à l'origine de la création de SES le 1^{er} mars 1985, nous avons fait beaucoup de chemin (nous enfonçant toujours plus loin dans l'espace) mais il nous reste encore de nombreux horizons à explorer.



Karim Michel Sabbagh

MONDIALISATION



Une flotte mondiale

Une présence mondiale en pleine expansion

Une couverture complète assortie d'une palette étendue d'applications

Flotte mondiale:

54 satellites actifs en orbite géosynchrone

37 positions orbitales

9 satellites en orbite inclinée

12 satellites en mission secondaire

7 nouveaux satellites en cours d'acquisition

Une portée mondiale:

1 534 répéteurs actifs

Accessibles par **21** téléports SES et partenaires

Notre flotte mondiale, qui couvre 99% de la population mondiale, assure une connectivité fiable et sûre.

SES peut se prévaloir d'un degré de disponibilité record de ses capacités satellitaires, dépassant régulièrement 99,9% au fil des ans.

Notre large zone de couverture satellitaire permet aux opérateurs de proposer chaque jour des milliers d'heures de contenu numérique, aux sociétés de fournir des réseaux à haut débit dans les endroits les plus inaccessibles et aux gouvernements de relier leurs sites entre eux.

SES est le seul opérateur satellitaire au monde qui soit en mesure d'offrir à ses clients une couverture mondiale grâce à ses satellites géostationnaires en association avec une connectivité à haut débit, à temps de latence réduit et comparable à la fibre optique à travers le réseau O3b.

Selon nous, la flexibilité de la technologie permet de réaliser de nouveaux achats pour s'adapter à la demande du marché.

Soucieux d'accompagner nos clients sur le long terme, nous poursuivons la mise en œuvre de notre vaste programme d'investissement pluriannuel visant à étoffer et à renouveler notre flotte et notre réseau de téléports.

Nous assurons continuellement le remplacement des satellites existants à chaque fois que cela s'avère nécessaire. Toutefois, la majeure partie des nouvelles capacités qui seront lancées par SES entre 2014 et 2017 seront dédiées à des marchés émergents en plein essor sur lesquels la demande de bande passante est insatiable.

SES est également à la pointe de l'innovation en matière de technologie de lancement et satellitaire, qu'il s'agisse des nouveaux lanceurs tels que la fusée Falcon 9 de SpaceX, ou des satellites à propulsion électrique.

En 2014, SES a réussi le lancement de deux satellites et charges utiles.

ASTRA 5B a été mis en orbite par une fusée Ariane 5 depuis le centre de lancement européen de Kourou, en Guyane, le 22 mars 2014. Conçu et fabriqué par Airbus Defence and Space, ASTRA 5B se base également sur la plate-forme Eurostar E3000. Déployé sur la position orbitale de 31,5°E, ce satellite est équipé de 40 répéteurs en bande Ku (équivalent à 36 MHz) et de 6 répéteurs en bande Ka. ASTRA 5B élargit la capacité en répéteurs et la couverture géographique de SES au-dessus de l'Europe centrale et orientale, la Russie et la Communauté des États indépendants (CEI) pour la réception directe par satellite, la télédistribution par câble et les flux de contribution pour les réseaux de télévision numérique terrestre. Le satellite embarque également la deuxième charge hébergée en bande L de SES pour le système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS) de la Commission européenne. EGNOS aide à vérifier, améliorer et établir des rapports

▲ Siège

✈ Téléports (SES et partenaires)

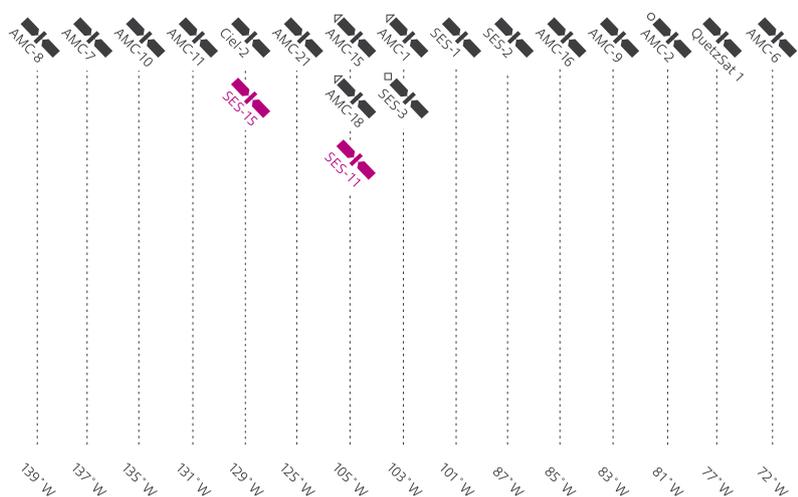
☑ En orbite

🚀 Lancement prévu

○ En orbite inclinée

□ Position orbitale prévue

▾ Sera redéployé



- Une flotte mondiale
- Dynamique du marché – 312 millions de foyers TV couverts dans le monde
- Instantané – Le marché des Services Fixes par Satellite (SFS) en 2014

sur la fiabilité et la précision des signaux de positionnement en Europe.

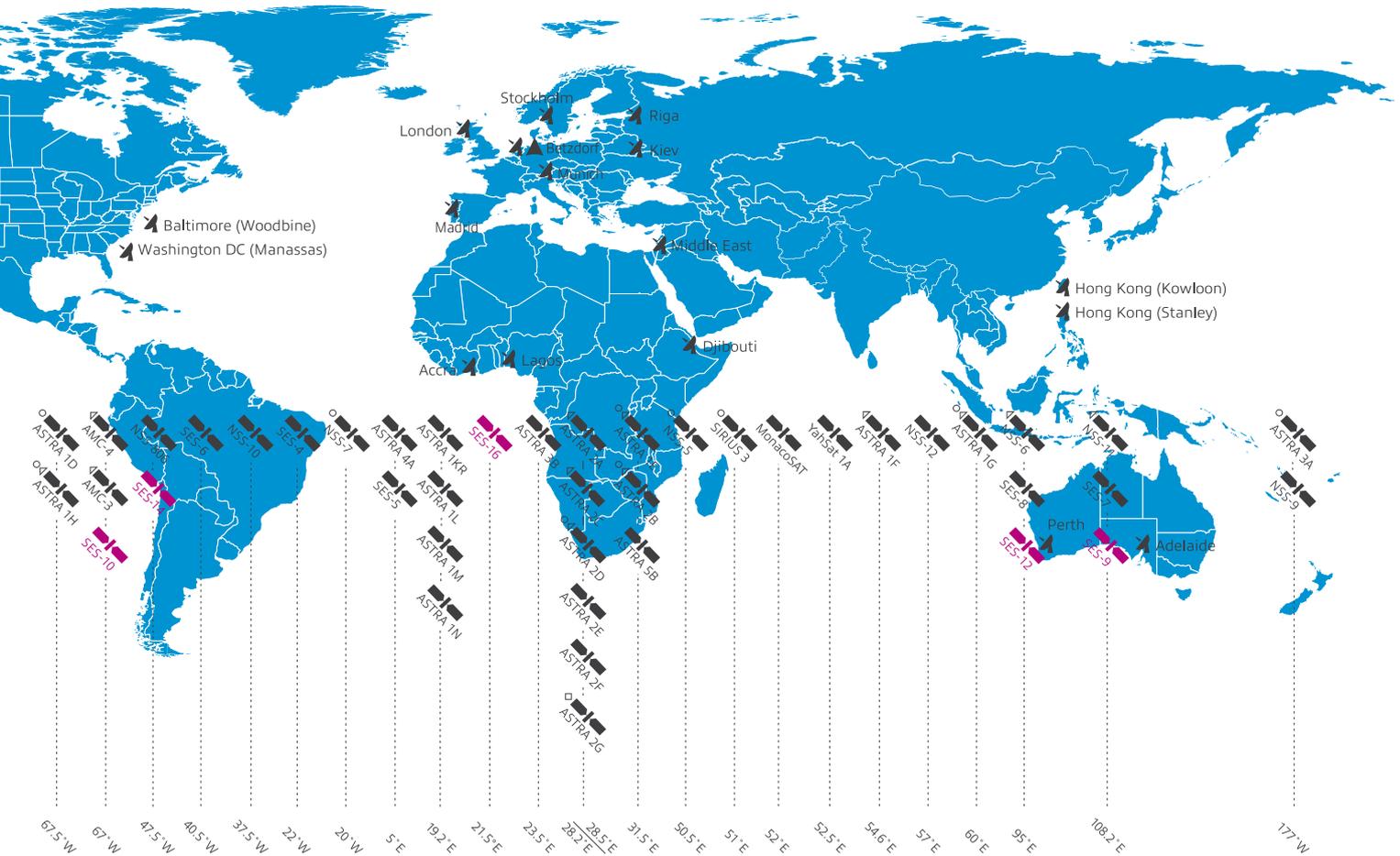
Le 28 décembre 2014, SES a lancé ASTRA 2G à bord d'une fusée Proton depuis le Cosmodrome de Baïkonour au Kazakhstan. Conçu et fabriqué par Airbus Defence and Space, ASTRA 2G est basé sur la plate-forme extrêmement fiable Eurostar E3000.

ASTRA 2G permet de fournir des services de télédiffusion, VSAT et haut débit de nouvelle génération en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique; il emporte des charges utiles en bande Ku et en bande Ka à la principale position orbitale de 28,2/28,5°E. Le satellite est équipé de 62 répéteurs en bande Ku et de 4 répéteurs en bande Ka.

ASTRA 2G permet également de relier l'Afrique de l'ouest à l'Europe en bande Ka.

Calendrier de lancement 2015 - 2017:

Satellite	Région	Fournisseur de services de lancement	Constructeur	Date de lancement
SES-9 (108.2E)	Asie-Pacifique	SpaceX	Boeing Satellite Systems	T2/T3 2015
SES-10 (67°O)	Amérique latine	SpaceX	Airbus Defence and Space	T4 2016
SES-11 (105°O)	Amérique du Nord	SpaceX	Airbus Defence and Space	T4 2016
SES-12 (95°E)	Asie-Pacifique	Arianespace	Airbus Defence and Space	T4 2017
SES-14 (47.5/48°O)	Amérique latine	SpaceX	Airbus Defence and Space	T4 2017
SES-15 (129°O)	Amérique du Nord	Arianespace	Boeing Satellite Systems	T2 2017
SES-16/GovSat (21.5°E)	Europe/MENA	SpaceX	Orbital ATK	T2 2017



LANCEMENTS À VENIR

SES-9, dont le lancement est prévu en 2015, sera déployé sur la position orbitale de 108,2°E. Il sera positionné sur la position orbitale de 108,2°E et fournira une capacité supplémentaire et de remplacement sur cette position bien établie de SES au-dessus de l'Asie, où il sera co-positionné avec le satellite SES-7 existant. Ce satellite étendra la capacité de SES à fournir des services de télédiffusion directe et d'autres services de communications dans le Nord-Est de l'Asie, le Sud de l'Asie et en Indonésie, ainsi que des services de communications maritimes aux navires parcourant l'Océan Indien.

Position orbitale prévue	108.2°E
Couverture	Asie-Pacifique
Date de lancement	T2/T3 2015
Lanceur	SpaceX
Durée de vie	15 ans
Constructeur du satellite	Boeing Satellite Systems
Nombre total de répéteurs	Bande Ku : 81 (36MHZ equivalent)

SES-10, qui assure la relève des satellites AMC-3 et AMC-4, permettra d'améliorer la couverture et d'augmenter fortement les capacités en Amérique latine. Ce satellite assurera la couverture du Mexique, desservira l'Amérique du Sud hispanophone avec un faisceau unique, couvrira le Brésil et permettra de soutenir l'exploration pétrolière offshore.

Position orbitale prévue	67°O
Couverture	Amérique latine
Date de lancement	T4 2016
Lanceur	SpaceX
Durée de vie	15 ans
Constructeur du satellite	Airbus Defence and Space
Nombre total de répéteurs	Bande Ku : 55

SES-11, également nommé EchoStar 105, est la nouvelle pierre angulaire du partenariat stratégique entre SES et EchoStar Corporation (NASDAQ : SATS) sur la position orbitale 105°O. Le satellite SES-11 donnera à SES les moyens de poursuivre le développement de sa plate-forme de diffusion de contenus sur l'arc orbital du centre des États-Unis en offrant une couverture complète de l'Amérique du Nord, y compris l'Alaska, Hawaï, le Mexique, et les Caraïbes. Grâce à ses capacités en bande Ku, ce satellite prendra la relève de l'AMC-15 sur la position 105°O, position orbitale sur laquelle EchoStar fournit des services satellitaires depuis 2006. Ses capacités en bande C lui permettront de remplacer l'AMC-18 sur la même position.

Position orbitale prévue	105°O
Couverture	Amérique du Nord
Date de lancement	T4 2016
Lanceur	SpaceX
Durée de vie	15 ans
Constructeur du satellite	Airbus Defence and Space
Nombre total de répéteurs	Bande C : 24 (36 MHZ equivalent)

SES-12 étendra la capacité de SES à fournir des services de télédiffusion directe, VSAT, de mobilité et de connectivité à haut débit (HTS) dans la région Asie-Pacifique, y compris sur des marchés en croissance tels que l'Inde et l'Indonésie. Ce satellite, qui prendra la relève du NSS-6 positionné sur la position orbitale de 95°E, sera co-positionné avec le satellite SES-8.

Position orbitale prévue	95°E
Couverture	Asie-Pacifique
Date de lancement	T4 2017
Lanceur	Arianespace
Durée de vie	15 ans
Constructeur du satellite	Airbus Defence and Space
Nombre total de répéteurs	Bande Ku : 56 (36 MHZ equivalent) Satellite à haut débit (HTS) 70 faisceaux en bande Ku Satellite à haut débit (HTS) 11 faisceaux en bande Ka
Propulsion	Electrique/Carburant

SES-14 est un satellite hybride qui permettra à SES d'étoffer sa gamme de contenus vidéo en développant un deuxième réseau câblé en bande C et bande Ku latino américain. En accord avec la stratégie de données de nouvelle génération de la Société, ce satellite permettra également de développer une offre de mobilité à haut débit en bande Ku pour l'Amérique latine.

Position orbitale prévue	47,5°O
Couverture	Amérique latine
Date de lancement	T4 2017
Lanceur	SpaceX
Constructeur du satellite	Airbus Defence and Space
Nombre total de répéteurs	Bande C et Ku : 48
Propulsion	Electrique/Carburant

SES-15 offrira une occasion de développer les infrastructures GEO-HTS en bande Ku en Amérique du Nord tout en consolidant la position du SES sur le segment de la mobilité et favorisant les applications gouvernementales qui constituent une autre composante de la stratégie de données de nouvelle génération de SES.

Position orbitale prévue	129°O
Couverture	Amérique du Nord
Date de lancement	T2 2017
Lanceur	Arianespace
Constructeur	Boeing Satellite Systems
Nombre total de répéteurs	Bande Ku : 16 (36 mhz equivalent) Satellite à haut débit (HTS) 46 Bande Ku 4 Bande Ka
Propulsion	Electrique



Le satellite SES-16/GovSat, exploité dans le cadre d'un partenariat public privé entre SES et le gouvernement du Luxembourg, profitera de l'accès aux fréquences de bande X et de bande Ka à usage militaire dont bénéficie le Grand Duché. Déployé sur la position orbitale de 21,5°E, le satellite SES-16/GovSat sera doté de faisceaux très puissants et totalement orientables afin de permettre de multiples opérations pour une clientèle gouvernementale et institutionnelle du secteur de la défense et des autres secteurs publics.

Position orbitale prévue	21,5°E
Couverture	Europe/MENA
Date de lancement	T2 2017
Lanceur	SpaceX
Constructeur	Orbital ATK
Nombre total de répéteurs	Bande Ku : 68 (36 MHz équivalent)

MonacoSat est né du partenariat entre SES et SSI-Monaco, ce nouveau satellite crée des capacités pour les médias, les services de dorsale et pour les entreprises en Asie Centrale, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Europe. SES détient les droits de commercialisation de l'ensemble de la charge utile de MonacoSat, c'est-à-dire 12 répéteurs en bande Ku à bord de MonacoSat hébergé sur le satellite TürkménÄlem.

Position orbitale prévue	52°E
Couverture	Moyen-Orient et Afrique du Nord
Date de lancement	T1 2015
Lanceur	SpaceX
Durée de vie	15 ans
Constructeur	Thales Alenia Space
Nombre total de répéteurs	Bande Ku : 12

Dynamique du marché

312 millions de foyers TV couverts dans le monde



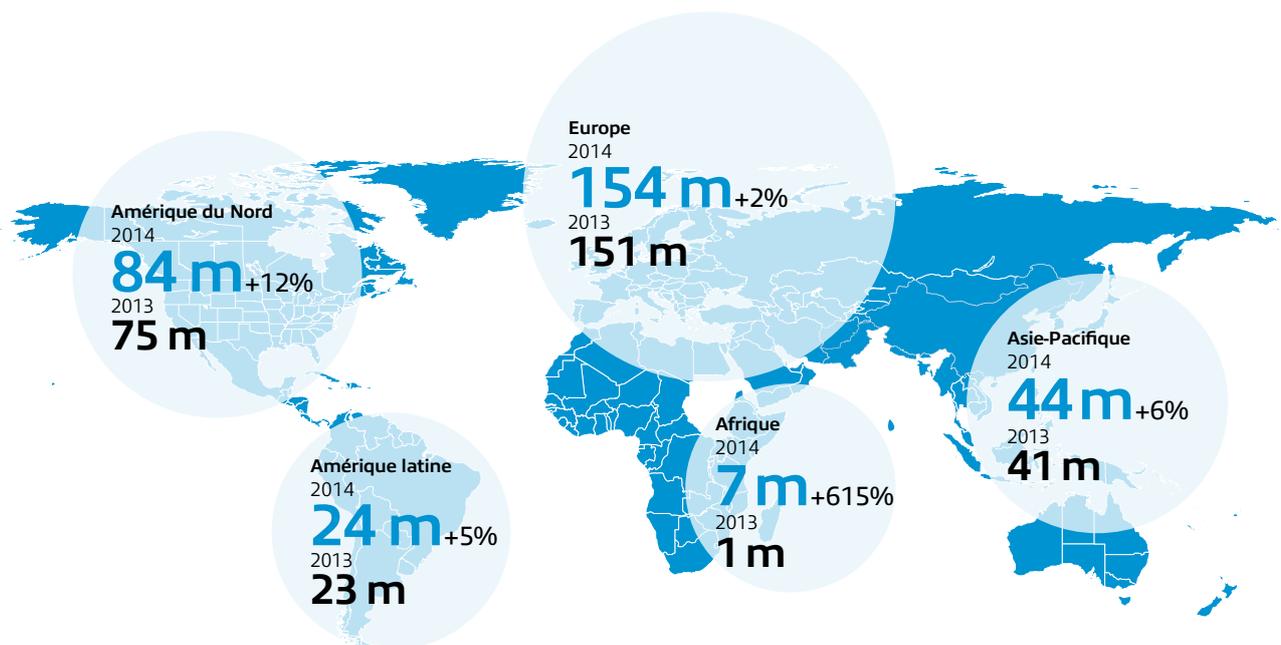
Couverture totale de SES

312m

Foyers équipés en satellite
125m

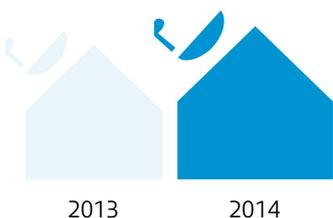
Foyers équipés du câble
149m+

TV en protocole internet (IPTV)
38m+

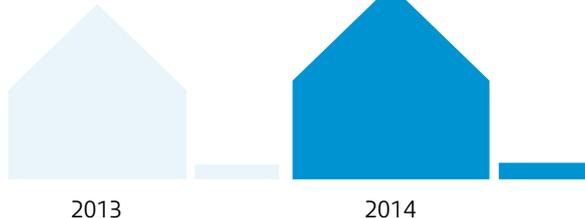


COUVERTURE DIRECTE ET INDIRECTE PAR LA FLOTTE SES AU NIVEAU MONDIAL

Foyers équipés en satellite
106 m 2013 **125 m** 2014 +18%



Foyers équipés du câble
153 m 2013 **149 m** 2014 -3%



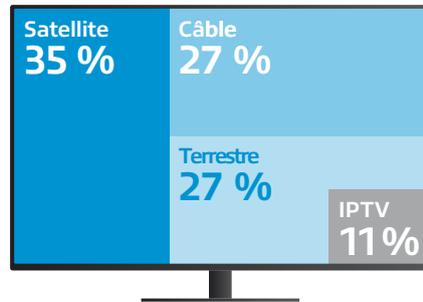
Foyers équipés en IPTV
31 m 2013 **38 m** 2014 +21%



- Une flotte mondiale
- **Dynamique du marché – 312 millions de foyers TV couverts dans le monde**
- Instantané – Le marché des Services Fixes par Satellite (SFS) en 2014

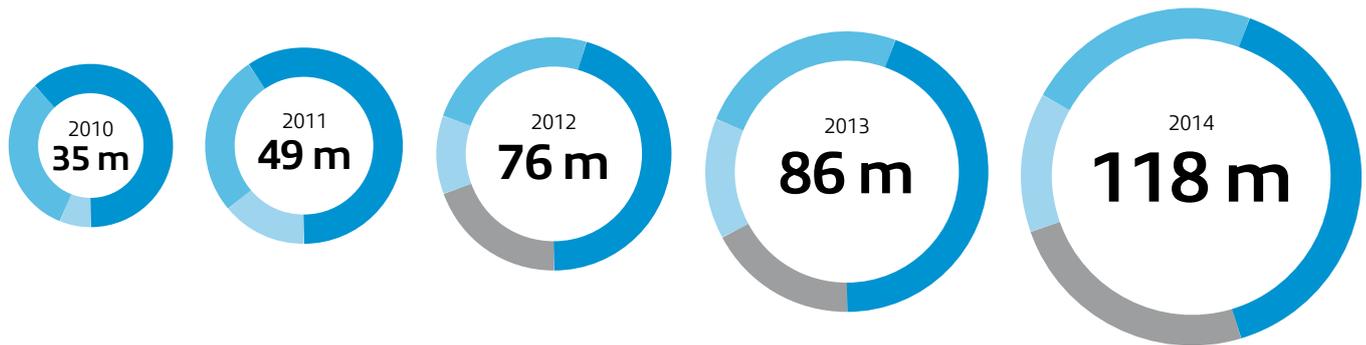
COUP DE PROJECTEUR DE SES SUR L'EUROPE

254 M DE FOYERS TV EN EUROPE : LE SATELLITE RESTE LE PRINCIPAL MODE DE DIFFUSION DE CONTENUS AUDIOVISUELS



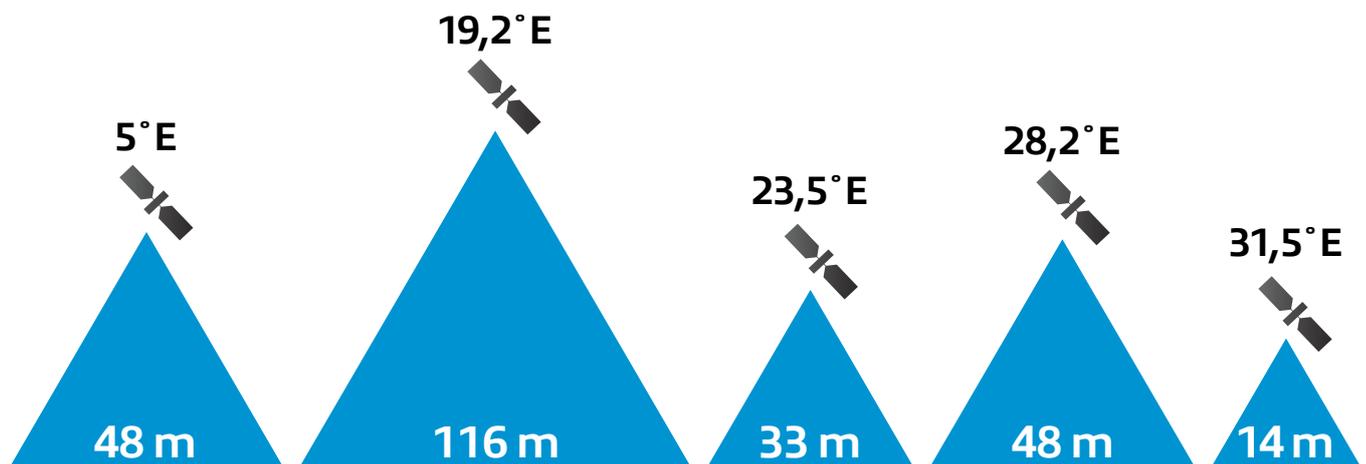
118 MILLIONS DE FOYERS EUROPEENS REGARDENT LA TELEVISION EN HAUTE DEFINITION

■ HD par satellite ■ HD par le câble ■ HD par IPTV ■ HD par la TNT



2010	2011	2012	2013	2014
20,0 m	29,4 m	34,7 m	38,3 m	47,2 m
10,3 m	13,2 m	18,3 m	21,1 m	26,5 m
4,9 m	6,8 m	8,3 m	12,0 m	15,8 m
–	–	14,7 m	14,6 m	28,6 m
35,2 m	49,4 m	76,0 m	86,0 m	118,0 m

COUVERTURE GLOBALE DE SES EN EUROPE PAR POSITION ORBITALE



Sources : SES, étude Européenne Satellite Monitor 2014, enquêtes B2B auprès des têtes de réseau câblé en Amérique du Nord et en Amérique latine, chiffres sur la télévision payante, Analyses et estimations de SES.
Remarque : La couverture de SES englobe les abonnés desservis par les faisceaux Ciel-2.



Instantané

Le marché des Services Fixes par Satellite (SFS) en 2014

2014 a été une excellente année pour le secteur des Services Fixes par Satellite (SFS) qui a enregistré une nouvelle progression du chiffre d'affaires et des capacités nettes.

Signe tangible du décollage du marché de la connectivité en vol, Global Eagle Entertainment a signé un important contrat de capacité avec SES. Par ailleurs, la demande d'internet haut débit semble appelée à croître au cours des années à venir. La Coupe du Monde de la FIFA, Brésil 2014 a donné l'occasion à de nombreux télédiffuseurs du monde entier de tester la diffusion en direct en 4K, ouvrant la voie au développement de l'écosystème Ultra HD.

Le marché des lanceurs a également suivi une dynamique favorable, l'Agence spatiale européenne ayant pris l'engagement de garantir l'accès à l'espace à des prix concurrentiels en donnant son accord à la construction du lanceur de nouvelle génération Ariane 6. Falcon 9 de SpaceX, qui a rencontré de nombreux succès pendant sa première année d'activité, a acquis une réputation de lanceur fiable et économique.

Avec une flotte totale de douze satellites en orbite moyenne (MEO) après deux nouveaux lancements de quatre satellites chacun, le réseau O3b a commencé en septembre 2014 à offrir des services satellitaires comparables à la fibre optique sur plusieurs marchés.

POURSUITE DE LA CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires mondial du secteur des Services Fixes par Satellite, qui reste résolument orienté à la hausse depuis quelques années, a encore connu une progression de plus de 4% à 12,8 milliards de dollars¹.

DES CAPACITÉS NETTES EN EXPANSION CONSTANTE

En tout, 20 satellites géostationnaires à caractère commercial, emportant des charges utiles en bande C, Ku et Ka, ont été lancés avec succès en 2014², dont deux appartiennent à SES. Après prise en compte des capacités mises hors service, les capacités nettes disponibles en bande C et en bande Ku ont augmenté de quelque 8% entre 2013 et 2014. Au cours de la même période, les capacités des satellites à haut débit (HTS) ont progressé de plus de 40%.

LE SEGMENT DES MÉDIAS ET DE LA TÉLÉDIFFUSION

Mondialement, plus de 7 500 chaînes en HD sont diffusées via satellite. 25% de ces chaînes sont disponibles sur les satellites SES.

En 2014, le nombre de chaînes de télévision diffusées par satellite dans le monde est passé à plus de 37 000, une progression de 5,7%. Avec 6 529 chaînes, SES représente 17% du nombre total de

- Une flotte mondiale
- Dynamique du marché – 312 millions de foyers TV couverts dans le monde
- **Instantané – Le marché des Services Fixes par Satellite (SFS) en 2014**

chaînes transmises par satellite, en hausse de 4,4% par rapport à l'année précédente³. Le nombre d'abonnés payants dans le monde a crû de 8% en 2014, à près de 240 millions⁴.

D'importants facteurs économiques et démographiques expliquent l'expansion du marché de la télévision payante en Amérique latine qui a connu une progression de 22%, portant le nombre total d'abonnés à 47 millions⁵. En particulier, le Brésil, pays très peuplé dont la classe moyenne est en plein essor, a connu une augmentation de 25,4% du nombre d'abonnés en 2014 à 14 millions⁶.

L'Afrique sub-saharienne et la région Asie-Pacifique ont enregistré une progression du nombre d'abonnés en réception directe par satellite de 11,3% respectivement de 11,1%; la région Asie-Pacifique représentant le marché le plus important avec 80 millions d'abonnés en réception directe.

La région Asie-Pacifique et l'Afrique sub-saharienne sont aussi les régions qui comptent le plus large nombre de foyers qui captent la télévision analogique terrestre non cryptée (82 millions respectivement 45 millions de foyers qui restent à passer en mode numérique).

Selon les prévisions, le satellite représentera 72,4% du nombre total d'abonnés aux services de télévision payante sur ce marché d'ici à 2015⁷.

En 2014, la croissance est restée dynamique sur le marché de la télévision haute définition (HD), le nombre de chaînes diffusées dans le monde augmentant de près de 14% pour atteindre environ 7 500⁸. Ces chaînes ont été transmises à 25% (plus de 1 800 chaînes) par des satellites SES, faisant de ce dernier le leader de la distribution de chaînes de télévision haute définition. Les régions où les programmes haute définition transmis par satellite ont connu la progression la plus forte sont l'Afrique subsaharienne, l'Asie méridionale, la Russie et l'Asie centrale, qui ont enregistré des taux de croissance de 39,2%, 39,1% et 32,1% respectivement entre 2013 et 2014⁹.

Grâce à la Coupe du Monde de la FIFA, l'année 2014 a également offert une précieuse vitrine à la télévision Ultra HD. Une illustration de ce phénomène est donnée par Eurovision – distributeur premium d'événements sportifs et d'actualité de l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER) – qui a diffusé la Coupe du Monde de la FIFA à ses audiences en Amérique du Nord, Amérique latine, Europe et Asie en Ultra HD et en HD via des satellites SES.

Dans l'Ultra HD, l'amélioration de la qualité de l'image se poursuit à un rythme élevé, alimentée par les avancées des fabricants de téléviseurs et l'évolution des préférences des consommateurs, tandis que les diffuseurs et les plates-formes de télévision étudient encore les aspects techniques avant d'adopter cette technologie de diffusion. Avec la baisse ininterrompue du prix des téléviseurs, l'Ultra HD est en passe de devenir la télévision de demain.

ENTREPRISES ET SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

La demande de connectivité sur le marché des données et de la voix continue à croître, les consommateurs exigeant de plus en plus de connectivité permanente – à tout moment et en tout lieu.

Le segment des entreprises et des services de télécommunications regroupe plusieurs marchés satellitaires particuliers, notamment les solutions réseau VSAT, les services de dorsale internet, de dorsale pour la téléphonie mobile ainsi que d'autres services de connexion de point à point tels que les réseaux bancaires et les réseaux de distribution. Ces marchés sont considérés comme des services fixes dans la mesure où les satellites desservent généralement des têtes de réseaux et des installations fixes qui redistribuent les signaux vers les réseaux mobiles.

Dans les services de télécommunications, la consommation de données sur appareils mobiles a littéralement explosé avec une croissance de 60% du trafic de données entre le deuxième trimestre 2013 et le deuxième trimestre 2014¹⁰. Le trafic de données mobiles devrait poursuivre son expansion à raison d'un taux moyen de variation annuelle (TMVA) de 45% (2014-2019), soit une multiplication par six d'ici à la fin 2019. Le trafic de données sur réseaux mobiles va se développer à une vitesse nettement supérieure à celle du trafic fixe de données sur la période des prévisions (données fixes: TMVA d'environ 25% sur la même période). Le principal moteur de croissance du trafic de données mobiles est la montée en flèche des abonnements pour smartphones et l'augmentation de la consommation moyenne de données par abonnement, les flux vidéo représentant le segment le plus important et à la plus forte croissance du trafic de données mobiles¹¹.

La croissance des abonnements mobiles s'est poursuivie dans l'ensemble des régions. En Asie-Pacifique, cette croissance est alimentée par l'augmentation du nombre d'abonnés. Sur les marchés plus matures d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale, la croissance provient de l'augmentation du nombre d'abonnements par personne – par exemple, de nombreux utilisateurs ont récemment ajouté une tablette.

Le segment des réseaux VSAT (Very Small Aperture Terminal) continue de connaître une progression régulière. En 2014, le nombre de terminaux VSAT en service dans le monde a augmenté de 5% pour dépasser les 2,1 millions. Cette augmentation reflète la demande soutenue de connectivité dans les marchés émergents, l'Amérique latine, l'Afrique subsaharienne et le Sud asiatique ayant enregistré des taux de croissance supérieurs à 10% en 2014¹².

LE MARCHÉ DE LA MOBILITÉ

Sur le marché de la mobilité commerciale, les services de voix et de données permettent d'assurer les communications maritimes pour les navires et les plates-formes offshore, les communications aéronautiques, ainsi que les applications mobiles terrestres.

Le marché de la connectivité en vol a connu un grand succès au cours des dernières années. Près de 900 avions de ligne commerciaux et 900 avions d'affaires se sont équipés d'une antenne en 2014¹³. Avec un TMVA prévu de 19% au cours des cinq années à venir, le nombre d'avions commerciaux offrant des services de connectivité en vol devrait atteindre 8 000 en 2018 et 13 000 en 2022 (soit un TMVA de 15% sur 10 ans). L'Amérique du Nord, qui est actuellement le premier marché par le nombre d'appareils, par le trafic et par le nombre d'aéronefs équipés de systèmes de connectivité embarqués, devrait rester la première région pour représenter 61% du marché mondial au terme de cette période de 10 ans.

Partis d'Europe du Nord, les services VSAT dans le secteur maritime ont connu un grand essor au cours des dernières années et se sont rapidement diffusés dans le monde entier. Le nombre de terminaux VSAT dans le secteur maritime en service dans le monde a connu une très forte augmentation, passant de moins de 6 000 terminaux en 2005 pour atteindre les 12 400 en 2014. Le principal moteur de cette croissance a été la VSAT en bande Ku, qui représentait environ 75% de la VSAT dans le secteur maritime en 2014¹⁴. Cette demande est tirée par le secteur maritime, et notamment par l'installation de nouveaux outils opérationnels sur les plates-formes pétrolières, les navires citernes et les navires d'exploration pétrolière. Ces outils tels que des systèmes de surveillance en temps réel, de diagnostic à distance des moteurs, de maintenance et de calcul d'itinéraire entraînent une augmentation considérable des besoins en capacité. Les besoins liés aux communications des équipages et à la demande de connectivité des passagers embarqués à bord des navires marchands, des navires de croisière et des super yachts alimentent également cette augmentation des capacités.

Le marché mondial des services de communications « Machine-to-Machine » (M2M) est actuellement en plein essor et devrait atteindre environ 4 milliards d'unités en 2018. Cette expansion est principalement imputable aux secteurs du transport, du fret, des administrations publiques, à l'industrie pétrolière et aux secteurs de la construction et des services aux collectivités. Si la croissance de certains segments du marché des satellites est menacée par les solutions terrestres, les secteurs du transport, du fret et des administrations publiques devraient apporter la principale contribution au chiffre d'affaires au cours de la prochaine décennie. Cette croissance sera tirée en premier lieu par l'Amérique du Nord, puis par l'Europe et par l'Amérique latine¹⁵.

LE SEGMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET CLIENTS INSTITUTIONNELS

Les opérateurs de Services Fixes par Satellites (SFS) ont enregistré un ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires réalisé dans le segment des administrations publiques, civiles ou militaires sous l'effet des restrictions budgétaires aux États-Unis, le retrait des troupes en Afghanistan et de l'utilisation grandissante de capacités fournies par des systèmes développés en interne. Les communications par satellite restent néanmoins une composante majeure des architectures des administrations publiques, civiles ou militaires,

en raison de leur rôle d'appui stratégique aux opérations dans le monde entier.

INNOVATION

L'évolution des besoins de l'industrie satellitaire a vu l'arrivée de satellites à haut débit ces dernières années, avec les entreprises cherchant à réduire leurs coûts de transmission de données pour rester concurrentielles. Désormais pleinement opérationnelle, O3b – première constellation de satellites en orbite moyenne au monde – fait œuvre de pionnier en matière d'innovation avec ses capacités à temps de latence faible et un débit considérable tandis que le satellite SES-12, premier satellite hybride de SES comportant des faisceaux larges classiques et une charge utile à très haut débit, doit venir compléter et soutenir la croissance des segments de marché vidéo et données. Associés aux satellites en orbite géostationnaire (GEO) à faisceaux larges de SES et aux satellites hybrides GEO/HTS, les satellites en orbite moyenne d'O3b constituent une offre incomparable qui ouvre de nouveaux horizons, crée des opportunités commerciales innovantes à fort potentiel économique qui ne manqueront pas d'attirer de nouveaux groupes de clients.

Le marché des lanceurs reste marqué par un degré élevé d'innovation, SpaceX comptant toujours à son palmarès le plus grand nombre de placements réussis en orbite de satellites géostationnaires pour un coût beaucoup plus faible. Cette nouvelle concurrence a également encouragé l'industrie spatiale européenne et les pays membres de l'Agence spatiale européenne, soucieux de garantir l'accès à l'espace pour le secteur, à soutenir le développement d'Ariane 6. La technologie satellitaire et l'innovation évoluent naturellement de conserve, ce qui transparaît dans le développement d'applications qui procurent des avantages sociaux et culturels directs aux personnes et aux communautés ainsi que ceux qui sont conçus pour répondre aux besoins des consommateurs et aux évolutions du marché. Les satellites sont essentiels à la mise en place de dispositifs d'alerte et de secours en cas de catastrophe. emergency.lu, créé dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement luxembourgeois et SES, est un système de communication d'urgence éprouvé, conçu pour assurer la connexion de manière à apporter plus efficacement une réponse immédiate aux crises telles que des catastrophes naturelles et des cas d'urgences humanitaires. Le Luxembourg et SES ont également développé SATMED, une plate-forme de santé en ligne permettant d'assurer la connectivité du personnel soignant, des travailleurs sociaux et des animateurs de collectivités et des établissements scolaires et universitaires dans les pays en développement où les connexions sont parfois difficiles.

1 Euroconsult
2 Satelliteonthenet.co.uk
3 Analyse interne SES
4 Dataxis – Abonnés TV payante et TV prépayée par satellite
5 Dataxis
6 Dataxis
7 Dataxis
8 Lyngsat, analyse de SES
9 Euroconsult

10 Etude Ericsson
11 Etude Ericsson
12 Euroconsult
13 Euroconsult: Prospects for in-flight entertainment and connectivity (Perspectives dans le domaine des divertissements et de la connectivité en vol)
14 Euroconsult: Maritime Telecom Solutions by Satellite
15 NSR

INNOVATION



SES et l'Agence spatiale européenne (ASE)

Partenaires dans l'espace et sur la terre



SES s'emploie à soutenir et favoriser l'innovation et le développement dans le domaine des technologies satellitaires et des applications. En partenariat avec l'Agence spatiale européenne (ASE), elle a forgé des liens de coopération solides et durables en vue de créer une plate-forme satellitaire en Europe, compétitive au plan commercial.

2014 a été une année riche en événements pour SES : le Luxembourg a en effet continué à coprésider l'ASE (Présidence qui a débuté en novembre 2012) tandis que la conférence ASE-ARTES a été organisée sur fond de consultation étroite entre l'ASE et SES plusieurs mois durant pour le développement d'un lanceur européen de nouvelle génération.

ELECTRA

En 2014, SES a reconduit le partenariat public-privé avec l'Agence spatiale européenne (ASE) dans le cadre du programme ELECTRA, qui vise à développer une plate-forme innovante, de taille petite à moyenne à propulsion entièrement électrique, fabriquée en Europe. SES, maître d'œuvre auprès de l'ASE pour la première phase du programme, travaille avec OHB System AG de Brême, qui intervient en qualité de sous-traitant pour la conception industrielle de la plate-forme.

Le projet ELECTRA a pour objectif de développer une plate-forme satellitaire géostationnaire innovante faisant appel à la propulsion électrique au lieu de la propulsion chimique conventionnelle pour

la mise en orbite géostationnaire ainsi que pour le maintien en orbite. La plate-forme satellitaire peut ainsi profiter de lanceurs moins lourds ou de capacités de lancement double tout en transportant des charges utiles équivalentes à celles des satellites actuels de taille moyenne en termes de consommation électrique et de nombre de répéteurs actifs.

SUIVI DES AVIONS DEPUIS L'ESPACE

En 2014, SES TechCom a également poursuivi ses travaux avec le centre aérospatial allemand DLR sur le système spatial de surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B). SES TechCom a développé et mis en œuvre le centre de traitement des données au sol, qui récupère, traite, analyse et stocke toutes les données ADS-B reçues du satellite expérimental Proba V de l'Agence spatiale européenne. Les instruments ADS-B en orbite offrent un énorme potentiel en termes de contrôle du trafic aérien à l'échelle mondiale, permettant notamment de détecter et localiser un avion dans les secteurs non couverts par des radars terrestres, comme les océans et les régions polaires. Les appareils aériens dotés du système ADS-B signalent leur position, leur altitude, leur vitesse et envoient automatiquement d'autres paramètres de vol chaque seconde ou presque. Grâce aux transmissions ADS-B, un avion demeure visible en permanence non seulement pour les contrôleurs au sol mais aussi pour les autres appareils correctement équipés. Le projet vise à améliorer la sécurité du trafic aérien à l'échelle mondiale.

- **SES et ASE – Partenaires dans l'espace et sur la terre**
- O3b – Innovation in satellite communications
- Spacecraft Operations Centres - SOC: Expanding to better innovate

REDU SPACE SERVICES (RSS)

Redu Space Services (RSS) est une société belge, qui, depuis 2007, exploite la station au sol de Redu en Belgique pour le compte de l'Agence spatiale européenne. RSS est une société commune entre SES TechCom et Verhaert Space. Elle est responsable de l'exploitation et de la maintenance intégrales de la station, ainsi que du développement des activités commerciales et institutionnelles s'appuyant sur les actifs et ressources de cette dernière. C'est à cette fin que SES et Verhaert Space ont fondé la société commune, RSS.

En avril 2014, SES et QinetiQ, partenaires au sein du centre spatial de l'ASE à Redu, ont annoncé la signature d'un protocole d'accord garantissant le développement à long terme de l'installation au sol de Redu, en Belgique.

L'accord ainsi conclu confirme le rôle crucial du centre de l'ASE pour accueillir les activités spatiales, les services et applications présentant un niveau élevé de sécurité dans l'intérêt de l'ASE et de ses partenaires, mais aussi pour servir de centre d'excellence, à même de recevoir et de répondre aux besoins des ingénieurs, des scientifiques et des étudiants. Conscients de l'importance stratégique du centre de Redu, les parties au protocole d'accord ont identifié des domaines de coopération potentiels en vue de poursuivre l'expansion du centre et de contribuer ensemble à son développement durable sur le moyen et le long terme.

L'Agence spatiale européenne et RSS ont par ailleurs signé une lettre d'intention concernant la prolongation de la relation contractuelle qui unit l'ASE à RSS pour une nouvelle période de cinq ans. RSS a été choisie par l'Agence spatiale européenne pour effectuer la maintenance et l'exploitation du Centre spatial de Redu pendant dix ans, soit jusqu'en 2017.

PROJETS DE COMMUNICATION AU LASER

En coopération avec le département Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust (SnT) de l'Université du Luxembourg et avec le concours de l'Agence spatiale européenne, SES mène des recherches sur les liaisons optiques avec les satellites géostationnaires.

Pour acquérir une première expérience pratique des liaisons laser satellite, SES TechCom travaille également en collaboration avec RUAG Space Switzerland sur le développement d'un segment au sol pour la réception d'importants volumes de données à partir des satellites en orbite terrestre basse.

SES TechCom prend une part active à plusieurs projets de communication au laser, préparant ainsi le terrain au lancement, à partir de 2020, de satellites capables d'assurer des transmissions à très haut débit (térabits).

SES est également membre du groupe de travail CCSDS SLS-OPT, qui traite de la uniformisation dans le domaine des communications optiques par satellite.

O3b – Innovation dans les communications satellitaires

Le 18 décembre 2014, la fusée Soyouz d'Arianespace s'élançait dans le ciel et mettait en orbite avec succès la dernière grappe de quatre satellites de la constellation O3b, à la pointe de l'innovation. C'était le deuxième lancement réussi de l'année pour O3b Networks, une société qui s'est donnée pour mission de fournir un Internet haut débit à faible coût aux trois autres milliards de terriens («Other 3 Billion») vivant dans les pays émergents. La constellation de douze satellites, qui opère en orbite terrestre moyenne, conjugue des avantages comparables à ceux de la fibre optique en termes de débit et de temps de réponse à la couverture intégrale que seuls les satellites peuvent offrir. La constellation O3b est à présent pleinement opérationnelle et hautement évolutive, avec un potentiel de croissance à plus de 100 satellites.

LA FIBRE DANS LE CIEL...

Alors que la fibre optique est très répandue dans les pays développés, le satellite reste la technologie privilégiée dans les marchés émergents et les zones isolées pour fournir des communications voix et données rapides et fiables. Le monde s'organise de plus en plus autour de l'Internet, des protocoles IP et des applications tournant sur une infrastructure IP de base; or nombre de ces applications (comme les services interactifs en nuage, les logiciels de gestion intégrée ERP, les clients Web) sont sensibles au délai d'aller-retour ou temps de latence imposé par les satellites traditionnels. Les satellites O3b, en orbite à 8 000 km à peine au-dessus de la terre, qui utilisent des faisceaux étroits haute fréquence, sont en mesure de fournir des débits plus élevés et des temps de latence plus faibles adaptés aux applications modernes dans les secteurs des entreprises comme du grand public.

O3b est pleinement opérationnelle depuis septembre 2014 et la réaction des quatorze premiers clients dont les services ont commencé avant la fin de l'année était extrêmement positive, sept d'entre eux ayant déjà augmenté les capacités souscrites auprès d'O3b.

Telecom Cook Islands a été le premier client actif de la société O3b. Les Iles Cook comptent parmi les archipels les plus éloignés du Pacifique: la solution du câble sous-marin à fibre optique a donc été écartée, mais l'option des services satellitaires traditionnels ne se justifiait pas davantage des points de vue technique et économique. Grâce à O3b, Telecom Cook Islands a pu lancer des services de téléphonie mobile 3G et la connectivité entre les Iles éponymes et le reste du monde s'en est trouvée radicalement transformée.

... ET SUR LA MER

En 2014, la compagnie Royal Caribbean Cruises Lines (RCCL) a équipé les trois fleurons de sa flotte de la solution O3b Maritime dans le cadre d'un partenariat qui a révolutionné le secteur de la croisière. Quantum of the Seas, première paquebot entièrement connecté de la Royal Caribbean, bénéficie désormais d'un accès Internet haut débit supérieur à celui de tous les bateaux de croisière dans le monde. RCCL met les services de connectivité haut débit et faible latence de la flotte O3b à la disposition de ses passagers, qui vivent une expérience digitale inédite en croisière, de la vidéo en streaming aux réseaux sociaux et chats vidéo, en passant par les jeux en ligne. RCCL est ainsi en mesure d'offrir à ses jeunes clients fortunés comme à la clientèle d'affaires les avantages d'une large bande haut débit qu'ils seraient en droit d'attendre dans n'importe quel grand hôtel moderne.

QUAND LE DÉVELOPPEMENT FAIT LA DIFFÉRENCE : LE PARI D'O3B

La constellation O3b est en train de transformer le paysage de la connectivité pour les populations les plus isolées au monde. De Kinshasa, en République démocratique du Congo, à Leticia au cœur de l'Amazonie colombienne, de Juba au Sud-Soudan, pays de création récente, à l'île du Timor oriental, O3b fournit la connectivité nécessaire au développement économique et social.

Dans les Samoa sous administration américaine, les nouvelles capacités proposées par O3b améliorent la vitesse et la fiabilité du réseau et offrent l'alternative d'une dorsale internet en cas de panne du système à fibre optique sous-marin existant.

En Malaisie, le gouvernement entend, en partenariat avec Maja Nusa, client d'O3b, réduire la fracture numérique entre la ville et la campagne en proposant des services mobiles, voix et données, haut débit et à un prix abordable en zone rurale.

En République démocratique du Congo, O3b fournit des centaines de mégabits par seconde (Mbps) à l'opérateur local, Raga Telecom, qui, à son tour, dessert des opérateurs de réseaux mobiles en services de base à Kinshasa. Les réseaux mobiles et leurs millions d'abonnés s'appuient désormais sur les services de dorsale Internet des satellites d'O3b.

O3b fournit enfin des services de dorsale Internet à son client Digicel Pacific, le plus grand opérateur de télécommunications du bassin Pacifique, dans les îles Samoa, Nauru et, en particulier, en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Dans ce dernier pays, une population de dix millions de personnes peut désormais bénéficier de débits comparables à ceux de la fibre grâce au système O3b comme en témoigne la croissance fulgurante du trafic de communications entre l'île et le reste du monde. De nouveaux horizons s'ouvrent ainsi dans le monde des communications par satellite.



Centres de contrôle des satellites (SOC)

Se développer pour mieux innover

Le 28 juillet 2014, Karim Michel Sabbagh, Président et Directeur général, et Martin Halliwell, Directeur chargé de la technologie, ont assisté à l'inauguration officielle du nouveau centre de contrôle des satellites de Princeton.

SES assure le contrôle de près de la moitié de sa flotte en expansion à partir du nouveau centre de Princeton au New Jersey, qui abrite également les activités commerciales et d'ingénierie des satellites.

Une équipe de techniciens très compétents, en charge du contrôle des satellites, assure 24 h sur 24, 7 jours sur 7, le suivi et la gestion de 23 satellites SES, dont les services vont de la télédiffusion de chaînes de télévision de grande qualité à l'internet haut débit en direction de millions de personnes sur terre, en mer et dans les airs en Amérique du Nord et dans le reste du monde.

L'essentiel de la flotte actuelle de SES, qui compte plus de 50 satellites, est géré par des contrôleurs, situés au siège de SES au Luxembourg, à Princeton et à Gibraltar. Les trois centres de contrôle des satellites sont pleinement intégrés, de sorte que chaque installation et chaque équipe de contrôle est en mesure de fournir des services en temps réel et une assistance de remplacement à l'ensemble de la flotte SES.

Le centre de contrôle de Princeton est doté des technologies les plus récentes et de capacités permettant à SES de répondre à la demande des clients en évolution constante ainsi qu'aux défis multiples de la flotte satellitaire pour les décennies à venir. Qu'il s'agisse des satellites à propulsion électrique ou de l'expansion de la flotte à plus de 100 satellites, SES a l'expertise et les technologies de pointe nécessaires dans ses stations de contrôle des satellites pour lui permettre de faire face aux mutations futures. Princeton est depuis longtemps un centre névralgique pour ce qui est de l'expertise en ingénierie satellite et de la gestion des comptes clients de SES. Ces équipes, qui jouent un rôle crucial pour l'activité du Groupe, peuvent à présent collaborer plus étroitement avec les contrôleurs situés à proximité, pour assurer l'optimisation des opérations ainsi que le succès et la satisfaction des clients.

Le succès des clients et la collaboration de l'ensemble de l'équipe ont été d'importants facteurs à l'origine de la migration à Princeton de ce centre de contrôle des satellites, essentiel aux missions de SES.

Situé au cœur du bâtiment, le nouveau centre de contrôle occupe une surface de 185 m² et accueille une équipe de 12 contrôleurs.

Une partie de l'équipe a quitté les sites de Vernon Valley et de Woodbine pour rejoindre les autres membres dans le nouveau centre.

Deux salles de formation aux anomalies en cours de mission ont été créées à côté du centre. Elles serviront à la formation mais aussi à accueillir les équipes lors des missions satellitaires ou lors d'éventuels problèmes de fonctionnement.

CENTRE DE CONTRÔLE DU LUXEMBOURG

En 2014, à Betzdorf, tous les systèmes de contrôle au sol ont été transférés vers le site technique d'antennes, afin de démanteler complètement l'installation de contrôle satellitaire (satellite control facility ou SCF). L'objectif actuel est de finaliser cette partie du projet d'ici au second trimestre 2015.

Près de 60 collaborateurs et 30 travailleurs postés du centre de contrôle des satellites ont déménagé dans le nouveau bâtiment en novembre 2014. Tous sont à présent rassemblés sur un seul et même étage, une organisation propice à une coordination instantanée et une collaboration efficace de ces équipes en charge d'opérations stratégiques pour le Groupe.

Le bâtiment qui abrite les opérations satellitaires de SES est doté de caractéristiques et équipements de pointe, offrant notamment un niveau de redondance des plus élevés pour les infrastructures, mais aussi pour l'alimentation électrique, le refroidissement, le réseau, la sécurité et les systèmes informatiques: la sécurité réseau est nettement améliorée, la «maintenabilité en service», une première pour le bâtiment comme pour les infrastructures, autorise la réalisation d'opérations de maintenance en cours de fonctionnement sans qu'il soit nécessaire de transférer les activités satellitaires vers d'autres centres de contrôle de SES, et une «conception enclavée» sur mesure vient renforcer la sécurité du réseau.



APPLICATIONS



D'emergency.lu à SATMED

Les réseaux terrestres et cellulaires sont particulièrement exposés en cas de catastrophe.

Les ouragans, les tremblements de terre, les inondations et les incendies peuvent endommager les infrastructures au sol en quelques minutes; or, en situation de crise, un réseau de communications efficaces et sécurisées est la première des priorités.

Nos systèmes de communication facilitent et améliorent la gestion de l'aide humanitaire et les interventions d'urgence en :

- garantissant une connexion rapide et efficace
- permettant aux autorités et services compétents de coordonner leur action
- en réduisant considérablement le temps de réaction nécessaire aux secours après une catastrophe partout dans le monde
- couvrant des zones géographiques dont l'accès est difficile, voire impossible.

EMERGENCY.LU – ÉTABLIR DES COMMUNICATIONS EN SITUATION D'URGENCE

En cas de catastrophe, les acteurs de l'aide humanitaire doivent pouvoir intervenir rapidement auprès des victimes et la communication avec les personnes frappées par un tel événement est à cet égard cruciale.

La plate-forme emergency.lu fournit un ensemble de services destinés à remédier à l'absence de communications dans les heures ou les jours qui suivent une catastrophe à grande échelle. Elle offre en effet l'avantage de pouvoir être utilisée immédiatement par les experts et secours parvenus sur le site.

emergency.lu est un système de communication d'urgence extrêmement flexible et pouvant être déployé rapidement, conçu pour apporter un appui aux premiers intervenants dans les heures qui suivent une catastrophe naturelle ou une crise humanitaire.

La solution emergency.lu s'appuie sur une infrastructure et des capacités satellitaires, des services de communication et de coordination, ainsi que des terminaux satellites terrestres; le transport des équipements est assuré jusqu'aux zones sinistrées partout dans le monde.

emergency.lu est gérée par le ministère des Affaires étrangères du Luxembourg en collaboration avec HITEC Luxembourg S.A., SES TechCom S.A. et Luxembourg Air Rescue. Ce dispositif conjoint, déployé pour la première fois en 2012 en réponse à des catastrophes ou des crises humanitaires, contribue à coordonner les secours grâce à un système de communication d'urgence.

Le service, qui s'appuie sur les capacités satellitaires de SES, peut être déployé en 24 heures presque partout dans le monde, réduisant considérablement le temps de réaction nécessaire aux systèmes traditionnels.

emergency.lu offre des services de communication par courriel, voix sur IP, cartographie, partage des fichiers et autres types de connectivité nécessaires aux organisations de secours intervenant immédiatement après une catastrophe. Cette solution améliore considérablement l'efficacité des premiers intervenants et contribue à sauver des vies humaines.

En décembre 2014, Romain Schneider, ministre de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire du Luxembourg, a signé le contrat de prolongation du projet emergency.lu avec ses partenaires HITEC Luxembourg, SES TechCom et Luxembourg Air Rescue. Un nouveau contrat a été conclu avec la compagnie de transports Schenker Luxembourg à cette occasion.

Compte tenu des besoins grandissants en services de télécommunications lors des crises humanitaires dans le monde et du succès de la première phase du contrat, le projet a été prolongé pour une durée de six ans jusqu'à la fin de 2020.

En octobre 2014, emergency.lu a obtenu le prix «Changing Lives Award». Ce prix récompense une initiative intéressante ayant eu un impact notable sur les télécommunications au sein d'une population et contribué à atténuer ses difficultés et à favoriser le développement socio-économique ultérieur.

DÉPLOIEMENTS D'EMERGENCY.LU DEPUIS 2012

Depuis son lancement, le projet d'infrastructure a été déployé à de nombreuses reprises et utilisé, par exemple, au Sud-Soudan, au Mali, au Venezuela, au Népal, aux Philippines et, tout récemment, en Afrique de l'Ouest.

LABORATOIRE MOBILE B-LIFE (BIOLOGICAL LIGHT FIELDABLE LABORATORY FOR EMERGENCIES)

Depuis le 23 décembre 2014, un kit de déploiement rapide, emergency.lu offre des services de connectivité au laboratoire mobile B-LiFE, installé par une équipe belge de B-FAST à Nzérékoré, en Guinée. Le laboratoire B-LiFE fonctionne sur la plate-forme de communication SATMED, financée par le gouvernement luxembourgeois et déployée sur le système d'intervention d'urgence emergency.lu en utilisant les capacités satellitaires de SES. B-LiFE peut être déployé rapidement pour effectuer des tests de diagnostic rapide sur les patients. Une fois installé en zone de crise, le laboratoire B-LiFE a recours à des techniques d'analyse génétique pour identifier avec précision la présence d'agents pathogènes potentiellement mortels. L'efficacité de la réponse fournie par le laboratoire dépend de la communication en temps réel assurée par le satellite.

La mission B-LiFE/B-FAST a été déployée en appui à un centre de traitement de la maladie d'Ebola, installé à Nzérékoré par l'ONG française ALIMA. Copernicus, service européen pour la gestion des situations d'urgence, fournit des images satellites pour la cartographie des données épidémiologiques. La Commission européenne

- D'emergency.lu à SATMED
- HD+ Delivering a brilliant idea



- 1 Baïkonour : ASTRA 2G sur fusée Proton
- 2 Soudan du Sud : depuis janvier 2012
- 3 Népal : depuis octobre 2012
- 4 Venezuela : depuis novembre 2012
- 5 Philippines : décembre 2013 - mai 2014
- 6 Région affectée par Ebola : depuis novembre 2014

(DG ECHO) et son Centre de coordination des réponses d'urgence (ERCC) apportent également leur concours.

SATMED – AMÉLIORER L'ACCÈS À LA SANTÉ EN LIGNE ET EN SIMPLIFIER L'UTILISATION

« Avec SATMED, nous utilisons nos connaissances en matière de connectivité et notre capacité satellitaire pour connecter les zones les plus reculées, permettant un échange en temps réel entre les équipes médicales et les participants aux projets gouvernementaux, institutionnels, scientifiques et humanitaires dans le monde entier » a déclaré Gerhard Bethscheider, Directeur général de SES TechCom.

La plate-forme SATMED, une infrastructure de télémédecine en nuage s'appuyant sur la connectivité satellitaire, est un autre exemple de collaboration entre le Luxembourg et SES dans le cadre de l'action humanitaire.

Le projet SATMED est directement lié au projet emergency.lu et se fonde dans une large mesure sur les mêmes équipements, technologies et services de connectivité.

SATMED est une plate-forme de santé en ligne conçue par SES TechCom et bénéficiant du soutien du gouvernement du Luxembourg ainsi que de la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire.

La plate-forme de télémédecine SATMED a pour objet d'améliorer l'accès à la santé en ligne et d'en simplifier l'usage. SATMED fournira un ensemble de services en ligne à différents niveaux: une connectivité satellite dans les régions reculées sans connexion à internet, des outils de santé en ligne et de santé mobile développés avec le concours de médecins, ainsi que des outils développés par des communautés internationales pour permettre un accès universel aux soins en ligne, à l'apprentissage en ligne, à la gestion de la santé en ligne ainsi qu'au financement de cette dernière. SATMED fournira également un accès aux services en nuage pour le stockage, l'échange et la sauvegarde sécurisés de données.

Pour développer la plate-forme de données médicales en ligne SATMED, SES s'est associée à plusieurs Organisations non gouvernementales (ONG), notamment Friendship in Bangladesh, German Doctors, Médecins Sans Frontières, Archemed et la Fondation Follerau Luxembourg. Pendant la phase pilote, le système dans son ensemble, avec ses équipements satellites et ses plates-formes logicielles, sera mis au service des organisations partenaires, dont des ONG, hôpitaux, universités de médecine et autres prestataires opérant dans des zones défavorisées. Jusqu'à quinze terminaux satellites seront ainsi installés dans des sites du projet au Bangladesh, au Bénin, en Érythrée, en Guinée, aux Philippines et en Sierra Leone. Les organisations partenaires utiliseront SATMED pour améliorer l'accès aux soins médicaux, renforcer leurs programmes de formation médicale, œuvrer à une gestion plus efficace de la santé et en garantir la qualité et/ou améliorer la collecte, le traitement et la visualisation des données.

SATMED vise à améliorer la santé publique dans les pays émergents et en développement, notamment dans les régions isolées où les connexions sont difficiles, et ce, en agissant à trois niveaux:

- SATMED fournira des outils de communication moderne adaptés à l'apprentissage et à l'enseignement de la médecine en ligne afin de faciliter les échanges entre les médecins de ces pays et leurs confrères des pays développés et de favoriser ainsi le transfert de connaissances médicales.
- SATMED offrira des services d'infrastructure TI partout dans le monde, y compris dans les régions les plus isolées. Une infrastructure en nuage permettra l'échange de dossiers médicaux entre professionnels.
- SATMED est une plate-forme multi-niveaux, capable d'intégrer divers outils de télémédecine. L'une des priorités du projet est de créer une architecture permettant aux divers outils existants dans le secteur de communiquer entre eux.

SATMED s'adresse à deux groupes d'utilisateurs principaux: premièrement, aux acteurs de l'aide humanitaire: aux ONG, organisations gouvernementales et leurs programmes de santé, aux facultés de médecine ou centres hospitaliers universitaires; deuxièmement, aux acteurs nationaux du système de santé des pays émergents et en développement, aux autorités nationales et gouvernementales en charge de la santé, mais aussi aux acteurs privés comme les cliniques et établissements hospitaliers.

Le projet SATMED entrera en service à l'issue d'une phase pilote de dix-huit mois. En septembre 2014, SATMED a adhéré à la Clinton Global Initiative (CGI) et annoncé son engagement en faveur de cette initiative en participant à l'assemblée générale de CGI, qui s'est tenue à New York en septembre 2014.

HD+ une qualité exceptionnelle

En 2014, la plate-forme de distribution de programmes en haute définition (HD+), dont le succès ne se dément pas, a célébré sa cinquième année d'exploitation commerciale.

La plate-forme HD+ compte désormais plus de 1,65 million d'utilisateurs payants en Allemagne. Plus de 3,0 millions de foyers en tout reçoivent le bouquet de chaînes qu'elle diffuse, dont 1,4 million à titre gratuit pendant la période d'essai de six mois.

La plate-forme ouverte HD+ apporte des services TV gratuits et attractifs en haute définition sur le marché. Le service HD+ permet actuellement aux 20 plus grands télédiffuseurs privés allemands de diffuser leurs contenus en HD. De plus, les utilisateurs de la plate-forme HD+ peuvent recevoir plus de 30 autres chaînes gratuites avec une qualité d'image exceptionnelle.

En décembre 2012, HD+ a lancé le premier produit auxiliaire intégrant des charges linéaires et non linéaires.

Le service HD+ RePlay permet aux téléspectateurs d'accéder aux contenus de la médiathèque des télédiffuseurs privés – à l'heure de leur choix, indépendamment des programmes de diffusion et en qualité TV.

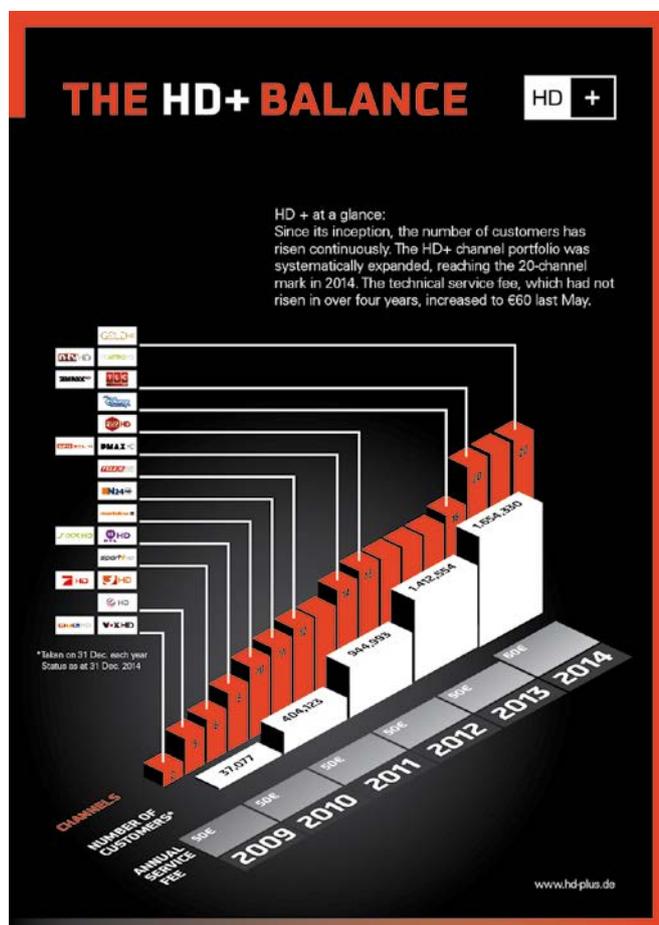
Pour bénéficier du service HD+ RePlay, les clients doivent être munis d'un décodeur HD+ SmartTV et d'une connexion internet.

Depuis 2014, HD+ RePlay est également disponible à titre d'application TN sur certains téléviseurs intelligents LG Electronics.

Comme pour le produit de base, SES Platform Services est responsable de la gestion de ces dispositifs. SES Platform Services joue également un rôle essentiel dans l'exploitation du service HD+ RePlay et veille au respect des spécifications techniques et à l'encodage.

En 2014, SES Platform Services a été contracté par Sky Deutschland afin de gérer les opérations techniques de leur service Sky Online.

D'après l'enquête annuelle « TV Monitor », réalisée par SES, le nombre de foyers allemands recevant des programmes en haute définition par satellite a pour la première fois dépassé la barre des dix millions en 2014. On dénombre également 6,6 millions de foyers qui reçoivent des programmes en haute définition via le câble et un million par la télévision en protocole internet (IPTV). En tout, 17,6 millions de foyers ont accès à la qualité haute définition outre-Rhin, soit une hausse de 24% par rapport à l'année précédente (14,2 millions). Le satellite, qui couvre 18,2 millions de foyers allemands sur un total de 38 millions, reste la principale infrastructure de distribution et de télédiffusion.



RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE







SES s'emploie résolument à rapprocher les hommes du monde entier grâce aux capacités des satellites, à élargir le choix des consommateurs, à participer pleinement à l'économie du savoir et à connecter tous les habitants de la planète.

Nous avons la conviction, avec nos collaborateurs et fournisseurs, que le développement durable est une condition préalable à la bonne santé du marché, à la qualité de l'image de marque et au succès économique.

Pour toutes ces raisons, SES mène avec énergie et détermination des activités de responsabilité sociale dans le monde entier.

BOURSES D'ÉTUDES ET PROGRAMMES DE PARTENARIAT ÉDUCATIF

Nous avons la responsabilité de contribuer au développement de sociétés basées sur la communication et d'économies du savoir.

Nous investissons dans l'éducation partout où notre action peut faire une différence. Dans le cadre de l'accord de partenariat pluriannuel conclu avec l'Université de Luxembourg, SES a continué en 2014 à soutenir les efforts de cette dernière en vue de développer un centre d'excellence et d'innovation en matière de technologies de l'information et de la communication de pointe pour les systèmes satellitaires, et à financer une chaire de droit satellitaire, des télécommunications et des médias.

SES a également poursuivi le financement de bourses d'études supérieures en coopération avec l'International Space University (ISU) à Strasbourg. Nous avons par ailleurs continué à soutenir les projets éducatifs de la Société internationale des professionnels du secteur des satellites (Society of Satellite Professionals International ou SSPI), une organisation à but non lucratif, spécialisée dans le développement des compétences et l'évolution de carrière des professionnels de l'industrie satellitaire dans le monde.

PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – EMPREINTE CARBONE

Nos activités high-tech ont un impact très limité sur l'environnement. Les satellites offrent en effet la solution à la plus faible intensité en carbone pour la diffusion de chaînes de télévision. Nous restons néanmoins déterminés à faire en sorte que notre empreinte carbone sur l'écosystème reste la plus faible possible et à poursuivre les efforts de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement.

En 2013 (derniers chiffres disponibles), les activités de la société liées à l'exploitation et à la commercialisation de la flotte satellitaire de SES, y compris les fonctions administratives, marketing et finance, ont généré environ 38 768 tonnes de CO₂e, soit une hausse de plus de 16% par rapport à 2012, étant donné que pour la première fois, nous incluons les émissions liées compris les trajets du personnel pour se rendre au travail.

- Bourses d'études et programmes de partenariat éducatif
- Programmes de développement durable – empreinte carbone
- Initiatives sociales et culturelles
- Fight Ebola
- ELEVATE

INITIATIVES SOCIALES ET CULTURELLES

SES apporte également son concours à un ensemble d'initiatives sociales et culturelles dans les communautés où la société opère. SES soutient ainsi, dans le cadre d'un plan pluriannuel, la Fondation Polaire Internationale (International Polar Foundation) en offrant de la bande passante à la station Princesse Elisabeth située dans l'Antarctique pour lui permettre de communiquer avec le siège.

SES est aussi un donateur régulier de l'Institut Saint-Joseph de Betzdorf, au Luxembourg, un foyer pour personnes atteintes de déficience mentale. Nos dons permettent principalement de financer des programmes thérapeutiques.

SES s'emploie également à enrichir la vie culturelle du Luxembourg grâce à des programmes de parrainage ciblés. En 2014, SES a parrainé l'exposition «Damage Control» (sur le thème de la destruction dans l'art) au Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (Mudam) à Luxembourg.

FIGHT EBOLA

SES s'associe à la lutte contre le virus Ebola et a lancé sur sa flotte une chaîne de sensibilisation dédiée au virus Ebola destinée à être diffusée par satellite en Afrique de l'Ouest. La chaîne, baptisée «Fight Ebola», sera accessible tant pour les téléspectateurs de programmes en clair que pour les abonnés des chaînes de TV payante, et transmise depuis le satellite ASTRA 2F à 28,2 degrés Est, et depuis le satellite SES-5 à 5 degrés Est.

ELEVATE – LE PROGRAMME DE FORMATION, DE GARANTIE DE QUALITÉ ET DE CERTIFICATION DE SES

En Afrique, seul un tiers des foyers sur un total d'environ 240 millions de personnes dispose d'un poste de télévision et seulement 10% de ces foyers ont accès à la télévision numérique. Ce nombre devrait considérablement augmenter dans les années à venir, car les jeunes générations sont demandeuses de plus de chaînes, plus de technologies et plus de connectivité numérique. SES travaille en collaboration avec des télédiffuseurs et des fabricants sur le continent afin d'étendre au maximum la couverture de la télévision par satellite et de développer toujours plus les audiences locales; c'est dire si la mise en place d'un vaste réseau d'installateurs formés et accrédités pour fournir un appui au plan local est désormais une nécessité cruciale.

Le programme de formation ELEVATE a été créé afin d'accompagner le déploiement de la télévision numérique et par satellite sur le continent africain par des installations de qualité. Jusqu'à présent, l'équipe s'est déjà rendue en République démocratique du Congo, au Cameroun, au Ghana, au Nigéria, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Ouganda, au Kenya et en Tanzanie, pays dans lesquels elle a organisé près de 4 000 stages de formation. Le nombre grandissant d'installateurs formés dans le cadre du programme ELEVATE sert la croissance des entreprises locales dans le domaine de la télédiffusion numérique.

En Afrique de l'Est, ELEVATE a contribué à construire et développer la communauté des installateurs d'antennes pour Zuku TV, la plate-forme de télévision numérique payante par satellite dans la région, qui appartient au Groupe Wananchi.

TNT SAT Africa déploie ELEVATE au niveau national. En Afrique de l'Ouest, ELEVATE, mené en partenariat TNTSat Africa, la nouvelle plate-forme vidéo gratuite dans la région, forme actuellement des milliers d'installateurs d'antennes satellites au Mali et dans les pays francophones voisins. Cette initiative régionale de formation professionnelle s'inscrit dans le cadre des objectifs de SES et TNTSat, à savoir le déploiement de la télévision numérique par satellite en Afrique de l'Ouest.

En partenariat avec Platco, client de SES, ELEVATE a formé 100 installateurs de haut niveau OpenView HD (OVHD), une offre de télévision HD en libre accès, en Afrique du Sud. Ces installateurs de haut niveau ont désormais les qualifications nécessaires pour former à leur tour d'autres installateurs; le programme ELEVATE contribuera ainsi à répondre à la demande nationale grandissante pour ce type de service et à créer des emplois, un besoin crucial dans ce pays.

ELEVATE, qui porte sur le recrutement, la formation, la communication et le suivi des installateurs ainsi que sur des mesures destinées à les motiver, est destiné à accroître le nombre de ces derniers, ainsi qu'à témoigner de notre engagement aux côtés de nos clients sur l'ensemble du continent africain et dans le reste du monde.

Chaque journée de formation se divise en deux sessions. La première est destinée à fournir aux installateurs des informations générales sur SES et à leur présenter l'offre de produits TV. La deuxième porte essentiellement sur les aspects techniques des antennes et de la transmission par satellite et comprend une séance de formation pratique avec la participation des installateurs et une démonstration d'installation d'antenne.

À l'issue de la formation, les installateurs reçoivent le certificat officiel de SES et le badge d'installateur agréé du client concerné. Le certificat et le badge remis à l'installateur comportent le même numéro de référence pour l'évaluation et le suivi de ses performances. Ce dispositif permet une communication en continu avec les clients ainsi que le contrôle de la qualité de leurs installations, une condition essentielle au maintien de la certification.

Le certificat ELEVATE délivré par SES offre la possibilité aux installateurs ainsi agréés d'accroître leurs revenus, de développer leurs compétences, d'apprendre de nouvelles techniques et d'améliorer la qualité d'ensemble des installations satellitaires.

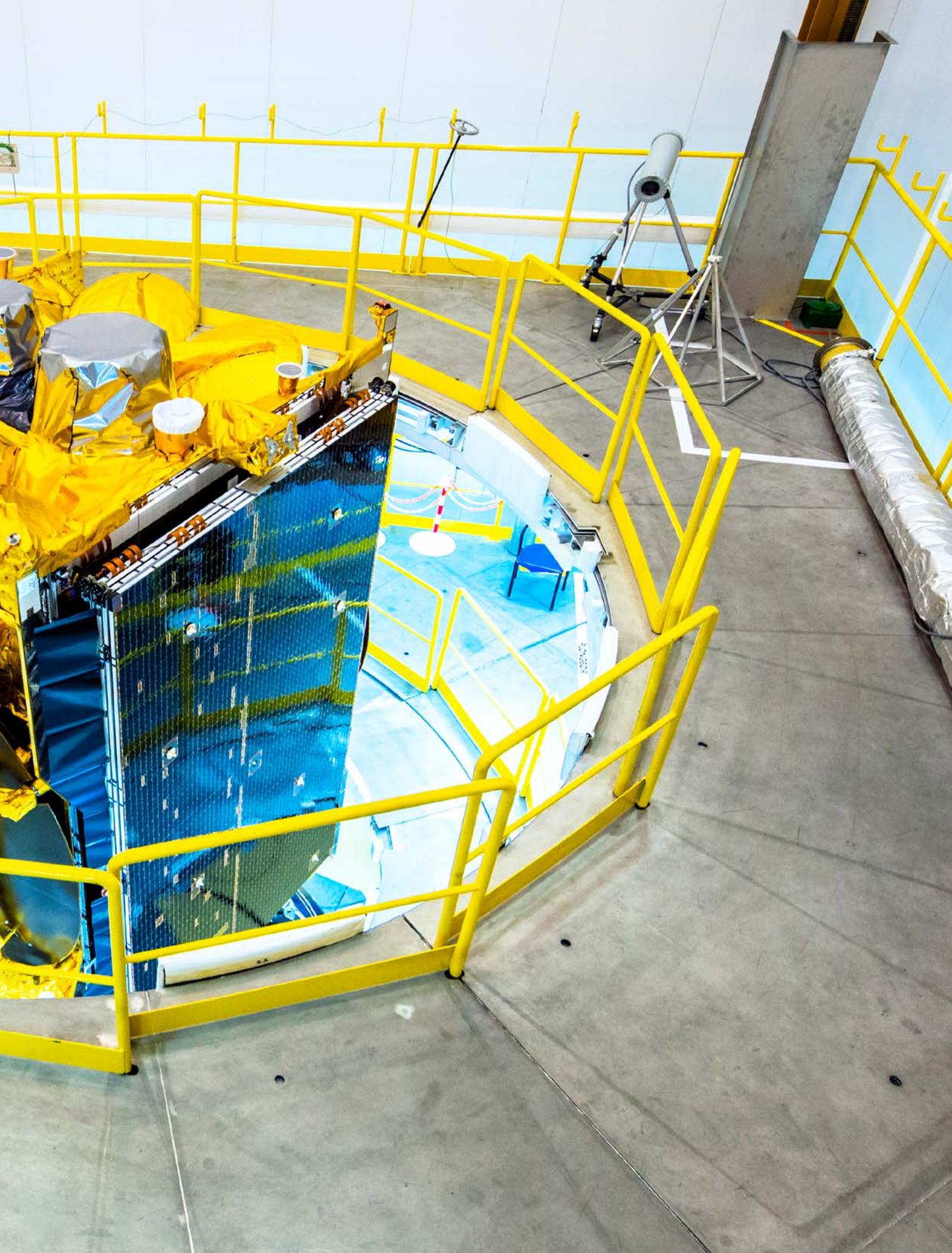
Le programme ELEVATE permet à SES de se distinguer des autres opérateurs satellites: il témoigne de notre engagement aux côtés des clients télédiffuseurs sur le continent africain ainsi que du soutien et de l'accompagnement que nous leur apportons.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

SURCHARGE AUTORISEE

STATIQUE
500 daN/m² sur 9 m²
250 daN/m² sur 18 m²
sur tiroir 250 daN/m²

DYNAMIQUE
250 daN/m² sur
125 daN/m² sur



Actionnaires de SES¹

Actionnaires de SES ¹	Nombre d'actions	Droits de vote représentés par les FDR/actions détenus	Droits économiques représentés par les FDR/actions détenus
Actions de catégorie A			
Sofina Group	14 206 104	2,81%	3,51%
Nouvelle Santander Telecommunications S.A.	8 000 000	1,58%	1,97%
Luxempart Invest S.à.r.l.	7 638 264	1,51%	1,89%
Autres actionnaires	4 876 408	0,96%	1,20%
BCEE FDR (flottant)	302 879 224	59,81%	74,76%
Total des actions de catégorie A	337 600 000	66,67 %³	83,33 %³
Actions de catégorie B			
BCEE	55 089 816	10,88%	5,44%
SNCI	55 082 944	10,88%	5,44%
État du Grand-Duché de Luxembourg	58 627 240	11,58%	5,79%
Total des actions de catégorie B²	168 800 000	33,33 %³	16,67 %
Nombre total d'actions (droits de vote)	506 400 000		
Nombre total d'actions (droits économiques)	405 120 000		

¹ Principaux actionnaires à la date du 6 février 2015.

² Deux actions de catégorie B dont droit à 40% des dividendes versés à une action de catégorie A.

³ Tous les chiffres ont été arrondis à la deuxième décimale, une opération pouvant entraîner une différence d'arrondi du pourcentage total des actions de catégorie A et de catégorie B.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise et les procédures internes

INTRODUCTION

SES est cotée à la Bourse de Luxembourg depuis 1998 et à Euronext Paris depuis 2004. La société respecte les «Dix Principes de la Gouvernance d'Entreprise» adoptés par la Bourse de Luxembourg (son marché national), tels que révisés en 2013, dont on trouvera une copie sur le site web à l'adresse suivante: www.bourse.lu/corporate-governance. SES se conforme également aux règles de gouvernance appliquées par les sociétés cotées à Paris (où s'échangent la plupart des FDR de SES). En cas de conflit entre ces deux jeux de règles, SES s'en tient à celles préconisées par son marché national. Ainsi par exemple, en ce qui concerne la rémunération individuelle des membres de son Comité exécutif ou des membres de son Conseil d'administration, SES publie le montant total des rémunérations directes et indirectes versées aux membres du Comité exécutif en faisant une distinction entre la partie fixe et la partie variable de cette rémunération.

SES respecte et applique toutes les recommandations des «Dix Principes de la Gouvernance d'Entreprise», sauf en ce qui concerne la recommandation 3.9, qui précise que les comités spécialisés constitués par le Conseil d'administration ne devraient avoir qu'un pouvoir consultatif. Le Conseil d'administration de SES a délégué une partie de ses pouvoirs décisionnaires au Comité de rémunération. La charte du Comité de rémunération est publiée dans son intégralité sur le site de la société (www.ses.com).

La société s'attache à toujours mieux informer ses actionnaires par le biais de la rubrique du site internet consacré à la gouvernance d'entreprise et à communiquer avec eux au moyen d'une adresse de courrier électronique dédiée: shareholders@ses.com. Conformément à la loi luxembourgeoise, la société permet aux actionnaires de recevoir toute la documentation relative à la société sous forme électronique, y compris les documents concernant les assemblées générales.

Régulièrement mis à jour, le site internet contient les versions les plus récentes des documents relatifs à la gouvernance, que ce soit les statuts de la société, la charte de gouvernance de l'entreprise ou celle des différents comités du Conseil d'administration. Cette rubrique contient également des sections sur la composition et la mission du Conseil d'administration, de ses comités et du Comité exécutif. Cette section contient par ailleurs le Code de Conduite et d'Éthique Professionnelle de SES, le Code de transaction, le calendrier financier et d'autres informations pouvant présenter un intérêt pour les actionnaires de la société.

PRINCIPES ORGANISATIONNELS

Créée le 16 mars 2001 sous la dénomination SES GLOBAL, SES est une société constituée au Luxembourg. À la suite de l'acquisition de GE American Communications, le 9 novembre 2001, SES est devenue la société mère de SES ASTRA, entreprise initialement fondée en 1985. La version la plus récente des statuts de SES peut être consultée sur le site de la société sous la rubrique consacrée à la gouvernance d'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

En vertu du droit luxembourgeois des sociétés, toute assemblée des actionnaires, ordinaire et/ou extraordinaire, représente l'intégralité de l'actionnariat de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus, et les résolutions adoptées lors de ces assemblées s'imposent à tous les actionnaires, qu'ils soient présents ou absents, qu'ils s'abstiennent de voter ou qu'ils aient voté contre la résolution concernée.

Les réunions sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'un des Vice-Présidents du Conseil d'administration ou, en cas d'absence de ces derniers, par une personne désignée par l'assemblée. Tout actionnaire figurant au registre des actionnaires de la société, au moins quatorze jours ouvrables avant la réunion, est autorisé à participer et à voter à l'assemblée. Les actionnaires absents peuvent voter par procuration à l'assemblée en désignant un représentant (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire).

La société a émis des actions de catégorie A et de catégorie B (également désignés comme «actions A» et «actions B»).

L'État luxembourgeois détient une participation directe avec droit de vote de 11,58% dans la société, ainsi que deux participations indirectes, de 10,88% chacune, par l'intermédiaire de deux banques publiques, la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement. Ces participations correspondent aux actions de catégorie B de la société.

Les actions des catégories A et B disposent des mêmes droits, sauf que les actions de catégorie B, détenues par l'État luxembourgeois et par deux entités détenues à 100% par ce dernier, donnent droit à 40% seulement du dividende versé aux actionnaires de catégorie A ou, en cas de dissolution de la société, à 40% du produit net de la liquidation versé aux actionnaires de catégorie A. Les actions de catégorie B ne peuvent pas être négociées librement. Chaque action, de catégorie A ou de catégorie B, donne droit à une voix. Conformément aux statuts de la société, un actionnaire de catégorie A ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 20%, 33% ou 50% des actions de la société, s'il n'a pas reçu l'accord préalable d'une assemblée générale. Cette limite est calculée en tenant compte des actions de toutes les catégories détenues par un actionnaire de catégorie A.

Un actionnaire ou un actionnaire potentiel qui prévoit d'acquérir, directement ou indirectement, plus de 20%, 33% ou 50% des actions de la société, doit en informer le Président du Conseil d'administration. Le Président informe aussitôt le gouvernement luxembourgeois du projet d'acquisition de l'actionnaire concerné. Le gouvernement dispose d'un délai de trois mois après réception de ladite information pour s'opposer à cette acquisition au cas où il la considérerait fondamentalement contraire à l'intérêt public.

Si aucune opposition n'est formulée par le gouvernement luxembourgeois, le Conseil d'administration convoque une assemblée

extraordinaire des actionnaires dont les membres peuvent, à la majorité prévue par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, autoriser l'actionnaire ou l'actionnaire potentiel à acquérir plus de 20%, 33% ou 50% des actions de la société.

L'assemblée générale annuelle a lieu le premier jeudi du mois d'avril. Chaque actionnaire nominatif sera convoqué à l'assemblée générale annuelle et sera informé, par courrier recommandé au moins trente jours avant l'assemblée, de l'heure à laquelle celle-ci se déroulera ainsi que de l'ordre du jour. Les détenteurs des certificats de dépôt fiduciaire (FDR) de la société sont représentés à l'assemblée par la Banque et Caisse d'Épargne de l'État qui agit en qualité de fiduciaire. Chaque FDR représente une action de catégorie A. Un détenteur de FDR qui souhaite assister en personne à l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit convertir au moins un FDR en une action de catégorie A. Pour faciliter la participation des détenteurs de FDR à l'assemblée, la société prend en charge les frais de conversion applicables, à concurrence de 10 000 FDR par actionnaire, pendant une courte période précédant l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle et son ordre du jour seront également publiés dans la presse internationale. Le fiduciaire communiquera les propositions de résolutions aux deux systèmes de compensation internationaux, Clearstream et Euroclear, afin de permettre aux détenteurs de FDR de donner leurs consignes de vote au fiduciaire à temps pour l'assemblée. En même temps, les résolutions proposées pourront être consultées sur le site internet de la société. À défaut d'avoir reçu des consignes spécifiques de la part des titulaires des FDR, le fiduciaire votera en faveur des propositions soumises par le Conseil.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des actions de catégorie A et des actions de catégorie B sont représentées. Si le quorum requis n'est pas atteint, l'assemblée sera reconvoquée conformément aux statuts. L'assemblée pourra alors valablement délibérer quel que soit le nombre d'actions représentées.

Les actes de l'assemblée sont établis en français, une version anglaise étant fournie par la société. La version française du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle et les résultats des votes des actionnaires seront publiés sur le site internet de SES dans les quinze jours suivant l'assemblée générale annuelle.

À l'exception de la procédure décrite ci-dessus applicable si un actionnaire a l'intention d'acquérir plus de 20%, 33% ou 50% des actions de la société, toutes les résolutions de l'assemblée sont adoptées par un vote à la majorité simple, sauf disposition contraire imposée par la loi luxembourgeoise sur les sociétés. L'assemblée générale annuelle tenue le 3 avril 2014 a réuni 99,918% des actionnaires de la société. Comme cependant les 532 510 FDR détenus par la société n'ont pas pris part aux votes, la participation aux votes était de 99,813% des actions de la société.

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2014, les actionnaires ont approuvé les résultats financiers de 2013 et l'affectation des bénéfices de l'exercice 2013; ils ont donné décharge au réviseur d'entreprises et

aux administrateurs, ont renouvelé pour un an le mandat accordé à PwC en qualité de réviseur de la société et ont autorisé SES à racheter ses propres actions. Les actionnaires ont également approuvé la rémunération versée aux administrateurs, qui est restée inchangée par rapport à 2013. Enfin, les actionnaires ont élu six administrateurs pour un mandat de trois ans, à la majorité minimale de 95,905% des voix exprimées. Cinq administrateurs ont vu leur mandat renouvelé tandis que Ramu Potarazu a été élu pour un premier mandat de trois ans.

Toutes les autres propositions du Conseil d'administration ont été approuvées à une majorité d'au moins 97,258% des voix exprimées. Conformément à l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, il n'est pas tenu compte des abstentions pour déterminer si une résolution a été adoptée. Les résultats détaillés des votes des actionnaires sont disponibles sur le site de la société sous la rubrique consacrée à la gouvernance d'entreprise.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITÉS

MISSION

Il incombe au Conseil d'administration de définir les objectifs stratégiques et le plan d'affaires général de la société. Le Conseil approuve, sur proposition du Comité exécutif, les comptes annuels consolidés de la société et l'affectation des résultats, le modèle économique à moyen terme et le budget annuel consolidé de la société, ainsi que le rapport de gestion à soumettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Il approuve également les investissements majeurs, et assume, vis-à-vis des actionnaires et des tiers concernés, la responsabilité de la gestion journalière de la société qu'il délègue au Comité exécutif.

COMPOSITION

Le Conseil d'administration de SES est composé de 18 administrateurs, tous non exécutifs. Conformément aux statuts de la société, les deux tiers des membres du Conseil représentent les détenteurs d'actions de catégorie A et un tiers représente les détenteurs d'actions de catégorie B. Les mandats des administrateurs actuels arriveront à expiration le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en avril 2015, 2016 et 2017, respectivement. M. René Steichen a présidé le Conseil d'administration jusqu'à son départ à la retraite le 31 décembre 2014, après avoir atteint l'âge limite fixé dans le règlement interne de la Société. Il a été élu par les membres du Conseil au cours de la réunion du 3 avril 2014 qui a suivi l'assemblée générale annuelle. Romain Bausch, Président et Directeur général jusqu'au 3 avril 2014, préside le Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2015. Romain Bausch est actuellement assisté par deux Vice-Présidents, MM. François Tesch et Jean-Paul Zens, qui ont été l'un et l'autre élus sur la base des propositions soumises par les administrateurs représentant, respectivement, les actionnaires des catégories A et B.

En cas de vacance d'un siège au Conseil d'administration, les membres restants du Conseil peuvent, sur proposition du Comité de nomination et à titre provisoire, pourvoir le poste vacant par vote à la majorité simple. Dans ce cas, l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante confirmera l'élection du nouvel administrateur,

qui mènera à terme le mandat de l'administrateur dont le siège est devenu vacant. Lors de sa réunion du 4 décembre 2014, le conseil a coopté Mme Katrin Wehr-Seiter et Mme Anne-Catherine Ries, avec effet au 1^{er} janvier 2015, pour exercer les mandats de Mme Miriam Meckel et de M. René Steichen, respectivement.

Conformément au règlement interne, les administrateurs indépendants doivent représenter au moins un tiers des membres du Conseil. Un membre du Conseil est considéré comme indépendant lorsqu'il ou elle n'entretient pas avec la société ou ses cadres des rapports susceptibles d'influencer son jugement. Afin d'être considéré comme indépendant, un administrateur doit :

- (i) ne pas avoir occupé un poste d'administrateur pendant plus de 12 ans
- (ii) ne pas avoir été salarié ou cadre de la société au cours des cinq années précédentes
- (iii) ne pas avoir entretenu une relation d'affaires significative avec la société au cours des trois années précédentes et
- (iv) ne pas représenter un actionnaire détenant directement ou indirectement plus de 5% des actions de la société.

Neuf membres du Conseil d'administration actuel sont considérés comme indépendants :

Il s'agit de Mmes Bridget Cosgrave, Tsega Gebreyes et Katrin Wehr-Seiter, ainsi que de MM. Marc Beuls, Marcus Bicknell, Jacques Espinasse, Conny Kullmann, Ramu Potarazu et Marc Speeckaert.

Sur les neuf administrateurs qui ne sont pas considérés comme indépendants, six représentent un actionnaire détenant plus de 5 % des actions de la société, deux ont siégé au Conseil d'administration pendant plus de 12 ans et un administrateur est lié par une relation de travail récente avec la société.

M. Pierre Margue, Vice President Legal Services Corporate and Finance agit en qualité de secrétaire du Conseil d'administration.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'administration se réunit en fonction des besoins de l'activité de la société, mais au moins une fois par trimestre. Il est autorisé à délibérer valablement si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont adoptées à la majorité simple des administrateurs votants présents ou représentés, sans tenir compte des abstentions. Tout contrat important que la société, ou une de ses filiales détenues à part entière, a l'intention de signer avec un actionnaire détenant, directement ou indirectement, au moins 5% des actions de la société doit être soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration. En 2013, il y a eu une transaction entre la société et un actionnaire détenant directement ou indirectement au moins 5% des actions de la société. Lors de sa réunion du 4 décembre 2014, le Conseil d'administration a approuvé l'acquisition de GovSat, un satellite qui sera utilisé pour des applications commerciales et commandé par LuxGovSat, une co-entreprise récemment créée entre l'opérateur de satellites et le gouvernement du Luxembourg. Les six administrateurs, représentant les actionnaires de catégorie B n'ont pas participé aux débats, ni à l'approbation de la transaction.

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2014

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois en 2014, avec une participation moyenne des membres de plus de 99%. Après approbation du Comité d'audit et de risque, le Conseil a approuvé les états financiers vérifiés de 2013, ainsi que le dividende proposé et les résultats du premier semestre 2014. Au cours de l'année, le Conseil d'administration a approuvé le nouveau plan stratégique et un plan d'entreprise pour la période 2014-2020, qui ont servi de base de référence au budget 2015 approuvé par le Conseil en décembre. Avant l'adoption du nouveau plan stratégique, le Conseil a tenu des ateliers consacrés aux services vidéo et données de nouvelle génération.

Au cours de l'année 2014, le Conseil d'administration a approuvé plusieurs points, notamment : (i) le mandat des membres du Conseil d'administration ; (ii) l'achat de plusieurs satellites ; (iii) la participation de la société à l'appel d'offres sur l'attribution du spectre de fréquences lancé par les autorités brésiliennes, (iv) l'augmentation de la participation de SES dans O3b sur une base entièrement diluée. Trois membres du Conseil (François Tesch, Marc Speeckaert et Tsega Gebreyes) n'ont pas pris part à la discussion ni au vote sur cette question en raison de la participation détenue, par la partie qu'ils représentent, dans le capital d'O3b.

En 2014, le Conseil d'administration a décidé de lancer un nouveau programme de rachat d'actions, qui a été mis en œuvre sur Euronext Paris après dépôt d'une notice d'information en date du 4 avril 2014. Le programme 2014 s'est limité aux trois objectifs suivants :

- (i) honorer les obligations de la société concernant le programme d'actionnariat et le plan d'options d'acquisition en faveur des dirigeants de l'entreprise et
- (ii) se conformer aux contraintes du contrat de liquidité confié à la banque Rothschild et
- (iii) utiliser les actions pour annulation lors d'une assemblée générale extraordinaire, sous réserve d'approbation par le Conseil d'administration.

Enfin, le Conseil d'administration a pris note de deux actualisations du rapport sur la gestion des risques. Le Comité exécutif a tenu le Conseil d'administration régulièrement informé des activités et de la situation financière de la société ainsi que de la situation concernant O3b. Il a pris note d'une actualisation du cadre financier de la société, ainsi que du Rapport social mondial. À chaque réunion, les administrateurs reçoivent un rapport sur les affaires courantes et les Présidents des trois comités créés par le Conseil présentent un rapport sur les questions récentes abordées au sein de leur comité respectif. En outre, les membres du Conseil d'administration reçoivent tous les mois un rapport d'activité.

Lors du départ de M. René Steichen à la fin de 2014, le Conseil d'administration lui a accordé à l'unanimité le titre de Président honoraire pour sa longue contribution à SES.

Le Conseil d'administration procèdera à un exercice d'auto-évaluation en 2015.



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2014**

De gauche à droite :

M. Romain Bausch, Mme Tsega Gebreyes, M. Marc Speeckaert,
M. Hadelin de Liedekerke Beaufort, M. Marcus Bicknell, M. Marc Beuls,
M. Conny Kullman, Mme Bridget Cosgrave, M. Jean-Claude Finck,
M. Victor Rod, M. Ramu Potarazu, M. Jean-Paul Zens, M. Marc Colas,
M. Jacques Espinasse

Assis :

M. François Tesch, M. René Steichen

NB :

M. Serge Allegrezza n'était pas présent lors de la séance photos

Au 31 décembre 2014 les 17 membres du Conseil d'administration étaient :

M. RENÉ STEICHEN

Né le 27 novembre 1942, M. Steichen a pris sa retraite en tant que Président du Conseil d'administration, le 31 décembre 2014. Il a également été membre du Conseil d'administration de SES ASTRA. Il était Directeur depuis le 1^{er} juin 1995 et Président depuis le 15 avril 1996. Ancien membre du gouvernement luxembourgeois (1984-1993) et de la Commission Européenne (1993-1995), M. Steichen est actuellement avocat au Barreau de Luxembourg. Il est également membre du Conseil d'administration de SES ASTRA et Président du Conseil d'administration de Luxconnect S.A. Il a étudié le droit et les sciences politiques à Aix-en-Provence et Paris. Il est diplômé de la faculté de droit et a obtenu un diplôme en économie et finances de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. M. Steichen était le Président du Conseil d'administration de SES et préside également le Comité de nomination et le Comité de rémunération.

M. Steichen est de nationalité luxembourgeoise. Il n'était pas considéré comme un administrateur indépendant car il a représenté un actionnaire majeur.

M. FRANÇOIS TESCH

Né le 16 janvier 1951, M. Tesch est administrateur de la société depuis le 15 avril 1999. M. Tesch est Directeur général de Foyer S.A. et Luxempart S.A. Il est diplômé en sciences économiques de la faculté d'Aix-en-Provence et titulaire d'un MBA de l'INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires). M. Tesch siège au Conseil d'administration d'Atenor Group S.A. et de Financière de Tubize S.A. Il est Vice-Président du Conseil d'administration de SES et membre du Comité de nomination de SES.

M. Tesch est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant car il siège au conseil depuis plus de 12 ans.

M. JEAN-PAUL ZENS

Né le 8 janvier 1953, M. Zens siège au Conseil d'administration depuis le 7 mai 2002 et a été élu Vice-Président le même jour. Il est aussi membre du Conseil d'administration de SES ASTRA et de l'Entreprise des Postes et Télécommunications (Luxembourg). Il est actuellement Directeur du Service des Médias et des Communications du Ministère d'État de Luxembourg. Il est diplômé en droit, en psychologie et en sciences de la communication de l'Université de Strasbourg. M. Zens est membre du Comité de nomination de SES.

M. Zens est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

M. SERGE ALLEGREZZA

Né le 25 octobre 1959, M. Allegrezza est administrateur depuis le 11 février 2010. Il est actuellement Directeur général du Statec (Institut national de la statistique et des études économiques au Luxembourg), poste qu'il occupe depuis avril 2003. Il a été conseiller de gouvernement 1^{ère} classe au ministère de l'Economie, responsable de la politique du marché intérieur, et il est le Président de l'Observatoire de la compétitivité. M. Allegrezza est également Président du Conseil d'administration de l'Entreprise des Postes et Télécommunications ainsi que de LuxTrust i.n.c. et membre du Conseil Economique et Social. M. Allegrezza a été maître de conférences à temps partiel à l'IAE/Université de Nancy 2. Il est titulaire d'un master en économie et d'un PhD en économie appliquée.

M. Allegrezza est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant car il représente un actionnaire majeur.

M. ROMAIN BAUSCH

Né le 3 juillet 1953, M. Romain Bausch a été Président et Directeur général de SES de mai 1995 à avril 2014, après une carrière au Ministère des Finances du Luxembourg. Avant d'être nommé Directeur général de SES, M. Bausch a occupé des postes clés dans les secteurs de la banque, des médias et des télécommunications et a assumé pendant cinq ans les fonctions d'administrateur et de Vice-Président du Conseil de SES. M. Bausch a été nommé au Conseil d'administration de SES en avril 2013. Il est également Vice-Président du Conseil d'administration d'O3b Networks et membre du Conseil d'administration de SES ASTRA. Le 1^{er} janvier 2015, il a succédé à M. René Steichen en qualité de Président du Conseil d'administration de SES. M. Bausch siège également aux Conseils d'administration d'Aperam, de BIP Investment Partners et de Compagnie Financière La Luxembourgeoise. Il est aussi Président du Conseil National des Finances Publiques (CNPF) du Luxembourg. Il est diplômé en sciences économiques de l'Université de Nancy (avec une spécialisation en gestion des entreprises) et titulaire d'un doctorat honorifique de l'Université Sacred Heart au Luxembourg.

M. Bausch est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant en raison de sa récente relation de travail avec la société.

M. MARC BEULS

Né le 15 septembre 1956, M. Beuls est administrateur de SES depuis le 7 avril 2011. Il est l'ancien Président et Directeur général de Millicom International Cellular S.A., une fonction qu'il a occupée de 1998 à 2009. Avant de rejoindre Millicom en 1992 en qualité de Vice-Président senior en charge des finances et de la trésorerie, M. Beuls a travaillé pour Generale Bank en Belgique, où il était spécialisé dans le financement de projets et d'opérations commerciales dans les pays émergents. M. Beuls est diplômé de la Limburg Business School, actuellement UHasselt. Il est diplômé en économie avec une majeure en finance. M. Beuls est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

M. Beuls est de nationalité belge. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

M. MARCUS BICKNELL

Né le 28 février 1948, M. Bicknell est administrateur de SES depuis le 6 mai 2005. Il est aussi administrateur de deux sociétés britanniques non cotées, New Media Foundry Ltd et Langstaff-Ellis Ltd; il est membre du Comité de développement de la Royal Academy of Dramatic Art. De 1986 à 1990, il a occupé les fonctions de Directeur commercial de la Société Européenne des Satellites. M. Bicknell est titulaire d'un Master en anthropologie physique avec mention, qui lui a été décerné par l'Université de Cambridge. M. Bicknell est membre du Comité de rémunération et du Comité de nomination de SES.

M. Bicknell est de nationalité britannique. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

M. MARC COLAS

Né le 13 mai 1955, M. Colas est administrateur de SES depuis le 21 février 2013. Il a été le secrétaire général du Conseil des ministres luxembourgeois de 2004 à 2013 et il est actuellement Administrateur général à la Présidence du gouvernement du Luxembourg, au bureau du Premier ministre. Il a auparavant occupé différents postes dans la haute administration luxembourgeoise, au ministère des Finances, au ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, au ministère de l'Intérieur et, depuis 2004, à la Présidence du gouvernement, au bureau du Premier ministre. De 2001 à 2006, M. Colas a été membre du Comité d'audit de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Il est également membre du Conseil d'administration de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. M. Colas a obtenu un master en droit de l'Université de Strasbourg et un double master en gestion des entreprises (Finance et Marketing) délivré par l'École de commerce Richard T. Farmer de l'Université d'Oxford (Ohio).

M. Colas est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant car il représente un actionnaire majeur. M. Colas est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

MME BRIDGET COSGRAVE

Née le 1^{er} juillet 1961, administratrice depuis le 3 avril 2008, Mme Cosgrave est Présidente et fondatrice d'Every European Digital, une société spécialisée dans le développement des opportunités de l'infrastructure haut débit agnostique à l'égard des technologies, actuellement centrée sur la Pologne. Entre 2009 et 2011, Mme Cosgrave a été Directrice générale de Digitaleurope. Membre du Comité exécutif de Belgacom S.A. de 2001 à 2007, Bridget Cosgrave a également été Executive Vice President de la division Enterprise, Présidente du Conseil d'administration et Présidente-Directrice générale fondatrice de BICS, société commune avec Swisscom et MTN, ainsi que membre du Conseil d'administration de Belgacom Mobile (Proximus) et du groupe Telindus. Mme Cosgrave est titulaire d'un MBA de la London Business School et d'une licence avec mention en économie et en histoire décernée par la Queen's University au Canada. Mme Cosgrave est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

Elle a les nationalités irlandaise et canadienne. Elle est considérée comme une administratrice indépendante.

M. HADELIN DE LIEDEKERKE BEAUFORT

Né le 29 avril 1955 et administrateur depuis le 17 avril 2000, M. de Liedekerke Beaufort est actuellement administrateur de Santander Telecommunications S.A., une entreprise privée, et siège au Conseil d'administration de plusieurs autres sociétés du domaine de la finance, de la communication et de la promotion immobilière. Diplômé de l'École Hôtelière de Lausanne, M. de Liedekerke Beaufort est membre du Comité de rémunération de SES.

M. de Liedekerke Beaufort est de nationalité française. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant car il siège au conseil depuis plus de 12 ans.

M. JACQUES ESPINASSE

Né le 12 mai 1943, M. Espinasse est administrateur de SES depuis le 6 mai 2005. En mai 2007, après cinq ans de service, M. Espinasse a pris sa retraite du poste de membre du Directoire et Directeur financier de Vivendi. M. Espinasse occupait auparavant le poste de Directeur des Opérations de TPS. Il est membre du Conseil de Surveillance de LBPAM, Axa Belgique, Axa Holdings Belgique, Axa Banque Europe et Hammerson Plc. Il est titulaire d'un BBA et d'un MBA de l'Université du Michigan. M. Espinasse est membre du Comité d'audit et de risque et du Comité de rémunération de SES.

M. Espinasse est de nationalité française. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

M. JEAN-CLAUDE FINCK

Né le 22 janvier 1956 et administrateur depuis le 31 mai 2001, M. Finck est Directeur général de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, membre des Conseils d'administration de la Bourse de Luxembourg S.A., de Luxair S.A., de Cargolux S.A., de La Luxembourgeoise S.A., de La Luxembourgeoise Vie S.A., de Paul Wurth S.A., ainsi que de La Banque Postale Asset Management. Diplômé en sciences économiques de l'Université Aix/Marseille, M. Finck est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

M. Finck est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant car il représente un actionnaire majeur.

MME TSEGA GEBREYES

Née le 14 décembre 1969, Mme Tsega Gebreyes est devenue administratrice le 4 avril 2013. Elle est la Directrice fondatrice de Satya Capital Limited. Elle a été la Directrice du développement commercial et la Directrice de la stratégie de Celtel International B.V. et conseillère principale de Zain. Elle a également été l'un des membres fondateurs du New Africa Opportunity Fund, LLP (rebaptisé Zeypher Opportunity Fund LLP) et a travaillé chez McKinsey et Citicorp. Mme Gebreyes est administratrice d'Ison Grown, d'Hygeia Nigeria Limited et de Satya Capital Limited. Elle a obtenu un diplôme avec double majeure en économie et en études internationales du Rhodes College ainsi qu'un MBA délivré par la Harvard Business School.

Mme Gebreyes est de nationalité éthiopienne. Elle est considérée comme une administratrice indépendante.

M. CONNY KULLMAN

Né le 5 juillet 1950, M. Kullman est administrateur de SES depuis le 5 avril 2012. Il est l'ancien Président-Directeur général d'Intelsat. Après avoir travaillé comme ingénieur système pour Saab-Ericsson Space AB en Suède jusqu'en 1983, il est entré chez Intelsat à Washington D.C., où il a occupé plusieurs postes avant d'en devenir le Directeur général en 1998. M. Kullman a été nommé CEO d'Intelsat Ltd en 2001 et, en 2005, Président d'Intelsat Ltd et PDG d'Intelsat Ltd aux Bermudes, jusqu'à sa retraite en 2006. M. Kullman est titulaire d'une maîtrise de sciences en ingénierie électronique de l'Université de technologie de Göteborg, obtenue en 1974. M. Kullman est membre du Comité de rémunération et du Comité de nomination de SES.

M. Kullman est de nationalité suédoise. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

M. RAMU POTARAZU

Né le 10 août 1961, M. Potarazu est administrateur de SES depuis le 20 février 2014. Il est Directeur général de Binary Fountain, ainsi que fondateur et ancien Directeur général de Vubiquity. Avant de créer Vubiquity, M. Potarazu a passé 15 ans chez Intelsat (1991-2006) où il a occupé plusieurs postes. Vice-Président de l'exploitation d'Intelsat et Directeur des investissements (CIO) en 1996, il est devenu Vice-Président du Groupe, en charge de la restructuration commerciale en 2000. En 2001, M. Potarazu accède aux fonctions de Président d'Intelsat Global Service Corporation et de 2002 à 2006, il est Président et Directeur de l'exploitation d'Intelsat Ltd. Avant de rejoindre Intelsat, M. Potarazu a occupé plusieurs postes d'ingénieur. M. Potarazu est titulaire d'une licence en informatique et en mathématiques de l'Université Oklahoma Christian. Il a également obtenu un master en électrotechnique à l'Université Johns Hopkins et a été membre du Stanford Executive Program.

M. Potarazu est de nationalité américaine. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

M. VICTOR ROD

Né le 26 avril 1950 et administrateur depuis le 23 novembre 1995, M. Rod est Président du Commissariat aux Assurances et Président du Conseil d'administration de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État du Luxembourg. M. Rod est diplômé en droit de l'Université de Nancy.

M. Rod est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant car il représente un actionnaire majeur.

M. MARC SPEECKAERT

Né le 23 mai 1951, M. Speeckaert est administrateur de SES depuis le 6 mai 2005. Il est Directeur général de Sofina S.A. et administrateur de plusieurs sociétés non cotées, ainsi que de Rapala (société cotée à la Bourse d'Helsinki) et de Mersen (société cotée à Euronext Paris). M. Speeckaert est titulaire d'un diplôme d'économie appli-

quée et d'un Master en gestion et administration de l'Université Catholique de Louvain (UCL) en Belgique; il a également participé à un Advanced Management Program de Wharton, Université de Pennsylvanie (États-Unis). M. Speeckaert est Président du Comité d'audit et de risque et du Comité de nomination de SES.

M. Speeckaert est de nationalité belge. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

MME ANNE-CATHERINE RIES

Née le 1^{er} avril 1973, Mme Anne-Catherine Ries siège au Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle est conseillère principale auprès du Premier ministre et ministre des Communications et des Médias du Luxembourg et plus spécifiquement chargée des stratégies de développement des médias, des technologies de l'information et du commerce électronique. Elle a récemment été nommée coordinatrice du nouveau programme « Digital Lëtzebuerg » lancé par le gouvernement.

Anne-Catherine Ries est diplômée en droit de l'Université de Paris II et de l'Université d'Oxford. Elle est titulaire d'une maîtrise de droit avec mention délivrée par la London School of Economics, où elle s'est spécialisée dans les télécommunications, les technologies de l'information et le droit de la concurrence en Europe. Elle a démarré sa carrière professionnelle dans un cabinet d'avocats à Paris puis elle a rejoint la représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE à Bruxelles en 2000. Après son retour au Luxembourg, sa mission a consisté, au cours de la dernière décennie, à encourager les sociétés technologiques à venir s'installer et se développer au Luxembourg.

Elle est membre du Conseil d'administration de POST Luxembourg et du Centre Virtuel de la Connaissance pour l'Europe.

Elle a les nationalités luxembourgeoise et française. Elle n'est pas considérée comme une administratrice indépendante, car elle représente un actionnaire majeur.

MME KATRIN WEHR-SEITER

Née le 27 janvier 1970, Mme Katrin Wehr-Seiter siège au Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle est Managing Director de BIP Investment Partners S.A.

Avant d'entrer chez BIP en 2012, elle a co-dirigé le fonds international de private equity Permira (2000-2009) et elle a occupé les fonctions de consultante indépendante en stratégie, ainsi que de conseillère senior auprès de Bridgepoint (2010-2012). Elle a auparavant travaillé pour Siemens AG dans le conseil en stratégie, la gestion de projets et l'ingénierie (1995-2000). Elle a siégé au Conseil d'administration de plusieurs sociétés non cotées ainsi qu'à celui de Sky Deutschland AG et de Nanogate AG (toutes deux cotées à la Bourse de Francfort). Mme Wehr-Seiter est titulaire d'un MBA de l'INSEAD et d'un MSc en génie mécanique de l'Université technologique de Chemnitz.

Mme Wehr-Seiter est de nationalité allemande. Elle est considérée comme une administratrice indépendante.

NOTRE STRUCTURE DE GOUVERNANCE :

LE BUREAU DU PRÉSIDENT

Le Bureau du Président prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération fixe la rémunération des membres du Comité exécutif et fournit des conseils sur les politiques de rémunération à l'échelle de la société. Il agit en qualité d'administrateur des Plans d'intéressement à long terme.

LE COMITÉ D'AUDIT ET DE RISQUE

Le Comité d'audit et de risque assiste le Conseil d'administration dans l'exécution de ses responsabilités de supervision en matière de politiques d'entreprises, de gestion des risques, de contrôle interne, d'audit interne et externe, et de méthodes de reporting sur le plan financier et réglementaire.

LE COMITÉ DE NOMINATION

Le Comité de nomination propose des candidats susceptibles de siéger au Conseil d'administration après élection par l'assemblée générale annuelle. Il sélectionne et nomme également des candidats pouvant siéger au Comité exécutif.

de six membres, dont la moitié au moins sont des administrateurs indépendants conformément au règlement interne de SES. Au 31 décembre 2014, le Comité de rémunération était composé des six membres suivants, tous non exécutifs :

- M. René Steichen
- M. Marcus Bicknell (indépendant)
- M. Hadelin de Liedekerke Beaufort
- M. Jacques Espinasse (indépendant)
- M. Jean-Claude Finck
- M. Conny Kullman (indépendant)

En 2014, le Comité de rémunération était présidé par le Président du Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération s'est réuni quatre fois, avec un taux de participation des membres de plus de 95%. Outre le nombre d'options sur actions à allouer aux membres du Comité exécutif pour l'année 2014, ainsi que le bonus à allouer aux membres du Comité exécutif pour l'année 2013, le Comité de rémunération a également déterminé le nombre d'actions à leur allouer au titre de leur performance en 2013 et a approuvé les objectifs de la société en 2014 qui entreront en ligne de compte dans la détermination des bonus à verser aux membres du Comité exécutif pour 2014. Le Comité de rémunération a commandé et examiné une étude comparative concernant la rémunération des membres du Conseil d'administration. En conséquence les actionnaires seront invités à approuver une augmentation de la rémunération versée aux membres du Comité d'audit et de risque. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit sur les travaux du Comité de rémunération est adressé au Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération supervise également la mise en œuvre de la décision en vertu de laquelle les membres du Comité exécutif devront, dans un délai de cinq ans, détenir l'équivalent d'une année de salaire sous la forme d'actions nominatives de la société. Le Président et Directeur général de SES devra pour sa part détenir l'équivalent de deux années de salaire en actions nominatives.

LE COMITÉ D'AUDIT ET DE RISQUE

Dans le cadre de sa mission générale de gouvernance d'entreprise, le Conseil a constitué un Comité d'audit et de risque chargé de l'assister dans l'exécution de ses responsabilités de supervision en matière de politiques d'entreprise, de gestion des risques, de contrôles internes, d'audit interne et externe et de méthodes de reporting sur le plan financier et réglementaire. Le comité joue un rôle de surveillance et assure le lien entre le Conseil d'administration et les auditeurs internes et externes. Le Comité d'audit et de risque est composé de six membres, dont quatre sont des administrateurs indépendants.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU DU PRÉSIDENT

Le Président et les deux Vice-Présidents du Conseil d'administration sont membres du Bureau du Président. Le Bureau du Président a pour mission de préparer l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration pour permettre aux Vice-Présidents de préparer à leur tour les réunions avec les administrateurs des catégories d'actions concernées.

Au 31 décembre 2014, les membres du Bureau du Président étaient les suivants :

- M. René Steichen
- M. François Tesch et
- M. Jean-Paul Zens

Le Bureau du Président s'est réuni six fois en 2014, avec un taux de participation des membres de 100%.

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Conformément aux normes générales de la gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a institué un Comité de rémunération chargé de fixer la rémunération des membres du Comité exécutif et de fournir des conseils sur les politiques de rémunération à l'échelle de la société. Chaque fois qu'il se réunit, le comité, par l'intermédiaire de son Président, rend compte au Conseil d'administration. Le Comité de rémunération est composé

Les membres du Comité d'audit et de risque sont actuellement :

- [M. Marc Speeckaert, Président du Comité d'audit et de risque \(indépendant\)](#)
- [M. Marc Beuls \(indépendant\)](#)
- [M. Marc Colas](#)
- [Mme Bridget Cosgrave \(indépendante\)](#)
- [M. Jacques Espinasse \(indépendant\)](#)
- [M. Jean-Claude Fink](#)

Le Comité d'audit et de risque s'est réuni quatre fois avec un taux de participation de plus de 94%.

Les réunions ont été consacrées en particulier à la revue des résultats financiers de l'exercice 2013 avant soumission au Conseil et approbation consécutive par les actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale annuelle statutaire, et aux résultats du premier semestre 2014. Le comité a par ailleurs entendu, par l'intermédiaire de son Président, les remarques du Conseil d'administration sur les résultats trimestriels de la société avant qu'ils ne soient publiés.

Le Comité d'audit et de risque a examiné la déclaration de la société sur les systèmes de contrôles internes avant qu'elle ne soit publiée dans le rapport annuel. Il a également approuvé le plan d'audit interne et reçu des mises à jour bisannuelles sur les activités d'audit interne ainsi que sur le suivi des principales recommandations. Il a par ailleurs examiné la lettre de recommandation PwC de 2013.

Le Comité d'audit et de risque a continué à encourager la direction à éliminer autant d'entités non opérationnelles que possible. Le Comité d'audit et de risque a proposé au Conseil d'administration et aux actionnaires la désignation de PwC en qualité de réviseur externe pour 2014.

Le Comité d'audit et de risque a reçu des mises à jour bisannuelles de la part du Comité de gestion du risque de SES et a mené un débat sur la sécurité des technologies de l'information. Le Comité a également reçu une mise à jour sur les points suivants : (i) les capacités TI de récupération d'urgence et de continuité de l'activité ; (ii) le cadre fiscal ; (iii) le risque de contrepartie ; (iv) la procédure d'achat de satellites ; et (v) un rapport annuel du Président du comité chargé de veiller au respect des règles et normes en vigueur. Il a approuvé une mission « non-audit » devant être réalisée par PwC.

À l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit sur les travaux du Comité d'audit et de risque est adressé au Conseil d'administration.

LE COMITÉ DE NOMINATION

Conformément aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a formé un Comité de nomination dont la mission consiste à proposer des candidats susceptibles d'être élus au Conseil d'administration par les membres de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. S'appuyant sur des listes fournies par les actionnaires, ces propositions doivent comporter un nombre de candidats au moins égal au nombre de

sièges à pourvoir dans chaque catégorie d'actionnaires. Le Comité de nomination propose aussi des candidats susceptibles d'être élus par le Conseil pour siéger au Comité exécutif.

Le Comité de nomination est composé de six membres, formé au moins pour moitié d'administrateurs indépendants conformément au règlement interne de SES. Au 31 décembre 2014, ces membres étaient les suivants :

- [M. René Steichen](#)
- [M. Marcus Bicknell \(indépendant\)](#)
- [M. Conny Kullman \(indépendant\)](#)
- [M. Marc Speeckaert \(indépendant\)](#)
- [M. François Tesch](#)
- [M. Jean-Paul Zens](#)

En 2014, le Comité de nomination était présidé par le Président du Conseil d'administration. Le Comité de nomination a tenu neuf réunions avec un taux de participation de plus de 94%, au cours desquelles les principaux sujets abordés portaient sur le plan de succession 2014 ainsi que sur la cooptation de deux nouveaux membres du Conseil d'administration.

À l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit sur les travaux du Comité de nomination est adressé au Conseil d'administration.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

MISSION

Le Comité exécutif est chargé de la gestion journalière de la société. Il fonctionne selon le principe de la direction collégiale. Le Comité exécutif est chargé de préparer et de planifier les politiques et stratégies générales de la société pour approbation par le Conseil d'administration. Le Comité exécutif est habilité à approuver des opérations intra-groupe indépendamment de leur montant, à condition qu'elles soient compatibles avec le budget annuel consolidé de la société. Il est également habilité à approuver des transactions spécifiques avec des tiers, pour un montant qui ne doit pas excéder 10 millions d'euros par projet. Le Comité exécutif informe le Conseil d'administration de ces transactions lors de sa réunion suivante. Le montant combiné de ces projets ne peut à aucun moment excéder 30 millions d'euros.

Le Comité exécutif est habilité à approuver des facilités de crédit extérieures ou des garanties, gages, hypothèques et autres engagements de la société ou de l'une de ses filiales détenues à part entière, à condition que ces facilités ou garanties ne fassent pas perdre à la société son statut d'émetteur de premier rang. Le Comité exécutif est habilité à approuver une augmentation du budget d'investissement jusqu'à concurrence de 5% pour un programme d'acquisition de satellite déjà approuvé par le Conseil d'administration, étant entendu que le taux de rendement effectif devra se conformer aux seuils spécifiques définis par le conseil. Le Comité exécutif informe le Conseil d'administration d'une décision de ce type lors de sa réunion suivante.



Le Comité exécutif soumet au Conseil d'administration les mesures jugées nécessaires pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs. Avant le début de chaque année fiscale, le Comité exécutif soumet un budget consolidé au Conseil d'administration pour approbation.

Le Comité exécutif est chargé de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil d'administration et les comités mandatés spécialement par le Conseil. Le Comité exécutif peut, dans l'intérêt de la société, déléguer une partie de ses pouvoirs et attributions à certains de ses membres, qui peuvent agir individuellement ou conjointement.

Le Président du Comité exécutif organise le travail du Comité exécutif et coordonne les activités de ses membres, qui lui rapportent directement. Afin de permettre au Conseil d'administration d'exercer sa responsabilité générale, qui consiste à superviser les activités de la société, le Président du Comité exécutif informe régulièrement le Président du Conseil d'administration des activités de la société. Ce dernier reçoit les ordres du jour et procès-verbaux de toutes les réunions du Comité exécutif en temps opportun. En 2014, le Comité exécutif a tenu quarante-six réunions avec un taux de participation des membres excédant 93.80%. M. Pierre Margue, Vice President Legal Services Corporate and Finance et secrétaire du Conseil d'administration, a également fait fonction de secrétaire du Comité exécutif.

COMPOSITION

Les membres du Comité exécutif sont :

- le Président et Directeur général, qui assume la présidence du Comité exécutif
- le Directeur financier
- le Directeur commercial
- le Directeur chargé du développement
- le Directeur chargé de la technologie

Les membres du Comité Exécutif sont nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de nomination.

Les membres actuels du Comité Exécutif sont :



M. KARIM MICHEL SABBAGH

Né le 26 septembre 1963 et nommé Président et Chief executive Officer (CEO) le 3 avril, 2014, M. Sabbagh a rejoint SES le 1^{er} septembre 2013 en tant que CEO désigné. M. Karim Michel Sabbagh est Président et Chief Executive Officer (CEO) de SES et Président du Comité

exécutif de la société. Il est en outre Président de SES ASTRA et il siège au Conseil d'administration et au Comité d'audit et des risques de la société O3b. De plus, il est membre du Conseil d'administration de YahLive. Il a fait partie du Conseil d'administration de SES ainsi que du Comité d'audit et des risques du 7 avril 2011 au 31 août 2013. Avant de rejoindre SES, Karim Michel Sabbagh occupait les fonctions d'associé principal et de responsable international pour la communication, les médias et les nouvelles technologies au sein de la société Booz & Company. Dans ces fonctions, il a façonné la stratégie d'acteurs internationaux des secteurs de la communication, des médias et des satellites. M. Sabbagh est titulaire d'un diplôme en administration des affaires (BBA) délivré avec mention par l'Université Américaine de Beyrouth ainsi que d'un MBA délivré par cette même université. Il est en outre titulaire d'un Doctorat en Management Stratégique délivré par l'American Century University du Nouveau Mexique et d'un Doctorat en gestion internationale des entreprises de l'École de management international.

M. Sabbagh est de nationalités Libanaise et Canadienne.



M. PADRAIG MCCARTHY

Né le 27 septembre 1960, M. Padraig McCarthy a été nommé Directeur financier le 4 avril 2013. M. McCarthy, qui a commencé sa carrière chez SES en 1995 et occupé divers postes au sein de la direction financière de la société, réunit les compétences requises en matière de financement de satellites.

A compter de 2001, M. McCarthy a été le Directeur financier de SES ASTRA et, depuis la fusion de SES ASTRA et SES WORLD SKIES au sein de SES, Senior Vice-Président des opérations financières et du soutien commercial chez SES. M. McCarthy est administrateur de SES ASTRA et administrateur suppléant de YahLive. Avant de rejoindre SES, il a occupé plusieurs postes chez KPMG, Schering Plough et Norton S.A. (filiale de Saint-Gobain). M. McCarthy est titulaire d'une licence de commerce, délivrée par l'Université de Cork et il est membre de l'Institut irlandais des experts comptables.

M. McCarthy est de nationalité irlandaise.



M. FERDINAND KAYSER

Né le 4 juillet 1958, M. Ferdinand Kayser a été nommé Directeur commercial de SES le 1^{er} mai 2011. M. Kayser était auparavant Président et Directeur général de SES ASTRA depuis janvier 2002. Avant de rejoindre SES, M. Kayser a exercé, entre 1997 et 2001, les fonctions de Directeur général de Premiere World,

le bouquet de télévision numérique payante du groupe Kirch en Allemagne. Auparavant, M. Kayser a occupé plusieurs postes de direction au sein de la société CLT, premier opérateur privé de radio et télévision commerciales en Europe: il a été Vice-Président en charge des activités radiophoniques et télévisées pour l'Allemagne (1989-1992), Directeur général en charge du lancement de RTL2 (1993) et Vice-Président exécutif et membre du Conseil de gestion responsable de l'ensemble des activités de télévision de la CLT (1993-1996). M. Kayser est diplômé en Sciences économiques de l'Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, avec une spécialisation en droit des médias et en gestion des médias électroniques. Il est membre du Conseil d'administration de SES ASTRA et de celui de YahLive.

M. Kayser est de nationalité luxembourgeoise.



M. GERSON SOUTO

Né le 14 juin 1964, M. Souto a été nommé Directeur chargé du développement de SES le 1^{er} mai 2011. M. Souto est entré à la division Développement commercial de SES en 1998, occupant plusieurs postes de direction au sein de la société. En 2009, il est devenu membre de la direction générale de

SES World Skies, en charge des services commerciaux. Auparavant, entre 2007 et 2009, il a occupé des postes de responsabilité similaires au sein de la division New Skies de SES. Avant d'entrer chez SES, M. Souto a travaillé pour Intelsat et Embratel. Il est titulaire d'un MBA de la George Washington University, Washington, D.C., d'un MA en systèmes de télécommunications de la Pontifical Catholic University, Brésil, et d'une licence en ingénierie des télécommunications de la Federal Fluminense University, Brésil. M. Souto est membre du Conseil d'administration de SES ASTRA ainsi que de celui d'O3b Networks.

M. Souto est de nationalité brésilienne.



M. MARTIN HALLIWELL

Né le 20 avril 1959, M. Martin Halliwell a été nommé Directeur chargé de la technologie le 1^{er} mai 2011. M. Halliwell a été Président de SES ENGINEERING S.A. du 1^{er} janvier 2008 au mois d'avril 2011. Avant cette nomination, M. Halliwell exerçait les fonctions de Senior Vice-President et Chief Techno-

logy Officer au sein de SES ASTRA, où il était responsable de toutes les activités opérationnelles et liées aux services d'ingénierie.

Auparavant, M. Halliwell a exercé de nombreuses fonctions, notamment celles de Directeur général de Global Multimedia Networks, Directeur technique de SES Multimedia et adjoint du Directeur technique de SES ASTRA. Avant de rejoindre SES, Martin Halliwell a travaillé pour Cable & Wireless et pour Mercury Communications. M. Halliwell est titulaire d'une licence en mathématiques et en génie mécanique ainsi que d'un MBA en environnement externe et management stratégique de l'Open University. M. Halliwell est membre du Conseil d'administration de SES ASTRA et de celui d'O3b Networks.

M. Halliwell est de nationalité britannique.

RÉMUNÉRATION

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale annuelle des actionnaires détermine les rémunérations versées aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'Administration et de ses comités. En 2014, les actionnaires ont décidé de maintenir les rémunérations versées aux administrateurs au niveau de l'exercice précédent à une majorité de 99,992%. Les administrateurs perçoivent une rémunération fixe de 40 000 euros par an; les Vice-Présidents et le Président du Comité d'audit et de risque reçoivent une rémunération annuelle fixe de 48 000 euros, et le Président du Conseil d'administration, 100 000 euros par an.

Les actionnaires ont également décidé de maintenir à 1 600 euros la rémunération des membres du Conseil d'administration pour chaque réunion du conseil ou d'un de ses comités à laquelle ils participent. La moitié de ce montant est due au cas où un administrateur participe à une réunion par téléphone ou par visioconférence.

Ces rémunérations sont nettes de tout impôt luxembourgeois prélevé à la source. En 2014, le montant total net des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration (après prélèvement libératoire en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg) s'est élevé à 1 038 200 euros, dont 279 200 euros à titre de rémunération variable et 759 000 euros à titre de rémunération fixe. Le montant total brut des rémunérations pour l'année 2014 s'est élevé à 1 297 750 euros.

ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2014, les membres du Conseil d'administration et leurs proches détenaient un total cumulé de 852 787 actions et certificats de dépôt fiduciaire (FDR), qui représentaient 0,16% du capital de la société.

Les opérations réalisées sur les titres de la société par les membres du Conseil d'administration sont publiées sur le site de la société, sous la rubrique: www.ses.com/management-disclosures. Conformément au Code de transaction de la société, les administrateurs doivent obtenir une autorisation préalable afin d'effectuer toute opération sur les actions ou certificats de dépôt fiduciaire de SES.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

La rémunération des membres du Comité Exécutif est déterminée par le Comité de rémunération. Elle comprend une part fixe et une part variable. La rémunération brute globale allouée aux membres du Comité Exécutif pour l'année 2014 s'est élevée à 18 795 805,35 euros, dont 3 510 701,64 euros de rémunération fixe et 15 285 103,71 euros de rémunération variable. La rémunération directe versée aux membres du Comité Exécutif s'est élevée à 5 201 729,28 euros, et la rémunération indirecte à 13 594 076,07 euros. La rémunération indirecte inclut les avantages découlant des plans d'options d'acquisition et du plan d'intéressement à long terme pour les membres du Comité exécutif, tels qu'adoptés par le Conseil d'administration. En 2014, un total cumulé de 314 624 options sur les FDR de la société a été alloué aux membres du Comité exécutif à un prix d'exercice de 26,91 euros. Ce prix est basé sur la moyenne des cours de clôture à Euronext Paris les 15 premiers jours de bourse suivant la réunion du Comité de rémunération au cours de laquelle les options ont été autorisées. Un quart de ces options a été acquis le 1^{er} janvier 2015 et les trois quarts restants le seront aux 1^{er} janvier 2016, 2017 et 2018, respectivement. En 2014, les membres du Comité exécutif ont reçu 18 518 actions avec transfert de propriété différé dans le cadre du nouveau plan d'intéressement à long terme, ainsi que 55 554 actions liées à la performance. Ces actions seront définitivement acquises le 1^{er} juin 2017.

En 2014, MM. Martin Halliwell, Ferdinand Kayser, Pdraig McCarthy et Gerson Souto ont cédé tout ou partie de leurs actions avec transfert de propriété différé qui ont été acquises le 1^{er} juin 2014. Les détails de toutes les opérations réalisées sur les titres de la société par les membres du Conseil d'administration et par ceux du Comité exécutif de SES sont publiés sur le site de la société, à l'adresse suivante: www.ses.com/management-disclosures.

Chaque membre du Comité exécutif est habilité à percevoir deux années de salaire de base en cas de résiliation de son contrat sans motif valable. En cas de démission de sa part, il n'a droit à aucune indemnisation.

ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUES PAR LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Au 31 décembre 2014, les cinq membres du Comité exécutif détenaient un total cumulé de 127 318 actions et FDR (représentant 0,03 % du capital de la société), 197 486 actions avec transfert de propriété différé et actions liées à la performance ainsi que 695 664 options. Les transactions effectuées par des membres du Comité exécutif sont publiées sur le site internet de la société sous la rubrique www.ses.com/management-disclosures. Les membres du Comité exécutif doivent se conformer au Code de transaction de la société.

RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, les comptes annuels et consolidés de la société sont certifiés par un réviseur nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Le 3 avril 2014, sur proposition du Conseil d'administration, les actionnaires ont réélu PwC en qualité de réviseur externe pour un mandat d'un an et approuvé sa rémunération à une majorité de plus de 97,258%. Le mandat de PwC viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle du 2 avril 2015.

RISQUES RELATIFS AUX ACTIVITÉS DU GROUPE ET MESURES PRISES POUR LES RÉDUIRE

La présente section contient un résumé des principaux risques relatifs aux activités de SES. Toutefois :

- la présente section ne prétend pas contenir une liste exhaustive des risques auxquels SES est exposé ; SES peut encourir des risques importants non identifiés ou considérés comme non importants
- certains des risques auxquels est exposé SES, qu'ils soient ou non décrits dans la présente section, peuvent être liés à des facteurs externes échappant au contrôle de SES
- lorsque des mesures d'atténuation des risques sont mentionnées dans la présente section, aucune garantie ne peut être donnée que ces mesures permettront de supprimer ou de réduire efficacement (en totalité ou partiellement) les effets desdits risques.

NOS RISQUES PRINCIPAUX

1. Risques liés aux achats
2. Risques liés aux satellites
3. Risques liés à l'assurance
4. Risques liés aux clients
5. Risques liés au marché des télécommunications par satellite
6. Risques liés à la stratégie de développement de SES
7. Risques liés à la réglementation et à l'activité de la société
8. Risques financiers

1. RISQUES LIÉS AUX ACHATS

Risque de retard et/ou d'échec des lancements

SES prévoit de lancer sept satellites entre 2015 et 2017. Le lancement de chacun de ces satellites comporte un risque de retard lié à diverses raisons, notamment le retard dans la mise à disposition du satellite ou du satellite co-passager avant son transport au site de lancement, la disponibilité tardive du service de lancement ou des problèmes techniques affectant en dernière minute le satellite, un satellite co-passager ou le lanceur.

Le retard ou l'échec d'un lancement pourraient avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires et pourraient aussi éventuellement entraîner la perte de droits à fréquences pour certaines positions orbitales. Les polices d'assurance couvrant le lancement et les opérations en orbite ne couvrent pas la perte d'exploitation due à la perte de clients ou les pertes indirectes résultant du retard ou de l'échec d'un lancement.

Pour réduire le risque d'une interruption de services due à un retard de lancement, SES prévoit des marges importantes dans les calendriers de livraison des satellites de remplacement.

Chaque lancement comporte un risque inhérent d'échec sous la forme d'une réduction de la durée de vie du satellite (en cas de mise sur orbite incorrecte), de fonctionnalité réduite du satellite ou de perte totale du satellite.

SES s'efforce de pallier ce risque de plusieurs manières, notamment au moyen d'une gestion technique détaillée des risques de chaque programme de lancement de satellite, en assurant les actifs à chaque lancement, et par la mise en place d'un programme échelonné de déploiement des satellites (permettant la réassignation de l'actif en cas de défaillance d'un satellite, de façon à minimiser l'impact pour les clients et les effets sur le chiffre d'affaires).

Risque de dépendance à l'égard des prestataires de services de lancement

Pour le lancement de ses satellites dans l'espace, SES dépend fortement d'Arianespace, d'ILS et de SpaceX. En cas d'indisponibilité prolongée de l'un de ces trois opérateurs, SES peut subir des retards importants dans le lancement de nouveaux satellites.

Risque de dépendance à l'égard des constructeurs de satellites et de fournisseurs secondaires

SES dépend de six grandes entreprises pour la construction de ses satellites.

Cette dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de constructeurs peut réduire le pouvoir de négociation de SES et priver la société de certaines technologies de pointe (qui peuvent être accessibles uniquement à certains fournisseurs). Elle peut également entraîner une concentration accrue du risque – SES pourrait subir des retards significatifs dans la production de nouveaux satellites si l'un de ces constructeurs de satellites connaissait des difficultés pendant une période prolongée. Par ailleurs, les difficultés causées par des

problèmes techniques éventuels dans la conception d'un modèle particulier de satellite peuvent se trouver démultipliées en cas d'achat de plusieurs satellites de ce même modèle.

Par ailleurs, pour certains composants clés des satellites de télécommunication, le nombre de sous-traitants est limité. SES pourrait subir des retards significatifs dans la production de nouveaux satellites si l'un de ces fournisseurs secondaires connaissait des difficultés pendant une période prolongée.

Pour pallier ce risque, SES procède à une surveillance fréquente de ses fournisseurs, en veillant à diversifier ses sources d'approvisionnement et, dans la mesure du possible, en nouant des relations avec de nouveaux fournisseurs.

Achat des satellites SES-14, SES-15 et SES-16

Le 16 février 2015, SES a annoncé la commande de trois satellites de nouvelle génération venant s'ajouter à la flotte existante : SES-14, SES-15 et SES-16/Govsat, qui permettront à SES de répondre aux besoins grandissants des marchés à forte croissance et d'augmenter sensiblement ses capacités de forte puissance destinées à desservir les quatre grandes verticales de marché stratégiques que sont les services vidéo, données, mobilité et les services gouvernementaux. Les trois satellites, fabriqués par Airbus Space and Defence, Boeing et Orbital ATK, respectivement, seront dotés des toutes dernières technologies satellitaires, offrant ainsi des performances et une efficacité optimales. SES-14 et SES-15 sont deux puissants satellites hybrides, utilisant les bandes Ku, Ka et, pour ce qui concerne le premier d'entre eux, également la bande C avec une couverture large faisceau et la technologie haut débit (HTS). Ils sont équipés d'un système de propulsion entièrement électrique qui améliore considérablement leur rentabilité, la réduction de la réserve de carburant permettant d'augmenter la charge utile emportée. SES-16/GovSat, déjà mentionné dans la section 'Incorporation of LuxGovSat' (Constitution de LuxGovSat), est un satellite multi-missions ultramoderne, doté de faisceaux à grande puissance totalement orientables pour les missions gouvernementales ; il sera la propriété de LuxGovSat, qui en assurera aussi l'exploitation. Le montant total des engagements d'investissement associés à ces trois programmes est d'environ 750 millions d'euros hors capitalisation des intérêts. Ce montant comprend 100% des capitaux engagés pour l'achat de SES-16, sachant que l'État luxembourgeois assumera le financement de ce satellite par moitié avec SES.

2. RISQUES LIÉS AUX SATELLITES

Risque de défaillance en orbite

Un ou plusieurs des satellites de SES peuvent subir une défaillance en orbite entraînant une altération partielle de son potentiel commercial, voire la perte totale de l'actif. Dans ce cas, SES peut se voir contraint d'interrompre sa prestation de services à ses clients à partir de cette position orbitale, voire complètement.

Pour pallier le risque de défaillance en orbite, SES sélectionne avec soin ses fournisseurs et veille à la qualité des opérations en orbite. La diversification de la flotte par type de fabricant et de satellite permet

de réduire la probabilité de survenance de problèmes techniques à grande échelle. L'impact de telles défaillances sur la qualité de la prestation et sur le chiffre d'affaires qui en découle peut être atténué par une stratégie de remplacement en orbite permettant éventuellement de transférer les clients du satellite endommagé vers un autre satellite de la flotte. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée que ces mesures d'atténuation des risques soient pleinement efficaces, notamment en cas de défaillance sur plusieurs satellites.

Par exemple, plusieurs satellites de SES, toujours en exploitation après la fin de leur durée de vie nominale, ont connu plusieurs anomalies techniques. Ces satellites, qui ont achevé les missions primaires pour lesquelles ils avaient été conçus, ont été redéployés pour accomplir des missions secondaires, telles que le développement de nouvelles positions orbitales, la préservation des droits d'utilisation du spectre de fréquences ou la fourniture de capacités redondantes à des plates-formes satellitaires effectuant des missions primaires. En règle générale, les capacités techniques de ces satellites ne sont pas utilisées à 100% dans le cadre de ces missions secondaires de sorte que l'impact de nouvelles défaillances techniques s'en trouve ainsi limité.

De plus, onze satellites Lockheed Martin A2100 exploités par SES ont été sujets à des défaillances des circuits des panneaux solaires. Les problèmes rencontrés, plus ou moins graves selon les satellites, peuvent avoir pour effet de réduire à la fois la durée d'exploitation du satellite et le nombre de répéteurs utilisables, entraînant ainsi une baisse des recettes générées. Tous les satellites ayant connu des défaillances des circuits des panneaux solaires sont toujours exploités dans le cadre de leur mission primaire à l'exception des satellites AMC-4 et NSS 7, désormais affectés à des missions secondaires.

Le satellite NSS 12, construit par Space Systems Loral, a également subi une panne des circuits des panneaux solaires. Le problème semble toutefois moins grave que celui qu'ont connu les satellites Lockheed Martin A2100 si bien que SES n'a pas jugé nécessaire pour le moment de mettre en place un plan d'atténuation spécifique.

Plusieurs autres satellites de SES (AMC-4, ASTRA 1G, ASTRA 1H, ASTRA 1M, ASTRA 2B, NSS 7 et Quetzsat- 1) ont également connu des anomalies.

Ces défaillances techniques se sont soldées par une diminution des capacités disponibles sur ASTRA 1G et une réduction de la durée d'exploitation d'ASTRA 1H, des problèmes qui ne risquent pas, cependant, de se reproduire sur ces satellites.

Les satellites AMC-4 et NSS 7 ayant achevé leur mission primaire, aucune mesure d'atténuation n'a été mise en place.

ASTRA 1M, l'un des principaux actifs de SES à la position orbitale 19,2°E, a subi une perte de redondance au niveau du sous-système de propulsion. De nouveaux problèmes techniques sur le système de propulsion pourraient entraîner la perte du satellite. SES estime néanmoins qu'un tel événement est peu probable

et que l'existence de capacités complémentaires à cette position orbitale permettra de pallier ce risque.

Le système de traitement des données de Quetzsat-1 a également connu une perte de redondance et il se pourrait que des défaillances ultérieures de ce sous-système aboutissent à la perte du satellite. SES estime toutefois que le risque de survenance d'un tel événement est peu probable.

L'assurance en orbite constitue une mesure financière supplémentaire d'atténuation des risques de défaillance, sous réserve des limites de cette assurance. En janvier 2015, le satellite AMC-15 a connu une dixième panne des circuits des panneaux solaires (sur les 24 circuits à bord) entraînant une diminution du nombre de répéteurs pouvant être exploités sur le satellite. Pour tenir compte de l'impact de cette réduction de capacité commerciale sur la génération de trésorerie future, une provision pour dépréciation de 6,7 millions d'euros a été passée au titre du satellite AMC-15 en décembre 2014. La valeur nette comptable d'AMC-15 après provisions pour dépréciation s'établit actuellement à 70,9 millions d'euros.

Risque de diminution de la durée de vie opérationnelle

La durée de vie prévue des satellites SES est en général de 15 ans. En cas de modification des réserves en carburant anticipées d'un satellite, d'anomalies en orbite ou autres facteurs techniques, sa durée de vie réelle peut être raccourcie. Cela peut donner lieu à un amortissement du satellite plus rapide que prévu et à une réduction du chiffre d'affaires généré sur sa durée de vie, entraînant une diminution de la rentabilité totale des capitaux investis au titre de l'actif concerné. Pour pallier le risque de diminution de la durée de vie opérationnelle, SES sélectionne avec soin ses fournisseurs et veille à la qualité des opérations en orbite.

3. RISQUES LIÉS À L'ASSURANCE

Risque lié à la protection d'assurance

Les satellites de SES peuvent subir des dommages ou des pertes engendrés par des événements qui ne sont pas nécessairement couverts par les polices d'assurance. Pour couvrir ses satellites, SES a souscrit à des polices d'assurance couvrant le lancement, la durée de vie initiale du satellite en orbite, les opérations en orbite et les cas de responsabilité civile. Les polices d'assurance comportent généralement des clauses d'exclusion pour les sinistres provenant des causes suivantes :

- action militaire ou action similaire
- tout appareil anti-satellite
- interférences électromagnétiques et de radiofréquences (sauf en cas d'atteinte à l'intégrité physique des satellites résultant directement de ces interférences)
- confiscation par une entité gouvernementale
- insurrection et actes similaires ou action gouvernementale visant à prévenir de tels actes
- réaction nucléaire ou contamination radioactive
- actes intentionnels ou délibérés entraînant la perte ou la défaillance des satellites et
- terrorisme.

Les polices d'assurance ne couvrent pas la perte d'exploitation, la perte de part de marché, les atteintes à la réputation de la société, la perte de chiffre d'affaires, les dommages indirects et accessoires ou pertes similaires pouvant être causés par l'échec du lancement d'un satellite, par un positionnement orbital incorrect ou par un fonctionnement du satellite non conforme aux spécifications. Par ailleurs, l'assurance en orbite souscrite par le Groupe couvre uniquement les pertes survenant au-delà du niveau de rétention du risque sélectionné.

A l'avenir, les polices d'assurance pourraient exclure la couverture des défaillances causées par des défauts préexistants, tels que des défauts des panneaux solaires et des anomalies touchant les batteries de certains satellites existants. En outre, SES ne sera pas intégralement indemnisé si le coût de remplacement d'un satellite dépasse le montant couvert par la police. Par conséquent, la perte, la détérioration ou la destruction de satellites résultant d'un des événements énumérés pourrait entraîner soit une forte augmentation des coûts, soit une réduction du chiffre d'affaires attendu, soit les deux.

SES a procédé à un réexamen de la politique d'assurance en orbite de ses satellites et, prenant acte de son bilan excellent en matière d'achats et d'exploitation, le Groupe a adopté une politique d'auto-assurance limitée. Les primes sont versées à une filiale détenue à 100%, ce qui permet de réduire le montant des primes d'assurance versées à des compagnies d'assurance externes.

Si un événement couvert par l'assurance en orbite survenait, le versement de la somme assurée pourrait entraîner une hausse importante des coûts.

SES a souscrit à des polices d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages occasionnés à des tiers et découlant d'accidents tels que les retards de lancement et les collisions de satellites. La couverture est plafonnée à un montant forfaitaire annuel de 500 millions d'euros.

Risque lié à l'existence de polices d'assurance adéquates

Le marché de l'assurance satellite est un marché cyclique qui est régi par les lois de l'offre et de la demande. La capacité d'assurance disponible à l'heure actuelle sur le marché est suffisante pour couvrir les programmes de satellites de SES. Toutefois, des événements échappant au contrôle de SES – notamment des sinistres importants et un transfert des capacités d'assurances depuis le marché spatial vers d'autres secteurs d'activité – pourraient modifier cette situation. Une telle évolution pourrait augmenter le montant des primes d'assurance versées par SES pour couvrir ses risques et affecter sa capacité à obtenir le niveau de couverture souhaité.

Le programme d'auto-assurance de SES lui permet de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour faire face à l'évolution des conditions de marché.

4. RISQUES LIÉS AUX CLIENTS

Risque de perte d'un client clé

L'activité de SES dépend d'un certain nombre de contrats clés dont la perte (ou le non-renouvellement) entraînerait une baisse de son chiffre d'affaires. Les cinq principaux clients commerciaux de SES représentaient environ 23,4% de son chiffre d'affaires en 2014. Le total des recettes générées par les contrats conclus avec le gouvernement des États-Unis (et des clients desservant ce gouvernement) ont représenté environ 10% du chiffre d'affaires total de SES en 2014.

Si les principaux clients de SES réduisaient leur utilisation des services du Groupe en nouant des liens avec d'autres opérateurs de satellites, ou en renforçant leurs liens avec ceux-ci (ou en adoptant d'autres solutions de télécommunication) et que le Groupe ne parvenait pas à remplacer ces clients, son chiffre d'affaires pourrait s'en trouver diminué.

Les principaux contrats de fourniture de capacités satellitaires de SES pour la réception directe en Europe ont, pour un grand nombre d'entre eux, une durée en général égale à dix ans, et certains contrats ont une durée plus longue. Si SES ne parvient pas à obtenir le renouvellement de ses contrats dans des conditions commerciales équivalentes, son chiffre d'affaires pourrait s'en trouver affecté pendant un certain temps.

La clientèle de SES est en constante évolution. Le dépôt de bilan de clients clés ou le regroupement de plusieurs clients à la suite d'une fusion ou d'une acquisition pourraient réduire la demande de capacités satellitaires de SES, ce qui pèserait sur son chiffre d'affaires.

Risque lié au crédit client

SES peut encourir une perte financière si un quelconque de ses clients n'honore pas ses obligations de paiement contractuelles.

Le niveau de risque lié au crédit client peut augmenter avec l'accroissement du chiffre d'affaires de SES dans les marchés émergents; le risque de crédit a en effet tendance à être plus élevé sur ces marchés (par comparaison avec les marchés d'Europe et d'Amérique du Nord).

Pour pallier ce risque, SES a mis en place une politique de gestion du risque de crédit client, fondée sur des contrôles de solvabilité, l'établissement de profils de crédit, la remise d'un cautionnement ou de toute autre forme de garantie, un suivi des pratiques en matière de paiement ainsi que sur une politique de provisionnement.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risques liés au caractère international de l'activité du Groupe

SES exerce ses activités au niveau mondial. Le Groupe est exposé à des risques, tels que les risques financiers, réglementaires, géopolitiques, fiscaux et commerciaux dans de nombreux pays. La stabilité politique et financière de certains pays peut avoir un impact sur les activités de SES dans ces pays. Dans la pratique, il peut s'avérer difficile pour SES de faire valoir ses droits juridiques dans certains pays.

Le caractère instable de l'activité commerciale dans certaines juridictions peut avoir un impact négatif sur les résultats de SES.

Risques liés aux relations d'affaires avec le gouvernement américain

La structure de gouvernance par substitution de l'entité SES Government Solutions impose un certain nombre de restrictions au Conseil d'administration et au Comité exécutif de SES, en ce qui concerne la supervision et le maintien d'un système de contrôle interne et en ce qui concerne la mise en place d'une structure d'audit interne. Cette situation est pratique courante dans des domaines d'activité qui sont au service de certains segments de l'administration gouvernementale des États-Unis. Les risques afférents à cette situation sont mitigés par des accords sur une gestion des risques et un cadre de contrôle interne adéquats.

SES Government Solutions, Inc., U.S.A. («SES GS») est soumise à des règles de gouvernance particulières et ses activités sont gérées en vertu d'un contrat de délégation (Proxy Agreement), qui a été conclu avec le Service Sécurité et Défense (Defense Security Service ou «DSS») (entité publique responsable de la protection des informations partagées avec l'industrie et réputées classifiées ou sensibles pour la sécurité nationale des États-Unis d'Amérique) relevant du ministère de la Défense américain. Un contrat de délégation est un instrument visant à atténuer le risque de prise de participation, de prise de contrôle ou d'influence étrangère en cas d'acquisition par une personne morale étrangère d'une entité américaine ou de fusion avec cette dernière, dotée d'une habilitation de sûreté des installations. Un contrat de délégation transfère les droits de vote de l'actionnaire étranger aux mandataires composant le conseil par délégation (proxy board). Les mandataires sont des ressortissants américains habilités et approuvés par le DSS.

Le service DSS fait obligation à SES GS de conclure un contrat de délégation car la société est indirectement détenue par SES et SES GS a signé des contrats avec le ministère américain de la Défense, qui comportent des informations classifiées. En vertu dudit contrat de délégation, SES GS est autorisé à prendre part à ce type de marché avec les services de l'État fédéral américain, alors que son capital est détenu par une société non américaine.

Aux termes du contrat de délégation, les informations pouvant être partagées sont soumises à des limites strictes de même que les interactions pouvant exister entre SES GS, SES AMERICOM et SES S.A. en qualité de parties au contrat de délégation. Les mandataires, au-delà de leurs fonctions d'administrateurs de SES GS, sont habilités à voter dans le cadre d'une relation de confiance avec SES, sur la base de laquelle ils mènent leurs activités dans l'intérêt des actionnaires de SES et de la sécurité nationale des États-Unis.

5. RISQUES LIÉS AU MARCHÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR SATELLITE

Risque de concurrence

Le marché des télécommunications est soumis à une concurrence très forte, et SES doit faire face à la concurrence des réseaux satellitaires, terrestres et sans fil.

Le Groupe se trouve en concurrence avec les opérateurs de satellites internationaux, nationaux et régionaux. Certains opérateurs nationaux bénéficient d'avantages fiscaux et réglementaires dans leur pays d'origine dont SES est privé. Le développement de programmes satellitaires nationaux peut empêcher SES d'opérer dans des conditions normales de concurrence dans ces pays.

Par ailleurs, SES livre concurrence aux opérateurs de réseaux terrestres et sans fil. Toute amélioration de l'efficacité technique ou de la portée géographique de ces réseaux terrestres et sans fil pourrait entraîner une diminution de la demande de satellites pour SES. Certains opérateurs terrestres et sans fil peuvent bénéficier des aides et des subventions publiques auxquelles SES n'a pas accès.

La concurrence sur le marché des télécommunications pourrait faire chuter la demande de capacités satellitaires pour SES, ce qui aurait un impact négatif significatif sur les revenus du Groupe.

Risque technologique

L'industrie des satellites de télécommunications est exposée aux risques liés aux évolutions technologiques. Les satellites de SES sont soumis à un risque d'obsolescence, en cas d'avancée imprévue des technologies de télécommunications entraînant une diminution de la demande de services auprès du Groupe, ce qui aurait un impact négatif sur le chiffre d'affaires.

L'utilisation d'une nouvelle technologie permettant d'améliorer le taux de compression du signal pourrait faire diminuer la demande de capacité satellitaire auprès de SES, si elle n'est pas compensée par une hausse de la demande, et pourrait avoir un impact négatif sur les résultats.

6. RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE SES

Risque lié aux marchés émergents

La stratégie de développement de SES comprend notamment le ciblage de nouvelles zones géographiques et de nouveaux marchés émergents. De ce fait, le Groupe peut être amené à s'associer dans le cadre d'entreprises communes ou de partenariats avec des entreprises de télécommunications, de médias ou des sociétés financières locales en vue de favoriser la commercialisation de ses services.

Le caractère parfois instable des activités dans ces régions peut pénaliser l'activité commerciale de SES dans ces pays, et avoir un impact négatif sur son chiffre d'affaires.

Veillez vous reporter également au passage ci-dessus intitulé « Risques liés au caractère international de l'activité du Groupe ».

Sur certains marchés émergents, des clients peuvent se trouver dans une situation financière moins solide et courir un risque d'insolvabilité plus grand que sur des marchés plus développés. La défaillance d'un client pourrait peser sur le chiffre d'affaires de SES.

Risque lié aux investissements

SES fait régulièrement le point sur les opportunités d'investissement stratégique. Ces opportunités peuvent ne pas générer les bénéfices attendus en raison de plusieurs facteurs, tels que les examens effectués par les autorités antitrust, les coûts de financement et les approbations réglementaires. Lorsqu'un investissement est réalisé, il peut avoir un impact défavorable sur les résultats de SES en raison des coûts de financement ou de la performance de l'investissement après l'acquisition. Rien ne garantit le succès de l'un quelconque de ces investissements.

SES compte plusieurs participations stratégiques dans le capital de sociétés qu'il ne contrôle pas entièrement. En conséquence, SES dépend en partie de la coopération d'autres investisseurs et partenaires pour protéger et réaliser pleinement le potentiel de certains investissements. SES peut ne pas être en mesure d'empêcher certains partenaires stratégiques de prendre des mesures contraires aux intérêts de la société.

SES investit également dans des projets nouveaux et innovants tels que O3b Networks, qui sont souvent caractérisés par une technologie nouvelle ou par le niveau incertain de la demande sur le marché. Au cas où cette nouvelle technologie ne remplirait pas ses promesses ou si la demande s'avérait décevante, la valeur des investissements de SES pourrait s'en retrouver réduite.

S'agissant de la société O3b, il ne peut y avoir de garantie qui ne nécessitera pas de financement ultérieur. Si le Groupe SES portait sa participation dans le capital d'O3b au-delà de 50%, il pourrait avoir à inclure l'endettement d'O3b dans ses états financiers. Il pourrait aussi devoir racheter les intérêts minoritaires à leur juste valeur de marché.

SES destine également certains fonds aux investissements, notamment pour des satellites de remplacement (souvent dotés d'une capacité accrue) et pour le lancement de nouveaux satellites. Le succès de la commercialisation de ces nouvelles capacités dépend de la demande de capacité satellitaire sur les marchés régionaux ciblés. Si cette demande reste en-deçà des prévisions, les perspectives financières de SES peuvent se trouver invalidées.

7. RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION ET À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Risque juridique

SES ne peut pas toujours prédire l'impact des lois et réglementations sur ses activités. Dans l'exercice de son activité, le Groupe est soumis et restera soumis aux lois et réglementations des autorités gouvernementales des pays dont il exploite ou utilise le spectre de fréquences et dans lesquels il offre des services ou des capacités satellitaires, ainsi qu'au processus de coordination des fréquences de

l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). La réglementation et la législation ont un caractère général, et elles échappent au contrôle de SES. L'adoption de nouvelles règles, réglementations, législations ou décisions, ou leur modification par une entité gouvernementale compétente ou par l'UIT pourraient fortement pénaliser l'activité du Groupe.

Compte tenu du caractère international de son activité, SES peut potentiellement être poursuivi au civil et au pénal aux termes des lois américaines, britanniques et de celles de l'Union Européenne entre autres et être soumis à ce titre à des sanctions économiques, des contrôles à l'exportation et aux normes anti-corruption. Les risques internationaux et les violations des règlements internationaux peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution ultérieure des activités ou engager la responsabilité civile ou pénale de SES.

Des litiges liés à l'activité de SES surviennent de temps à autre qui peuvent aboutir à des actions juridiques ou à des procédures d'arbitrage. L'issue de ces procédures n'est pas prévisible. Toute issue défavorable d'un litige ou arbitrage majeur pourrait avoir des conséquences notables sur l'activité et la situation financière de SES.

Risque lié à l'accès au spectre

SES a besoin d'avoir accès aux positions orbitales et aux fréquences associées pour le maintien et le développement de son système satellitaire.

L'UIT est chargée de la réglementation des télécommunications et gère l'attribution des bandes de fréquences radioélectriques pour chaque utilisation particulière ainsi que l'allocation des positions orbitales et du spectre de fréquences associées. Or, l'accès au spectre se fait uniquement à travers un enregistrement auprès de l'UIT effectué par les administrations nationales.

Les positions orbitales et les fréquences associées constituent une ressource limitée. L'UIT peut réaffecter le spectre utilisé par les satellites à une utilisation terrestre. Par ailleurs, les administrations nationales ont de plus en plus tendance à faire payer l'accès au spectre en appliquant des droits ou en procédant à des ventes aux enchères.

Toute réaffectation à une utilisation terrestre du spectre utilisé par les satellites, ou la perception de droits par les administrations nationales, sont susceptibles de peser fortement sur le résultat courant de SES et sur ses perspectives.

Risque lié à la coordination des fréquences

SES est tenu de coordonner l'exploitation de ses satellites avec les autres opérateurs de satellites à travers l'UIT pour éviter ou réduire les interférences entre les satellites. Il peut ne pas toujours être possible de conclure de tels accords de coordination, ce qui peut affecter l'opération prévue des satellites de SES. Par ailleurs, SES peut également être tenu de coordonner ses satellites de remplacement si leurs caractéristiques de performance diffèrent de celles des satellites qu'ils remplacent.

SES peut ainsi se trouver contraint de modifier les zones de couverture prévues, la conception ou les plans de transmission des satellites, afin d'éliminer ou de minimiser les interférences avec les autres satellites ou les installations au sol. Ces modifications peuvent restreindre fortement l'utilisation d'une position orbitale particulière, au point d'éliminer tout intérêt économique au déploiement d'un nouveau satellite sur cette position. De plus, dans certains pays, les craintes liées aux interférences peuvent conduire les autorités à imposer des restrictions opérationnelles, ce qui peut restreindre le potentiel commercial du réseau satellitaire de SES.

De même, la performance des satellites de SES peut être réduite dans les régions concernées si la réglementation de l'UIT ou autres dispositifs juridiques n'empêchent pas des opérateurs satellitaires concurrents de causer des interférences préjudiciables par l'exploitation de leurs propres satellites.

Risque lié à la mise en service des fréquences

Au cas où SES :

- n'occupe pas des positions orbitales inutilisées avant une date donnée
- ne maintient pas ses satellites dans les positions orbitales actuellement en service ou
- n'exploite pas la totalité des bandes de fréquences pour lesquelles la société détient une licence.

ces positions orbitales ou bandes de fréquences risquent d'être mises à la disposition d'autres opérateurs de satellites.

SES a accès à un grand nombre de positions orbitales qui ont fait l'objet d'un enregistrement auprès de l'UIT par l'entremise de différentes administrations. Pour chaque enregistrement, l'UIT et les autorités nationales de réglementation imposent différentes conditions à l'octroi du spectre. Des problèmes opérationnels tels qu'un échec dans le lancement d'un satellite, un retard de lancement ou une défaillance en orbite peuvent compromettre l'accès au spectre pour certaines positions orbitales. SES se donne pour ambition d'atteindre l'excellence dans les achats et les lancements de satellites, ce qui lui permet de réduire ce risque. Par ailleurs, SES dispose d'une flotte diversifiée, ce qui lui donne généralement les moyens de repositionner des satellites en orbite pour satisfaire à ses obligations réglementaires.

Risque réglementaire

SES peut se trouver dans l'obligation d'obtenir et de renouveler l'autorisation des autorités ou d'autres entités pour pouvoir proposer ses capacités satellitaires ou exploiter ses satellites. Par exemple, SES doit obtenir l'autorisation ou des droits d'atterrissage dans certains pays pour pouvoir y transmettre des signaux depuis ses satellites, ou recevoir des signaux depuis ces pays. La non-délivrance des droits d'atterrissage ou des autorisations nécessaires à l'exploitation internationale de ses satellites pour assurer sa prestation pourrait entraîner une perte de revenus pour SES.

Il incombe aux clients d'obtenir l'autorisation réglementaire pour leurs opérations. De ce fait, il se peut que certaines réglementations s'appliquent sans que SES en ait connaissance, ou qu'elles pénalisent les activités de ses clients. SES pourrait voir son chiffre d'affaires diminuer si ses clients actuels ne prennent pas soin de renouveler toutes les autorisations réglementaires nécessaires auprès des autorités compétentes, ou si d'autres autorisations nécessaires ne sont pas attribuées à temps, voire pas du tout, dans toutes les juridictions où ses clients souhaitent opérer ou offrir une prestation, ou encore si les restrictions applicables dans ces juridictions deviennent indûment contraignantes.

Contrôle des exportations

Les entreprises américaines, ainsi que les entreprises domiciliées aux États-Unis, sont soumises à la législation des États-Unis sur le contrôle des exportations concernant les informations, les produits ou les matériels qu'elles fournissent aux entreprises étrangères dans le domaine des satellites de télécommunication, des équipements et des données associés. Les activités de SES aux États-Unis peuvent se trouver entravées dans leurs services internationaux, et les activités de SES hors des États-Unis peuvent se trouver entravées dans l'achat de satellites, des matériels satellitaires, des technologies et des services associés aux États-Unis dans les cas suivants :

- les licences d'exportation ne sont pas obtenues à temps
- les licences d'exportation ne permettent pas le transfert de la totalité des articles demandés
- les lancements ne sont pas autorisés sur les sites privilégiés par SES ou
- la licence requise, une fois obtenue, comporte des conditions ou des restrictions qui posent des problèmes significatifs d'ordre commercial ou technique.

De telles situations pourraient empêcher la construction et retarder le lancement des satellites, ce qui aurait pour effet de réduire le chiffre d'affaires actuel et/ou futur.

Risque lié aux menaces extérieures

À l'instar des autres opérateurs de satellites, SES est exposé au risque d'actes de terrorisme, de sabotage, de piratage et de brouillage, ainsi qu'au risque d'attaques par des appareils anti-satellite, d'interférence non intentionnelle et de catastrophes naturelles. De telles menaces extérieures peuvent entraîner une interruption de service temporaire ou permanente et/ou conduire à la perte de clients. Un tel acte pourrait avoir un effet très défavorable sur les résultats de SES.

Risque d'attaque informatique

Les activités de SES sont exposées au piratage et aux logiciels malveillants ainsi qu'aux autres formes d'attaque informatique. Compte tenu de l'évolution rapide des techniques de piratage, des outils sophistiqués mis en œuvre par les hackers et de l'escalade des intrusions dans les systèmes informatiques créant un environnement de plus en plus hostile, il peut être difficile de détecter ce type d'événement, d'en déterminer l'ampleur, de le contenir et d'y remédier.

Toute incapacité à prévenir ou détecter, dans des délais suffisants, la survenance d'attaques informatiques peut entraîner une perturbation de nos services, des dysfonctionnements, des pertes de clientèle, des violations involontaires des lois relatives à la protection des données, au contrôle des exportations et autres textes applicables, des atteintes à la réputation de SES ou des dommages à ses biens, équipements et données. De plus, ce type d'événements peut se solder par l'engagement de lourdes dépenses en vue de réparer ou remplacer les réseaux ou systèmes informatiques endommagés ou protéger ces derniers contre des événements similaires à l'avenir.

SES dispose de systèmes de protection de ses réseaux et continue d'œuvrer à l'introduction de mesures complémentaires en vue de limiter les risques liés à ce type d'attaque.

Risque de perte de salariés clés

SES emploie un certain nombre de salariés clés qui disposent de compétences hautement spécialisées et d'une vaste expérience dans leurs domaines d'activités. Si l'un de ces employés devait quitter la société, il pourrait s'avérer difficile pour SES de le remplacer. SES s'efforce d'atténuer le risque de perdre des salariés clés grâce à des programmes de rétention, de plans de succession et de plans de développement.

Si SES ne parvenait pas à retenir ses salariés clés ou à attirer de nouveaux employés hautement qualifiés, cela pourrait avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Risque imprévisible à fort impact

Les activités de SES peuvent se trouver exposées à des événements imprévisibles à la fois improbables et dévastateurs. Etant donné le caractère imprévisible de ces événements, il est difficile de gérer leur impact ou de prédire la nature ou l'ampleur des dommages qu'ils pourraient causer. Ces événements imprévisibles peuvent avoir un fort impact négatif sur l'activité de SES, sa situation financière et ses résultats.

8. RISQUES FINANCIERS

Risque de trésorerie

SES dispose d'un modèle d'activité très solide. Toutefois, si pour quelque raison que ce soit, SES se trouvait dans l'impossibilité de mettre en application son modèle d'activité, sa trésorerie et ses ressources en capital pourraient s'avérer insuffisants pour assurer le remboursement de ses emprunts. Si SES se trouvait dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations de service de la dette ou de respecter les engagements dont cette dette est assortie, la société se trouverait en situation de défaut sur sa dette. Pour éviter un tel défaut éventuel, ou en cas de défaut, la société pourrait se trouver contrainte de réduire sa flotte de satellites ou d'en reporter l'extension, de céder des actifs, de se procurer des capitaux propres supplémentaires pour assurer le refinancement ou la restructuration de sa dette.

Risque lié à la notation de la dette du Groupe

Un changement de notation de la dette du Groupe pourrait affecter le coût et les conditions de sa dette ainsi que sa capacité à obtenir un financement. L'objectif du Groupe est d'obtenir et de conserver une cote de crédit «BBB stable» auprès de Standard & Poor's et de Fitch, et «Baa2» auprès de Moody's. L'abaissement de la notation de crédit de SES pourrait réduire sa capacité à obtenir un financement et pourrait également affecter les conditions dont ce financement serait assorti. SES ne peut pas fournir la garantie que la société sera en mesure de conserver ses notations de crédit.

Risque d'engagement financier

Aux termes de certains accords de financement, le ratio d'endettement net sur EBITDA de SES ne doit pas dépasser 3,5. Cependant, selon plusieurs grandes agences de notation, si le ratio d'endettement net sur EBITDA de SES excède 3,3, contrairement à la politique que s'est fixée SES, la notation de la dette du Groupe risque d'être déclassée. Le respect de ce ratio peut limiter la marge de manœuvre de SES et les opportunités offertes au Groupe, notamment en réduisant les investissements industriels et autres investissements.

Risque fiscal

Les résultats financiers de SES pourraient se trouver fortement affectés par des redressements fiscaux imprévus ou par d'autres dettes fiscales.

SES exerce son activité dans un grand nombre de pays différents et est donc imposable dans plusieurs juridictions. SES provisionne les impôts courants et différés au passif et à l'actif suivant une évaluation continue des réglementations fiscales en vigueur dans ces juridictions.

Toutefois, SES ne peut pas avoir dans tous les cas de certitude quant à l'application et à l'interprétation des réglementations fiscales par les autorités fiscales. SES peut être soumis à des dettes fiscales importantes imprévues, y compris au paiement d'intérêts de retard et/ou de pénalités. Ces dettes peuvent être dues à plusieurs facteurs : l'identification de la présence fiscale de la filiale d'un Groupe étranger dans une juridiction fiscale, l'ajustement des prix de transfert, l'application rétroactive de taxes indirectes à certaines opérations et la révocation des avantages conférés par une convention fiscale. Par ailleurs, SES peut être soumis à une imposition rétroactive suite à des changements de réglementation dans une juridiction fiscale donnée.

SES a mis en place une charte d'atténuation des risques fiscaux qui s'appuie notamment sur des avis fiscaux concernant les positions financières d'un montant élevé, les politiques et la documentation sur les prix de transfert couvrant les opérations intra-groupe importantes, et les procédures adoptées pour une totale conformité à la réglementation fiscale dans l'ensemble des juridictions.

Risque de dépréciation d'actifs

Les actifs corporels et non corporels non courants de SES sont évalués au coût historique après déduction des dotations aux amortissements sur actifs corporels, dotations aux amortissements

sur actifs incorporels (le cas échéant) et des provisions pour dépréciation cumulées. La valeur nette comptable en découlant fait l'objet d'une validation annuelle à l'aide de tests de dépréciation. La valeur nette comptable est alors comparée à la valeur d'utilité de l'actif représentant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'actif concerné. Lorsque les hypothèses relatives à un actif spécifique, telles qu'indiquées dans le plan d'activité approuvé, deviennent moins favorables ou lorsque les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs augmentent, il peut s'avérer nécessaire de passer d'importantes provisions pour dépréciations.

S'agissant des comptes annuels de SES S.A., des tests de dépréciation, faisant appel à des méthodes basées sur la valeur d'utilité, similaires à celles indiquées ci-dessus, sont effectués sur la valeur nette comptable des titres de participation détenus dans des sociétés affiliées. Si la valeur nette comptable de l'investissement ou du groupe d'investissements concernés ne correspond pas à la valeur d'utilité calculée et si l'écart constaté est jugé d'une nature autre que temporaire, cela peut se traduire par des dotations aux provisions pour dépréciation dans le compte de résultat de SES S.A. au titre de la période concernée.

Risque de liquidité

SES doit conserver un niveau de liquidité suffisant pour gérer efficacement son activité et satisfaire à ses obligations. Tout problème de liquidité peut avoir un impact significatif sur l'activité de SES et entraîner un manquement à ses obligations contractuelles. En cas de besoin de liquidités, le Groupe peut recourir aux prêts non confirmés et à un prêt syndiqué. En outre, le Groupe peut se procurer des capitaux supplémentaires grâce à ses programmes d'émission d'obligations en euros à moyen terme («EMTN») ou de billets de trésorerie s'il le juge opportun, compte tenu des conditions du marché. L'échéancier de remboursement des dettes du Groupe est conçu de façon à permettre à la société d'honorer les engagements de remboursement à l'échéance. Les liquidités du Groupe sont gérées par une fonction de trésorerie centralisée qui gère notamment la liquidité du Groupe de façon à optimiser les coûts de financement. En outre, un dispositif de mise en commun journalière de la trésorerie a été mis en place.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risque de change

La performance financière du Groupe peut être affectée par les variations du cours de change dollar U.S./euro car, pour certaines activités importantes du Groupe, le dollar U.S. est la monnaie fonctionnelle et les dettes sont libellées dans cette devise. Afin d'atténuer ce risque, le Groupe assure un suivi des actifs et passifs libellés en dollars et s'emploie à aligner étroitement ces positions pour créer, jusqu'à un certain niveau, une «couverture naturelle» entre ces dernières.

En cas de besoin, le Groupe peut recourir à des instruments financiers pour gérer le risque de change sur les achats à venir libellés en dollars.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de SES au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée pour l'essentiel à ses emprunts à taux variable. Le Groupe suit attentivement la répartition entre ses dettes à taux fixe et ses dettes à taux variable, et il l'ajuste périodiquement en réponse aux conditions du marché. Des instruments dérivés de taux d'intérêt peuvent être utilisés afin de gérer ce risque de taux. Les caractéristiques de ces instruments sont négociées de façon à les aligner sur celles de l'élément couvert sous-jacent et à maximiser l'efficacité de la couverture.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risque de contrepartie

S'agissant du risque de crédit associé aux actifs financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers détenus à des fins de transaction, prêts et instruments dérivés), le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie, le risque maximum étant égal à la valeur comptable de ces instruments.

Sur le plan de la gestion de trésorerie, le risque de contrepartie est réduit par la mise en place de plusieurs dispositifs de mise en commun de la trésorerie, comptes de trésorerie et plates-formes de paiement correspondantes avec diverses contreparties.

Pour atténuer le risque de contrepartie, le Groupe ne traite qu'avec des institutions financières reconnues bénéficiant d'une cote de crédit appropriée, généralement supérieure ou égale à la notation «A». Toutes les banques principales sont approuvées par le Conseil d'administration de SES. Toutes les contreparties sont des institutions financières soumises aux règles et au contrôle des autorités de surveillance du secteur financier des pays concernés. Tous les risques de contrepartie sont analysés chaque trimestre. Par ailleurs, afin de réduire ce risque, le portefeuille est diversifié en ce qui concerne les principales contreparties de façon à garantir une relation équilibrée pour toutes les catégories de produits (instruments dérivés ainsi que dépôts).

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

OBJECTIF

Le Conseil d'administration a la responsabilité générale de veiller à ce que SES maintienne un dispositif rigoureux de contrôles internes qui inclut les contrôles financier, opérationnels et de conformité. Ce système fait partie intégrante de la stratégie de gouvernance d'entreprise de la société.

Les procédures de contrôles internes contribuent à assurer une gestion correcte des risques et à assurer la réalisation des objectifs de la société.

Les procédures de contrôles internes sont définies et mises en œuvre dans le but d'assurer :

- la conformité des actions et décisions avec les lois, réglementations, normes, règles internes et contrats en vigueur
- l'efficacité et l'efficacités des activités et l'utilisation optimale des ressources de la société
- la mise en œuvre correcte des processus internes de la société, notamment en vue d'assurer la sauvegarde des actifs
- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles à usage interne et externe
- l'application adéquate des instructions et des orientations fixées par la direction générale et
- la bonne identification des risques significatifs, ainsi que leur évaluation, leur atténuation et le reporting les concernant.

Comme tous les systèmes de contrôle, les contrôles internes ne peuvent pas fournir la garantie absolue que les risques de reporting inexact, de pertes ou d'erreurs humaines seront atténués ou complètement éliminés.

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

SES a adopté un solide cadre de contrôles internes fondé sur un ensemble de lignes directrices élaborées par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Ce cadre permet d'assurer que les objectifs de contrôle interne sont atteints et qu'ils respectent le cadre de référence proposé par l'Autorité Française des Marchés Financiers (AMF).

L'environnement de contrôle constitue un élément essentiel du cadre de contrôle interne de la société, car il donne le ton général à l'ensemble du Groupe et il définit la discipline et la structure à la base de tous les autres éléments de contrôle interne.

Le Conseil d'administration a délégué la conception, la mise en œuvre et la maintenance d'un système rigoureux et efficace de contrôles internes au Comité exécutif de SES qui, à son tour, travaille en étroite collaboration avec les autres niveaux de direction à l'établissement de politiques et de procédures de contrôle.

Les principales fonctions et procédures de SES ont donné lieu à une documentation électronique détaillée à l'aide d'un logiciel de gestion de processus, grâce aussi au soutien de l'équipe Excellence opérationnelle. Toutes les politiques et procédures ont par ailleurs été réexaminées. L'objectif est de concevoir et de mettre en œuvre un ensemble de politiques et procédures communes de nature à servir au mieux l'organisation et pouvant être appliquées à l'échelle de la société.

Les politiques et procédures de contrôle interne sont destinées à tous les salariés et dirigeants de la société et, le cas échéant, à ses administrateurs, servant ainsi de cadre général pour la conception de leurs propres processus.

Ces politiques et procédures tiennent compte des particularités de chaque entité juridique et sont adaptées, si besoin est, à son activité, sa taille, son mode d'organisation, ainsi qu'à son environnement juridique et réglementaire.

Un « Code de Conduite et d'Éthique Professionnelle » a été adopté à l'échelle du Groupe en 2009. Ce Code est destiné à permettre à tous les salariés, dirigeants et administrateurs de la société d'avoir une approche homogène des questions d'intégrité et à s'assurer que SES conduit ses activités dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables et des règles les plus strictes de déontologie professionnelle. En 2014, des stages de mise à niveau obligatoires destinés à tous les salariés de SES dans le monde ont été lancés pour renforcer la sensibilisation au respect du code et de la conformité.

Un comité chargé de veiller au respect des règles et normes en vigueur et composé de responsables désignés de la gestion de la conformité dans chaque site important de la société, a pour mission d'aider les collaborateurs à se familiariser avec ce code en organisant pour ces derniers des programmes de formation adaptés et cohérents. Le comité se réunit régulièrement pour débattre de sujets importants ou de questions d'actualité. Avec l'expansion de la société sur de nouveaux marchés en développement, la composition de ce comité a été élargie en 2014 pour englober les représentants des bureaux SES, d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique latine.

SES a désigné un Directeur chargé de la protection des données pour mieux respecter les lois et règlements sur la confidentialité des données.

L'autre élément important de l'environnement de contrôle réside dans la coordination de la gestion des risques et des contrôles internes. Les systèmes de gestion des risques et des contrôles internes se complètent mutuellement pour assurer le contrôle des activités de la société.

GESTION DES RISQUES

SES a adopté une politique de gestion des risques conforme aux principes proposés par le COSO et à la norme ISO31000. La coordination de la mise en œuvre de cette politique et l'élaboration d'un registre des risques relèvent de la responsabilité d'un Comité de gestion des risques qui informe le Comité exécutif de SES.

A son tour, le Comité exécutif informe le Conseil d'administration qui est chargé en dernier ressort de la supervision des risques de la société et de s'assurer de l'efficacité du système de gestion des risques en place.

Des définitions et mesures communes de la gestion des risques ont été établies et transmises aux divers responsables de la gestion des risques pour une bonne mise en œuvre de la politique de gestion des risques.

Un coordinateur de la gestion des risques a été nommé pour dresser un bilan approprié des risques auxquels SES est confronté.

Tous les risques identifiés sont classés par catégories, évalués par les responsables de la gestion des risques et analysés par le Comité de gestion des risques. À l'issue d'une telle analyse un risque peut être classé dans la catégorie « risques élevés ». Il est alors procédé à un complément d'analyse de ce même risque pour déterminer l'adéquation et l'efficacité de la réponse à y apporter.

Tous les risques élevés sont régulièrement portés à la connaissance du Comité exécutif, du Comité d'audit et de risque ainsi que du Conseil d'administration.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE INTERNE

Concernant les contrôles internes relatifs à la comptabilité et aux rapports financiers, il convient de noter ce qui suit :

- Le personnel participant à l'élaboration des comptes et des rapports financiers réunit les qualifications requises ; il est tenu informé des modifications pertinentes apportées aux normes internationales d'information financière (IFRS). De plus, il bénéficie, en cas de besoin, d'une formation et d'orientations écrites spécifiques sur des questions particulières. Un guide d'information financière, régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de l'activité de la société et des changements de réglementation, est mis à la disposition de l'ensemble du personnel concerné. Il donne un résumé des directives et politiques de la société sur le plan comptable et financier.
- Des contrôles ont été établis au niveau du traitement des transactions comptables pour s'assurer qu'il existe des autorisations appropriées pour les transactions, qu'une séparation adéquate des responsabilités est mise en place, et que l'enregistrement complet et exact des informations financières est effectué.
- L'exhaustivité et la comptabilisation en temps opportun de l'information financière sont garanties au moyen d'examens réguliers, du contrôle des indicateurs de performance clés, de procédures de validation par des chefs de services et, à titre de vérification supplémentaire, des processus d'audit interne et externe.
- Les activités à haut potentiel de risque, telles que les transactions sur les produits dérivés, sont soit limitées par un cadre défini et approuvé par le Conseil d'administration, soit soumises à l'approbation spécifique de ce dernier. Conformément aux exigences des normes IFRS, SES publie des informations détaillées sur les

risques de marché, de crédit et de change auxquels le groupe est exposé, ainsi que sur sa stratégie de gestion de ces risques.

- La société utilise un système élaboré de reporting financier. Les plans stratégiques, les plans d'affaires, les budgets et les comptes consolidés semestriels et annuels de la société sont établis selon un processus détaillé, et soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Ce dernier approuve également tous les investissements majeurs, et reçoit des rapports financiers mensuels faisant ressortir la performance financière de la société par comparaison avec le budget approuvé et les chiffres de l'exercice précédent.
- D'éventuelles faiblesses découvertes dans le système de contrôles internes par les auditeurs internes ou les réviseurs externes sont corrigées de manière rapide et intégrale.
- Les réviseurs externes réalisent un examen limité des états financiers semestriels consolidés et un audit complet des comptes annuels consolidés de la société.

Concernant les contrôles internes relatifs à la gestion de la trésorerie, il convient de noter ce qui suit :

- Le service de la trésorerie utilise un logiciel spécifique qui permet d'effectuer un contrôle efficace de la mise en œuvre de la stratégie de couverture de SES face aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Ce logiciel a également pour but de centraliser la gestion de la trésorerie des sociétés affiliées de SES.
- Pour renforcer la sécurité et l'efficacité des processus de paiement bancaire, la société fait appel à un système de paiements bancaires sécurisés permettant une autorisation sécurisée et le transfert des paiements du système comptable SAP actuel directement à la banque.
- Il a été procédé à une nette séparation des responsabilités et des mandats bancaires entre les membres de la direction, des services trésorerie et comptabilité de SES.
- Pour rationaliser les processus de gestion de la trésorerie, SES a centralisé les services bancaires internes au sein d'un seul et même pôle et réduit le nombre de dispositifs de mise en commun de la trésorerie. Ce système bancaire interne est entièrement intégré et géré par le système SAP.
- SES conclut essentiellement des contrats de change à terme pour éliminer ou réduire le risque de change afférent à certaines transactions, telles que les achats de satellites, en faisant coïncider les échéances des contrats aux dates de paiement des acomptes. Le risque de change peut être en euros ou en dollars US. Les contrats de change à terme sont conclus dans la même devise que l'élément couvert et peuvent couvrir jusqu'à 100% du montant total du contrat. Conformément à ses procédures, la société ne conclut pas de contrats à terme avant la mise en place d'un engagement ferme. La politique de la société consiste à aligner les caractéristiques de ses instruments dérivés de couverture sur celles de l'élément couvert afin de maximiser l'efficacité de la couverture.
- Les activités du Trésorier et, en particulier, les activités de couverture engagées pendant l'année sont autorisées dans le cadre approuvé par le Conseil d'administration.

- Le Trésorier adresse de façon formelle des rapports trimestriels au Conseil d'administration dans le cadre du reporting financier.
- Pour renforcer ces contrôles, la politique de gestion de la trésorerie est régulièrement mise à jour. De plus, une stratégie d'atténuation du risque de change conjuguée à un plan de financement pluriannuel basé sur le plan d'affaires de SES, a été préparée et présentée au Comité d'audit et de risque.

Concernant les contrôles internes relatifs à la gestion de la fiscalité, il convient de noter ce qui suit :

- Le département fiscal s'efforce d'obtenir auprès des autorités fiscales locales concernées des accords fiscaux préalables concernant les implications fiscales des principales initiatives d'entreprises, restructurations d'entreprises et structures de financement de la société. Lorsque cela n'est pas possible, le traitement fiscal est analysé sur la base des décisions de jurisprudence disponibles et de la doctrine dominante. Le traitement fiscal est formalisé et présenté dans des notes techniques internes ou dans des opinions émises par des cabinets de conseil fiscal externes. Les principes essentiels de SES en matière de gestion des risques fiscaux sont exposés dans la Charte fiscale de SES.
- L'équipe de prix de transfert est chargée d'améliorer et de mettre à jour en permanence la documentation en matière de prix de transfert entre les sociétés SES, servant de base à toutes les transactions entre ces mêmes sociétés. Les rapports concernant les prix de transfert de SES (dont les analyses fonctionnelles et économiques ainsi que les études comparatives) sont intégrés dans un cadre comprenant un dossier permanent et une politique relative aux prix de transfert.

Concernant les contrôles internes relatifs aux opérations satellitaires, il convient de noter ce qui suit :

- Le département de la technologie est chargé des achats de satellites et lanceurs, des achats et de la maintenance des stations terrestres ainsi que de l'administration, du contrôle et de l'exploitation de la flotte satellitaire.
- Le reporting concernant les commandes de satellites et les processus de gestion du risque des activités opérationnelles, qui permettent de surveiller et d'évaluer les sources de risques techniques et de développer des méthodes qualitatives, quantitatives et statistiques permettant de réduire les risques au niveau de l'infrastructure spatiale a été intégré dans le cadre de la gestion du risque de la société.
- Les procédures opérationnelles pour le contrôle des satellites et la gestion des charges utiles englobent les manœuvres et changements de configuration requis dans des situations prévues ou imprévues. Les contrôleurs ont suivi une formation appropriée et ont la qualification requise pour exécuter de telles procédures. Celles-ci sont régulièrement mises à jour. Un logiciel de contrôle des satellites est utilisé et des procédures électroniques entièrement validées pour le contrôle orbital sont appliquées à l'ensemble de la flotte SES.

- SES a conçu un système de gestion de crise, soutenu par une infrastructure et des dispositifs adéquats pour répondre, à un niveau de management approprié, aux anomalies de fonctionnement des satellites en orbite. Les procédures internes relatives au traitement des problèmes éventuels ont été améliorées afin de fournir une assistance efficace et dans les délais aux clients.
- Le processus de traitement des urgences et événements imprévus concernant les satellites a été adapté à la structure organisationnelle actuelle de la société.
- SES possède des capacités adéquates de remplacement pour le contrôle des satellites grâce à des centres de contrôle situés en Europe et aux États-Unis (Satellite Operations Centres ou SOC).
- Aux États-Unis, les principales opérations satellitaires ont été transférées de Woodbine et de Vernon Valley au nouveau centre de contrôle de Princeton en juillet 2014. En Europe, un nouveau centre technique regroupe depuis novembre 2014 les opérations satellitaires de base. Aucune modification n'a été apportée aux capacités de remplacement pour le contrôle des satellites. Ces deux transferts ont permis de renforcer l'efficacité du contrôle satellitaire et la sécurité du réseau.
- SES a maintenu en Amérique du Nord un centre de contrôle pour la récupération d'urgence afin de permettre à SES de parer à toute éventualité. Les capacités d'alimentation sans interruption ont également été améliorées pour renforcer la redondance de ce site et l'ensemble du réseau TT&C.

Des capacités d'appoint et de réserve appropriées sont actuellement installées dans les régions suivantes :

- La fonction TT&C est actuellement disponible pour chaque satellite grâce à au moins deux sites d'antennes indépendants. Les sites sont connectés par un réseau de pointe à double redondance à au moins deux centres de contrôle installés sur des sites différents.
- Un système de remplacement pour le contrôle au sol a été mis en place aux États-Unis pour les satellites Loral et Astrium afin de renforcer les capacités de récupération d'urgence des centres de contrôle de satellites européens.
- Le réseau mondial de soutien aux fonctions TT&C a été sensiblement renforcé grâce au déploiement d'un réseau Multi Protocole Label Switching (MPLS) de pointe à double redondance reliant tous les centres de contrôle de satellites et sites TT&C dans le monde.
- Le système d'appoint européen des fonctions TT&C a été aménagé pour couvrir les besoins de SES ; il est doté d'un plan de substitution pleinement opérationnel pour tous les satellites ASTRA.

Concernant les contrôles internes relatifs aux technologies de l'information et de la communication, il convient de noter ce qui suit :

- La direction s'est engagée à ce que les données de la société, ainsi que ses systèmes et infrastructures informatiques, soient, dans la limite du raisonnable, aussi sécurisés que possible. Des contrôles, politiques et procédures de sécurité ont été mis

en place pour empêcher un accès non autorisé aux locaux, ordinateurs, réseaux et données de la société. Des politiques et procédures ont été définies et mises en œuvre pour répondre à la réglementation plus rigoureuse concernant le traitement des données personnelles.

- Pour mieux sécuriser l'information, SES a créé en 2014 un Comité de gouvernance des données et de sécurité de l'information.
- Les informations électroniques sont régulièrement sauvegardées et les copies de sauvegarde sont stockées hors site.
- SES est dotée de plans de secours et de restauration pour ses applications de gestion en cas de sinistre. Les tests effectués en 2014 ont confirmé que SES était en mesure d'assurer le basculement de toutes ses applications de back-office d'une importance cruciale pour les missions satellitaires conformément aux objectifs et délais de récupération fixés.
- En 2014, de nouvelles applications et composantes d'infrastructures ont été mises en place pour la gestion et le contrôle de la flotte de satellites SES.

INFORMATION ET COMMUNICATION

En 2014 un projet a été initié afin de faire transiter SES Platform Services vers SAP. Depuis le démarrage de ce projet en janvier 2015, les principales opérations commerciales de SES sont gérées sur la plate-forme SAP du Groupe, qui permet le partage de processus et contrôles communs.

En 2014, l'environnement de contrôle SAP a été amélioré grâce à la réalisation et la finalisation d'exercices de validation de contrôles d'accès détaillés, la création d'une nouvelle fonction Sécurité et Autorisation SAP et le lancement d'un module Risque de gouvernance et Déontologie SAP centré sur le contrôle des accès et processus.

Le fonctionnement de la plate-forme d'hébergement SAP a été perfectionné grâce aux améliorations mises en place dans plusieurs domaines, dont la confidentialité et le cryptage des données. Un guide détaillé a été établi pour assurer un fonctionnement harmonieux et sécurisé de la plate-forme SES PGI (progiciel de gestion intégrée).

La communication interne permet une bonne circulation de l'information et favorise la mise en œuvre des systèmes de contrôles internes et de gestion des risques en fournissant des objectifs par métier et division et en transmettant des instructions et informations à tous les niveaux de SES. Le portail intranet de la société et les outils de collaboration sont essentiels au partage et à la diffusion de l'information d'un bout à l'autre de la société.

ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE

Les opérations de surveillance s'effectuent de deux manières : par le biais d'évaluations permanentes ad hoc. Les évaluations permanentes sont réalisées par la direction dans le cadre d'opérations de routine ; elles sont intégrées dans les processus métier et effectuées en temps réel suite à une évolution des conditions.

La fonction d'audit interne de SES procède à des évaluations ad hoc dès que nécessaire de la pertinence des règlements de la société et des procédures de contrôles internes et veille à leur respect.

L'Audit interne a pour rôle de veiller de manière objective et indépendante à la performance et à l'efficacité des opérations de la société, à la fiabilité du reporting financier et opérationnel et au respect des lois et des réglementations. Dans ce contexte, l'Audit interne est également chargé d'apporter un soutien à la direction en identifiant les risques, en les évaluant et en les minimisant de même qu'à contribuer à sauvegarder les actifs de la société. Afin de garantir un degré d'indépendance et une efficacité de la communication adéquats, la fonction d'Audit interne rapporte directement au Comité d'audit et de risque, et a une ligne de rapport fonctionnelle vers le Président et Directeur Général de SES.

Les tâches de la fonction d'Audit interne sont exécutées conformément à un plan annuel d'audit qui est revu et approuvé par le Comité d'audit et de risque. Ce plan annuel est le résultat d'une évaluation annuelle des risques suivant la méthodologie de la cartographie des risques qui s'appuie elle-même sur le registre des risques de SES. L'évaluation annuelle des risques répond à la nécessité de créer un lien dynamique entre le plan d'audit et les risques et expositions pesant sur la société et ses opérations. L'Audit interne assure un suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives au plan de correction des faiblesses des contrôles internes, et adresse régulièrement des rapports de conformité au Président et Directeur Général de SES et au Comité d'audit et de risque.

L'Audit interne coordonne également la planification des audits et échange des informations pertinentes avec les réviseurs externes de la société.

La structure de substitution de l'entité SES Government Solutions, conformément aux pratiques en vigueur pour les entreprises qui traitent dans certains segments relevant de l'autorité du gouvernement américain, impose diverses restrictions au Conseil d'administration et à la direction générale concernant la supervision directe du fonctionnement du système de contrôle interne et la mise en place d'une structure d'audit interne. La fonction d'audit interne de SES n'a effectué aucun contrôle interne direct de cette entité en 2014 conformément aux restrictions ainsi imposées. Ces restrictions sont cependant allégées par la conclusion d'un accord sur un cadre de gestion des risques et de contrôle interne obligatoire, qui fait l'objet d'une évaluation et de tests par un service d'audit tiers. Une procédure de reporting appropriée sur les activités du service d'audit tiers a été mise en place pour informer l'Audit interne de SES et le Comité d'audit et de risque.

PwC en tant que réviseur externe, examine les comptes de l'entité SES Government Solutions.

RESSOURCES HUMAINES

STRATÉGIE

La méthode de travail de SES s'inscrit au cœur de notre entreprise. Soucieux de fournir aux clients un service d'une qualité inégalée partout dans le monde, les collaborateurs de SES s'emploient à anticiper les besoins remettant en question pour ce faire les modes de fonctionnement «normaux». Faire preuve d'audace et de persévérance, ne pas hésiter à retrousser ses manches pour que le travail soit fait, voilà des valeurs encouragées d'un bout à l'autre de l'organisation.

SES est parfaitement conscient des responsabilités qui sont les siennes dans le secteur des communications ainsi que du capital de confiance dont le groupe bénéficie auprès des principales parties prenantes pour repousser les frontières actuelles dans le domaine des communications mondiales par satellite.

Dotée de talents exceptionnels, la fonction des ressources humaines constitue un puissant catalyseur permettant de tirer le meilleur de chaque collaborateur et, ce faisant, de donner les moyens à l'organisation d'atteindre ses objectifs stratégiques, aussi ambitieux soient-ils, et de rechercher et saisir de nouvelles opportunités de communications mondiales. Pour mettre à profit ce formidable potentiel, SES s'attache à optimiser son modèle de fonctionnement et à contribuer au développement des compétences de ses employés talentueux.

EFFECTIFS DU GROUPE SES

Au 31 décembre 2014, le Groupe employait 1 237 collaborateurs (en équivalent temps plein) dans le monde, soit 441 au siège au Luxembourg, 368 dans le reste de l'Europe, 344 aux États-Unis et 84 dans le reste du monde. La répartition des effectifs selon le sexe est la suivante : les femmes représentent 24% du personnel et les hommes, 76%.

LA FONCTION DES RESSOURCES HUMAINES

La stratégie et les objectifs des ressources humaines (RH) sont conformes à la stratégie et aux objectifs opérationnels de SES ainsi qu'aux orientations et décisions du Comité exécutif de la société. Une équipe de professionnels des RH encadre SES dans les grands sites de la société à travers le monde, dont celui de Singapour depuis septembre 2014.

En 2014, SES a confirmé sa stratégie de croissance et renforcé sa présence dans les marchés émergents (Afrique, Amérique latine, Asie/ Moyen-Orient), moyennant le recrutement de talents locaux et le transfert de collaborateurs des marchés développés vers les marchés émergents. Cette double approche concourt au succès de l'intégration entre les divers sites et à la promotion de l'activité au plan local.

Le recrutement de talents donne lieu à une concurrence de plus en plus vive; aussi le Groupe n'a pas cessé d'affiner sa stratégie pour rechercher et attirer les meilleurs candidats. SES, qui a déjà largement fait ses preuves pour l'efficacité de sa méthode de recrutement de

candidats très qualifiés, a lancé en 2014 un programme mondial de recommandation par les employés.

SES s'attache à gérer son réservoir de talents, mais aussi à développer et mettre à la disposition de l'ensemble de ses sociétés dans le monde le meilleur de son savoir-faire. C'est dans cet esprit que l'équipe des ressources humaines a conçu et mis en œuvre une nouvelle plate-forme de gestion des performances qui regroupe les réalisations de tous les collaborateurs, ainsi que leurs qualifications et compétences.

SES sollicite régulièrement l'avis de ses collaborateurs. En 2014, SES a réalisé sa quatrième enquête sur l'engagement de ses employés et a obtenu un taux de réponse impressionnant de 84%.

La transparence de la communication a été améliorée grâce à la diffusion d'une brochure concise et accessible sur les ressources humaines dans laquelle les collaborateurs peuvent trouver rapidement des informations pertinentes et actualisées en fonction de l'endroit où ils se trouvent.

SES a aussi engagé de nombreuses autres actions dont la publication de la deuxième édition du Rapport social.

DÉVELOPPEMENT DU SAVOIR-FAIRE

SES est convaincue que son personnel, par sa qualification de haut niveau et sa motivation, reste la clé du succès de l'entreprise. SES s'engage, dans le cadre de la fonction Formation et Perfectionnement, à renforcer l'efficacité organisationnelle en améliorant régulièrement les compétences des salariés pour optimiser la performance.

Les activités de formation et de perfectionnement de SES se déclinent en trois grands axes :

- Apprentissage « bidirectionnel » : des experts de SES font office de formateurs
- Multimédia : introduction de vidéos et de simulations permettant de rendre l'apprentissage plus vivant
- Interactivité : le candidat à la formation a un rôle actif à jouer.

Pour ancrer la formation dans le quotidien des collaborateurs, la fonction Formation et Perfectionnement relie l'apprentissage au plan stratégique de SES et à tout ce qui est en général important pour le succès de l'entreprise. Les opportunités de formation et de perfectionnement sont ainsi regroupées en cinq catégories : service client, technologie, leadership, conformité et formation continue.

En 2014, les deux initiatives majeures en matière de formation ont été axées sur la conformité ; plusieurs cours sur mesure ont été élaborés par des experts internes et un programme dédié, destiné à l'équipe de vente, a été mis en place pour illustrer l'orientation client de SES.

SES a lancé en 2011 le programme « MOMENTUM » de développement du personnel qui s'adresse à tous les collaborateurs de la

société. Après le premier module sur le changement organisationnel et le second, dédié à la stratégie de la société, SES a déployé le troisième module en 2014 sur l'interaction de SES avec ses clients et autres parties prenantes stratégiques. SES se distingue par la remise en question permanente de ses interactions et comportements avec les parties prenantes, mais aussi par le souci d'amélioration constante. C'est là un moyen pour la société de proposer une offre de qualité, conforme aux exigences des clients et, in fine, de ses actionnaires.

Le quatrième module, qui sera introduit en 2015, sera destiné à améliorer la gestion des connaissances.

GESTION DES TALENTS

Chez SES, la gestion des talents consiste à appliquer une approche intégrée et stratégique à l'amélioration du développement et de l'engagement des collaborateurs ainsi qu'à l'évolution de carrière. L'équipe des ressources humaines a ainsi élaboré des programmes de perfectionnement ciblés, destinés à différents groupes, pour constituer en fin de compte un vivier de dirigeants pour SES :

- Associate programme (programme de formation initiale)
- Programmes destinés aux cadres à haut potentiel (trois programmes dédiés à différents niveaux de fonction)
- Plan de succession.

SES propose régulièrement à ses salariés clés des stages internationaux dans le cadre d'un autre programme de développement, le « Development Program », visant à favoriser les échanges inter-fonctionnels et intercontinentaux de cadres dirigeants et administratifs et les transferts de connaissances au sein de la société.

Il est essentiel pour stimuler et motiver les talents de proposer un large et riche éventail d'opportunités de perfectionnement même dans un autre segment d'activité ou dans un autre lieu. De plus, la mobilité des collaborateurs est un moyen pour SES de favoriser l'intégration et de mettre ses compétences les plus en pointe au service du Groupe dans le monde.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

En s'employant à attirer les talents et à inciter les collaborateurs à donner le meilleur d'eux-mêmes, SES entend promouvoir un environnement de travail stimulant et un système de rémunération en conséquence. SES applique en effet une politique de rémunération basée sur la performance, l'objectif étant d'anticiper l'évolution du marché. L'équipe rémunération et avantages sociaux a mis en place une méthode harmonisée au plan mondial et alignée sur les pratiques locales. SES propose des plans d'intéressement à tous ses salariés pour générer chez eux un sentiment d'appropriation et faire en sorte que leurs intérêts rejoignent ceux des actionnaires.

DIALOGUE SOCIAL AU SEIN DE SES

Pour certaines sociétés établies au Luxembourg, le cadre juridique prévoit une délégation du personnel et un comité mixte.

Les délégations de personnel se composent d'un à six membres. Tous les délégués ont été élus en 2013 pour un nouveau mandat de cinq ans. Leurs mandats consistent à protéger les intérêts du personnel en matière de conditions de travail, de sécurité de l'emploi et des affaires sociales. La délégation du personnel est tenue informée des développements affectant la société et donne son avis sur les changements des règles de travail.

Le comité mixte est composé de trois représentants de l'employeur et de trois représentants des salariés. Ce comité dispose de pouvoirs de codécision dans les affaires touchant à l'évaluation des performances, à la santé et à la sécurité au travail, ainsi qu'aux critères généraux appliqués pour le recrutement et aux règles de promotion et de licenciement. Le comité mixte est consulté sur toutes les décisions importantes concernant les investissements industriels ou les processus et les conditions de travail. Le comité est informé du développement général de l'entreprise et des tendances de l'emploi.

SES ASTRA, l'une des entités juridiques de SES, bénéficie d'une concession accordée par l'État du Grand-Duché de Luxembourg ; trois représentants du personnel siègent au Conseil d'administration de SES ASTRA. L'un d'entre eux siège en qualité d'observateur au Conseil d'administration de SES.

Dans les autres sites de SES, le dialogue social s'appuie sur les règles définies par des cadres juridiques locaux, et peut prendre la forme de comités d'entreprise.

À La Haye (Pays-Bas), un Comité d'entreprise néerlandais représente les intérêts des salariés conformément aux lois nationales ; il en va de même pour certaines divisions à Munich (Allemagne), où les salariés sont représentés via le Conseil d'entreprise (« Betriebsrat ») local.

Le 29 avril 2014, des élections de délégués et représentants du personnel ont eu lieu à Munich.

Un climat constructif de coopération et d'échanges fructueux avec les partenaires sociaux contribue à la qualité et à la transparence du dialogue social chez SES.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

SES dispose d'une fonction dédiée aux relations avec les investisseurs, qui travaille sous l'autorité directe du Directeur financier de SES et en étroite collaboration avec le Président et Directeur général. Son but est de développer et de coordonner la communication financière et les interactions du Groupe avec les investisseurs, les analystes financiers, les agences de notation, les journalistes financiers et autres instances externes. Il lui incombe aussi de surveiller les mouvements sur les marchés des actions et de fournir un retour d'information et des recommandations au Comité exécutif de SES.

Le Vice-Président du service « Relations avec les investisseurs » est chargé de définir et d'exécuter un programme de gestion active des relations avec les investisseurs de SES, notamment en participant à des conférences et à d'autres événements similaires organisés à l'intention des investisseurs. Ce service travaille également en étroite collaboration avec le conseiller juridique de la société pour veiller à ce que les communications externes du Groupe soient conformes aux lois et réglementations en vigueur.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

En 2014, SES a mis en œuvre une série de projets de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et d'initiatives dans des zones géographiques où le groupe mène des activités commerciales, fournit des services de communication ou interagit avec les communautés locales.

LA POLITIQUE RSE DE SES

SES entend parrainer, dans le cadre de sa politique RSE, des projets éducatifs, qui témoignent de son statut de fournisseur mondial de services et infrastructures de communication.

La société considère qu'elle se doit de concourir au développement d'une société fondée sur les communications et d'une économie basée sur le savoir. SES estime que les avancées dans ce domaine devraient contribuer à développer des systèmes économiques plus souples et plus résistants, concourir à une amélioration de la mobilité et des progrès sociaux et favoriser l'émergence de modèles de développement économique plus durables.

En 2014, SES a confirmé ses engagements de soutien aux établissements d'enseignement en particulier en Afrique, compte tenu des activités croissantes de la société sur ce continent.

PROJETS FINANCÉS PAR SES

Éducation

En 2014, SES a continué sa coopération avec l'International Space University (ISU) à Strasbourg, France, en finançant des bourses pour des programmes d'études supérieures dans le domaine des applications spatiales de pointe.

De plus, dans le cadre de l'accord de partenariat conclu en 2010 pour une durée de cinq ans avec l'Université de Luxembourg, SES a continué à soutenir les efforts de l'université en vue de développer un centre d'excellence et d'innovation en matière de technologies de l'information et de la communication de pointe pour les systèmes satellitaires, en coopérant avec le Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance de cette même université et en finançant une chaire de droit satellitaire, des télécommunications et des médias.

Dans la Grande Région du Luxembourg, SES a travaillé en étroite collaboration avec le Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance (Université de Luxembourg) à la création d'une pépinière d'entreprises destinée à encourager le développement industriel de projets PhD.

SES continue de siéger au Conseil d'administration de ce centre interdisciplinaire et dirige les réunions régulières du Comité de pilotage avec la direction et les étudiants du centre.

En 2014, SES a travaillé sur un projet en partenariat avec l'Université Catholique de Louvain portant sur les :

→ systèmes radio reconfigurables utilisant des bandes fréquence non exclusives.

SES a, par ailleurs, renouvelé son soutien à la Fondation Polaire Internationale (International Polar Foundation).

Elle a offert de la bande passante à la station Princesse Elisabeth, située dans l'Antarctique, pour lui permettre de communiquer par satellite. La station de recherche Princesse Elisabeth intègre dans sa conception des technologies de construction passive, l'énergie éolienne et solaire, des installations de traitement de l'eau, un contrôle constant de la demande d'énergie et un réseau intelligent pour optimiser l'efficacité énergétique.

Dons à des œuvres de bienfaisance

En 2014, SES a fait un autre don en faveur de l'Institut Saint-Joseph de Betzdorf, au Luxembourg, un foyer pour personnes atteintes d'un handicap mental.

La société a aussi complété les dons effectués par ses salariés aux organisations de secours d'urgence venant en aide aux victimes de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

Autres projets

SES est membre de l'IDATE, qui a son siège à Montpellier (France). La fondation fournit une assistance à la prise de décision stratégique dans les secteurs des télécommunications, d'internet et des médias. SES est aussi membre de la Fédération astronautique internationale (IAF), une organisation internationale qui a pour but de promouvoir les activités spatiales à l'échelle mondiale.

En 2014, SES est devenu membre de l'Association for International Broadcasting (AIB). L'AIB est l'association professionnelle et le réseau d'information mondial des diffuseurs internationaux, qui compte des membres dans le monde entier. C'est le seul centre d'information et de mise en réseau pour la télévision, la radio, les médias en ligne et mobiles.

En 2014, SES est restée le sponsor du festival de musique local «Musek am Syrdall», notamment à l'occasion du concert Patrick Cornelius infinite blue Quartet feat.

Pour enrichir la vie culturelle de son pays à l'aide de programmes ciblés, SES a parrainé l'exposition «damage control» qui a été organisée au Mudam (Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean) au Luxembourg, de juillet à octobre 2014.

Initiatives en faveur de l'environnement

SES s'attache à respecter l'environnement et à mettre sa conduite, celle de son personnel et, autant que possible, celle de ses fournisseurs, en conformité avec les principes du développement durable. SES se conforme aux lois et réglementations en vigueur dans les pays où la société exerce ses activités, ainsi qu'aux meilleures pratiques de l'industrie. L'objectif de SES est d'améliorer en permanence ses performances environnementales et de continuer à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement.

Les activités de SES, essentiellement bureautiques et technologiques, n'ont dans l'ensemble qu'un faible impact sur l'environnement. Dans le cadre de ses activités, la société encourage les économies d'énergie et de ressources naturelles ; au cours des années passées, le groupe a notamment mis en œuvre un programme de cogénération. SES applique également un programme de recyclage visant à réduire, sinon à éviter la production de déchets et à les recycler de la manière la plus efficace possible. Ce programme est contrôlé par des organisations indépendantes et est régulièrement soumis à des contrôles de qualité. SES organise aussi régulièrement des formations sur l'environnement et encourage son personnel à adopter, dans le cadre des activités professionnelles, des comportements responsables sur le plan de la préservation de l'environnement. SES procède à intervalles réguliers à une évaluation de son empreinte carbone, couvrant toutes les activités de la société.

En 2013, les activités de la société liées à l'exploitation et à la commercialisation de la flotte satellitaire de SES, y compris les fonctions administratives, marketing et finance, ont généré environ 38 768 tonnes de CO₂e, soit une hausse de plus de 16% par rapport à 2012.

Les émissions totales de SES en 2013 sont en grande partie dues à la consommation d'électricité (Scope 2, environ 45%) et dans une moindre mesure, aux émissions liées à la consommation de gaz (Scope 1, environ 17%); ces deux types d'émissions ont été réduites de 3 400 tonnes, soit environ 12%. Les déplacements professionnels (Scope 3), y compris les trajets du personnel pour se rendre au travail, nouvel élément pris en compte, ont augmenté de 8 800 tonnes à 38% en tout. Les téléports ont généré la majeure partie des émissions en Scope 1 et Scope 2.

Les détails de cette étude sont publiés dans le cadre du Carbon Disclosure Project, auquel participe SES (www.cdproject.net).

Conformément au lancement, il y a quelques années, d'un plan de réduction significative des émissions de CO₂ au siège de Betzdorf, au Luxembourg, SES continue de soutenir les initiatives visant à réduire à titre permanent les émissions de dioxyde de carbone en particulier dans le cadre des travaux de construction de nouveaux bâtiments ou de rénovation des infrastructures. Au Luxembourg, la société s'est également dotée d'une centrale de cogénération qui réduit les émissions du réseau général. Par ailleurs, depuis janvier 2010, le site de Betzdorf est alimenté en hydro-électricité, une énergie qui peut être considérée comme non génératrice de CO₂.

Il en va de même des installations du groupe en Suède. L'utilisation d'énergies renouvelables a eu un impact additionnel significatif (estimé à 6 000 tonnes) sur les émissions de gaz à effet de serre de la société au Luxembourg. Cependant, compte tenu des règles de comptabilisation des émissions de CO₂, cette réduction n'est pas reflétée dans le volume des émissions publié par le projet CDP. SES applique les meilleures pratiques pour minimiser l'impact environnemental des activités sous-traitées, telles que la fabrication et la mise en orbite des satellites. La société veille également à ce que les rayonnements émis par les stations terrestres restent en deçà des limites définies par les pays concernés et se soumettent, à ce titre, à des audits annuels effectués en interne ou par des organismes accrédités spécialisés dans la sécurité industrielle.

DECLARATION DE RESPONSABILITE

Il est de la responsabilité du Conseil d'administration et du Comité Exécutif d'assurer le respect de procédures et enregistrements comptables adéquats permettant, à tout moment, la présentation de la situation financière du Groupe ne comportant pas d'anomalies significatives. Cette responsabilité couvre également la mise en place d'un système de contrôles internes approprié garantissant un déroulement efficace et transparent des opérations commerciales du Groupe. Conformément à l'article 3 de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons que, à notre connaissance, les comptes annuels statutaires, préparés suivant les lois et règlements en vigueur à Luxembourg, et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, préparés suivant les normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne, donnent une image fidèle des actifs et passifs, de la situation financière et du bénéfice de la société SES prise individuellement, ainsi que de SES et de ses filiales consolidées, prises comme un tout, pour l'exercice 2014. Par ailleurs, la présentation des informations financières par la direction contient une description fidèle des développements, de la performance et de la position de la société SES prise individuellement ainsi que de SES et de ses filiales consolidées, prises comme un tout, ainsi que des risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté, le cas échéant.



Romain Bausch
Président du Conseil d'Administration



Karim Michel Sabbagh
Président et Directeur général



PRÉSENTATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES PAR LA DIRECTION



EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (TELLE QUE PUBLIÉE)

En millions d'euros	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014
Taux de change moyen du dollar	1,3585	1,3706	1,3748	1,3408	1,2530
Chiffre d'affaires	484,3	465,6	473,3	467,7	512,5
Charges d'exploitation	(128,9)	(120,6)	(124,5)	(111,8)	(134,2)
EBITDA	355,4	345,0	348,8	355,9	378,3
Dotations aux amortissements sur actifs corporels	(110,1)	(114,7)	(118,3)	(123,7)	(134,9)
Dotations aux amortissements sur actifs incorporels	(21,0)	(10,9)	(12,4)	(13,2)	(17,3)
Résultat opérationnel	224,3	219,4	218,1	219,0	226,1

EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (À TAUX DE CHANGE CONSTANTS)

En millions d'euros	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014
Chiffre d'affaires	501,6	484,0	493,0	482,2	512,5
Charges d'exploitation	(136,2)	(129,7)	(133,4)	(118,2)	(134,2)
EBITDA	365,4	354,3	359,6	364,0	378,3
Dotations aux amortissements sur actifs corporels	(110,5)	(119,3)	(123,5)	(127,5)	(134,9)
Dotations aux amortissements sur actifs incorporels	(21,1)	(11,0)	(12,4)	(13,2)	(17,3)
Résultat opérationnel	233,8	224,0	223,7	223,3	226,1

UTILISATION DES RÉPÉTEURS À LA FIN DE LA PÉRIODE

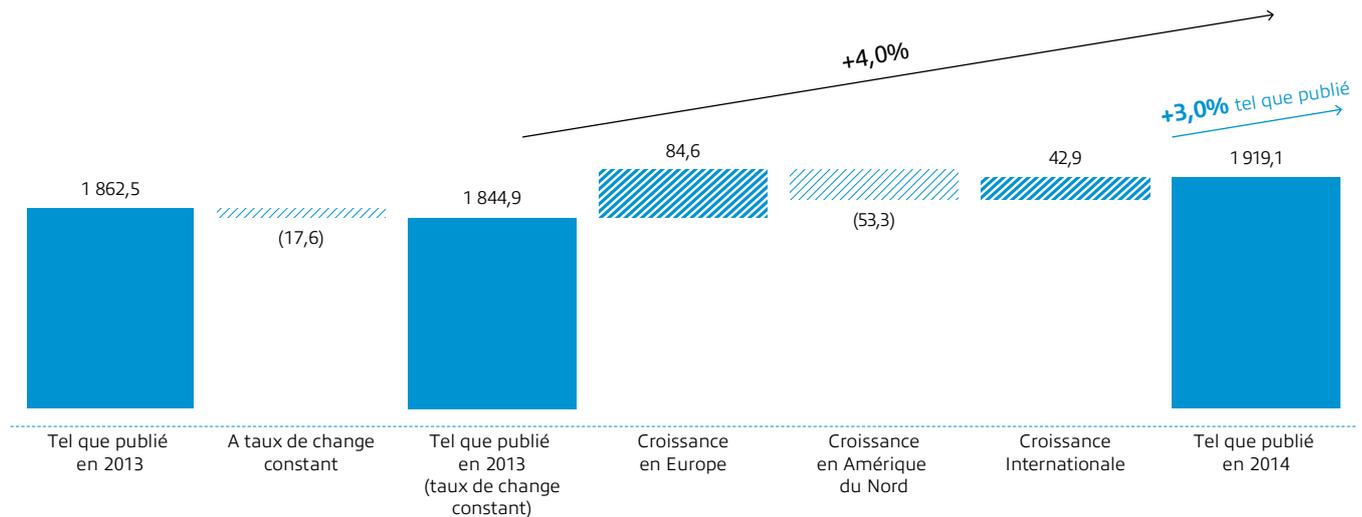
Equivalent à 36 MHz	T4 2013	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014
Nombre de répéteurs en service en Europe	278	279	289	292	297
Nombre de répéteurs disponibles en Europe	347	347	362	366	366
Taux d'utilisation en Europe	80,1%	80,4%	79,8%	79,8%	81,1%
Nombre de répéteurs en service en Amérique du Nord	279	271	267	269	265
Nombre de répéteurs disponibles en Amérique du Nord	384	379	379	379	379
Taux d'utilisation en Amérique du Nord	72,7%	71,5%	70,4%	71,0%	69,9%
Nombre de répéteurs en service à l'international	543	548	554	549	553
Nombre de répéteurs disponibles à l'International	756	789	789	789	789
Taux d'utilisation à l'international	71,8%	69,5%	70,2%	69,6%	70,1%
Groupe SES : nombre de répéteurs en service	1 100	1 098	1 110	1 110	1 115
Groupe SES : nombre de répéteurs disponibles	1 487	1 515	1 530	1 534	1 534
Groupe SES : taux d'utilisation	74,0%	72,5%	72,5%	72,4%	72,7%

TAUX DE CHANGE DU DOLLAR

EUR 1 =	Taux moyen 2014	Taux de clôture 2014	Taux moyen 2013	Taux de clôture 2013
Dollar US	1,3348	1,2141	1,3259	1,3791

CHIFFRES D'AFFAIRES

En millions d'euros	2014	2013	Variation	%
Chiffre d'affaires	1 919,1	1 862,5	+56,6	+3,0%
Chiffre d'affaires (exercice précédent à taux de change constants)	1 919,1	1 844,9	+74,2	+4,0%



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION (LIAISON DESCENDANTE)

En millions d'euros	T4 2014	T4 2013	Variation	2014	2013	%
Europe	259,9	253,9	+2,4%	1 017,7	936,4	+8,7%
Amérique du Nord	88,8	94,3	-5,8%	341,7	398,0	-14,1%
International	163,8	136,1	+20,4%	559,7	528,1	+6,0%
Groupe SES	512,5	484,3	+5,8%	1 919,1	1 862,5	+3,0%

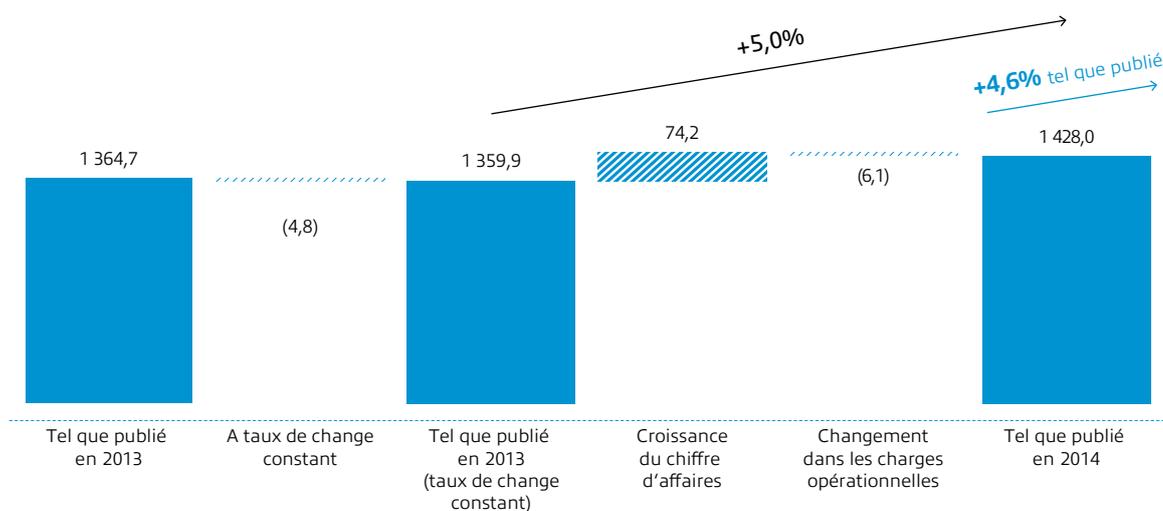
À taux de change constants (En millions d'euros)	T4 2014	T4 2013	Variation	2014	2013	%
Europe	259,9	253,1	+2,7%	1 017,7	933,1	+9,1%
Amérique du Nord	88,8	102,1	-13,0%	341,7	395,0	-13,5%
International	163,8	146,4	+11,9%	559,7	516,8	+8,3%
Groupe SES	512,5	501,6	+2,2%	1 919,1	1 844,9	+4,0%

La croissance totale du chiffre d'affaires a, dans une large mesure, bénéficié de la progression enregistrée dans le segment des infrastructures dans la région Europe comme à l'international et de la solide performance des activités européennes de services de SES. La vente de huit répéteurs à Eutelsat, dans le cadre de l'accord global conclu en janvier 2014, a nettement contribué à la croissance en Europe à hauteur de 9,1% (à taux de change

constants). Les activités internationales ont progressé de 8,3% à taux de change constants, à la faveur de la commercialisation des nouvelles capacités mises en service dans les marchés émergents. La région Amérique du Nord continue de pâtir des restrictions budgétaires mises en place aux États-Unis, principal facteur de baisse de 13,5% du chiffre d'affaires, à taux de change constants.

EBITDA

En millions d'euros	2014	2013	Variation	%
Charges d'exploitation (en publié)	(491,1)	(497,8)	+6,7	+1,3%
Charges d'exploitation (exercice précédent à taux de change constants)	(491,1)	(485,0)	-6,1	-1,3%
EBITDA (en publié)	1 428,0	1 364,7	+63,3	+4,6%
EBITDA (exercice précédent à taux de change constants)	1 428,0	1 359,9	+68,1	+5,0%



En millions d'euros	Segment des infrastructures	Services	Eliminations/autres opérations ¹	Total
Chiffre d'affaires	1 643,3	455,7	(179,9)	1 919,1
EBITDA	1 386,9	75,8	(34,7)	1 428,0
Marge d'EBITDA en 2014 (%)	84,4%	16,6%		74,4%
Marge d'EBITDA en 2013 (%), à taux de change constants	83,4%	17,5%		73,7%

¹ L'élimination du revenu fait principalement référence à l'effet « pull-through » du segment des infrastructures sur celui des services tandis que l'impact sur l'EBITDA correspond aux dépenses d'entreprise non allouées

Les charges d'exploitation s'élèvent à 491,1 millions d'euros, soit une baisse de 1,3% en publié ou une hausse de 1,3% à taux de change constants, principalement imputable aux coûts variables liés à la croissance du chiffre d'affaires dans le segment des services. Les frais de personnel ont également augmenté par rapport à l'exercice précédent sous l'effet des efforts d'investissement consentis par SES pour renforcer sa présence et ses capacités dans les marchés émergents. Ces hausses ont néanmoins été compensées par la poursuite de l'optimisation des coûts, dont la réduction des frais de location de capacités satellitaires de tiers et la migration du trafic vers un satellite SES, avec une augmentation de 12% du chiffre d'affaires des services générée par le segment des infrastructures (effet « pull-through »).

L'EBITDA publié a augmenté de 4,6% par rapport à 2013, soit 5,0% à taux de change constants. La marge d'EBITDA totale s'est améliorée, passant à 74,4% sur l'exercice, contre 73,3% (73,7% à taux de change constants) pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Dans le segment des infrastructures, la marge s'est améliorée à 84,4%, par rapport à 2013, grâce aux ventes de répéteurs dans la région Europe, à la réduction des coûts liés à la location de capacités de tiers et à la maîtrise globale des coûts. Les activités de services ont généré une marge de 16,6%.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

En millions d'euros	2014	2013	Variation	%
Dotations aux amortissements sur actifs corporels	(491,6)	(466,5)	-25,1	-5,4%
Dotations aux amortissements sur actifs incorporels	(53,8)	(47,0)	-6,8	-14,5%
Dotations aux amortissements sur actifs corporels et incorporels	(545,4)	(513,5)	-31,9	-6,2%
Résultat opérationnel	882,6	851,2	+31,4	+3,7%
Résultat opérationnel (exercice précédent à taux de change constants)	882,6	847,9	+34,7	+4,1%

Les dotations aux amortissements sur actifs corporels et incorporels ont augmenté de 6,2% par rapport au chiffre publié de l'exercice précédent, sous l'effet de l'expansion en cours de la flotte de SES avec le lancement de trois satellites en 2013 et de deux autres

en 2014. Les dotations aux amortissements sur actifs corporels comprennent également une provision pour dépréciations au titre du satellite AMC-15 en raison de la perte de puissance observée depuis le troisième trimestre 2014.

RÉSULTAT AVANT IMPÔT

En millions d'euros	2014	2013	Variation	%
Charges nettes d'intérêt	(200,4)	(210,4)	+10,0	+4,8%
Intérêts capitalisés	23,7	41,1	-17,4	-42,3%
Résultat des opérations de change	20,6	4,3	+16,3	Nm
Ajustement de valeur sur actifs financiers	1,1	(8,5)	+9,6	Nm
Résultat financier	(155,0)	(173,5)	+18,5	+10,7%
Résultat avant impôt	727,6	677,7	+49,9	+7,4%

Les charges financières nettes sont en baisse de 10,7%, grâce aux opérations de refinancement menées avec succès par SES depuis 2013. A cela s'ajoutent un résultat positif net des opérations de change découlant de l'appréciation du dollar US, ainsi qu'un

ajustement à la baisse sur actifs financiers. Ces facteurs ont largement compensé la réduction des intérêts capitalisés de 41,1 millions d'euros à 23,7 millions d'euros.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

En millions d'euros	2014	2013	Variation	%
Charge fiscale	(85,2)	(87,5)	+2,3	+4,8%
Intérêts minoritaires	(39,0)	(21,7)	-17,3	-79,7%
Quote-part du résultat es co-entreprises et des sociétés mises en équivalence	(2,6)	(2,0)	-0,6	-30,0%
Résultat net part du groupe	600,8	566,5	+34,3	+6,0%

La charge fiscale de l'exercice représente un taux d'imposition effectif de 11,7% (2013: 12,9%). La quote-part du groupe dans les pertes des sociétés mises en équivalence, soit 39,0 millions d'euros

(2013: 21,7 millions d'euros), tient principalement à la participation de SES dans le capital d'O3b Networks, société entrée en service commercial en septembre 2014.

CASH-FLOW

En millions d'euros	2014	2013	Variation	%
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 239,5	1 148,5	+91,0	+7,9%
Activités d'investissement	(501,1)	(422,3)	-78,8	-18,7%
Cash-flow disponible avant opérations de financement	738,4	726,2	+12,2	+1,7%

ENDETTEMENT NET

En millions d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013	Variation	%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(524,5)	(544,2)	+19,7	+3,6%
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	4 486,1	4 345,9	+140,2	+3,2%
Endettement net	3 961,6	3 801,7	+159,9	+4,2%
Endettement net/EBITDA	2,77	2,79		

L'endettement net s'établit à 3 961,6 millions d'euros (31 décembre 2013 : EUR 3 801,7 millions d'euros), soit un ratio d'endettement net sur EBITDA de 2,77 fois, contre 2,79 fois à la clôture de l'exercice 2013. L'endettement net comprend 524,5 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2014 (31 décembre 2013 : EUR 544,2 millions d'euros).

L'appréciation du dollar US a eu pour effet d'augmenter temporairement le ratio d'endettement net sur EBITDA en raison de la conversion des dettes envers les établissements de crédit, libellées en dollars américains, au taux de clôture de 2014 (2 EUR = 1,2141 Dollar US), tandis que l'EBITDA est basé sur la moyenne de 2014, soit 1 euro = 1,3348 dollar US. Cet écart de change s'est traduit par une augmentation de 17 points de base du ratio d'endettement net sur EBITDA au 31 décembre 2014, qui devrait s'inverser avec le temps. Du point de vue opérationnel, le ratio d'endettement net sur EBITDA a diminué de 19 points de base.

Au cours de l'exercice, SES a obtenu 1,9 milliard d'euros de financement à des taux intéressants. En janvier 2014, la société a

reconduit la facilité de crédit renouvelable multidevises à 5 ans de 1,2 milliard d'euros, assortie de deux options de renouvellement d'un an. La marge de la nouvelle facilité est fixée à 45 pb par an d'après la note de crédit actuelle du groupe, soit BBB/Baa2. En mars, SES a lancé sa deuxième émission obligataire en dollars US en deux tranches : des obligations au taux de 2,5% à échéance 2019 pour un montant de 500 millions d'USD et des obligations au taux de 5,3% à échéance 2044 pour un montant de 500 millions d'USD. Ces opérations viennent s'ajouter au financement de 1,5 milliard d'euros obtenu en 2013.

En conséquence, le taux d'intérêt moyen pondéré (hors frais de montage des prêts) a diminué à 3,8% au 31 décembre 2014 (31 décembre 2013 : 4,0%) tandis que l'échéance moyenne de la dette a été nettement rallongée, de 6,4 ans à 8,7 ans.

De plus, les dettes envers les établissements de crédit, libellées en dollars US, représentent désormais 42% de la dette totale du groupe (31 décembre 2013 : 23%).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

A photograph of a rocket launch over the ocean at sunset. The rocket is ascending vertically, leaving a long, thick trail of white smoke and fire. The sky is a mix of blue and orange, with scattered clouds. In the foreground, the dark silhouette of a lighthouse is visible on the water. The text 'ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS' is overlaid in white, bold, sans-serif font in the upper left quadrant. A thin white arc is positioned below the text.

Rapport d'audit

Aux actionnaires de SES S.A.

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de SES S.A. et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés et l'état des variations des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives présentées aux pages 77 à 131.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

A notre avis, les états financiers consolidés présentés aux pages 77 à 131, donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le rapport de gestion consolidé, incluant la déclaration sur le gouvernement d'entreprises, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration, est en concordance avec les états financiers consolidés et comprend les informations requises conformément aux dispositions légales relatives à la déclaration sur le gouvernement d'entreprises.

PricewaterhouseCoopers, société coopérative
Représentée par



Gilles Vanderweyten
Luxembourg, le 19 février 2015

Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2014

En millions d'euros		2014	2013
Chiffre d'affaires	Note 4	1 919,1	1 862,5
Coût des ventes	Note 5	(173,5)	(179,6)
Frais de personnel	Note 5	(194,5)	(185,8)
Autres charges opérationnelles	Note 5	(123,1)	(132,4)
Charges opérationnelles	Note 5	(491,1)	(497,8)
EBITDA¹		1 428,0	1 364,7
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	Note 12	(491,6)	(466,5)
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	Note 14	(53,8)	(47,0)
Résultat opérationnel	Note 4	882,6	851,2
Produits financiers	Note 7	33,8	9,6
Charges financières	Note 7	(188,8)	(183,1)
Charges financières nettes		(155,0)	(173,5)
Résultat avant impôt		727,6	677,7
Crédit d'impôt (charge)	Note 8	(85,2)	(87,5)
Résultat après impôt		642,4	590,2
Part des co-entreprises et résultat des sociétés mises en équivalence, après impôts	Notes 3, 15	(39,0)	(21,7)
Résultat net		603,4	568,5
Dont:			
Part attribuable au Groupe		600,8	566,5
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		2,6	2,0
		603,4	568,5
Résultat par action (en euros)²			
Actions de catégorie A	Note 10	1,49	1,41
Actions de catégorie B	Note 10	0,59	0,56

¹ Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation, amortissement et part des co-entreprises et résultat des sociétés mises en équivalence, après impôts.

² Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice revenant aux titulaires d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté en fonction des droits économiques de chaque catégorie d'action. Le résultat dilué par action ne diffère pas de façon significative du résultat de base par action.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2014

En millions d'euros		2014	2013
Résultat net		603,4	568,5
Autres éléments du résultat global			
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat</i>			
Réévaluation des engagements au titre des prestations de retraite		(5,1)	3,8
Effets d'impôts liés		1,8	(1,3)
Réévaluation des engagements au titre des prestations de retraite, après impôts		(3,3)	2,5
Total des éléments qui ne seront pas recyclés en résultat		(3,3)	2,5
<i>Éléments qui pourraient être reclassés en résultat à une date ultérieure</i>			
Effets des variations de change	Note 9	588,6	(235,0)
Effets d'impôts liés	Note 9	13,0	3,8
Total des effets des variations de change, après impôts		601,6	(231,2)
Couverture d'investissements		(225,9)	45,8
Effets d'impôts liés		67,3	(13,7)
Total de la couverture d'investissements nets, après impôts		(158,6)	32,1
Mouvements nets des opérations de couverture des flux de trésorerie		–	(1,8)
Effets d'impôts liés		–	0,5
Total des mouvements nets des opérations de couverture des flux de trésorerie, après impôts		–	(1,3)
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat à une date ultérieure		443,0	(200,4)
Total des autres éléments du résultat global, après impôts		439,7	(197,9)
Total du résultat global, après impôts		1 043,1	370,6
Dont :			
Part attribuable au Groupe		1 030,8	370,1
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		12,3	0,5
		1 043,1	370,6

The notes are an integral part of the consolidated financial statements.

État de la situation financière consolidée

Au 31 décembre 2014

En millions d'euros		2014	2013
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	Note 12	4 341,6	3 747,7
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Note 13	684,8	1 099,8
Total des immobilisations corporelles		5 026,4	4 847,5
Immobilisations incorporelles	Note 14	3 307,3	2 750,3
Participations dans des co-entreprises et des sociétés mises en équivalence	Notes 3, 15	93,1	141,8
Autres immobilisations financières	Note 16	37,4	3,9
Créances clients et autres créances	Note 17	60,3	65,5
Impôts différés actifs	Note 8	122,2	95,7
Total actifs non courants		8 646,7	7 904,7
Actifs courants			
Stocks		5,3	6,4
Créances clients et autres créances	Note 17	691,5	586,6
Charges constatées d'avance		38,8	37,4
Instruments dérivés	Note 18	-	9,5
Créances d'impôt courant		45,3	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 20	524,5	544,2
Total actifs courants		1 305,4	1 184,1
Total des actifs		9 952,1	9 088,8
Capitaux propres			
Part attribuable au Groupe	Note 21	3 404,7	2 820,7
Participations ne donnant pas le contrôle		84,9	78,2
Total des capitaux propres		3 489,6	2 898,9
Passifs non courants			
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	Note 23	4 227,6	3 542,2
Provisions	Note 24	140,5	129,0
Produits constatés d'avance	Note 25	335,1	227,8
Impôts différés passifs	Note 8	676,5	645,3
Autres passifs à long terme	Note 26	23,6	59,7
Total passifs non courants		5 403,3	4 604,0
Passifs courants			
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	Note 23	258,5	803,7
Provisions	Note 24	43,8	12,6
Produits constatés et perçus d'avance	Note 25	410,6	385,6
Fournisseurs et autres dettes	Note 26	335,3	341,4
Impôts sur le résultat exigibles	Note 8	11,0	42,6
Total passifs courants		1 059,2	1 585,9
Total des passifs		6 462,5	6 189,9
Total des passifs et capitaux propres		9 952,1	9 088,8

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

En millions d'euros		2014	2013
Résultat avant impôt		727,6	677,7
Impôts versés au cours de l'exercice	Note 8	(88,7)	(30,6)
Charges financières nettes	Note 7	162,8	147,7
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	Notes 12, 14	545,4	513,5
Amortissement des produits constatés et perçus d'avance		(58,0)	(42,3)
Autres éléments non monétaires du compte de résultat consolidé		26,3	24,2
Résultat opérationnel consolidé avant variation du besoin en fonds de roulement		1 315,4	1 290,2
(Augmentation)/diminution des stocks		3,9	1,3
(Augmentation)/diminution des créances clients et des autres créances		21,2	(211,6)
(Augmentation)/diminution des charges payées ou constatées d'avance		(5,7)	2,9
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs et des autres dettes		(43,3)	(60,3)
Augmentation/(diminution) des acomptes reçus sur commande		(16,3)	(21,2)
Augmentation/(diminution) des produits constatés ou reçus d'avance		(35,7)	147,2
Variation du besoin en fonds de roulement		(75,9)	(141,7)
Flux de trésorerie opérationnels nets		1 239,5	1 148,5
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions (nettes) d'immobilisations incorporelles	Note 14	(129,9)	(5,5)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	Notes 12, 13	(324,2)	(377,5)
Cessions d'immobilisations corporelles	Note 12	1,3	0,2
Acquisition de participations dans des filiales et des sociétés mises en équivalence	Note 15	(18,3)	-
Produits de cessions de filiales et de co-entreprises	Note 3	-	15,5
Emprunt accordé à une entreprise associée	Note 15	(42,5)	(12,3)
Remboursement d'un emprunt à une entreprise associée	Note 15	-	14,2
Règlement d'instruments de couverture d'investissements nets	Note 19	13,1	(57,0)
Autres activités d'investissement		(0,6)	0,1
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement		(501,1)	(422,3)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits des emprunts	Note 23	707,9	1 769,5
Remboursement des emprunts	Note 23	(808,6)	(1 587,1)
Dividendes versés sur les actions ordinaires, net des dividendes reçus	Note 11	(433,1)	(390,2)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales		(5,6)	(5,6)
Intérêts sur emprunts	Note 23	(188,5)	(180,3)
Élimination des actions propres		(121,5)	(22,9)
Produits nets des cessions d'actions propres et exercice des stock options		92,4	44,7
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement		(757,0)	(371,9)
Effets des variations de change		(1,1)	(50,1)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(19,7)	304,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette en début d'exercice (Note 20)	Note 20	544,2	240,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette en fin d'exercice (Note 20)	Note 20	524,5	544,2

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

En millions d'euros	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Autres réserves	Report à nouveau	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Écarts de conversion cumulés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2014	633,0	595,9	(29,6)	1 917,9	562,4	(1,4)	(857,5)	2 820,7	78,2	2 898,9
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	600,8	-	-	600,8	2,6	603,4
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(3,3)	-	-	433,3	430,0	9,7	439,7
Résultat global de l'exercice	-	-	-	(3,3)	600,8	-	433,3	1 030,8	12,3	1 043,1
Affectation du résultat de l'exercice 2013	-	-	-	129,3	(129,3)	-	-	-	-	-
Dividendes versés ¹	-	-	-	-	(433,1)	-	-	(433,1)	(5,6)	(438,7)
Élimination des actions propres	-	-	(121,5)	-	-	-	-	(121,5)	-	(121,5)
Ajustements liés aux paiements fondés sur des actions	-	-	-	11,3	-	-	-	11,3	-	11,3
Exercice des stock options	-	-	115,9	(20,5)	-	-	-	95,4	-	95,4
Autres variations	-	(2,4)	2,4	(0,3)	-	1,4	-	1,1	-	1,1
Au 31 décembre 2014	633,0	593,5	(32,8)	2 034,4	600,8	-	(424,2)	3 404,7	84,9	3 489,6

En millions d'euros	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Autres réserves	Report à nouveau	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Écarts de conversion cumulés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2013 Retraité²	633,0	595,9	(75,4)	1 658,1	650,1	(0,1)	(659,9)	2 801,7	79,4	2 881,1
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	566,5	-	-	566,5	2,0	568,5
Autres éléments du résultat global	-	-	-	2,5	-	(1,3)	(197,6)	(196,4)	(1,5)	(197,9)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	2,5	566,5	(1,3)	(197,6)	370,1	0,5	370,6
Affectation du résultat de l'exercice 2012	-	-	-	258,6	(258,6)	-	-	-	-	-
Dividendes versés ¹	-	-	-	-	(390,2)	-	-	(390,2)	(5,6)	(395,8)
Ajustements liés aux paiements fondés sur des actions	-	-	-	11,2	-	-	-	11,2	-	11,2
Exercice des stock options	-	-	45,8	(12,5)	-	-	-	33,3	-	33,3
Autres variations	-	-	-	-	(5,4)	-	-	(5,4)	3,9	(1,5)
Au 31 décembre 2013	633,0	595,9	(29,6)	1 917,9	562,4	(1,4)	(857,5)	2 820,7	78,2	2 898,9

¹ Les dividendes sont présentés nets des dividendes reçus sur les actions propres.

² Retraité pour refléter l'adoption de la norme IAS 19 (révisée), voir Note 2.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

NOTE 1 – INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ

La société SES S.A., («SES» ou «la société») a été constituée le 16 mars 2001 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Les références faites au «Groupe» dans les notes ci-après visent la société et ses filiales, co-entreprises et sociétés mises en équivalence. SES est cotée sous le symbole «SESG» à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris.

La publication des états financiers consolidés de la société SES pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 a été autorisée par décision du Conseil d'administration en date du 19 février 2015. Conformément à la loi luxembourgeoise, les états financiers sont approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

NOTE 2 – RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière («IFRS») au 31 décembre 2014, telles qu'adoptées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et approuvées par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe du coût historique, sauf lorsque l'évaluation à la juste valeur est obligatoire en vertu des normes IFRS, comme indiqué ci-dessous. La valeur comptable des actifs et des passifs qui correspondent à des éléments couverts dans le cadre de couvertures de juste valeur, et qui sont par ailleurs évalués au coût, est ajustée en fonction des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent à l'exception des nouvelles normes et des amendements IFRS ci-après adoptés par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2014:

IFRS 10 États financiers consolidés

D'après la norme IFRS 10, les filiales sont définies comme toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle. Une entité est réputée contrôlée par le Groupe lorsque celui-ci a une exposition ou des droits sur les rendements variables de l'entité, et qu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse d'exister. Le Groupe a évalué l'impact de l'application d'IFRS 10 de ses filiales et sociétés mises en équivalence.

À cet égard, il est précisé que l'une des filiales du Groupe, SES Government Solutions, Inc., U.S.A. («SES GS») est soumise à des règles de gouvernance particulières, dans la mesure où elle est gérée, dans le cadre d'un dispositif de dévolution (Proxy Agreement),

avec l'aide d'un Conseil d'administration de substitution, sous la responsabilité du service de sécurité et de défense («DSS») du Pentagone (Defense Security Service («DSS»)) (l'instance gouvernementale américaine chargée de la protection des informations partagées avec le secteur et qui sont jugées confidentielles ou sensibles du point de vue de la sécurité nationale des États-Unis d'Amérique) du Ministère Américain de la Défense (US Department of Defense («DOD»)). Utilisé dans le cadre des dispositions dites FOCl (foreign ownership, control and influence), un dispositif de dévolution (Proxy Agreement) est un instrument visant à limiter le risque lié à l'appartenance, au contrôle ou à l'influence d'une personne étrangère dans le cadre de l'acquisition ou de la fusion d'une entité américaine titulaire d'une «habilitation de sécurité d'installation» (facility security clearance). Un dispositif de dévolution transfère les droits de vote de l'investisseur étranger à un Conseil d'administration de substitution, composé de ressortissants américains «habilités» choisis par le service de sécurité et de défense.

Le service de sécurité et de défense a imposé la mise en place d'un dispositif de dévolution à SES GS, parce que la société est indirectement détenue par SES. Or, SES GS a signé des contrats avec le Ministère américain de la défense qui contiennent certaines informations classifiées. Le dispositif de dévolution permet à SES GS de participer à ces contrats avec le gouvernement américain alors même qu'elle est détenue par une société non américaine.

Le dispositif de dévolution impose certaines limitations aux informations pouvant être partagées, et aux interactions possibles entre SES GS et les autres sociétés du Groupe SES. Les administrateurs désignés par le gouvernement américain, au-delà de leur rôle au sein de SES GS, exercent leur droit de vote dans le contexte d'une relation de confiance avec SES pour le compte duquel ils agissent dans l'intérêt à la fois des actionnaires de SES et de la sécurité nationale des États-Unis.

L'appréciation par la société de la répartition des pouvoirs aux différentes activités de SES GS a porté sur les décisions liées à l'exploitation et aux fonds propres, la nomination et la rémunération des principaux dirigeants, et l'exposition aux risques de variation des rendements en fonction de la performance financière de SES GS.

Cette appréciation a conduit la société à conclure que, du point de vue de la norme IFRS 10, SES a exercé, et est capable d'exercer, ses pouvoirs sur les activités importantes de SES GS, et qu'elle est exposée aux variations des rendements en raison de sa participation dans SES GS, et donc qu'elle en assume le contrôle.

L'adoption d'IFRS 10 n'a donc eu aucun impact sur la situation financière du Groupe SES.

IFRS 11 Partenariats

L'IFRS 11 se concentre sur les droits et obligations du partenariat, plutôt que sur sa forme juridique. Il existe deux types de partenariats en contrôle conjoint: les activités communes («joint operations») et les coentreprises («joint ventures»). Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties ont des droits sur les actifs, et

des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser sa quote-part dans les actifs, les passifs, le chiffre d'affaires et les dépenses dans la catégorie appropriée. Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Les coentreprises sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. La méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Au 31 décembre 2014, le Groupe SES ne participe à aucun partenariat en contrôle conjoint. L'adoption de cette norme n'a donc pas d'incidence significative sur la situation financière ni sur les résultats du Groupe.

IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12 intègre les informations à fournir relatives aux partenariats, aux participations dans des filiales, dans des entreprises associées, dans des entités structurées ainsi que des véhicules hors bilan. Les états financiers consolidés ont été établis conformément à ces normes (cf. Note 15 et Note 32 pour plus de détails). L'adoption de cette norme n'a pas d'incidence significative sur la situation financière ni sur les résultats du Groupe.

IFRIC 21 Droits ou Taxes

L'IFRIC 21 fixe les principes de comptabilisation d'un passif lié au paiement des droits ou taxes, autres que l'impôt sur le résultat, si ce passif entre dans le champ d'IAS 37. L'interprétation traite du fait générateur de l'obligation de payer les droits ou taxes et de la date de comptabilisation du passif qu'il engendre. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. A l'heure actuelle, le Groupe n'est soumis à aucun droit ou taxe significatif et l'incidence de cet amendement sur le Groupe n'est donc pas significatif.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et des filiales dont elle détient le contrôle, après élimination de toutes les opérations intra-groupe significatives. Les filiales sont consolidées à partir du moment où la société en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin. Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les comptes annuels des filiales et des sociétés liées sont préparés pour la même période que ceux de la société et selon des méthodes comptables uniformes. Des retraitements sont effectués pour harmoniser les méthodes comptables en cas de divergences. Des informations détaillées concernant les filiales consolidées sont fournies dans la Note 32.

Le résultat global total des filiales est affecté aux intérêts ne donnant pas le contrôle même si cette affectation aboutit à un solde débiteur.

Toute variation de la part d'intérêt détenue dans une filiale, sans perte du contrôle, est comptabilisée comme une transaction sur capitaux propres.

Lorsque le Groupe cesse d'exercer le contrôle toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur à la date de perte du contrôle, et le différentiel avec la valeur comptable

est comptabilisé en compte de résultat. La juste valeur est la valeur comptable initiale pour les besoins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée dans une société mise en équivalence, une coentreprise ou un actif financier. Par ailleurs, les montants initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre de cette entité sont comptabilisés comme si le Groupe avait cédé directement l'actif ou le passif correspondant. Ces montants peuvent donc être recyclés en résultat.

PARTICIPATIONS DANS DES PARTENARIATS EN CONTRÔLE CONJOINT

D'après la norme IFRS 11, les participations dans des partenariats en contrôle conjoint sont classées soit comme des activités communes («joint operations») soit comme des coentreprises («joint ventures») en fonction des droits et obligations contractuels de chaque investisseur. Les coentreprises sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle les participations dans les coentreprises sont initialement comptabilisées à leur coût, et ensuite augmentées ou diminuées de la part du Groupe dans le résultat après acquisition, et des autres mouvements impactant directement les autres éléments du résultat global. Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une coentreprise est égale ou supérieure à sa participation dans la coentreprise (y compris les immobilisations financières qui, de par leur nature, relèvent de la participation du Groupe dans la coentreprise), le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation ou de devoir effectuer des paiements au nom de la coentreprise.

Les gains non réalisés sur les transactions entre le Groupe et ses coentreprises sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans ces coentreprises. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif transféré.

Les états financiers des coentreprises sont préparés pour le même exercice comptable que le Groupe. Lorsque cela est nécessaire, des retraitements aux états financiers sont effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles du Groupe.

Le Groupe évalue les investissements dans des entreprises pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une telle indication de perte de valeur existe, la valeur comptable de la participation est comparée à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée soit de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente, soit sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, l'investissement est ramené à sa valeur recouvrable.

Le Groupe cesse d'utiliser la méthode de la comptabilisation suivant la méthode de mise en équivalence à la date à partir de laquelle il n'a plus le contrôle conjoint ou une influence notable sur la coentreprise, soit lorsque la participation est mise en vente.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le Groupe détient des participations dans des entreprises associées qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une société mise en équivalence est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais pas le contrôle.

En application de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une société mise en équivalence est comptabilisée au coût majoré ou minoré des variations, postérieures à l'acquisition, de la quote-part d'actif net de la société mise en équivalence détenue par le Groupe. Le goodwill lié à une société mise en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation et il n'est pas amorti.

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant que sa participation dans la société mise en équivalence est dépréciée. Dans ce cas, le Groupe calcule le montant de la perte de valeur qui correspond à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de la société mise en équivalence et la comptabilise en « Part des co-entreprises et résultat des sociétés mises en équivalence » au compte de résultat.

La quote-part du Groupe dans les résultats de la société mise en équivalence après acquisition est comptabilisée dans le compte de résultat, et sa quote-part dans l'évolution des autres éléments du résultat global après acquisition est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie d'un ajustement correspondant dans la valeur comptable de la participation. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes de la société mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise aucune perte supplémentaire, à moins qu'il n'ait engagé des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de la société mise en équivalence. En règle générale, la date de clôture des sociétés mises en équivalence est identique à celle du Groupe, et les méthodes comptables utilisées sont uniformes. Des retraitements sont effectués pour corriger les divergences significatives qui pourraient exister entre les méthodes comptables. En cas de divergence entre les dates de clôture, le Groupe traite les informations financières de la société mise en équivalence, afin de tenir compte des transactions significatives intervenues entre les deux dates.

Le résultat provenant de transactions « ascendantes » et « descendantes » entre le Groupe et une entreprise liée n'est comptabilisé dans les états financiers du Groupe qu'à concurrence des parts d'intérêt des investisseurs non liés à cette entreprise liée. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif transféré. Les règles et méthodes comptables des sociétés liées ont été modifiées le cas échéant pour assurer une cohérence avec celles adoptées par le Groupe. Les gains et pertes de dilution découlant des investissements dans des sociétés liées sont comptabilisés au compte de résultat.

Le Groupe cesse d'utiliser la méthode de la comptabilisation suivant la méthode de mise en équivalence à la date à partir de laquelle il n'exerce plus une influence notable sur l'entreprise liée, ou lorsque la participation est mise en vente.

JUGEMENTS ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIFS

1) Jugements

Dans le cadre de l'application des règles et méthodes comptables du Groupe, et outre le recours à des estimations, la direction a formulé les jugements suivants qui ont une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

(i) **Traitement des droits d'exploitation de fréquences orbitales**
Les sociétés opérationnelles du Groupe ont obtenu des droits d'exploitation pour positionner des satellites sur certaines positions orbitales et utiliser certaines bandes de fréquences. Ces droits sont accordés suite aux demandes adressées aux autorités de contrôle nationales et internationales compétentes, et ils sont généralement attribués pour une période définie. Lors de l'arrivée au terme de ces accords, la société opérationnelle est généralement en mesure d'adresser une nouvelle demande concernant l'utilisation de ces positions et de ces fréquences. Lorsqu'ils sont obtenus par le Groupe dans le cadre de l'acquisition de filiales et de sociétés mises en équivalence, ces droits sont traités comme un actif acquis identifiable et sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition conformément à l'application de la méthode de l'acquisition. Ces actifs sont réputés avoir une durée de vie indéterminée dans la mesure où il est fortement probable que le Groupe pourra demander et obtenir le renouvellement de ces droits lors de leur expiration. Dans cette hypothèse, ils ne sont pas amortis, mais en revanche font régulièrement l'objet de tests de perte de valeur afin de confirmer que leur valeur nette comptable dans les états financiers du Groupe demeure appropriée. Des informations plus détaillées sont fournies à la Note 14.

(ii) Impôts

Le Groupe opère dans de nombreuses juridictions fiscales, et la direction doit apprécier les questions fiscales et les risques y afférents pour l'ensemble de ses activités, et provisionner les passifs éventuels en se fondant sur son interprétation des législations fiscales nationales et sur ses meilleures estimations. Dans le cadre de cet examen, la direction évalue le caractère significatif de la question et, sur la base de son expérience et des conseils d'experts, le risque qu'elle entraîne un passif pour le Groupe. Si ce risque est jugé probable, une provision est constituée au titre de la charge d'impôt potentielle correspondante. Une provision correspondante de 147,5 millions d'euros (2013 : 98,0 millions d'euros) figure dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 sous les rubriques « Provisions » non courantes, pour 103,7 millions d'euros (2013 : 85,4 millions d'euros), et « Provisions » courantes pour 43,8 millions d'euros (2013 : 12,6 millions d'euros).

La direction doit exercer notamment son jugement dans le domaine des prix de transfert. Le Groupe emploie des collaborateurs qui sont spécialement chargés de mettre en place et de gérer les structures et la documentation appropriées en matière de prix de transfert, mais la formulation d'un jugement demeure toutefois nécessaire et des risques fiscaux peuvent potentiellement être identifiés. Dans le cadre de son apprécia-

tion globale des provisions pour risques fiscaux, le Groupe procède à un examen détaillé des structures en place en matière de prix de transfert et constitue des provisions, au cas par cas, lorsque celles-ci paraissent appropriées.

(iii) Consolidation d'entités dans lesquelles le Groupe détient moins de 50 %

La direction a conclu que le Groupe exerçait le contrôle d'Al Maisan Satellite Communication LLC («Al Maisan»), alors même qu'il détient moins de la moitié des droits de vote de sa filiale. Le Groupe dispose en effet de la majorité des droits de vote au Conseil d'administration d'Al Maisan et aucune autre entité ne détient de droits de vote potentiels qui seraient susceptibles de mettre en cause le contrôle de SES.

SES exerce ses pouvoirs sur les activités importantes d'Al Maisan, telles que l'approbation du budget, la nomination et révocation du Directeur général et de l'équipe dirigeante, ainsi que le pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration. L'entité est par conséquent consolidée avec une quote-part des actionnaires sans contrôle à 65%.

(iv) Participation dans O3b Networks Limited («O3b Networks»)

Après avoir évalué le degré d'influence exercé par le Groupe sur O3b Networks, la direction a jugé qu'il exerçait une influence significative. De fait, le Groupe ne désigne pas la majorité des membres du Conseil d'administration d'O3b Networks, et il ne contrôle pas la majorité simple pour les résolutions des actionnaires. Bien que SES agisse en qualité de conseiller auprès d'O3b Networks (à travers certains comités techniques et commerciaux), ce rôle de conseil ne lui procure pas le contrôle sur les activités importantes d'O3b Networks et ne lui confère pas le contrôle «de facto» sur O3b Networks.

Par conséquent, cette participation est classée comme une entreprise liée.

2) Recours aux estimations

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur, sont présentées ci-dessous. Le Groupe a fondé ses hypothèses et estimations sur les éléments disponibles lors de la préparation des états financiers consolidés. Les circonstances et les hypothèses concernant les événements futurs peuvent cependant changer en raison de l'évolution du marché ou de circonstances au-delà du contrôle du Groupe. Ces changements sont reflétés dans les hypothèses lorsqu'ils se produisent.

(i) Tests de dépréciation des goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier au moins une fois par an le goodwill et les autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Ceci implique une estimation de la valeur d'utilité des

unités génératrices de trésorerie auxquelles sont liés le goodwill et les autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée. La détermination de la valeur d'usage requiert que le Groupe procède à une estimation des flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie et qu'il choisisse également un taux d'actualisation avant impôts et un taux de croissance perpétuel adéquats pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Des informations plus détaillées sont fournies à la Note 14.

(ii) Tests de dépréciation pour les actifs du segment spatial

Comme décrit précédemment, le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices suggérant qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est nécessaire, le Groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable. Ceci implique une estimation de la valeur d'utilité de l'actif afin de s'assurer que celle-ci dépasse la valeur comptable dans les états financiers consolidés. En ce qui concerne les actifs satellitaires du Groupe, cette estimation de la valeur d'usage requiert des estimations non seulement sur les recettes commerciales qui seront générées par chaque satellite, mais aussi l'impact des anomalies passées subies en orbite et leur impact potentiel sur la capacité du satellite de fournir son service commercial attendu.

En janvier 2015, une défaillance est survenue sur un dixième circuit de panneaux solaires du satellite AMC-15 (sur les 24 circuits embarqués), ce qui réduira le nombre de répéteurs pouvant être opérés sur le satellite. Pour prendre en compte l'impact de cette réduction de la capacité commerciale sur la génération future de flux de trésorerie, une dépréciation de 6,7 millions d'euros a été comptabilisée sur l'AMC-15 en décembre 2014.

La valeur nette comptable de l'AMC-15 après dépréciation est désormais de 70,9 millions d'euros.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition («acquisition method»). Le coût d'une acquisition est égal à la somme de la contrepartie transférée, évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur évalue la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Les coûts d'acquisition encourus sont comptabilisés en charges et figurent parmi les charges administratives.

En cas d'acquisition d'entreprise, le Groupe examine les actifs financiers acquis et les passifs financiers repris de façon à les classer et à les désigner de façon appropriée sur la base des dispositions contractuelles, du contexte économique et des conditions pertinentes à la date d'acquisition. Cette opération inclut la séparation entre les dérivés incorporés et les contrats hôtes conclus par l'entreprise acquise. L'actif et le passif repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, le Groupe réévalue la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'écart éventuel au compte de résultat. Toute contrepartie éventuelle due par l'acquéreur sera comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui est réputée être un actif ou un passif seront comptabilisées conformément à IAS 39, soit au compte de résultat, soit comme une variation des autres éléments du résultat global. Si elle est classée dans les capitaux propres, la contrepartie éventuelle ne doit pas être réévaluée avant son règlement final dans les capitaux propres.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition ou de fabrication, qui pour les satellites comprend le coût du lanceur et le coût de l'assurance au lancement, et sont amorties sur la durée de vie estimée. Sauf en ce qui concerne les crédits fournisseurs pour retard de livraison des satellites, qui sont imputés au coût de base du satellite concerné, l'incidence financière des changements résultant de la révision des estimations de la direction du coût des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat sur la période concernée. Les coûts de réparation et d'entretien de ces immobilisations sont enregistrés en charges.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur la base de durées de vie estimées à :

Constructions	25 ans
Satellites	10 à 16 ans
Équipements au sol	3 à 15 ans
Autres installations, outillage et mobilier	3 à 15 ans

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout gain ou perte résultant de la sortie d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des immobilisations corporelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés, le cas échéant.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS

Ce poste comprend les satellites en construction. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'achat de satellites, notamment les coûts de lancement et les autres charges connexes, qui incluent les dépenses d'équipement au sol et les coûts de financement, sont comptabilisés au bilan.

Le coût de construction des satellites est susceptible d'intégrer un élément différé, appelé prime d'intéressement en orbite, à verser aux constructeurs des satellites. Nous avons l'obligation contractuelle de payer ces sommes tout au long de la durée de vie des satellites, sous réserve qu'ils continuent de fonctionner

conformément aux spécifications contractuelles. Historiquement, les constructeurs de satellites ont perçu la quasi-totalité de ces paiements. Par conséquent, ces paiements sont comptabilisés en frais de financement reportés. Ces paiements font partie du coût du satellite et sont comptabilisés à l'actif en contrepartie d'une dette égale à la valeur actualisée des engagements vis-à-vis des constructeurs de satellites. Les charges d'intérêts sont comptabilisées en frais de financement reportés et la dette est ajustée avec le temps et diminue à chaque fois qu'un versement est effectué.

A la date de mise en service de l'actif, et une fois qu'il est exploité de la manière prévue par la direction, ces coûts sont transférés en immobilisations «en service», et l'actif est amorti à partir de cette date.

COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à la construction ou à la production d'un actif répondant à certaines conditions sont capitalisés avec le coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle ils sont encourus.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1) Goodwill

Le goodwill est évalué initialement au coût, qui correspond à l'excédent entre le total formé par la contrepartie transférée et le montant comptabilisé au titre de la participation ne donnant pas le contrôle d'une part, et les actifs nets identifiables acquis et les passifs repris d'autre part. Si cette contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé au compte de résultat.

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, minoré le cas échéant des pertes de valeur cumulées. Aux fins des tests de perte de valeur, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté, à compter de la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe qui sont censées tirer profit du regroupement et ce, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

La valeur comptable des goodwill fait l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de déterminer si leur valeur comptable reste recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession de l'actif et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont prises en charge au compte de résultat. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise au cours des périodes futures. Le Groupe estime la valeur d'utilité sur la base des flux de trésorerie projetés provenant d'une unité génératrice de trésorerie, déterminés en fonction des plans d'activité approuvés par la direction. Au-delà d'une période de sept ans, les flux de trésorerie peuvent être estimés sur la base de taux de croissance ou de baisse d'activité constants.

Lorsque le goodwill fait partie d'une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité est cédée, le good-

will lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de cette activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

2) Autres immobilisations incorporelles

(i) Droits d'utilisation de positions orbitales

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation de fréquences orbitales et des contrats de service relatifs aux capacités satellitaires acquis à titre onéreux. Nous sommes autorisés par les gouvernements à positionner des satellites sur certaines positions orbitales en vue de leur exploitation. Différentes administrations nationales acquièrent les droits sur ces positions orbitales à travers un enregistrement auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT), institution qui dépend elle-même de l'Organisation des Nations Unies. Nous continuerons de bénéficier des droits d'exploitation sur nos positions orbitales aussi longtemps que nous conserverons les autorisations nécessaires pour le faire. Ces droits sont évalués à la date d'acquisition afin de déterminer s'ils correspondent à des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur une période n'excédant pas 21 ans. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée figurent au bilan au coût d'acquisition, mais sont soumises à des tests de perte de valeur selon les modalités décrites ci-dessus pour le goodwill. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée est revue annuellement afin de déterminer si leur classement en immobilisations à durée de vie indéterminée demeure justifié. Dans le cas contraire, le transfert d'immobilisations à durée de vie indéterminée en immobilisations à durée de vie déterminée est effectué de manière prospective. Les droits d'utilisation de positions orbitales acquis moyennant une contrepartie autre que de la trésorerie sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue.

(ii) Logiciels et coûts de développement

Les coûts d'entretien des logiciels informatiques sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont encourus. Les frais de développement qui sont directement attribuables à la conception et la mise à l'essai de logiciels uniques et identifiables, contrôlés par le Groupe sont immobilisés quand les critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du logiciel en vue de sa mise en service est établie
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser ou de le vendre
- la société est capable d'utiliser ou de vendre le logiciel
- il est probable que le logiciel générera des avantages économiques futurs
- le Groupe dispose des ressources, notamment techniques et financières, nécessaires au développement du logiciel, à son utilisation ou à sa vente et
- les frais qui sont directement imputables au développement du logiciel peuvent être mesurés de façon fiable.

Les frais directement imputables qui sont capitalisés comme partie intégrante du coût du logiciel comprennent les coûts salariaux des équipes de développement ainsi qu'une quote-part de frais généraux directs.

Les autres dépenses de développement ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont encourues. Les dépenses de développement comptabilisées en charges précédemment ne sont pas portées à l'actif au cours d'une période ultérieure.

Les coûts de développement des logiciels comptabilisés en tant qu'actifs sont amortis sur la durée d'utilité économique, qui ne saurait dépasser sept ans.

PERTE DE VALEUR DES IMMOBILISATIONS NON FINANCIÈRES

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices internes ou externes indiquant qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est nécessaire, le Groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable.

Les actifs à long terme et les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée, notamment la flotte de satellites en orbite, font l'objet d'un test de dépréciation quand des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable. Les pertes de valeur peuvent provenir d'une défaillance totale ou partielle d'un satellite, ou de toute autre cause de variation des flux de trésorerie futurs actualisés. Les tests de dépréciation sont basés sur une valeur recouvrable déterminée à l'aide de flux de trésorerie futurs estimés en utilisant un taux d'actualisation approprié. L'estimation des flux de trésorerie repose sur les plans d'activité les plus récents. Lorsque des indicateurs de perte de valeur existent, la valeur de l'actif sera ramenée à sa valeur recouvrable.

INVESTISSEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers dans le champ d'IAS 39 sont classés en :

- actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- prêts et créances
- placements détenus jusqu'à leur échéance ou,
- actifs disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers après leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, il revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

Tous les achats ou ventes réguliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le Groupe s'est engagé à acheter ou vendre l'actif.

Les états financiers du Groupe comprennent les catégories suivantes d'actifs financiers, définies par l'IAS 39.

1) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont inclus dans la catégorie des Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus à court terme. Les instruments dérivés sont également classés comme détenus à des fins de transaction, à moins qu'ils ne soient désignés comme instruments de couverture et que cette couverture ne soit efficace. Les gains et les pertes réalisés sur des investissements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en compte de résultat.

2) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du processus d'amortissement.

PERTE DE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES AU COÛT AMORTI

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'une immobilisation financière ou un groupe d'immobilisations financières est déprécié. Une immobilisation financière ou un groupe d'immobilisations financières est déprécié, et des pertes de valeurs sont comptabilisées, seulement s'il existe des éléments objectifs indiquant une perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif («événement générateur de perte») et si cet événement (ou ces événements) générateur de perte a une incidence sur les flux futurs de trésorerie attendus de cette immobilisation financière ou de ce groupe d'immobilisations financières, et si cette incidence peut être estimée de manière fiable.

Sont notamment considérées comme indications objectives de dépréciation les situations où un débiteur ou un groupe de débiteurs connaît des difficultés financières, un défaut de paiement des intérêts ou une cessation de remboursement du principal, la probabilité qu'il connaisse une situation de faillite ou de restructuration financière, et lorsque des données observables indiquent une diminution évaluable des flux futurs de trésorerie attendus, telle que, par exemple, une évolution des arriérés ou de paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

Pour la catégorie des prêts et créances, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (à l'exclusion des pertes de crédit futures non encourues) calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite et le montant de la perte est porté au compte de résultat consolidé. Si un prêt ou un placement détenu jusqu'à son échéance est assorti d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation à utiliser pour évaluer une éventuelle perte de valeur est le taux d'intérêt effectif actuel déterminé selon le contrat. Pour des raisons pratiques, le Groupe peut déterminer la dépréciation sur la base de la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix observable sur le marché.

Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur (par exemple une amélioration de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise via le compte de résultat consolidé.

STOCKS

Les stocks sont constitués principalement de travaux en cours, d'accessoires y afférents et de pièces détachées pour les équipements de réseaux. Ils sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur de marché. Le coût est évalué sur la base du coût moyen pondéré, et la valeur de marché sur la base de la valeur nette de réalisation estimée.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, ensuite elles sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Le Groupe évalue en permanence les clients présentant un risque de crédit, en les classant dans trois catégories : risque associé aux prêts de premier rang, risque associé aux prêts de marché et risque associé aux prêts de second rang (sub-prime).

ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont principalement utilisées pour les plans de rémunération fondés sur des actions du Groupe. Les instruments de capitaux propres qui ont été rachetés (actions propres) sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres du Groupe.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en banque et en caisse, les dépôts et les investissements à court terme considérés comme très liquides, facilement convertibles en des montants en espèces prévisibles et soumis à des risques de changements de valeur non significatifs. Les avoirs en banque et en caisse et les dépôts à court terme qui sont détenus jusqu'à leur

échéance sont enregistrés à leur valeur de marché. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la «trésorerie nette» se compose de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, nets des concours bancaires courants.

COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de SES provient de deux canaux complémentaires: la commercialisation directe à sa clientèle de son vaste réseau satellitaire et de son réseau terrestre, c'est-à-dire l'activité «Infrastructures» du Groupe; et, la fourniture de prestations et de produits liés aux satellites, qui visent à exploiter le potentiel commercial de la capacité de la flotte de satellites (par exemple à travers des services de plateformes numériques et des solutions d'accès internet bidirectionnelles à haut débit) et à monétiser séparément les compétences et les actifs des activités d'«Infrastructures», par exemple à travers des services d'ingénierie. Ce dernier groupe constitue l'activité «Services».

Dans les «Infrastructures», le chiffre d'affaires provient essentiellement des contrats de prestation de services de transmission par satellite, pendant des périodes convenues, par des satellites maintenus en position géostationnaire sur les principales positions orbitales du Groupe. Dans les «Infrastructures», le chiffre d'affaires provient également des services suivants: chiffre d'affaires réalisé sur les contrats de location simple; chiffre d'affaires réalisé sur les utilisations occasionnelles; fourniture de la liaison montante et de la liaison descendante; chiffre d'affaires réalisé sur les missions temporaires des satellites; et, produits de la vente de répéteurs si les critères de comptabilisation du chiffre d'affaires sont réunis pour l'opération. Les autres produits liés aux indemnités versées par les compagnies d'assurances ou dans le cadre de litiges avec les constructeurs de satellites sont également pris en compte dans le chiffre d'affaires du fait de leur poids relatif peu élevé.

Tous les montants reçus des clients au titre de contrats de mise à disposition de capacités de transmission par satellite sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats correspondants, à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, y compris les périodes d'utilisation gratuites éventuelles prévues dans le contrat. Le chiffre d'affaires réalisé sur les utilisations occasionnelles, sur la fourniture de la liaison montante et de la liaison descendante et sur les missions temporaires des satellites est comptabilisé sur la période durant laquelle la prestation est assurée. Les produits de la vente de répéteurs sont comptabilisés sur la période de la transaction. Les produits liés aux indemnités versées par les compagnies d'assurances ou dans le cadre de litiges sont comptabilisés sur la période où ils deviennent exigibles par le Groupe.

Les paiements reçus d'avance sont comptabilisés en produits constatés d'avance au bilan, et pour les montants significatifs, les intérêts sont cumulés sur les montants perçus au taux d'intérêt en vigueur à la date d'encaissement. La part non facturée du chiffre d'affaires constaté est comptabilisée en «Créances clients et autres créances», ventilées selon le cas entre actifs non courants et actifs courants.

Lorsque les prestations de services de transmission par satellite sont fournies en échange de biens ou services dissemblables, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur des biens ou services reçus, si celle-ci est mesurable de façon fiable, ou dans le cas contraire, à la juste valeur des biens ou des services cédés, ajustée du montant de la trésorerie ou de l'équivalent de trésorerie transféré.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires de l'activité «Services» du Groupe, et tout particulièrement dans le domaine des services d'ingénierie, le chiffre d'affaires afférent aux contrats de construction à long terme est comptabilisé en fonction du degré d'avancement du contrat entre les périodes comptables concernées lorsque le résultat du contrat peut être estimé de façon fiable.

DIVIDENDES

La décision concernant la distribution de dividendes intervient après l'approbation des comptes. De ce fait, les dividendes à payer sont enregistrés dans les comptes de l'exercice suivant.

PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable.

EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nets des coûts de transaction encourus. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de rachat est comptabilisée au compte de résultat sur la durée des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais payés à l'établissement des facilités de crédit sont comptabilisés en coûts de transaction de l'emprunt dans la mesure où il est probable que tout ou partie de la facilité sera tiré. Dans ce cas, la comptabilisation des frais est différée jusqu'au tirage effectif.

IMPÔTS EXIGIBLES

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable (approche bilanciale) pour toutes les différences temporales existant à la date de clôture entre l'assiette fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf :

- quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal et
- au titre des différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

- sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal ; et
- pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est prévue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont présentés selon la classification de la différence temporelle sous-jacente, soit au bilan, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe juridiquement un droit exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR), qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont converties initialement dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Le coût des actifs non monétaires est converti au cours en vigueur à la date de la transaction. Tous les autres actifs et passifs sont convertis au cours de clôture. Au cours de l'exercice, les charges et les produits exprimés en monnaie étrangère sont comptabilisés aux cours de change en vigueur à la date à laquelle ils sont encourus ou acquis. Tous les écarts de change résultant de l'application de ces principes sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé.

Le Groupe considère que les actifs monétaires à long terme dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constituent en substance une extension de la participation nette de l'investisseur dans cette entreprise étrangère. Les différences de change résultant de cette conversion et les effets d'impôts liés à ces différences de change sont enregistrés au poste « Écarts de conversion cumulés ». Lors de la cession d'une filiale ou d'une co-entreprise étrangère, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans les capitaux propres au titre de cette activité étrangère est comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant de l'acquisition d'entités étrangères sont traités comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères consolidées sont convertis en euros au cours de change de clôture, tandis que les produits et les charges de ces filiales sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées au poste « Écarts de conversion cumulés ». Lors de la cession d'une filiale ou d'une co-entreprise étrangère, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans les capitaux propres au titre de cette activité étrangère est comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Les cours de change utilisés par le Groupe durant l'exercice étaient les suivants pour le dollar U.S. :

1 euro =	Cours moyen de l'exercice 2014	Cours de clôture au 31 déc. 2014	Cours moyen de l'exercice 2013	Cours de clôture au 31 déc. 2013
USD	1,3348	1,2141	1,3259	1,3791

RÉSULTAT DE BASE ET RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le capital de la société SES est composé d'actions des catégories A et B qui donnent droit au paiement de dividendes annuels tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Les détenteurs des actions de catégorie B participent aux bénéfices

et ont droit à 40% des dividendes à payer par action de catégorie A. Le résultat de base et le résultat dilué par action sont calculés en divisant le résultat net de l'exercice revenant aux titulaires d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté en fonction des droits économiques de chaque catégorie d'action. Le résultat dilué par action est ajusté compte tenu des actions et options à effet de dilution.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Le Groupe comptabilise tous les instruments financiers dérivés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées soit dans le compte de résultat, soit conformément aux principes décrits ci-dessous lorsque la comptabilité de couverture s'applique. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change et des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêt et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Lors de la souscription d'un instrument dérivé, le Groupe désigne l'instrument comme suit :

- 1) une couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé (couverture de juste valeur)
- 2) une couverture d'une transaction prévue ou de la fluctuation des flux de trésorerie à recevoir ou à payer relatifs à un actif ou un passif comptabilisé (couverture de flux de trésorerie) ou
- 3) une couverture d'un investissement net dans une activité dont les opérations sont exprimées en devise étrangère.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

1) Couvertures de juste valeur

En ce qui concerne les couvertures de juste valeur (swaps de taux d'intérêt sur des emprunts à taux fixe) qui remplissent les conditions de la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Le profit ou la perte qui correspond à la partie inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisé dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

2) Couvertures de flux de trésorerie

Concernant les couvertures de flux de trésorerie (contrats de change à terme et swaps de taux d'intérêt sur dette à taux variable) qui sont destinées à couvrir des engagements fermes ou des transactions prévues, et qui remplissent les conditions de la comptabilité de couverture, le profit ou la perte qui correspond à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, et celui qui correspond à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement en compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ». Si l'engagement couvert conduit à la comptabilisation d'un actif ou

d'un passif, alors, au moment où l'actif ou le passif est comptabilisé, les profits ou les pertes y afférents qui ont été comptabilisés antérieurement en capitaux propres sont inclus dans l'évaluation initiale du coût d'acquisition ou de la valeur comptable de l'actif ou du passif.

3) Couverture d'un investissement net en devise étrangère

Les variations de juste valeur d'un instrument dérivé ou non dérivé qui est désigné comme instrument de couverture et qui remplit toutes les conditions fixées pour la couverture d'un investissement net, sont comptabilisées en écarts de conversion cumulés dans la mesure où la couverture est efficace. La partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

La comptabilité de couverture cesse lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, lorsqu'il ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture ou lorsque le Groupe annule sa désignation en tant qu'instrument de couverture. A ce stade, tout profit (ou perte) cumulé réalisé sur l'instrument de couverture et comptabilisé en capitaux propres est maintenu en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue se produise. S'il n'est plus prévu que la transaction couverte se produise, le profit (ou la perte) net cumulé comptabilisé en capitaux propres est transféré au résultat net de l'exercice.

Le Groupe documente de manière formelle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie en matière d'opérations de couverture. Cette procédure comprend l'affectation de tous les instruments dérivés désignés comme des couvertures de juste valeur, des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures d'investissements nets à des actifs ou passifs spécifiques du bilan, à des engagements fermes spécifiques ou à des transactions prévues. Le Groupe vérifie également de manière formelle, tant au début de la couverture que pendant toute sa durée, que chaque dérivé est hautement efficace et permet de neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne constitue pas ou ne constitue plus une couverture hautement efficace, le Groupe abandonne la comptabilité de couverture de manière prospective. La partie inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

1) Immobilisations financières

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration
- le Groupe conserve les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif financier, mais a pris l'engagement de les reverser en totalité et sans délai à un tiers en vertu d'un accord de rétrocession ou

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

- Le Groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier et
- a) a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ou
 - b) n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de cet actif.

Lorsque le Groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier mais n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ni transféré le contrôle de cet actif, il continue à comptabiliser l'actif financier à hauteur de son implication continue dans l'actif. L'implication continue qui prend la forme d'une garantie de l'actif transféré est évaluée au plus faible de la valeur comptable d'origine de cet actif et du montant maximal de la contrepartie reçue que le Groupe pourrait être tenu de rembourser.

Lorsque l'implication continue prend la forme d'une option vendue ou achetée (ou les deux) sur l'actif transféré (y compris les options dénouées en trésorerie ou les dispositifs analogues), la mesure de l'implication continue du Groupe correspond au montant de l'actif transféré que le Groupe peut racheter, sauf s'il s'agit d'une option de vente émise (y compris les options réglées en trésorerie ou les dispositifs analogues) sur un actif évalué à la juste valeur, auquel cas la mesure de l'implication continue du Groupe est limitée au plus faible de la juste valeur de l'actif transféré et du prix d'exercice de l'option.

COMPENSATION EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est reporté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il entend régler sur base nette, ou s'il réalise l'actif et règle le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire ne doit pas être subordonné à des événements futurs et doit être exécutoire dans le cours normal des activités du Groupe et en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de la société ou de la contrepartie.

2) Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte ou annulée ou que cette obligation arrive à expiration. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument provenant du même prêteur à des conditions nettement différentes, ce remplacement est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. Il en va de même en cas de modification substantielle des termes d'un passif financier existant. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif financier initial et du nouveau passif financier est comptabilisée en compte de résultat.

COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société et certaines de ses filiales ont mis en place des plans de retraite à prestations définies et/ou à contributions définies.

Un plan de retraite à contributions définies est un plan pour lequel le Groupe paie des cotisations déterminées à une entité ou un fonds séparé. Le Groupe ne sera soumis à aucune obligation, juridique ou implicite, de versement de cotisations supplémentaires si l'actif du fonds n'est pas suffisant pour payer au personnel toutes les prestations relatives aux services rendus par les salariés au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Un plan de retraite à prestations définies est un plan de retraite qui n'est pas à contributions définies.

En règle générale, ces plans de retraite prévoient un montant que l'employé recevra au moment où il prendra sa retraite, généralement en fonction d'un ou plusieurs paramètres tels que l'âge, le nombre d'années de service et la rémunération.

Le passif comptabilisé au bilan au titre d'un plan de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du plan. Les engagements des plans à prestations définies sont calculés chaque année par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de cette obligation est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, par référence aux taux d'intérêt des obligations des émetteurs de première catégorie libellés dans la devise dans laquelle les prestations seront versées, et assorties d'une échéance proche de celle des engagements de retraite correspondants. Les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et les changements d'hypothèses actuarielles sont imputés au débit ou au crédit des capitaux propres dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils interviennent.

Les coûts de services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat.

S'agissant des plans de retraite à contributions définies, le Groupe verse à des régimes de retraite publics ou privés des cotisations obligatoires, contractuelles ou volontaires, et n'est assujéti à aucune autre obligation de versement une fois le versement desdites cotisations effectué. Les contributions sont enregistrées en tant que charge résultant des avantages accordés au personnel lorsqu'elles deviennent exigibles. Les cotisations payées d'avance sont portées à l'actif dans la mesure où elles sont remboursables ou donnent lieu à une réduction des paiements futurs.

RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS ET RÉGLÉES EN INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Les employés du Groupe, y compris ses cadres dirigeants, reçoivent des rémunérations sous la forme de transactions dont le règlement est indexé sur des actions, aux termes desquelles ils reçoivent des instruments de capitaux propres en contrepartie des services rendus («transactions réglées en instruments de capitaux propres»). Les transactions réglées en instruments de capitaux propres sont valorisées à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée par un expert externe qui

utilise un modèle binomial. Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 22. Lors de l'évaluation des transactions réglées en instruments de capitaux propres, il n'est pas tenu compte des conditions relatives aux performances, hormis celles liées au prix des actions de la société, le cas échéant.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé, ensemble avec l'augmentation de capitaux propres correspondante, sur la période pendant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies, cette période se terminant à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments («la date d'acquisition des droits»). La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit enregistré au compte de résultat de la période correspond à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période. Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis.

L'effet dilutif des options en circulation est pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action (voir Note 10).

CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient d'apprécier, en se fondant sur la substance de l'accord à la date de son commencement, si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs spécifique(s), ou si l'accord confère un droit à l'utilisation de l'actif. Pour les accords conclus avant le 1^{er} janvier 2005, la date de commencement est réputée fixée au 1^{er} janvier 2005 conformément aux dispositions transitoires d'IFRIC 4.

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location à la juste valeur de l'actif loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat. Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité estimée et de la durée du contrat.

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes ou de révisions des normes et interprétations, qui devraient s'appliquer au Groupe, entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, et n'ont pas été prises en compte de manière anticipée lors de la préparation de ces états financiers consolidés :

IFRS 9 Instruments financiers

L'IFRS 9, qui porte sur les « Instruments financiers », traite du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers. La version complète d'IFRS 9 a été publiée en juillet 2014. Elle remplace les parties énoncées dans l'IAS 39 afférentes au classement et à l'évaluation des instruments financiers. IFRS 9 conserve mais simplifie le modèle d'évaluation mixte et définit trois catégories d'évaluation de base pour les actifs financiers : le coût amorti, la juste valeur comptabilisée dans les Autres éléments du résultat global et la juste valeur comptabilisée par résultat. La base de comptabilisation dépend du modèle économique de l'entité et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. Les investissements en instruments de capitaux propres doivent être évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, avec l'option irrévocable à l'origine de présenter les variations de juste valeur dans les Autres éléments du résultat global sans recyclage ultérieur en résultat. Le Groupe applique désormais le nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues qui vient remplacer le modèle de dépréciation des pertes encourues utilisé dans l'IAS 39. Pour les passifs financiers, aucun changement n'est intervenu dans leur classement et leur évaluation, à l'exception de la constatation de la variation du risque de crédit propre dans les Autres éléments du résultat global, comptabilisés en juste valeur par le biais du compte de résultat. La norme IFRS 9 assouplit les exigences d'efficacité de la couverture en remplaçant les tests d'efficacité quantitatifs. Elle impose l'existence d'une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et la cohérence entre le ratio de couverture et la stratégie de gestion du risque de la société. L'obligation d'établir la documentation dès l'origine subsiste mais sous une forme différente de celle imposée par la norme IAS 39. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Cet amendement n'a pas encore été adopté par l'Union européenne. Son adoption anticipée est toutefois permise. Le Groupe n'a pas encore pleinement évalué l'effet de l'IFRS 9.

IAS 19 Avantages du personnel (révisée) – Amendements à l'IAS 19 (révisée)

Cet amendement clarifie les conditions d'application de l'IAS19, « Avantages du personnel » (2011) - appelée IAS 19 Avantages du personnel (révisée), aux plans qui imposent aux employés ou à des tiers de contribuer aux coûts des prestations. Cet amendement précise que la société doit comptabiliser en résultat le bénéfice des cotisations versées par l'employé liées à l'ancienneté aussi longtemps que l'employé figure dans l'effectif. Les contributions qui ne sont pas liées à une prestation sont prises en compte dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

Cet amendement n'a pas d'incidence sur la comptabilisation des versements volontaires des salariés. Le Groupe ne prévoit pas que cet amendement aura une incidence significative et compte l'adopter à partir du 1^{er} janvier 2015.

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15, « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » traite de la comptabilisation du chiffre d'affaires et définit les principes de publication d'informations qui doivent permettre aux utilisateurs de comprendre la nature, le montant, l'échéance et l'incertitude liés aux produits et aux flux de trésorerie tirés des contrats conclus par une entité avec ses clients. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service et donc lorsqu'il a la capacité de décider de l'utilisation et de tirer les avantages de ce bien ou de ce service. La norme IFRS 15 remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et la norme IAS 11 « Contrats de construction » et les interprétations qui s'y rapportent. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Son adoption anticipée est toutefois permise. Cet amendement n'a pas encore été adopté par l'Union européenne. Le Groupe étudie actuellement les impacts des normes IFRS 15.

Dans le cadre de son projet d'améliorations annuelles, l'IASB a légèrement modifié quelques normes. Les améliorations de 2013 et 2014 portent sur quelques incohérences qui apparaissent dans les normes IFRS ou sur certaines formulations qui doivent être clarifiées. La date d'entrée en vigueur de ces amendements est le 1^{er} juillet 2015. Ces amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur la situation financière ni sur les résultats du Groupe. Ces amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne.

Il n'existe aucune autre norme IFRS ou interprétation IFRIC non encore effective qui soit susceptible d'avoir une incidence significative sur le Groupe.

NOTE 3 – PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE

Au 31 décembre 2014, le Groupe ne détient aucune participation dans une coentreprise.

Le 13 décembre 2013, le Groupe a cédé sa participation de 50% dans Solaris Mobile Limited et constaté une plus-value correspondante de 12,4 millions d'euros à la rubrique « Part des coentreprises et résultat des sociétés mises en équivalence après impôts » du compte de résultat consolidé.

La quote-part des actifs, passifs, produits et charges de l'entreprise commune à la date de cession, et qui figure dans les états financiers consolidés s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2013
Actifs non courants	2,0
Actifs courants	1,5
Passifs non courants	–
Passifs courants	0,3
Chiffre d'affaires	–
Autres produits	–
Charges opérationnelles	(1,6)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(0,1)
Produits financiers, nets	–
Perte nette	(1,7)

NOTE 4 – SECTEURS OPÉRATIONNELS

L'activité du Groupe se concentre sur un segment opérationnel, à savoir la fourniture de capacités de transmission de données par satellite et de services auxiliaires à des clients partout dans le monde.

Le Comité exécutif, qui est l'organe décisionnel le plus élevé dans la structure de gouvernance opérationnelle du Groupe, passe en revue les informations financières du Groupe et élabore les propositions sur la répartition des ressources de l'entreprise qui sont soumises au Conseil d'administration. Les principales sources d'information financière utilisées par le Comité exécutif pour l'évaluation des résultats du Groupe et l'allocation des ressources sont les suivantes :

- l'analyse des chiffres d'affaires du Groupe, y compris la répartition des chiffres d'affaires entre les régions géographiques de liaisons descendantes
- l'évolution de la rentabilité globale du Groupe au niveau opérationnel et non opérationnel
- les analyses interne et externe de l'évolution future attendue sur les marchés sur lesquels la capacité est offerte, ainsi que de l'environnement commercial de ces marchés.

Compte tenu du niveau d'intégration des activités « Infrastructures » du Groupe, la direction a jugé qu'il n'y avait qu'une seule unité génératrice de trésorerie à laquelle sont affectés le goodwill et les autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée pour les besoins des tests de perte de valeur.

Lors de l'analyse des résultats du segment opérationnel, les chiffres comparatifs de l'exercice précédent sont reconsolidés en utilisant les taux de change à appliquer pour chaque mois de l'exercice en cours. Ces chiffres retraités de l'exercice précédent sont présentés à « taux de change constants ».

Les résultats financiers de ce segment pour 2014 et 2013 sont présentés dans le tableau ci-après.

En millions d'euros	2014	A taux de change constants 2013	Variation Favorable + /défavorable
Chiffre d'affaires	1 919,1	1 844,9	+4,0%
Charges opérationnelles	(491,1)	(485,0)	-1,3%
EBITDA	1 428,0	1 359,9	+5,0%
Marge brute d'exploitation (%)	74,4%	73,7%	+0,7% pts
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(491,6)	(464,0)	-5,9%
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(53,8)	(48,0)	-12,3%
Résultat opérationnel	882,6	847,9	+4,1%

En millions d'euros	2013	A taux de change constants 2012	Change Favorable + /défavorable -
Chiffre d'affaires	1 862,5	1 801,6	+3,4%
Charges opérationnelles	(497,8)	(473,7)	-5,1%
EBITDA	1 364,7	1 327,9	+2,8%
Marge brute d'exploitation (%)	73,3%	73,7%	-0,4% pts
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(466,5)	(505,9)	+7,8%
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(47,0)	(40,5)	-16,0%
Résultat opérationnel	851,2	781,5	+8,9%

A taux de change constant, le chiffre d'affaires alloué aux régions de liaison descendante a évolué comme suit :

En millions d'euros	2014	2013	Change Favorable + /défavorable -
Europe	1 017,7	933,1	+9,1%
Amérique du Nord	341,7	395,0	-13,5%
International	559,7	516,8	+8,3%
Total	1 919,1	1 844,9	+4,0%

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec ses clients externes se répartit entre les segments d'activité « Infrastructures » et « Services ». Les ventes entre ces deux segments d'activité, qui

correspondent pour l'essentiel aux ventes de capacités du segment « Infrastructures » aux activités de « Services », sont éliminées lors de la consolidation.

2014				
En millions d'euros	Infrastructures	Services	Élim./Non alloué	Total
Chiffre d'affaires	1 643,3	455,7	(179,9)	1 919,1
2013				
En millions d'euros	Infrastructures	Services	Élim./Non alloué	Total
Chiffre d'affaires	1 591,0	432,5	(161,0)	1 862,5

La répartition par pays (selon l'adresse de facturation) du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec ses clients externes s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2014	2013
Luxembourg (pays du siège de SES)	38,4	38,0
États-Unis d'Amérique	489,4	513,3
Allemagne	397,3	336,6
Royaume-Uni	294,9	297,3
France	153,0	98,3
Autres	546,1	579,0
Total	1 919,1	1 862,5

Aucun client ne représentait à lui seul 10% ou plus du chiffre d'affaires total réalisé en 2014 et en 2013.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

Le tableau ci-après indique la répartition par pays des immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe. Les satellites sont rattachés au pays dans lequel leur propriétaire légal est enregistré.

De même, les droits d'exploitation de fréquences orbitales et les soldes du goodwill sont affectés à la filiale concernée.

En millions d'euros	2014	2013
Luxembourg (pays du siège de SES)	2 432,3	2 274,7
États-Unis d'Amérique	2 760,3	2 547,4
Pays-Bas	1 381,4	1 226,8
Île de Man	1 145,4	961,1
Suède	250,0	282,2
Autres	364,3	311,6
Total	8 333,7	7 603,8

NOTE 5 – CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles mentionnées dans le présent rapport incluent les types de dépenses suivantes :

- 1) Le coût des ventes (hors frais de personnel et amortissements sur immobilisations corporelles) correspond à des catégories de coûts qui varient généralement en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires. Ces coûts comprennent la location de capacités satellitaires de tiers, les coûts du support client, tels que les charges liées à la fourniture de la liaison montante (« uplinking ») et les coûts de surveillance, et les autres coûts des ventes, notamment le coût des équipements loués ou achetés en vue de leur intégration et de leur revente, qui relèvent en grande partie de notre activité « Services ».

En millions d'euros	2014	2013
Coûts liés à l'activité Services en Europe	(92,7)	(81,1)
Location de capacités satellitaires de tiers	(39,3)	(59,8)
Coûts du support client	(13,4)	(14,4)
Autres coûts de vente	(28,1)	(24,3)
Coût des ventes total	(173,5)	(179,6)

- 2) Les frais de personnel, qui s'élèvent à 194,5 millions d'euros (2013 : 185,8 millions d'euros) comprennent les salaires bruts, les cotisations de l'employeur aux régimes de sécurité sociale et de retraite des salariés, ainsi que les charges relatives aux plans de rémunération dont le règlement est indexé sur des actions. Au 31 décembre 2014, le nombre d'employés équivalents temps plein était 1 237 (2013 : 1 237).

- 3) Les autres charges opérationnelles, qui s'établissent à 123,1 millions d'euros (2013 : 132,4 millions d'euros) sont par nature moins variables en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires. Elles incluent les coûts afférents aux locaux, les coûts d'assurance des satellites en orbite, les frais de marketing, les frais généraux et administratifs, les honoraires de conseil, les frais de voyage et les variations des provisions pour créances douteuses.

NOTE 6 – HONORAIRES POUR SERVICE AUDIT ET SERVICES AUTRES QUE L'AUDIT

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le Groupe a comptabilisé des honoraires d'audit, facturés et provisionnés, dus au réviseur

d'entreprises indépendant, et à des sociétés liées à ce dernier, qui s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2014	2013
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés	1,5	1,5
Honoraires au titre des autres services d'audit	0,2	0,2
Honoraires au titre des services de conseil fiscal	0,4	0,6
Honoraires au titre des services autres que d'audit	0,2	0,2
Total des honoraires pour service audit et services autres que l'audit	2,3	2,5

NOTE 7 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En millions d'euros	2014	2013
Produits financiers		
Revenus d'intérêts	13,2	5,3
Gains de change nets	20,6	4,3
Total	33,8	9,6
Charges financières		
Charge d'intérêts sur les emprunts (nette des montants capitalisés)	(189,9)	(174,6)
Corrections de valeur sur actifs financiers	1,1	(8,5)
Total	(188,8)	(183,1)

Les gains de change nets sont liés principalement à la réévaluation des comptes et dépôts bancaires libellés en dollars U.S..

NOTE 8 – IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt sur le résultat payé ou dû dans les différents pays, ainsi que les impôts différés. Les impôts exigibles et les impôts différés s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2014	2013
Compte de résultat consolidé		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	(141,5)	(95,2)
Ajustements au titre des exercices antérieurs	9,6	18,9
Impôts retenus à la source à l'étranger	(11,0)	(8,3)
Impôt total courant	(142,9)	(84,6)
Impôt différé		
Relatif aux différences temporelles générées et reprises	54,8	(8,4)
Relatif aux pertes fiscales reportées en avant	7,8	6,8
Variations du taux d'imposition	7,0	5,9
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(11,9)	(7,2)
Impôt total différé	57,7	(2,9)
Crédit/(charge) d'impôt figurant au compte de résultat consolidé	(85,2)	(87,5)
Tableau de variation des capitaux propres consolidés		
Impôt courant et différé relatif aux éléments imputés directement au débit ou au crédit des capitaux propres		
Obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi	1,8	(1,3)
Effets des variations de change	13,0	3,8
Couverture d'investissements	67,3	(13,7)
Couverture de flux de trésorerie	–	0,5
Impôts courants et différés sur le résultat figurant dans les capitaux propres	82,1	(10,7)

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le bénéfice avant impôt du Groupe multiplié par le taux d'imposition théorique de 29,97% (2013: 29,97%), qui correspond au taux d'imposition en

vigueur au Luxembourg pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présente comme suit :

En millions d'euros	2014	2013
Résultat avant impôt des activités poursuivies	727,6	677,7
Multiplié par le taux d'imposition théorique de 29,97%	218,0	203,1
Incidence des différents taux d'imposition étrangers	(48,9)	(65,1)
Crédits d'impôt pour investissements	(13,6)	(35,7)
Revenu exonéré d'impôt	(17,7)	(11,3)
Dépenses non déductibles	1,7	3,9
Impôts afférents aux exercices antérieurs	(4,1)	12,4
Incidence des variations du taux d'imposition	(8,0)	(4,6)
Comptabilisation des impôts différés actifs liés aux écarts temporaires au titre des exercices précédents	(49,6)	(6,8)
Provision d'impôt du Groupe liée à l'année en cours	50,4	8,4
Reprise de provision fiscale du Groupe liée à des exercices antérieurs	(24,6)	(22,0)
Avantages liés à l'exclusion des revenus extraterritoriaux	(26,2)	-
Impôts retenus à la source à l'étranger	11,0	8,3
Autres	(3,2)	(3,1)
Impôt sur le résultat enregistré au compte de résultat consolidé	85,2	87,5

En 2014, le Groupe a comptabilisé des impôts différés actifs au titre du transfert de l'activité HD+ du Luxembourg vers l'Allemagne en 2013, la direction estimant qu'il existait une probabilité suffisante de bénéfices imposables futurs conduisant à l'utilisation de ces impôts différés actifs. Ces actifs apparaissent à la ligne «Comptabilisation des impôts différés actifs liés aux écarts temporaires au titre des exercices précédents» dans le tableau ci-dessus.

En 2014, les avantages liés à l'exclusion des revenus extraterritoriaux (Extra-Territorial Income («ETI»)) au titre des exercices précédents ont été comptabilisés dans le cadre d'un dispositif fédéral d'incitation aux exportations mis en place par le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Si le montant final des avantages

dont le Groupe est en mesure de bénéficier est encore en cours d'évaluation, le Groupe a comptabilisé un crédit d'impôt de 26,2 millions d'euros en 2014, qui représente la part de ce montant qui était suffisamment étayée au moment de la publication de ces états financiers.

L'augmentation de la provision pour impôts du Groupe reflète principalement des passifs éventuels liés aux impôts retenus à la source et relatives au versement de dividendes intra-Groupe.

Les comptes relatifs aux impôts différés inclus dans les états financiers consolidés s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Impôts différés actifs 2014	Impôts différés actifs 2013	Impôts différés passifs 2014	Impôts différés passifs 2013	Impôts différés compte de résultat 2014	Impôts différés compte de résultat 2013
Pertes reportées	15,2	11,8	–	–	3,4	(56,7)
Crédits d'impôt	56,8	103,1	–	–	(46,3)	19,6
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	48,9	–	252,7	233,6	29,8	21,2
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	–	–	390,4	403,2	12,8	54,3
Engagements envers les salariés	14,1	14,7	–	–	(0,5)	1,8
Évaluation des actifs financiers et des instruments financiers dérivés	0,1	–	18,6	18,7	0,2	(0,1)
Créances	9,8	3,6	–	–	6,2	4,0
Réserves exonérées	–	–	2,4	3,7	1,3	(3,7)
Autres provisions et comptes de régularisation	0,5	0,4	25,0	11,6	(10,9)	4,5
Effet des variations de change ¹					61,7	(47,8)
Charge d'impôt différé figurant au compte de résultat consolidé	145,4	133,6	689,1	670,8	57,7	(2,9)
Évaluation des instruments financiers	1,0	1,0	12,1	12,1	–	(13,2)
Engagements envers les salariés	0,5	–	–	1,3	1,8	(1,3)
Sous-total	146,9	134,6	701,2	684,2	59,5	(17,4)
Compensation d'impôts différés	(24,7)	(38,9)	(24,7)	(38,9)	–	–
Total	122,2	95,7	676,5	645,3	59,5	(17,4)

¹ Un effet de variation de change est dû à la conversion des opérations du Groupe qui ont une devise fonctionnelle autre que l'euro.

Des actifs d'impôts différés ont été compensés sur des passifs d'impôts différés lorsque ces actifs et ces passifs concernent la même autorité fiscale et que l'entité concernée détient un droit juridiquement exécutoire de compenser ses actifs d'impôts recouvrables avec ses passifs d'impôts exigibles.

Outre les déficits pour lesquels des actifs d'impôts différés ont été comptabilisés, le Groupe a comptabilisé des déficits fiscaux nuls au 31 décembre 2014 (2013: 1,6 million d'euros) indéfiniment reportables et pouvant être imputés sur les bénéfices imposables futurs des sociétés ayant enregistré les pertes. Le Groupe n'a pas

comptabilisé d'actifs d'impôts différés au titre de ces déficits, car ces derniers ne peuvent pas être imputés sur les bénéfices imposables d'autres sociétés du Groupe et proviennent de filiales pour lesquelles il n'est pas prévu de bénéfices imposables permettant d'absorber ces déficits dans un avenir prévisible.

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé au titre des retenues à la source et des autres impôts exigibles sur les résultats non distribués de certaines filiales. Ces montants sont soit réinvestis de manière permanente soit ne génèrent pas d'imposition.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

NOTE 9 – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

En millions d'euros	2014	2013
Effets des variations de change	588,6	(235,0)
Effets d'impôts liés	13,0	3,8
Total des effets des variations de change, après impôts	601,6	(231,2)

L'effet des variations de change dans les autres éléments du résultat global est lié aux gains/(pertres) de change résultant de la conversion du résultat des activités à l'étranger depuis leur monnaie fonctionnelle vers l'euro, qui est la devise fonctionnelle du Groupe ainsi que la devise de présentation de ses états financiers consolidés. Les actifs et les passifs des filiales étrangères consolidées sont convertis en euros au cours de change de clôture, tandis que les produits et les charges de ces filiales sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

Le produit élevé enregistré sur l'exercice reflète l'impact sur la valorisation des actifs nets de SES libellés en dollar U.S. de l'appréciation de 1,3791 à 1,2141 de la devise américaine par rapport à l'euro. La perte comptabilisée en 2013 reflète l'impact également défavorable de la dépréciation de 1,3194 à 1,3791 du dollar U.S. par rapport à l'euro. Toutefois, cette évolution est en partie contrebalancée par la couverture d'investissements nets (Note 19).

NOTE 10 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice revenant aux titulaires d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté en fonction des droits économiques de chaque catégorie d'action. Le résultat dilué par action ne diffère pas de façon significative du résultat de base par action.

Pour l'exercice 2014, les résultats de 1,49 euro par action de catégorie A (2013 : 1,41 euro), et de 0,59 euro par action de catégorie B (2013 : 0,56 euro) ont été calculés sur les bases suivantes :

En millions d'euros	2014	2013
Résultat net – Part attribuable au Groupe	600,8	566,5

Nombre moyen pondéré d'actions, déduction faite des actions propres détenues, ayant servi au calcul des résultats par action :

	2014	2013
Actions de catégorie A (en millions)	336,8	335,1
Actions de catégorie B (en millions)	168,8	168,8
Total	505,6	503,9

Le nombre moyen pondéré d'actions est déterminé en fonction de la composition du capital de la société telle que décrite à la Note 21.

NOTE 11 – DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

Dividendes votés et payés au cours de l'exercice :

En millions d'euros	2014	2013
Dividende par action de catégorie A (2013 : 1,07 euro, 2012 : 0,97 euro)	361,2	327,5
Dividende par action de catégorie B (2013 : 0,43 euro, 2012 : 0,39 euro)	72,3	65,5
Total	433,5	393,0

Dividendes soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue le 2 avril 2015, qui ne sont pas comptabilisés au passif au 31 décembre 2014 :

En millions d'euros	2014	2013
Dividende par action de catégorie A au titre de 2014 : 1,18 euro	398,4	361,2
Dividende par action de catégorie B au titre de 2014 : 0,47 euro	79,6	72,3
Total	478,0	433,5

Les dividendes sont versés après déduction de tout impôt retenu à la source.

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	Terrains et constructions	Satellites	Équipements au sol	Autres installations outillage et mobilier	Total
Mouvements en 2013 sur le coût d'acquisition					
Au 1^{er} janvier	186,2	8 299,3	371,9	147,6	9 005,0
Acquisitions	1,1	9,7	12,5	7,8	31,1
Cessions	(0,1)	(0,7)	(5,0)	(4,5)	(10,3)
Mises hors service	(0,4)	(0,5)	(0,1)	(0,3)	(1,3)
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 13)	–	266,0	46,0	–	312,0
Transfert	–	–	–	(30,7)	(30,7)
Effets des variations de change	(1,8)	(245,7)	(13,1)	(2,4)	(263,0)
Au 31 décembre 2013	185,0	8 328,1	412,2	117,5	9 042,8
Mouvements en 2013 sur les amortissements					
Au 1^{er} janvier	(108,7)	(4 480,9)	(278,5)	(99,8)	(4 967,9)
Dotations aux amortissements	(6,8)	(422,0)	(31,7)	(6,0)	(466,5)
Amortissements sur les cessions	0,1	0,7	5,0	1,9	7,7
Amortissements sur les mises hors service	0,2	0,5	–	0,3	1,0
Transfert	–	–	–	9,1	9,1
Effets des variations de change	1,0	111,7	6,7	2,1	121,5
Au 31 décembre 2013	(114,2)	(4 790,0)	(298,5)	(92,4)	(5 295,1)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	70,8	3 538,1	113,7	25,1	3 747,7
Mouvements en 2014 sur le coût d'acquisition					
Au 1^{er} janvier	185,0	8 328,1	412,2	117,5	9 042,8
Acquisitions	2,6	4,3	13,5	18,5	38,9
Cessions	(0,2)	(0,1)	–	–	(0,3)
Mises hors service	–	(215,1)*	(14,9)	–	(230,0)
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 13)	21,2	697,6**	20,9	4,4	744,1
Transfert	–	–	–	(9,5)	(9,5)
Effets des variations de change	7,9	637,3	14,0	6,5	665,7
Au 31 décembre 2014	216,5	9 452,1	445,7	137,4	10 251,7
Mouvements en 2014 sur les amortissements					
Au 1^{er} janvier	(114,2)	(4 790,0)	(298,5)	(92,4)	(5 295,1)
Dotations aux amortissements	(6,1)	(448,8)	(27,6)	(9,1)	(491,6)
Amortissements sur les cessions	0,2	–	–	–	0,2
Amortissements sur les mises hors service	–	215,1*	14,4	–	229,5
Transfert	–	–	–	6,8	6,8
Effets des variations de change	(4,2)	(341,3)	(12,1)	(2,3)	(359,9)
Au 31 décembre 2014	(124,3)	(5 365,0)	(323,8)	(97,0)	(5 910,1)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	92,2	4 087,1	121,9	40,4	4 341,6

* Les satellites suivants ont été mis hors service en 2014: Astra 1C, NSS 703

** Les satellites suivants ont été lancés et mis en service en 2014: ASTRA 2E, SES-8, et Astra 5B. Astra 2G a été lancé en 2014.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

NOTE 13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS

En millions d'euros	Terrains et Constructions	Satellites	Équipements au sol	Installations, outillage & mobilier et immobilisations incorporelles	Total
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2013	9,1	980,6	60,6	–	1 050,3
Mouvements en 2013					
Acquisitions	8,6	317,8	19,2	29,4	375,0
Transferts vers immobilisations corporelles (Note 12)	–	(266,0)	(46,0)	–	(312,0)
Transfert	–	(2,2)	–	–	(2,2)
Cessions	–	–	(0,2)	(0,2)	(0,4)
Effets des variations de change	–	(9,5)	(1,1)	(0,3)	(10,9)
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 31 décembre 2013	17,7	1 020,7	32,5	28,9	1 099,8

En millions d'euros	Terrains et Constructions	Satellites	Équipements au sol	Installations, outillage & mobilier et immobilisations incorporelles	Total
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2014	17,7	1 020,7	32,5	28,9	1 099,8
Mouvements en 2014					
Acquisitions	3,8	262,1	16,0	28,0	309,9
Transferts vers immobilisations corporelles (Note 12)	(21,2)	(697,6)	(20,9)	(19,9)	(759,6)
Transfert	–	0,1	0,2	–	0,3
Cessions	–	–	(0,8)	–	(0,8)
	(0,1)	32,1	1,4	1,8	35,2
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 31 décembre 2014	0,2	617,4	28,4	38,8	684,8

Coûts d'emprunt de 23,7 millions d'euros (2013 : 41,1 millions d'euros) relatifs aux financements spécifiquement affectés à la construction de satellites ont été capitalisés au cours de l'exercice et sont inclus dans les acquisitions du segment « Satellites » dans le tableau ci-dessus.

Un taux de capitalisation moyen pondéré de 4,33% (2013 : 4,37%) a été utilisé, ce qui représente le coût moyen pondéré de la dette du Groupe. Hors incidence des coûts liés à l'obtention des emprunts, le taux d'intérêt moyen pondéré était de 3,95% (2013 : 4,13%).

NOTE 14 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	Droits d'exploitation des positions orbitales	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée	Total
Coût d'acquisition				
Au 1^{er} janvier 2013	759,0	1 802,1	769,6	3 330,7
Acquisitions	5,3	–	0,6	5,9
Dépréciation Glocom (1)	–	(3,0)	(2,9)	(5,9)
Transferts	–	–	30,7	30,7
Effets des variations de change	(30,7)	(81,3)	(5,0)	(117,0)
Au 31 décembre 2013	733,6	1 717,8	793,0	3 244,4
Amortissements				
Au 1^{er} janvier 2013	–	–	(454,7)	(454,7)
Dotations aux amortissements	–	–	(34,2)	(34,2)
Dépréciation Glocom (1)	–	–	2,2	2,2
Transferts vers	–	–	(9,1)	(9,1)
Effets des variations de change	–	–	1,7	1,7
Au 31 décembre 2013	–	–	(494,1)	(494,1)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	733,6	1 717,8	298,9	2 750,3

En millions d'euros	Droits d'exploitation des positions orbitales	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée	Total
Coût d'acquisition				
Au 1^{er} janvier 2014	733,6	1 717,8	793,0	3 244,4
Acquisitions	89,8	10,9	169,8	270,5
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 13)	–	–	15,5	15,5
Transferts	–	–	9,5	9,5
Effets des variations de change	85,2	228,8	17,6	331,6
Au 31 décembre 2014	908,6	1 957,5	1 005,4	3 871,5
Amortissements				
Au 1^{er} janvier 2014	–	–	(494,1)	(494,1)
Dotations aux amortissements	–	–	(53,8)	(53,8)
Transferts	–	–	(6,8)	(6,8)
Effets des variations de change	–	–	(9,5)	(9,5)
Au 31 décembre 2014	–	–	(564,2)	(564,2)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	908,6	1 957,5	441,2	3 307,3

1 La dépréciation a été comptabilisée sous la rubrique « Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles » au compte de résultat.

Comme précisé plus en détail en Note 30, SES a comptabilisé des immobilisations incorporelles supplémentaires en 2014 afin de prendre en compte les bénéfices économiques générés par la

clarification des questions liées à la coordination technique de fréquences aux différentes positions orbitales.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE

Le tableau ci-après présente la valeur nette comptable des actifs

incorporels à durée de vie indéterminée par unité génératrice de trésorerie au 31 décembre 2014.

En millions d'euros	2014		2013	
	Droits d'exploitation des positions orbitales	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée	Total
Activités Infrastructures de SES	908,6	1 905,0	730,8	1 682,7
SES Platform Services	–	35,9	–	35,9
Autres	–	16,6	2,8	4,5
Total	908,6	1 957,5	733,6	1 723,1

1) Droits d'exploitation des positions orbitales

Les intérêts dans des droits d'exploitation de positions orbitales ont été acquis dans le cadre des acquisitions de SES ASTRA AB et des entités de SES WORLD SKIES, et également lors d'acquisitions ciblées de ces droits auprès de tiers. Le Groupe estime qu'il a de fortes probabilités d'obtenir la prorogation de ces droits sans coût significatif lorsque les accords en cours arriveront à expiration. Par conséquent, ces actifs ne sont pas amortis. Ils figurent au bilan au coût d'acquisition. Des tests de perte de valeur sont réalisés au moins une fois par an afin de déterminer si la valeur comptable demeure appropriée.

2) Goodwill

Des tests de perte de valeur sont réalisés au moins une fois par an afin de déterminer si la valeur comptable demeure appropriée. La valeur recouvrable du goodwill est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité (Note 2) effectué à partir des informations contenues dans les derniers plans d'activité approuvés par la direction, couvrant une période de sept ans au plus. Ces plans d'activité couvrent une période relativement longue en raison de la durée à long terme des contrats conclus dans le domaine des satellites.

Les taux d'actualisation avant impôts utilisés en 2014 se situent entre 6,06% et 8,38% (2013 : 6,20% et 7,60% - chiffres de 2013 ajustés pour une base avant impôt comparable). Ils tiennent compte des taux d'intérêt et des marges pratiqués sur les marchés ; de la structure financière des entreprises opérant dans le secteur d'activité du Groupe et du profil de risque spécifique des entreprises concernées. Les taux de croissance perpétuels retenus pour ces évaluations sont fixés à 2%, ce qui reflète les hypothèses des derniers plans d'activité approuvés par la direction, et peuvent être justifiés par référence aux performances commerciales des sociétés concernées sur une période plus longue.

TESTS DE PERTE DE VALEUR DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE

Les calculs des valeurs d'utilité sont les plus sensibles aux éléments suivants :

- les modifications des hypothèses reprises dans les plans d'activité sous-jacents pour les satellites concernés
- changements de taux d'actualisation et
- les hypothèses de taux de croissance utilisées pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période du plan d'activité.

Modifications des hypothèses reprises dans les plans d'activité sous-jacents pour les satellites concernés :

Le Groupe et ses filiales établissent annuellement un plan d'activité qui contient généralement une évaluation des développements attendus pour une période de sept ans à partir de la fin de l'année d'établissement du plan. Ces plans d'activité reflètent à la fois les dernières hypothèses concernant les marchés de l'unité génératrice de trésorerie ainsi que les développements et les tendances du secteur d'activité dans lequel l'unité opère. En ce qui concerne l'activité d'exploitation de capacités satellitaires, les facteurs suivants sont plus particulièrement pris en compte :

- les développements attendus concernant les taux d'utilisation des répéteurs, incluant l'impact du lancement de capacités de remplacement
- les nouveaux produits et services à offrir pendant la période du plan d'activité
- tout changement dans le cycle des dépenses d'investissement attendues - en raison de la détérioration des caractéristiques techniques d'un satellite ou de l'identification de besoins de capacités additionnelles et
- tout changement dans les hypothèses concernant les achats, les lancements ou les coûts liés aux satellites.

Changements de taux d'actualisation:

Les taux d'actualisation reflètent les estimations de la direction concernant les risques spécifiques à chaque unité. La direction utilise un coût moyen pondéré du capital avant impôts comme taux d'actualisation pour chaque entité. Ce taux reflète les taux d'intérêt des obligations d'une maturité de dix ans du marché concerné, la structure de capitalisation des autres acteurs du secteur d'activité du Groupe et d'autres facteurs si nécessaire, appliqués spécifiquement à l'unité génératrice de trésorerie concernée.

Les hypothèses de taux de croissance utilisées pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période du plan d'activité:

- Les taux sont basés sur l'expérience commerciale relative aux unités génératrices de trésorerie concernées et aux perspectives de développement des marchés dans lesquels elles opèrent.
- Dans le cadre des procédures de test de perte de valeur en vigueur, la société évalue l'impact des changements de taux d'actualisation et des hypothèses de croissance sur l'excédent ou la perte, selon le cas. Des simulations sont effectuées en utilisant des taux d'actualisation inférieurs et supérieurs de 2% au plus au taux spécifique retenu pour l'unité concernée dans l'évaluation de base. Ceci permet de générer une matrice d'évaluations indiquant le risque de perte de valeur encouru pour chaque unité génératrice de trésorerie en fonction de variations des paramètres d'évaluation comprises dans la fourchette des évolutions prévisibles à la date d'évaluation.

- Il ressort des tests les plus récents qu'aucune des unités génératrices de trésorerie soumises à des tests ne subirait de perte de valeur même dans le cas le moins favorable - taux de croissance perpétuels plus faibles associés à des taux d'actualisation plus élevés. Pour cette raison, la direction est d'avis qu'à la date d'évaluation, il n'existe aucune combinaison de taux de croissance perpétuels et de taux d'actualisation concevable aux termes de laquelle la valeur nette comptable d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée dépasserait de manière significative leur valeur recouvrable. Au-delà des changements d'hypothèses de taux de croissance perpétuels et de taux d'actualisation, aucun autre changement raisonnablement possible des hypothèses clés ne devrait conduire la valeur nette comptable des UGT à dépasser leur valeur nette comptable.

Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée

La principale immobilisation incorporelle à durée de vie déterminée du Groupe correspond à l'accord conclu par SES ASTRA avec le gouvernement luxembourgeois, relatif à l'exploitation des fréquences du Luxembourg dans les positions orbitales de l'arc géostationnaire de 45° Ouest à 50° Est pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2021. Etant donné la durée déterminée de cet accord, ces droits d'exploitation - évalués à 550,0 millions d'euros à la date d'acquisition - sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de l'accord, soit 21 ans.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

NOTE 15 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

O3B NETWORKS

Au 31 décembre 2014, SES détient une participation de 44,75% dans le groupe de sociétés O3b Networks, contre 46,85%, au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, la valeur comptable de la participation de SES dans O3b Networks est de 93,0 millions d'euros (2013: 132,8 millions d'euros), la diminution étant principalement liée à la quote-part du Groupe dans la perte nette de O3b Networks sur la période. L'investissement comprend une juste valeur de 30,9 millions d'euros attribuée au financement accordé par le Groupe à O3b Networks à des conditions plus favorables que le taux du marché.

En juillet 2014, O3b Networks a réussi le lancement des satellites 5 à 8 de sa constellation de satellites en orbite terrestre moyenne, puis des satellites 9 à 12 en décembre 2014. À présent que ces satellites sont en orbite, O3b Networks sera en mesure de commercialiser la totalité de ses prestations commerciales.

Au cours de l'exercice 2014, la société a conclu de nouveaux accords de financement avec ses actionnaires et les bailleurs de fonds, notamment l'octroi d'une nouvelle facilité de crédit subordonnée consentie par SES en avril 2014. De fait, l'incertitude quant à la continuité d'exploitation de la société a beaucoup diminué en 2014.

La quote-part des actifs, passifs, produits et charges de O3b Networks Limited qui figure dans les comptes consolidés aux 31 décembre 2014 et 2013 et pour les exercices clos à cette date s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2014	2013
Actifs non courants	399,3	367,7
Actifs courants	122,2	34,8
Passifs non courants	395,7	238,2
Passifs courants	24,0	19,9
Chiffre d'affaires	3,7	0,2
Charges opérationnelles	(22,3)	(15,1)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(10,3)	(9,6)
Frais financiers, nets	(11,0)	(1,1)
Impôt sur le résultat	-	(0,2)
Perte nette de l'exercice	(39,8)	(25,8)
Autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global	(39,8)	(25,8)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-

Aux 31 décembre 2014 et 2013, O3b Networks n'a pas de passifs éventuels significatifs. Au 31 décembre 2014, la quote-part revenant au Groupe dans les engagements d'investissement de O3b, liés principalement aux coûts d'achat de satellites, s'élève à 5,7 mil-

lions d'euros (2013: 41,0 millions d'euros). La quote-part revenant au Groupe dans les engagements au titre des contrats de location simple de O3b Networks s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2014	2013
Engagements au titre des contrats de location simple		
A moins d'un an	1,5	1,8
Entre deux et cinq ans	3,4	5,6
Plus de 5 ans	0,5	0,5
Total engagements au titre des contrats de location simple	5,4	7,9

Au 31 décembre 2014, tout comme au 31 décembre 2013, le Groupe ne détenait aucune autre participation significative dans des entreprises associées.

ND SATCOM

Le 31 mai 2013, le Groupe a cédé le reliquat de participation de 24,9% qu'il détenait dans ND SatCom et imputé sa créance sur ND SatCom au prix de vente final. Cet investissement dans la participation de 24,9% du Groupe dans le capital de ND SatCom a initialement été comptabilisé à 3,4 millions d'euros. La quote-part des pertes prises en compte pour la période de dix mois (de mars à décembre 2011) a eu pour résultat que la participation du Groupe a été ramenée à zéro au 31 décembre 2011.

La quote-part de 24,9% des actifs, passifs, produits et charges de ND SatCom au 31 décembre 2013 et pour l'exercice terminé à cette date, et la quote-part des produits et charges pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mai 2013 s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2014	2013
Actifs non courants	-	-
Actifs courants	-	-
Passifs non courants	-	-
Passifs courants	-	-
Chiffre d'affaires	-	3,6
Charges opérationnelles	-	(4,4)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	(0,3)
Frais financiers, nets	-	(0,1)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	-	0,1
Perte nette	-	(1,1)
Perte nette attribuée aux sociétés mises en équivalence	-	(3,1)

NOTE 16 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	2014	2013
Créances sur les entreprises associées	36,5	2,7
Actifs financiers divers	0,9	1,2
Total des autres immobilisations financières	37,4	3,9

Les « Créances sur les entreprises associées » représentent deux facilités de crédit attribuées à O3b Networks, une ligne d'émission contingente d'actions de 16,0 millions de dollars U.S. et une facilité de crédit subordonnée (Subordinated Shareholder Facility Agreement ('SSFA')) consentie par le Groupe SES en avril 2014 à concurrence de 53,2 millions de dollars U.S..

O3b Networks a utilisé la ligne d'émission contingente d'actions en 2013, et la facilité SSFA en 2014. La facilité SSFA a remplacé l'engagement (non utilisé) d'accorder à O3b Networks, en cas de besoin

au cours de la phase antérieure à la commercialisation, des prêts supplémentaires d'un montant total de 50,0 millions de dollars U.S..

Étant donné que la facilité SSFA est accordée à des conditions plus proches des taux du marché que la ligne de crédit précédente, 9,5 millions d'euros ont été transférés dans les produits financiers en 2014.

Au 31 décembre 2014, le montant brut de la créance résiduelle résiduelle sur O3b Networks s'élevait à 58,0 millions d'euros tandis que son coût était de 36,5 millions d'euros après amortissement.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

NOTE 17 - CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

En millions d'euros	2014	2013
Créances clients, nettes	377,0	355,9
Chiffre d'affaires reconnu mais non encore facturé	311,2	223,5
Autres créances	63,6	72,7
Total créances clients et autres créances	751,8	652,1
dont: Non courantes	60,3	65,5
dont: Courantes	691,5	586,6

Le chiffre d'affaires reconnu mais non encore facturé est afférent à l'utilisation de capacités satellitaires dans le cadre de contrats à long terme. La facturation interviendra conformément aux termes des contrats. Le chiffre d'affaires reconnu mais non encore facturé comporte une part courante et une part non courante. La part non courante s'élève à 60,3 millions d'euros (2013 : 65,5 millions d'euros).

Un montant de 17,3 millions d'euros a été comptabilisé en charge en 2014 au titre de l'augmentation des provisions pour créances douteuses (2013 : 9,2 millions d'euros). Ce montant figure sous la rubrique «Autres charges opérationnelles». Au 31 décembre 2014, des créances clients d'un montant nominal de 37,2 millions d'euros (2013 : 17,7 millions d'euros) étaient dépréciées et entièrement provisionnées. Les variations des provisions pour dépréciation des créances s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2014	2013
Au 1^{er} janvier	17,7	19,0
Augmentation des provisions pour créances douteuses sur l'exercice	17,3	9,2
Utilisés	(0,2)	(10,1)
Effets des variations de change	1,6	(0,4)
Autres variations	0,8	-
Au 31 décembre	37,2	17,7

NOTE 18 - INSTRUMENTS FINANCIERS

MODES DE DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR ET HIÉRARCHIE

Les techniques d'évaluation adoptées par le Groupe pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont utilisées dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) Cours atteints par des actifs ou passifs identiques sur des marchés actifs (niveau 1);
- 2) Autres techniques pour lesquelles tous les facteurs qui ont un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée sont observables directement ou indirectement (niveau 2);
- 3) Techniques pour lesquelles les facteurs qui ont un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée ne reposent pas sur des données de marché observables (niveau 3).

La juste valeur des investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Le montant des actifs et passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur était nul au 31 décembre 2014. Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2013.

AU 31 DÉCEMBRE 2013

Actifs (en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture				
- Swaps de devises	–	9,5	–	9,5
Total des actifs	–	9,5	–	9,5

Une variation de +/- 5% du taux de défaut de crédit du Groupe aurait une incidence très limitée sur ses résultats.

Le tableau ci-dessous analyse l'évaluation des instruments financiers dérivés par catégorie :

En millions d'euros	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Actif à la juste valeur	Passif à la juste valeur	Actif à la juste valeur	Passif à la juste valeur
Couvertures d'investissements nets:	–	–	9,5	–
Swaps de devises	–	–	9,5	–
Total des instruments financiers dérivés	–	–	9,5	–
dont: Non courants	–	–	–	–
dont: Courants	–	–	9,5	–

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

JUSTES VALEURS

Les justes valeurs des prêts et emprunts ont été calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, aux taux d'intérêt courants en vigueur à l'exception des Eurobonds cotés pour lesquels les valeurs de marché ont été utilisées. La juste valeur des contrats de change a été calculée sur la base des taux de change à terme en vigueur pour les contrats comportant des structures d'échéances similaires. La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt a été déterminée en

fonction des valeurs de marché d'instruments similaires.

L'ensemble des emprunts obligataires et des dettes envers les établissements de crédit sont évalués à leur coût amorti.

Le tableau ci-dessous contient une comparaison par catégorie d'instruments des valeurs comptables et des justes valeurs de tous les instruments financiers figurant dans les états financiers du Groupe.

En millions d'euros	Évaluation au coût amorti		Évaluation à la juste valeur		Total Bilan
	Hiérarchie des justes valeurs	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	
Au 31 décembre 2014					
Actifs financiers					
Actifs financiers non courants:					
Créances clients et autres créances		60,3	60,3	–	60,3
Prêts et créances		37,4	37,4	–	37,4
Total des actifs financiers non courants		97,7	97,7	–	97,7
Actifs financiers courants					
Créances clients et autres créances		691,5	691,5	–	691,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie		524,5	524,5	–	524,5
Total des actifs financiers courants		1 216,0	1 216,0	–	1 216,0
Passifs financiers					
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit:					
Emprunts à taux variable:					
Prêt syndiqué 2020*	2	–	–	–	–
COFACE	2	406,4	406,4	–	406,4
Emprunts à taux fixe:					
Eurobond 2018 (500 millions d'euros)	2	494,1	518,8	–	494,1
Emprunt américain 2019 (500 millions de dollars U.S.)	2	403,1	401,2	–	403,1
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	2	646,2	770,2	–	646,2
Eurobond 2021 (650 millions d'euros)	2	645,6	792,7	–	645,6
Emprunt américain 2023 (750 millions de dollars U.S.)	2	610,1	620,2	–	610,1
Emprunt américain 2043 (250 millions de dollars U.S.)	2	203,4	225,1	–	203,4
Emprunt américain 2044 (500 millions de dollars U.S.)	2	403,1	453,0	–	403,1
Placement privé américain de série B (513 millions de dollars U.S.)	2	84,5	87,4	–	84,5
Placement privé américain de série C (87 millions de dollars U.S.)	2	71,7	74,2	–	71,7
Crédit US Ex-Im	2	79,0	79,9	–	79,0
Emprunt allemand 2032 (50 millions d'euros), non coté	2	49,8	60,7	–	49,8
Emprunt 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	2	149,7	160,4	–	149,7
Emprunt 2027 (140 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	2	139,4	168,8	–	139,4
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	2	100,0	102,8	–	100,0
					–
Total des emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit		4 486,1	4 921,8	–	4 486,1
dont: Non courants		4 227,6	4 638,2	–	4 227,6
dont: Courants		258,5	283,6	–	258,5
Autres passifs à long terme		23,6	23,6	–	23,6
Dettes fournisseurs et autres dettes		335,3	335,3	–	335,3

* Au 31 décembre 2014, aucun montant n'a été tiré sur cette facilité. En conséquence, le solde du coût de la production de crédits de l'emprunt syndiqué a été comptabilisé dans les charges payées d'avance pour un montant de 5,3 millions d'euros.

En millions d'euros	Évaluation au coût amorti			Évaluation à la juste valeur		Total Bilan
	Hiérarchie des justes valeurs	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable		
Au 31 décembre 2013						
Actifs financiers						
Actifs financiers non courants:						
Créances clients et autres créances		65,5	65,5	–		65,5
Prêts et créances		3,9	3,9	–		3,9
Total des actifs financiers non courants		69,4	69,4	–		69,4
Actifs financiers courants						
Créances clients et autres créances		586,6	586,6	–		586,6
Instruments financiers dérivés		–	–	9,5		9,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie		544,2	544,2	–		544,2
Total des actifs financiers courants		1 130,8	1 130,8	9,5		1 140,3
Passifs financiers						
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit:						
Emprunts à taux variable:						
Prêt syndiqué 2015*	2	–	–	–		–
COFACE	2	429,7	429,7	–		429,7
Emprunts à taux fixe:						
Eurobond 2014 (650 millions d'euros)	2	649,5	663,3	–		649,5
Eurobond 2018 (500 millions d'euros)	2	493,7	490,9	–		493,7
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	2	645,5	724,8	–		645,5
Eurobond 2021 (650 millions d'euros)	2	644,9	730,9	–		644,9
Emprunt américain 2023 (750 millions de dollars U.S.)	2	537,6	502,4	–		537,6
Emprunt américain 2043 (250 millions de dollars U.S.)	2	179,3	167,3	–		179,3
Placement privé américain de série B (513 millions de dollars U.S.)	2	148,8	153,3	–		148,8
Placement privé américain de série C (87 millions de dollars U.S.)	2	63,1	67,6	–		63,1
Crédit US Ex-Im	2	81,9	82,7	–		81,9
Emprunt allemand 2032 (50 millions d'euros), non coté	2	49,8	48,5	–		49,8
Emprunt 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	2	149,5	161,2	–		149,5
Emprunt 2027 (140 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	2	139,3	142,0	–		139,3
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	2	133,3	137,0	–		133,3
Total des emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit		4 345,9	4 501,6	–		4 345,9
dont: Non courants		3 542,2	3 668,9	–		3 542,2
dont: Courants		803,7	832,7	–		803,7
Autres passifs à long terme		59,7	59,7	–		59,7
Dettes fournisseurs et autres dettes		341,4	341,4	–		341,4

* Au 31 décembre 2013, aucun montant n'a été tiré sur cette facilité. En conséquence, le solde du coût de la production de crédits de l'emprunt syndiqué a été comptabilisé dans les charges payées d'avance pour un montant de 7,0 millions d'euros.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

NOTE 19 - OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers du Groupe, hors instruments dérivés, comprennent un prêt syndiqué, des Eurobonds, des obligations en dollars U.S. (conformément à la Règle 144A du U.S. Securities Act), un emprunt en euros contracté auprès d'investisseurs institutionnels, des emprunts obligataires allemands, un prêt de la Banque Européenne d'Investissement, des emprunts contractés auprès d'investisseurs institutionnels, des billets de trésorerie libellés en euros, des tirages auprès de la COFACE et de la ExportImport Bank des États-Unis (U.S. Ex-Im) pour certains satellites en cours de construction, de la trésorerie et des dépôts à court terme. Le principal objectif poursuivi par le Groupe à travers ces instruments financiers est de lever des capitaux afin de financer les activités courantes du Groupe ainsi qu'à d'autres fins d'ordre général liées à son activité. Le Groupe détient d'autres actifs et passifs financiers, tels que les créances clients et les dettes fournisseurs, qui découlent directement de ses activités opérationnelles.

Le Groupe conclut aussi des transactions portant sur des instruments dérivés, principalement des contrats relatifs aux taux d'intérêt et des contrats de change à terme, afin de gérer le risque de taux et le risque de change afférents aux actifs et aux passifs du Groupe et au financement de ses activités.

Les principaux risques associés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de liquidité, les risques de change, les risques de taux d'intérêt et le risque de crédit. Les stratégies adoptées sont revues et approuvées par le Conseil d'administration.

Les méthodes comptables du Groupe en matière d'instruments dérivés et d'instruments financiers non dérivés sont décrites à la Note 2.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'objectif du Groupe est d'utiliser efficacement la trésorerie générée de façon à maintenir ses dettes à court terme et ses emprunts

bancaires à un niveau faible. En cas de besoins de liquidités, le Groupe peut recourir aux prêts non confirmés et à un prêt syndiqué confirmé. En outre, le Groupe peut se procurer des capitaux supplémentaires grâce à ses programmes d'émission d'obligations européenne à moyen terme (« EMTN ») ou de billets de trésorerie s'il le juge opportun, compte tenu des conditions du marché. L'échéancier de remboursement des dettes du Groupe est conçu de façon à permettre à la société d'honorer les engagements de remboursement à l'échéance.

Les clauses financières auxquelles le Groupe a souscrit au titre de certains titres obligataires font l'objet d'un suivi périodique, les ratios financiers devant être respectés étant mesurés et faisant l'objet de rapports internes réguliers. La clause qui fait l'objet du suivi le plus actif est le ratio endettement net/EBITDA qui est analysé au moins une fois par mois. Le Groupe effectue un rapprochement des données historiques à des projections prospectives, en analysant notamment la sensibilité aux mouvements futurs des devises étrangères. Les liquidités du Groupe sont gérées par une fonction de trésorerie centralisée qui gère notamment la liquidité du Groupe de façon à optimiser les coûts de financement. En outre, un dispositif de mise en commun journalière de la trésorerie a été mis en place.

Les liquidités font l'objet d'un suivi quotidien à travers un examen des soldes de trésorerie, des tirages, des émissions et des ressources supplémentaires disponibles au titre des lignes de crédit ou des deux programmes de billets de trésorerie et l'émission d'obligations européenne à moyen terme (« EMTN ») (4 610,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 4 029,9 millions d'euros au 31 décembre 2013; des informations plus détaillées sont fournies à la Note 23).

Le tableau ci-dessous récapitule les flux de trésorerie contractuels non actualisés (montant nominal plus charges financières) prévus sur la base de l'échéancier de remboursement des emprunts portant intérêts du Groupe aux 31 décembre 2014 et 2013. Pour tous les emprunts à taux variable, les hypothèses relatives aux intérêts sont fondées sur les taux en vigueur lors du dernier tirage.

En millions d'euros	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2014:				
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	258,5	1 404,4	2 874,5	4 537,4
Engagements futurs au titre des intérêts	173,2	594,0	1 036,4	1 803,6
Dettes fournisseurs et autres dettes	335,3	–	–	335,3
Autres passifs à long terme	–	23,6	–	23,6
Total des échéances	767,0	2 022,0	3 910,9	6 699,9
Au 31 décembre 2013:				
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	804,6	1 154,6	2 422,9	4 382,1
Engagements futurs au titre des intérêts	157,6	470,6	496,2	1 124,4
Dettes fournisseurs et autres dettes	341,4	–	–	341,4
Autres passifs à long terme	–	59,7	–	59,7
Total des échéances	1 303,6	1 684,9	2 919,1	5 907,6

RISQUE DE CHANGE

SES opère sur des marchés situés hors de la zone Euro, et le Groupe a mis en place des services d'achat et des points de vente dans différents pays dans le monde entier. SES a donc recours à certains instruments financiers pour gérer son exposition au risque de change. Les instruments financiers dérivés servent principalement à réduire l'exposition du Groupe aux risques de marché résultant des variations des taux de change en prenant des positions permettant de compenser ces expositions. SES ne participe pas à des opérations sur les instruments financiers dérivés avec effet de levier et, conformément à sa politique, n'utilise pas les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Par ailleurs, le Groupe a des activités importantes à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro. La principale devise entraînant un risque de change pour les activités à l'étranger est le dollar U.S. et le Groupe a désigné certaines obligations libellées dans cette devise comme instruments de couverture d'un investissement net dans ces opérations. Le Groupe est également exposé au risque correspondant sur son compte de résultat. Environ 42,6% (2013: 46,1%) des ventes du Groupe et 40,5% (2013: 40,3%) de ses charges opérationnelles sont libellées en dollars U.S.. Le Groupe n'utilise pas les instruments dérivés de couverture pour couvrir ce risque de change.

Le Groupe utilise essentiellement des contrats de change à terme pour éliminer ou réduire le risque de change afférent à certains projets d'investissement, tels que les achats de satellites, en faisant coïncider les échéances des contrats aux dates de paiement des acomptes. Le risque de change peut être en euros ou en dollars U.S.. Les contrats de change à terme sont conclus dans la même devise que l'élément couvert et peuvent couvrir jusqu'à 100% du montant total du contrat. Conformément à ses procédures, le Groupe ne conclut pas de contrats à terme avant la mise en place d'un engagement ferme. La politique du Groupe consiste à aligner

les caractéristiques de ses instruments dérivés de couverture sur celles de l'élément couvert afin de maximiser l'efficacité de la couverture.

1) Couverture des flux de trésorerie liés aux engagements contractés en matière de dépenses d'investissement

Aux 31 décembre 2014 et 2013, le Groupe ne détenait aucun contrat de change à terme en cours désigné comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

Le portefeuille en dollars US n'a fait l'objet d'aucune couverture en 2013, car une part importante des achats libellés dans cette devise sont actuellement effectués par des entités qui ont le dollar U.S. pour monnaie fonctionnelle.

2) Couverture des investissements nets dans des opérations étrangères

Aux 31 décembre 2014 et 2013, certains emprunts du Groupe libellés en dollars U.S. ont été désignés comme instruments de couverture des investissements nets dans SES Americom, SES Holdings (NL) B.V., SES Satellite Leasing et SES Re International (Bermudes) afin de couvrir l'exposition du Groupe aux risques de change associés à ces investissements. Au 31 décembre, 2014, tous les instruments désignés comme couvertures d'investissements nets ont été jugés très efficaces et une perte totale de 158,6 millions d'euros après impôts de 67,3 millions d'euros (2013: gain de 32,1 millions d'euros après impôts de 13,7 millions d'euros) a été intégrée dans les capitaux propres. Ce chiffre intègre un gain réalisé de 13,3 millions d'euros sur le règlement de swaps de devises utilisés dans le cadre de la couverture d'investissements nets (2013: perte réalisée de 57,0 millions d'euros).

Le tableau ci-après montre la part couverte de l'exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S.:

	31 décembre 2014 en dollars U.S.	31 décembre 2013 en dollars U.S.
Exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S.:		
SES Americom	2 803,5	2 927,4
SES Holdings (NL) BV	1 608,7	1 655,7
SES Satellite Leasing	1 210,5	1 137,0
SES Re International (Bermudes)	24,0	90,1
Total	5 646,7	5 810,2
Instruments de couverture:		
Instruments financiers dérivés de change (swaps de devises hors intérêts)	–	537,6
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels	189,6	292,2
Emprunts obligataires américains	2 000,0	1 000,0
Autres emprunts externes	98,5	116,4
Total	2 288,1	1 946,2
Taux de couverture	41%	33%

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité du montant nominal des investissements nets en dollars U.S. du Groupe à une variation de +/- 20% du taux de change du dollar U.S., les autres variables

étant constantes par ailleurs. Toute variation de valeur peut être comptabilisée sous la rubrique «Autres éléments du résultat global» avec une incidence nulle sur les résultats.

31 décembre 2014	Montant en millions de dollars U.S.	Montant en euros au taux de clôture de 1,2141 En millions d'euros	Montant en euros au taux de 1,4600 En millions d'euros	Montant en euros au taux de 0,9700 En millions d'euros
Exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S.:				
SES Americom	2 803,5	2 309,1	1 920,2	2 890,2
SES Holdings (NL) BV	1 608,7	1 325,0	1 101,8	1 658,5
SES Satellite Leasing	1 210,5	997,0	829,1	1 247,9
SES Re International (Bermudes)	24,0	19,8	16,4	24,7
Total	5 646,7	4 650,9	3 867,5	5 821,3
Instruments de couverture:				
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels				
	189,6	156,2	129,9	195,5
Emprunts obligataires américains				
	2 000,0	1 647,3	1 369,9	2 061,9
Autres emprunts externes				
	98,5	81,1	67,5	101,5
Total	2 288,1	1 884,6	1 567,3	2 358,9
Taux de couverture				
	41%			
Écart en valeur absolue sans couverture			(783,3)	1 170,4
Écart en valeur absolue en cas de couverture			(465,9)	696,1

31 décembre 2013	Montant en USD million	Montant en euros au taux de clôture de 1,3791 (en million d'euros) En millions d'euros	Montant en euros au taux de 1,6500 (en million d'euros) En millions d'euros	Montant en euros au taux de 1,1000 (en million d'euros) En millions d'euros
Exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S.:				
SES Americom	2 927,4	2 122,7	1 774,2	2 661,3
SES Holdings (NL) BV	1 655,7	1 200,6	1 003,5	1 505,2
SES Satellite Leasing	1 137,0	824,5	689,1	1 033,6
SES Re International (Bermudes)	90,1	65,3	54,6	81,9
Total	5 810,2	4 213,1	3 521,4	5 282,0
Instruments de couverture:				
Swaps de devises				
	537,6	389,8	325,8	488,7
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels				
	292,2	211,9	177,1	265,6
Emprunts obligataires américains				
	1 000,0	725,1	606,1	909,1
Autres emprunts externes				
	116,4	84,4	70,5	105,8
Total	1 946,2	1 411,2	1 179,5	1 769,2
Taux de couverture				
	33%			
Écart en valeur absolue sans couverture			(691,7)	1 069,0
Écart en valeur absolue en cas de couverture			(460,0)	710,9

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée pour l'essentiel à ses emprunts à taux variable. Pour pallier ce risque, le Groupe s'efforce généralement de contracter la part la plus grande possible de sa dette à taux d'intérêt fixe. Cependant, SES suit attentivement l'évolution des conditions de marché de manière à ajuster au mieux la composition de la dette

à taux fixe et de la dette à taux variable. Le Groupe n'avait aucun instrument de couverture de taux en cours au 31 décembre 2014 ou au 31 décembre 2013.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant nominal des emprunts du Groupe, répartis entre emprunts à taux fixe et emprunts à taux variable.

En millions d'euros	À taux fixes	À taux variables	Total
Emprunts au 31 décembre 2014	4 124,6	412,8	4 537,4
Emprunts au 31 décembre 2013	3 944,7	437,4	4 382,1

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe a remboursé l'Eurobond de 650 millions d'euros, une nouvelle tranche d'amortissement de 33,3 millions d'euros dans le cadre du financement de la Banque Européenne d'Investissement, deux tranches d'amortissement de la facilité de crédit de l'U.S. Ex-Im de 17,9 millions de dollars US et une nouvelle tranche d'amortissement de l'emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains à hauteur de 102,6 millions de dollars U.S., qui sont tous des emprunts à taux fixe.

Enfin, en mars 2014 le Groupe a lancé un emprunt obligataire d'un milliard d'USD sur le marché 144A aux États-Unis.

Le tableau ci-après montre la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à des variations réalistes des taux d'intérêt affectant la charge d'intérêts afférente aux emprunts à taux variable. Les autres variables sont toutes constantes.

Au cours de l'exercice 2014, par ailleurs, le Groupe a remboursé une série d'emprunts à taux variable pour un montant total de 33,9 millions d'euros concernant une série d'amortissements de prêts consentis par la Coface. En janvier 2014, SES est parvenu à obtenir la modification du prêt syndiqué de 1,2 milliard d'euros.

Le Groupe estime que l'on peut raisonnablement envisager une augmentation de 50 points de base ou une diminution de 25 points de base des taux d'intérêt dans la zone Euro (2013: une augmentation de 50 points de base ou une diminution de 25 points de base).

Taux d'intérêt – EUR En millions d'euros	Emprunts à taux variable	Impact avant impôt de l'augmentation de taux	Impact avant impôt de la diminution de taux
Emprunts au 31 décembre 2014	412,8	(1,0)	2,1
Emprunts au 31 décembre 2013	437,4	(2,2)	1,1

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

RISQUE DE CRÉDIT

Conformément à la politique du Groupe, tous les clients qui sollicitent un crédit sont soumis à des contrôles de solvabilité. Ces contrôles comprennent une évaluation du profil de crédit du client fondée sur des sources d'informations de qualité telles que les rapports Dun & Bradstreet, les rapports annuels audités, les articles de presse ou les agences de notation. Si le client est une entité gouvernementale, la notation de la dette souveraine du pays sera le principal facteur permettant de déterminer la catégorie appropriée de risque de crédit. A la suite de cette analyse de crédit, le client est classé dans l'une des catégories de risque de crédit suivantes : «risque associé aux prêts de premier rang (prime)» (en général, il s'agit d'une entité cotée et notée), «risque associé aux prêts de marché» (en général il s'agit d'une entreprise de croissance affichant un effet de levier élevé) ou «risque associé aux prêts de second rang (sub-prime)» (clients dont la viabilité dépend de la pérennité de la croissance et d'un recours accru à l'effet de levier). Le profil de crédit est actualisé au moins une fois par an pour tous les

clients avec lesquels le Groupe entretient une relation contractuelle et affichant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 MEUR/MUSD ou un montant équivalent dans une autre devise.

Les créances échues depuis plus de 90 jours sont provisionnées à 100% du montant à encaisser. Toutefois, les créances échues depuis plus de 90 jours auprès d'un gouvernement solvable ou d'un organisme gouvernemental ne sont généralement pas provisionnées à moins que les circonstances ne le justifient. De plus, les soldes des comptes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, le risque de créances irrécouvrables est, de longue date, non significatif pour le Groupe. La valeur comptable des créances brutes non provisionnées s'élève à 410,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2013 : 373,6 millions d'euros). Les principaux clients du Groupe sont d'importantes sociétés du secteur des médias et des administrations publiques, et le risque de crédit associé à ces contrats est jugé faible.

Ancienneté des créances clients nettes (en millions d'euros)	Sans arriéré ni dépréciation	Moins d'un mois	Entre 1 et 3 mois	Plus de 3 mois	Total
2014					
Créances client, brutes	270,6	48,3	27,5	67,8	414,2
Provision	-	(15,7)	-	(21,5)	(37,2)
Créances clients, nettes	270,6	32,6	27,5	46,3	377,0
2013					
Créances client, brutes	206,1	136,2	10,1	21,2	373,6
Provision	-	(8,8)	-	(8,9)	(17,7)
Créances clients, nettes	206,1	127,4	10,1	12,3	355,9

RISQUE DE CRÉDIT FINANCIER

S'agissant du risque de crédit associé aux actifs financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers détenus à des fins de transaction, prêts et instruments dérivés), le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie, le risque maximum étant égal à la valeur comptable de ces instruments. Sur le plan de la gestion de trésorerie, le risque de contrepartie est réduit par la mise en place de plusieurs dispositifs de mise en commun de la trésorerie, comptes de trésorerie et plates-formes de paiement correspondantes avec diverses contreparties.

Pour atténuer le risque de contrepartie, le Groupe ne traite qu'avec des institutions financières reconnues bénéficiant d'une cote de crédit appropriée, généralement supérieure ou égale à la notation «A», et en veillant à ne pas dépasser une limite maximale pour chaque contrepartie, selon ce qui a été approuvé pour chaque type de transaction. Toutes les contreparties sont des institutions financières soumises aux règles et au contrôle des autorités fédérales de surveillance du secteur financier des pays concernés. Tous les risques de contrepartie sont analysés chaque trimestre. Par ailleurs,

afin de réduire ce risque, le portefeuille est diversifié en ce qui concerne les principales contreparties de façon à garantir une relation équilibrée pour toutes les catégories de produits (instruments dérivés ainsi que dépôts).

GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Groupe est d'obtenir et de conserver une cote de crédit «BBB stable» auprès de Standard & Poor's et de Fitch, et «Baa2» auprès de Moody's. Cette notation «valeur d'investissement» permet de conserver la confiance des investisseurs, des créanciers, des agences de notation et du marché. Dans ce cadre, le Groupe gère son capital et sa liquidité en fonction de l'évolution de la situation économique de façon à contenir le coût de l'endettement, à maintenir la confiance des investisseurs à un niveau élevé et à créer de la valeur ajoutée pour ses actionnaires. Le Groupe est résolu à maintenir une politique de distribution de dividendes progressive qui sera validée tous les ans en fonction de l'évolution des flux de trésorerie et d'autres facteurs tels que le rendement et le taux de distribution.

NOTE 20 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	2014	2013
Avoirs en banque	173,7	429,8
Dépôts à court terme	350,8	114,4
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	524,5	544,2

Les avoirs en banque portent intérêt à des taux variables en fonction des taux quotidiens en vigueur pour les dépôts bancaires. Les dépôts à court terme sont effectués pour des périodes allant d'un jour à trois mois selon les besoins de trésorerie immédiats du Groupe. Ils portent intérêt aux taux en vigueur pour les dépôts à court terme. Les dépôts à court terme et les avoirs en banque sont détenus

auprès de divers établissements financiers réunissant les critères de notation de crédit décrits plus haut en Note 19.

Au 31 décembre, 2014, un montant de 14,9 millions d'euros (2013: 16,0 millions d'euros) est investi en fonds communs de placements monétaires qui correspondent à la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie.

NOTE 21 - CAPITAUX PROPRES

SES est doté d'un capital souscrit de 633 millions d'euros (2013: 633 millions d'euros), composé de 337 600 000 actions de catégorie A et de 168 800 000 actions de catégorie B sans valeur nominale.

Le rapprochement entre le nombre d'actions émises par catégorie d'actions à l'ouverture et à la clôture de l'exercice s'analyse comme suit:

	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B	Total
Au 1^{er} janvier 2014	337 600 000	168 800 000	506 400 000
Actions émises au cours de l'année	–	–	–
Au 31 décembre 2014	337 600 000	168 800 000	506 400 000

Les certificats de dépôt fiduciaire («FDR») concernant les actions de catégorie A sont cotés à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris. Ces certificats de dépôt fiduciaire peuvent être négociés librement et sont convertibles en actions de catégorie A à tout moment au gré du titulaire, suivant les conditions fixées dans les statuts de la société et conformément aux conditions des certificats de dépôt fiduciaire.

Toutes les actions de catégorie B sont actuellement détenues par l'État luxembourgeois ou par des institutions publiques luxembourgeoises. Les dividendes versés au titre d'une action de catégorie B représentent 40% du dividende versé au titre d'une action de catégorie A.

Tout actionnaire ou actionnaire potentiel qui envisage d'acquérir, directement ou indirectement, plus de 20%, 33% ou 50% des actions de la société doit informer le président du Conseil d'administration de la société de cette intention. Le président du Conseil d'administration informe aussitôt le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg du projet d'acquisition. Le gouvernement peut s'opposer à l'acquisition envisagée dans un délai de trois mois à compter de cette information s'il

estime que cette acquisition serait contraire à l'intérêt public. Si aucune opposition n'est formulée par le gouvernement luxembourgeois, le Conseil d'administration convoque une assemblée extraordinaire des actionnaires dont les membres peuvent, à la majorité prévue par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, autoriser le demandeur à acquérir plus de 20%, 33% ou 50% des actions de la société. S'il est actionnaire de la société, le demandeur peut participer à l'assemblée générale et sera pris en compte pour le calcul du quorum, mais il ne peut pas prendre part au vote.

Avec l'accord de ses actionnaires, SES a acquis au titre des actions de catégorie A des certificats de dépôt fiduciaire qui sont destinés à être utilisés dans le cadre des plans d'options sur actions accordés aux cadres et salariés, ou destinés à être annulés. Les certificats de dépôt fiduciaire détenus par la société à la clôture de l'exercice, dans le cadre des plans ou projets ci-dessus, sont présentés dans la suite. Ces certificats sont présentés au bilan comme des actions propres et sont évalués à leur coût moyen pondéré pour le Groupe et comptabilisés en déduction des capitaux propres.

	2014	2013
Nombre de certificats détenus au 31 décembre	1 187 145	1 678 009
Valeur comptable des certificats détenus (en millions d'euros)	32,8	29,6

Conformément aux prescriptions légales en vigueur au Luxembourg, 5% au minimum du résultat net (statutaire) annuel est transféré à une réserve légale non distribuable. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital social émis. Au 31 décembre 2014, une réserve légale de 63,3 millions d'euros (2013:

63,2 millions d'euros) est incluse dans les autres réserves. Les autres réserves comprennent un autre montant non distribuable de 312,2 millions d'euros (2013: 347,5 millions d'euros) lié à la législation fiscale locale au Luxembourg (impôt sur la fortune), qui pourra être libéré et distribué au terme d'une période de 5 ans de conservation.

NOTE 22 - PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe gère trois plans de rémunération fondés sur des actions qui sont décrits ci-après. Pour les plans 1 et 2, le prix d'exercice à retenir est défini comme étant la moyenne du prix de marché des actions sous-jacentes pendant la période de quinze jours ouvrés qui précède la date d'attribution.

1) PLAN D'ATTRIBUTION FONDÉ SUR L'APPRÉCIATION DU TITRE (« PLAN STAR »)

Le plan STAR, lancé en 2000, est un plan de rémunération réglé en instruments de capitaux propres en faveur des salariés non

cadres de filiales dont le Groupe détient le contrôle, consistant en l'attribution d'options sur actions. En janvier 2011, le Plan STAR a été modifié. Pour toutes les options octroyées à partir de 2011, les droits attribués au titre du plan STAR s'acquiescent par tiers et peuvent être exercés tous les ans. Une fois les droits acquis, la période d'exercice est de quatre ans.

	2014	2013
Options en circulation à la clôture de l'exercice	1 938 948	2 393 356
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	22,34	19,29

Sur les 1 938 948 options en circulation au 31 décembre 2014 (2013: 2 393 356), 773 914 options sont exerçables (2013: 1 111 316). Les options exercées en 2014 ont conduit à l'émission de 969 019 actions propres (2013: 518 218) à un prix moyen de 17,54 euro chacune (2013: 16,57 euro).

En moyenne, le cours pondéré à la date d'exercice était de 26,90 euro (2013: 22,45 euro) par action.

Les variations du nombre d'options sur actions en cours de validité et les prix d'exercice moyens pondérés correspondants sont présentés dans le tableau ci-après :

	2014		2013	
	Prix moyen d'exercice par option sur action en euros	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice par option sur action en euros	Nombre d'options
Au 1 ^{er} janvier	19,29	2 393 356	17,43	2 353 319
Attribuées	26,91	588 425	23,87	630 356
Droits perdus	24,07	(61 510)	19,33	(45 635)
Exercées	17,54	(969 019)	16,57	(518 218)
Échues	17,98	(10 104)	17,18	(15 033)
Annulées	16,66	(2 200)	15,15	(11 433)
Au 31 décembre	22,34	1 938 948	19,29	2 393 356

Dates d'expiration et prix d'exercice des options en circulation à la clôture de l'exercice :

Attribution	Date d'expiration – 1 ^{er} juin	Prix d'exercice par option sur action en euros	Options sur actions	
			2014	2013
2014	2021	26,91	562 808	–
2013	2020	23,87	547 076	621 304
2012	2019	18,38	461 701	646 687
2011	2018	17,84	226 809	479 267
2010	2015	18,23	140 554	451 970
2009	2014	13,68	–	194 128
			1 938 948	2 393 356

2) PLAN D'INTÉRESSEMENT EN FAVEUR DES CADRES (« PLAN EICP »)

Le « plan EICP » a été initié en 2002 en faveur des cadres du Groupe. Selon ce plan, les options sont attribuées avec effet au 1^{er} janvier. Un

quart des droits s'acquiert à chaque date anniversaire de l'attribution initiale. Une fois les droits acquis, les options peuvent être exercées jusqu'au dixième anniversaire de l'attribution initiale.

	2014	2013
Options en circulation à la clôture de l'exercice	3 613 129	4 359 026
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	21,46	17,92

Sur les 3 613 129 options en circulation au 31 décembre 2014 (2013: 4 359 026), 1 258 527 options sont exerçables (2013: 2 090 141). Les options exercées en 2014 ont conduit à l'émission de 1 847 657 actions propres (2013: 1 223 392) à un prix moyen de 16,54 euro chacune (2013: 15,40 euro).

En moyenne, le cours pondéré à la date d'exercice était de 26,90 euro (2013: 22,45 euro) par action.

Les variations du nombre d'options sur actions en cours de validité et les prix d'exercice moyens pondérés correspondants sont présentés dans le tableau ci-après :

	2014		2013	
	Prix moyen d'exercice par option sur action en euros	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice par option sur action en euros	Nombre d'options
Au 1 ^{er} janvier	17,92	4 359 026	16,38	4 960 235
Attribuées	26,91	1 199 375	23,87	779 242
Droits perdus	22,34	(86 140)	18,40	(152 485)
Exercées	16,54	(1 847 657)	15,40	(1 223 392)
Échues	18,62	(10 198)	17,39	(4 574)
Annulées	18,38	(1 277)	-	-
Au 31 décembre	21,46	3 613 129	17,92	4 359 026

Dates d'expiration et prix d'exercice des options en circulation à la clôture de l'exercice :

Attribution	Date d'expiration - 1 ^{er} jan	Prix d'exercice par option sur action en euros	Options sur actions	
			2014	2013
2014	2024	26,91	1 175 242	-
2013	2023	23,87	625 208	773 187
2012	2022	18,38	659 936	971 736
2011	2021	17,84	488 996	818 458
2010	2020	18,23	211 845	516 068
2009	2019	13,68	146 541	349 214
2008	2018	14,62	158 736	354 129
2007	2017	15,17	74 294	240 775
2006	2016	12,93	48 302	236 432
2005	2015	10,64	24 029	91 027
2004	2014	6,76	-	8 000
			3 613 129	4 359 026

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

3) PROGRAMME D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME (« LTI »)

Le « programme LTI », initié en 2005, est également destiné aux cadres et aux cadres dirigeants du Groupe. Jusqu'à la fin de 2008, des actions spécifiques étaient allouées aux cadres le 1^{er} juillet dans le cadre de ce programme, les droits à ces actions étant acquis lors du troisième anniversaire de l'attribution. Les cadres dirigeants pouvaient en outre recevoir des actions liées à la performance, dont l'attribution dépendait de la réalisation de critères de performance définis, à savoir : a) des objectifs individuels et b) des

objectifs de valeur ajoutée économique (« EVA ») fixés périodiquement par le Conseil d'administration. Lorsque ces critères étaient remplis, les droits aux actions s'acquerraient lors du troisième anniversaire de l'attribution initiale. Depuis le 1^{er} janvier 2009, ces actions spécifiques et ces actions de performance sont attribuées à la fois aux cadres dirigeants et aux autres cadres. Depuis 2011, les droits aux actions attribuées dans le cadre du programme LTI s'acquerraient le 1^{er} juin.

	2014	2013
Actions spécifiques et actions liées à la performance en circulation à la clôture de l'exercice	843 570	999 684
Juste valeur moyenne pondérée en euros	19,49	16,77

Au cours de l'exercice 2014, 71 216 actions spécifiques et 206 148 actions liées à la performance ont été attribuées. Durant la même période, les droits ont été perdus sur 23 603 actions à transfert de propriété différé et 24 687 actions liées à la performance, et ils ont été exercés sur 149 536 actions liées à la performance et 239 652 actions à transfert de propriété différé. Au cours de l'exercice 2014, 4000 actions à transfert de propriété différé supplémentaires ont été attribuées dans le cadre du programme LTI 2013, avec effet rétroactif.

La juste valeur des options d'achat d'actions (actions spécifiques à transfert de propriété différé et actions liées à la performance) est estimée à la date d'attribution à l'aide d'un modèle binomial de valorisation des options, en tenant compte des conditions d'attribution desdites options. Le tableau ci-dessous indique la valeur moyenne des données utilisées dans le cadre de ce modèle pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014.

2014	EICP	STAR	LTI
Rendement par action (en %)	5,73%	5,73%	5,06%
Volatilité estimée (en %)	28,82%	28,82%	20,11%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	0,70%	0,70%	0,36%
Durée de vie attendue des options (en années)	9,67	7	3
Prix de l'action à l'origine (en euros)	27,06	27,06	27,06
Juste valeur par option/action (en euros)	3,52-3,87	3,55-3,81	23,55
Coût total attendu pour chaque plan (en millions d'euros)	4,1	2,0	6,3

2013	EICP	STAR	LTI
Rendement par action (en %)	6,08%	6,08%	5,35%
Volatilité estimée (en %)	35,22%	35,22%	25,92%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	0,55%	0,55%	0,20%
Durée de vie attendue des options (en années)	9,67	7	3
Prix de l'action à l'origine (en euros)	23,28	23,28	23,28
Juste valeur par option/action (en euros)	3,46-3,99	3,45-3,85	19,76
Coût total attendu pour chaque plan (en millions d'euros)	2,7	2,1	5,2

La durée de vie estimée des options est déterminée à partir de données historiques et n'est pas nécessairement représentative des conditions dans lesquelles les options seront exercées. La volatilité estimée repose sur l'hypothèse selon laquelle la volatilité

historique est représentative des tendances futures, ce qui peut correspondre ou non au résultat effectif. La charge totale de l'exercice au titre des plans de rémunération fondés sur des actions s'élève à 11,3 millions d'euros (2013 : 11,2 millions d'euros).

NOTE 23 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les emprunts obligataires et dettes envers des établissements de crédit du Groupe se présentent comme suit :

En millions d'euros	Taux d'intérêt effectif	Échéance	Évaluation au coût amorti	
			Montants non échus 2014	Montants Non échus 2013
Non courants				
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains				
Série B (513 millions de dollars U.S.)	5,83%	Septembre 2015	–	74,4
Série C (87 millions de dollars U.S.)	5,93%	Septembre 2015	–	63,1
Emprunt 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	5,05%	Août 2016	149,7	149,5
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	3,618%	Mai 2017	66,7	100,0
Eurobond 2018 (500 millions d'euros)	1,875%	Octobre 2018	494,1	493,7
Emprunt américain (500 millions de dollars U.S.)	2,500%	Mars 2019	403,1	–
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	4,625%	Mars 2020	646,2	645,5
Crédit US Ex-Im	3,11%	Juin 2020	64,2	69,3
Eurobond 2021 (650 millions d'euros)	4,75%	Mars 2021	645,6	644,9
COFACE	EURIBOR + 1,7%	Octobre 2022	352,2	395,8
Emprunt américain (750 millions de dollars U.S.)	3,60%	Avril 2023	610,1	537,6
Emprunt 2027 (140 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	4,00%	Mai 2027	139,4	139,3
Emprunt allemand (50 millions d'euros), non coté	4,00%	Novembre 2032	49,8	49,8
Emprunt américain (250 millions de dollars U.S.)	5,30%	Avril 2043	203,4	179,3
Emprunt américain (500 millions de dollars U.S.)	5,300%	Mars 2044	403,1	–
Total non courant			4 227,6	3 542,2
Courants				
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains				
Série B (513 millions de dollars U.S.)	5,83%	Septembre 2015	84,5	74,4
Série C (87 millions de dollars U.S.)	5,93%	Septembre 2015	71,7	–
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	3,618%	Mai 2015	33,3	33,3
Eurobond 2014 (650 millions d'euros)	4,875%	Juillet 2014	–	649,5
COFACE	EURIBOR + 1,7%	Plusieurs en 2015	54,2	33,9
Crédit US Ex-Im	3,11%	Plusieurs en 2015	14,8	12,6
Total courant			258,5	803,7

– EMPRUNT AUPRÈS DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS AMÉRICAINS

Le 30 septembre 2003, SES a émis sur le marché américain des investisseurs institutionnels quatre séries de billets de trésorerie non garantis pour 1 000,0 millions de dollars US et 28,0 millions GBP. Ces billets ont été émis en différentes séries, comme suit :

- 1) Série A, 400,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,29% échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007. Le placement privé américain de série A a été remboursé le 30 septembre 2013.
- 2) Série B, 513,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,83% échéant en septembre 2015, remboursables à compter de septembre 2011.
- 3) Série C, 87,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,93% échéant en septembre 2015.

- 4) Série D, 28,0 millions de livres sterling en billets de trésorerie à 5,63% échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007. Le placement privé de série D a été remboursé le 30 septembre 2013.

Le Groupe paye des intérêts deux fois par an sur ces quatre séries. SES s'est engagé, dans le cadre de l'emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains, à respecter des engagements qui impliquent le maintien de certains ratios financiers dans des limites convenues afin de fournir une garantie suffisante aux bailleurs de fonds. L'engagement que la direction suit de plus près est celui concernant le maintien du ratio endettement/EBITDA à un niveau inférieur ou égal à 3,5.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

– PROGRAMME EMTN (EUROPEAN MEDIUM-TERM NOTE PROGRAMME)»

Le 6 décembre 2005, SES a mis en place un programme d'émission d'obligations en euros à moyen terme (European Medium-Term Note ou «EMTN») de 2 000,0 millions d'euros, permettant à SES ou à SES GLOBAL Americas Holdings GP de procéder à des émissions en fonction des besoins à concurrence d'un plafond global de 2 000,0 millions d'euros. En mai 2007, ce programme a été porté à un montant global de 4 000,0 millions d'euros. Le 3 octobre 2014, ce programme a été prorogé d'un an. Au 31 décembre 2014, SES a émis 2 090,0 millions d'euros (2013: 2 740,0 millions d'euros) au titre du programme EMTN, avec des échéances allant de 2014 à 2027.

– EUROBOND (2014) DE 650,0 MILLIONS D'EUROS

Le 9 juillet 2009 (cotation le 30 juin 2009), SES a lancé une émission de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de cinq ans, porte intérêt au taux fixe de 4,875%. Elle a été remboursée en totalité le 9 juillet 2014.

– EMPRUNT (2016) DE 150,0 MILLIONS D'EUROS AUPRÈS D'INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Le 13 juillet 2009, SES a lancé un emprunt portant sur 150,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN avec Deutsche Bank. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels d'une durée de sept ans à partir du 5 août 2009 porte intérêt au taux fixe de 5,05%.

– EUROBOND (2018) DE 500,0 MILLIONS D'EUROS

Le 16 octobre 2013, SES a lancé une émission de 500,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de cinq ans, porte intérêt au taux fixe de 1,875%.

– ÉMISSION OBLIGATAIRE (2019) DE 500 MILLIONS DE DOLLARS U.S. SUR LE MARCHÉ 144A AUX ÉTATS-UNIS

Le 25 avril 2014, SES a réalisé une émission obligataire à 5 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 500 millions de dollars U.S., assortie d'un coupon de 2,50% et d'une échéance finale au 25 mars 2019.

– EUROBOND (2020) DE 650,0 MILLIONS D'EUROS

Le 9 mars 2010 (cotation le 1^{er} mars 2010), SES a lancé une émission de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,625%.

– EUROBOND (2021) DE 650,0 MILLIONS D'EUROS

Le 11 mars 2011 (cotation le 2 mars 2011), SES a émis 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,75%.

– EMPRUNT (2027) DE 140,0 MILLIONS D'EUROS AUPRÈS D'INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Entre mai et juillet 2012, SES a émis trois tranches distinctes d'un montant total de 140,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN avec ING Bank N.V. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels d'une durée de quinze ans à partir du 31 mai 2012 porte intérêt au taux fixe de 4,00%.

– BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT: ACCORD DE FINANCEMENT DE 200,0 MILLIONS D'EUROS

Le 21 avril 2009, SES a signé avec la Banque Européenne d'Investissement un accord de financement portant sur les investissements réalisés par le Groupe dans certains projets de satellites. Ce prêt porte intérêt au taux fixe de 3,618%. Son remboursement s'effectuera en six paiements annuels échelonnés entre mai 2012 et mai 2017.

– EMPRUNT OBLIGATAIRE ALLEMAND DE 50,0 MILLIONS D'EUROS

Le 29 octobre 2012, le Groupe a conclu un accord aux fins d'une émission de 50 millions d'euros sur le marché obligataire allemand («Schuldschein»). Cet emprunt obligataire allemand échéant le 12 novembre 2032 porte intérêt à un taux fixe de 4,0%.

– ÉMISSION OBLIGATAIRE (2023) DE 750 MILLIONS DE DOLLARS US SUR LE MARCHÉ 144A AUX ÉTATS-UNIS

Le 4 avril 2013, SES a réalisé une émission obligataire à 10 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 750 millions de dollars U.S., assortie d'un coupon de 3,60% et d'une échéance finale au 4 avril 2023.

– ÉMISSION OBLIGATAIRE (2043) DE 250 MILLIONS DE DOLLARS U.S. SUR LE MARCHÉ 144A AUX ÉTATS-UNIS

Le 4 avril 2013, SES a réalisé une émission obligataire à 30 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 250 millions de dollars U.S., assortie d'un coupon de 5,30% et d'une échéance finale au 4 avril 2043.

– ÉMISSION OBLIGATAIRE (2044) DE 500 MILLIONS DE DOLLARS U.S. SUR LE MARCHÉ 144A AUX ÉTATS-UNIS

Le 25 mars 2014, SES a réalisé une émission obligataire à 30 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 500 millions de dollars U.S., assortie d'un coupon de 5,30% et d'une échéance finale au 25 mars 2044.

– PRÊT SYNDIQUÉ 2020

En janvier 2014, le Groupe a obtenu la modification du «Prêt syndiqué 2015». Mise en place par 20 banques, cette ligne de crédit modifiée a été structurée en ligne de crédit multidevise renouvelable sur 5 ans assortie de deux options d'extension d'un an exerçables à la discrétion des prêteurs. Son montant est de 1,2 milliard d'euros et les intérêts sont liés à une grille de notations. Compte tenu de la notation actuelle de BBB/Baa2, les intérêts sont égaux aux taux EURIBOR ou LIBOR plus une marge de 45 points de base. Le 23 décembre 2014, l'ensemble des prêteurs ont accepté d'étendre la date d'échéance d'une période supplémentaire de 365 jours au 14 janvier 2020. La date d'échéance de cette ligne de crédit est le 14 décembre 2019. Au 31 décembre 2014, aucun montant n'avait été tiré sur la ligne crédit.

– FACILITÉ DE CRÉDIT COFACE DE 522,9 MILLIONS D'EUROS

Le 16 décembre 2009, SES a signé avec la COFACE (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) un accord de financement concernant l'acquisition de quatre satellites géostationnaires (ASTRA 2E, ASTRA 2F, ASTRA 2G, ASTRA 5B). Ce crédit est divisé en cinq prêts et les tirages s'effectuent en fonction des factures du fournisseur de satellites. Le premier tirage a eu lieu le 23 avril 2010 et toutes les tranches du prêt avaient été tirées en totalité en novembre 2014. Chaque tranche sera remboursée en 17 échéances semestrielles égales jusqu'à la date d'échéance finale, c'est-à-dire au 1^{er} août 2022 pour Coface A, au 21 mai 2021 pour Coface B et F et au 3 octobre 2022 pour Coface C et D. Le crédit porte intérêt à taux variable (EURIBOR six mois plus une marge de 1,7%).

– FACILITÉ DE CRÉDIT DE 158 MILLIONS DE DOLLARS U.S. DE L'US EX-LM

En avril 2011, SES a signé une convention de financement avec l'Ex-Im Bank (Export-Import Bank of the United States) de 158 millions de dollars U.S. relative à un investissement dans un satellite géostationnaire (QuetzSat). A la date de mise en orbite du satellite, le crédit avait été tiré en totalité. 152,2 millions de dollars U.S. seront remboursés en 17 échéances semestrielles égales, à partir du 22 juin 2012. Cet emprunt échéant le 22 juin 2020 porte intérêt au taux fixe de 3,11%.

– PROGRAMME DE BILLETS DE TRÉSORERIE SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

Le 25 octobre 2005, SES a mis en place un programme de titres de créance négociables de 500,0 millions d'euros sur le marché français. Dans le cadre de ce programme, la société a émis des billets de trésorerie conformément aux articles L.213-1 à L.213-4 du Code Monétaire et Financier Français, au décret n° 92.137 du 13 février 1992 et à tous les règlements y afférents. L'encours maximum de billets de trésorerie susceptibles d'être émis au titre de ce programme est égal à 500,0 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant à la date d'émission en cas d'émission dans toute autre monnaie autorisée. Le 26 mai 2014, ce programme a été prorogé d'un an. Au 31 décembre 2014, l'encours restant dû des emprunts contractés dans le cadre de ce programme était nul (inchangé par rapport à 2013).

– PROGRAMME EUROPÉEN DE BILLETS DE TRÉSORERIE

En juillet 2012, SES a signé les documents relatifs à la création d'un programme européen de billets de trésorerie garantis pour 1 milliard d'euros avec SES S.A. et SES GLOBAL Americas Holdings GP. Les émissions au titre du programme représentent des obligations non garanties de premier rang de l'émetteur et toute émission dans le cadre du programme est garantie par l'entité non émettrice. Le programme est noté par Moody's Investors Services et est en conformité avec les normes énoncées dans la convention du marché STEP. Au 31 décembre 2014, l'encours restant dû des emprunts contractés dans le cadre de ce programme était nul (inchangé par rapport à 2013).

NOTE 24 - PROVISIONS

En millions d'euros	Non courants	Courants
Au 1^{er} janvier 2014	129,0	12,6
Augmentation des provisions	58,7	7,9
Diminution des provisions	(15,5)	(12,6)
Transfert	(35,1)	35,1
Effets des variations de change	3,4	0,7
Au 31 décembre 2014	140,5	43,8
En millions d'euros	Non courants	Courants
Au 1^{er} janvier 2013	169,8	16,0
Augmentation des provisions	16,4	–
Diminution des provisions	(42,0)	(16,0)
Transfert	(12,6)	12,6
	(2,6)	–
Au 31 décembre 2013	129,0	12,6

Les provisions concernent principalement des provisions pour impôts constituées par le Groupe, une provision pour les régimes d'avantages postérieurs au départ en retraite ainsi que d'autres éléments liés à l'activité.

Dans les entités aux États-Unis, certains salariés bénéficient d'un programme de prestations de santé postérieur au départ en retraite couvert par une assurance externe. Au 31 décembre 2014, des primes à payer de 14,8 millions d'euros (2013: 16,6 millions d'euros) sont rapportées sous cette rubrique. Les contributions versées en 2014 aux

régimes de retraite collectifs ont totalisé 1,6 million d'euros (2013: 1,6 million d'euros), et figurent au compte de résultat sous la rubrique «Frais de personnel». Au cours de l'exercice 2014, la société a modifié les prestations assurées par ce programme, ce qui l'a conduit à comptabiliser un produit de 8,3 millions d'euros à la rubrique «Autres charges opérationnelles» au titre de l'exercice. La réduction de 1,8 million d'euros du solde intervenue pendant l'exercice 2014 résulte de ce crédit, en partie contrebalancé par les charges enregistrées en 2014 au titre du régime et les changements du taux d'actualisation utilisé pour apprécier la valeur des engagements aux 31 décembre 2014 et 2013.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

NOTE 25 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En millions d'euros	Non courants	Courants
Au 1^{er} janvier 2014	227,8	385,6
Variation des produits constatés d'avance	90,2	10,3
Effets des variations de change	17,1	14,7
Au 31 décembre 2014	335,1	410,6

En millions d'euros	Non courants	Courants
Au 1^{er} janvier 2013	285,4	238,2
Variation des produits constatés d'avance	(48,1)	144,6
Effets des variations de change	(9,5)	2,8
Au 31 décembre 2013	227,8	385,6

NOTE 26 - DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

En millions d'euros	2014	2013
Fournisseurs	89,8	72,4
Paiements reçus d'avance	18,1	40,2
Intérêts courus sur emprunts	80,8	89,1
Dettes envers le personnel	35,3	27,1
Dettes fiscales (hors impôt sur le résultat)	33,2	22,4
Autres dettes	78,1	90,2
Total	335,3	341,4

Dans le cadre d'opérations de titrisation de créances finalisées en juin 2010, en juin 2012 et en juin 2013, le Groupe a reçu un montant net en numéraire de 50,6 millions d'euros, 59,5 millions d'euros et 40,2 millions d'euros respectivement d'une institution financière, représentant le règlement anticipé de créances futures naissant entre 2011 et 2016 au titre de contrats conclus avec un client donné. Un passif correspondant de 41,6 millions d'euros (2013: 82,7 millions

d'euros), représentant l'engagement contracté par SES, vis-à-vis de l'institution financière, de continuer à fournir les services au client conformément aux clauses du contrat conclu avec ce dernier, figure dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 sous les rubriques «Autres passifs à long terme» pour 23,6 millions d'euros (2013: 41,6 millions d'euros), et «Fournisseurs et autres dettes» pour 18,0 millions d'euros (2013: 41,1 millions d'euros).

NOTE 27 - ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements contractés par le Groupe au titre des dépenses d'investissement s'élèvent à 190,9 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2013: 25,2 millions d'euros). Ces engagements concernent pour une large part l'acquisition et le lancement de satellites futurs afin d'assurer la croissance et le remplacement de la flotte de satellites du Groupe, ainsi que l'extension nécessaire des équipements au sol et des installations de contrôle y relatifs. En cas de résiliation

anticipée de ces contrats, le Groupe est contractuellement redevable de pénalités financières.

ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les loyers minimaux à verser en vertu des contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit au 31 décembre:

En millions d'euros	2014	2013
A moins d'un an	5,9	8,4
Entre un et cinq ans	4,5	10,1
A plus de cinq ans	2,5	4,4
Total	12,9	22,9

Le montant total des charges de location simple s'est élevé à 8,4 millions d'euros en 2014 (2013: 11,0 millions d'euros).

ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION DE RÉPÉTEURS

Le Groupe a conclu des contrats de location de répéteurs avec des

fournisseurs tiers pour une durée maximum de huit ans. Au 31 décembre les engagements qui en découlent s'analysent comme suit:

En millions d'euros	2014	2013
A moins d'un an	9,8	8,4
Entre un et cinq ans	1,1	4,1
A plus de cinq ans	–	1,9
Total	10,9	14,4

Le montant total des charges de location pour les contrats de location de répéteurs s'est établi à 8,4 millions d'euros en 2014 (2013: 29,3 millions d'euros).

LITIGES

Aucun litige significatif à l'encontre du Groupe n'était en cours au 31 décembre 2014.

GARANTIES

Le 31 décembre 2014, les garanties bancaires non échues du Groupe s'élevaient à 78,1 millions d'euros (2013: 19,7 millions d'euros). Il s'agit de garanties accordées au titre de l'exécution de services liés à l'exploitation de satellites.

RESTRICTIONS CONCERNANT L'UTILISATION DES AVOIRS EN BANQUE

A la clôture de l'exercice, le solde des avoirs en banque faisant l'objet de restrictions était nul (2013: néant)

NOTE 28 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

L'État luxembourgeois détient une participation directe avec droit de vote de 11,58% dans la société, ainsi que deux participations indirectes, de 10,88% chacune, par l'intermédiaire de deux banques publiques la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et la société Nationale de Crédit et d'Investissement. Ces participations correspondent aux actions de catégorie B de la société, qui sont décrites de façon plus détaillée dans la Note 21.

En 2014, SES a comptabilisé un chiffre d'affaires de 7,2 millions d'euros (2013: néant) de O3b Networks Limited au titre de la fourniture de prestations et de produits liés aux satellites à cette société. O3b Networks Limited est engagé vis-à-vis de SES pour des services similaires pour un montant total de 10,4 millions d'euros, dont 3,0 millions d'euros à moins d'un an et 7,4 millions d'euros entre 2 et 5 ans. (cf. note 16)

Le montant total des émoluments versés en 2014 aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et de divers comités s'élève à 1,3 million d'euros (2013: 1,4 million d'euros). Ces émoluments se composent d'une portion fixe et d'une portion variable, la portion variable étant déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil d'administration et de divers comités.

Aucune autre transaction significative n'a été conclue avec des parties liées.

Les cadres dirigeants du Groupe (définis comme appartenant au Comité exécutif) ont reçu les avantages suivants:

En millions d'euros	2014	2013
Rémunérations primes comprises	5,2	5,0
Prestations de retraite	0,7	0,6
Rémunérations en actions	12,6	5,0
Autres avantages	0,3	0,1
Total	18,8	10,7

Le nombre total d'instruments de paiement fondés sur des actions alloués aux cadres dirigeants était de 893 150 au 31 décembre 2014 (2013: 1 521 328).

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

NOTE 29 - PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-dessous contient la synthèse des informations financières de chacune des filiales qui détient des participations ne donnant pas le contrôle importantes pour le Groupe. Les montants

communiqués par chaque filiale sont analysés avant éliminations intra-groupe.

En millions d'euros	Ciel Satellite Limited Partnership, Canada (détenu à 30% par les actionnaires minoritaires)		Al Maisan Satellite Communications (YahSat) LLC, Émirats Arabes Unis (détenu à 65% par les actionnaires minoritaires)	
	2014	2013	2014	2013
Bilan synthétique				
Actifs courants	5,4	4,6	16,5	11,9
Passifs courants	(16,8)	(14,5)	(5,8)	(4,2)
Actifs nets courants	(11,4)	(9,9)	10,7	7,7
Actifs non courants	147,3	143,6	74,6	71,5
Passifs non courants	(43,1)	(49,1)	–	–
Actifs financiers non courants	104,2	94,5	74,6	71,5
Actifs nets	92,8	84,6	85,3	79,2
Participations ne donnant pas le contrôle cumulées	27,8	25,4	55,4	51,5

En millions d'euros	Ciel Satellite Limited Partnership, Canada (détenu à 30% par les actionnaires minoritaires)		Al Maisan Satellite Communications (YahSat) LLC, Émirats Arabes Unis (détenu à 65% par les actionnaires minoritaires)	
	2014	2013	2014	2013
État consolidé du résultat global synthétique				
Chiffre d'affaires	36,6	36,2	14,8	8,9
Charges opérationnelles	(3,6)	(3,0)	(13,1)	(7,1)
Résultat net	16,1	15,4	4,2	4,2
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–
Résultat global	16,1	15,4	4,2	4,2
Résultat attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	4,8	4,6	2,7	2,7
Dividende versé aux participations ne donnant pas le contrôle	5,6	5,6	–	–

En millions d'euros	Ciel Satellite Limited Partnership, Canada (détenu à 30% par les actionnaires minoritaires)		Al Maisan Satellite Communications (YahSat) LLC, Émirats Arabes Unis (détenu à 65% par les actionnaires minoritaires)	
	2014	2013	2014	2013
Tableau de flux de trésorerie synthétique				
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	19,2	18,8	(2,3)	(1,5)
Flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement	(0,3)	(0,3)	–	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(19,1)	(18,1)	–	2,9
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(0,2)	0,4	(2,3)	1,4

Le Groupe n'a effectué aucune transaction avec des actionnaires minoritaires en 2013 et en 2014.

NOTE 30 – RÈGLEMENT DU LITIGE AVEC EUTELSAT

Le 30 janvier 2014, la société et Eutelsat Communications ont annoncé que les deux sociétés avaient conclu une série d'accords parmi lesquels le règlement exhaustif de la procédure judiciaire concernant l'exploitation de la position orbitale 28,5° Est ainsi que la mise en place, à long terme, d'éléments de nature commerciale et de coordination de fréquences.

- Le premier accord met fin à la procédure d'arbitrage entre Eutelsat et la société, initiée en octobre 2012 auprès de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) de Paris. Cette procédure portait sur un droit d'utilisation de 500 MHz de bande passante à la position orbitale 28,5° Est. Eutelsat a cessé, le 3 octobre 2013, l'exploitation de ces fréquences qui sont, depuis cette date, exploitées par la société. Le différend est maintenant réglé, la société continuant d'opérer ses satellites à cette position orbitale et Eutelsat commercialisant, d'une manière indépendante, une partie de la capacité sur les fréquences précédemment contestées.
- Le deuxième accord entre les deux sociétés porte sur la location à long terme, par Eutelsat, de ressources à la position 28,5° Est sur la flotte des satellites de la société. Eutelsat commercialise en Europe, sur la flotte de SES, 125 MHz de bande passante (huit répéteurs Band-B) sur les 500 MHz ayant fait l'objet de la procédure judiciaire. Eutelsat commercialise également sur la flotte de SES 250 MHz (12 répéteurs Band -A) qui ne faisait pas l'objet de la procédure judiciaire. Les 20 répéteurs sont exploités sur trois nouveaux satellites, déployés par SES à 28,2/28,5° Est, ASTRA 2F, ASTRA 2E et ASTRA 2G. Les deux premiers satellites ont été lancés et sont en service. ASTRA 2G a été lancé en décembre 2014, et il doit commencer à fournir le service à Eutelsat au cours du premier semestre 2015.
- Le troisième accord entre les deux sociétés porte sur une coordination technique de fréquences, en vertu des règles de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Cet accord va permettre aux deux parties d'optimiser l'usage de leurs droits respectifs à un certain nombre de positions orbitales sur l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique. Il confirme et précise en termes techniques les couvertures géographiques et les niveaux de puissance de transmission autorisés pour les fréquences à ces positions orbitales.

Dans le cadre de ces accords, SES reconnaît des revenus de la vente des 12 répéteurs Band-A, dont huit d'entre eux reconnus au cours de l'exercice 2014. SES reconnaîtra des revenus de la fourniture de services des huit répéteurs Band-B sur la durée du contrat. SES a également comptabilisé des actifs incorporels supplémentaires afin de tenir compte de l'avantage économique généré par la clarification des questions de coordination des fréquences techniques sur les différentes positions orbitales.

NOTE 31 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

CONSTITUTION DE LUXGOVSAT

Le 12 février 2015, et l'État du Luxembourg ont décidé de constituer une co-entreprise, LuxGovSat, sous la forme d'une société anonyme (S.A.) de droit luxembourgeois. LuxGovSat assurera l'achat et l'exploitation d'un satellite dont le lancement est prévu au deuxième trimestre 2017.

L'État luxembourgeois et SES investiront chacun 50 millions d'euros dans la nouvelle société, qui bénéficiera également d'un prêt de 125 millions d'euros, accordé par un consortium de banques luxembourgeoises, destiné à financer l'achat et le lancement du satellite. Le satellite occupera l'arc européen, couvrant l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique.

Les capacités de ce nouveau satellite permettront de satisfaire les besoins en télécommunications par satellite de l'État du Luxembourg sur les fréquences militaires. Il sera mis à la disposition de clients gouvernementaux et institutionnels pour les applications de défense et gouvernementales. Ce satellite multi-missions utilisera des fréquences militaires dédiées (bande X et bande Ka à usage militaire), pour offrir des faisceaux très puissants et totalement orientables pour de multiples missions.

Le 16 février 2015, SES a annoncé la commande de trois satellites de nouvelle génération venant s'ajouter à la flotte existante : SES-14, SES-15 et SES-16/Govsat, qui permettront à SES de répondre aux besoins grandissants des marchés à forte croissance et d'augmenter sensiblement ses capacités de forte puissance destinées à desservir les quatre grandes verticales de marché stratégiques que sont les services vidéo, données, mobilité et les services gouvernementaux. Les trois satellites, fabriqués par Airbus Space and Defence, Boeing et Orbital ATK, respectivement, seront dotés des toutes dernières technologies satellitaires, offrant ainsi des performances et une efficacité optimales. SES-14 et SES-15 sont deux puissants satellites hybrides, utilisant les bandes Ku, Ka et, pour ce qui concerne le premier d'entre eux, également la bande C avec une couverture large faisceau et la technologie haut débit (HTS). Ils sont équipés d'un système de propulsion entièrement électrique qui améliore considérablement leur rentabilité, la réduction de la réserve de carburant permettant d'augmenter la charge utile emportée. SES-16/GovSat, déjà mentionné dans la section 'Incorporation of LuxGovSat' (Constitution de LuxGovSat), est un satellite multi-missions ultramoderne, doté de faisceaux à grande puissance totalement orientables pour les missions gouvernementales ; il sera la propriété de LuxGovSat, qui en assurera aussi l'exploitation. Le montant total des engagements d'investissement associés à ces trois programmes est d'environ 750 millions d'euros hors capitalisation des intérêts. Ce montant comprend 100% des capitaux engagés pour l'achat de SES-16, sachant que l'État luxembourgeois assumera le financement de ce satellite par moitié avec SES.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

NOTE 32 – FILIALES CONSOLIDÉES, ENTREPRISES ASSOCIÉES ET SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les comptes consolidés comprennent les comptes des filiales et des entreprises associées énumérées ci-dessous :

	Intérêt économique (en %) 2014	Intérêt économique (en %) 2013	Méthode de consolidation 2014
Détenues directement par SES :			
SES ASTRA S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL-Americas Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL Americas Holdings General Partnership, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES Global Africa S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Participations S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Finance S.à r.l., Suisse	100,00	100,00	Intégration globale
SES Holdings (Netherlands) B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA Services Europe S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Latin America S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Belgium S.p.r.l, Belgique	100,00	100,00	Intégration globale
SES Insurance International S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Insurance International Re S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Lux Finance S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES NL Finance S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES Participations S.A., Luxembourg :			
Ciel Satellite Holdings Inc., Canada	100,00	100,00	Intégration globale
Ciel Satellite Limited Partnership, Canada	70,00	70,00	Intégration globale
Northern Americas Satellite Ventures, Inc., Canada	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES ASTRA Services Europe S.A., Luxembourg :			
Glocom (Communications and Images) Limited (Île de Man) ⁴	–	75,00	–
SES Astra TechCom S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra TechCom S.A., Belgique	100,00	100,00	Intégration globale
Astralis S.A., Luxembourg ⁴	–	100,00	–
SES Astra Broadband Services S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Digital Distribution Services AG, Suisse	100,00	100,00	Intégration globale
SES Digital Distribution Services S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
Redu Operations Services S.A., Belgique	48,00	48,00	Mise en équivalence
Redu Space Services S.A., Belgique	52,00	52,00	Intégration globale
HD Plus GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA Real Estate (Betzdorf) S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Capital Belgium S.A., Belgique ³	100,00	100,00	Intégration globale
SES Platform Services GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
SES Digital Distribution Services GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
Virtual Planet Groupe SES GmbH, Allemagne	90,00	90,00	Intégration globale
SmartCast GmbH ²	100,00	–	Intégration globale
SmartCast Technologies Ltd ²	100,00	–	Intégration globale
SmartCast Asia Ltd ²	100,00	–	Intégration globale

	Intérêt économique (en %) 2014	Intérêt économique (en %) 2013	Méthode de consolidation 2014
Détenues via SES ASTRA S.A.:			
ASTRA Deutschland GmbH, Allemagne	100,00	100,00	
ASTRA (U.K.) Ltd, Royaume-Uni	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA Iberica S.A., Espagne	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA France S.A., France	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA (GB) Limited, Royaume-Uni	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA Benelux B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA CEE Sp. z o.o, Pologne	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA Italia S.r.l.	100,00	100,00	Intégration globale
SES ENGINEERING (Luxembourg) S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Investissements S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA AB, Suède	100,00	100,00	Intégration globale
Sirius Satellite Services SIA, Lettonie	100,00	100,00	Intégration globale
SES SIRIUS Ukraine, Ukraine	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 1KR S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 1L S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 1M S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 3B S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 5B S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 1N S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 2E S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 2F S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Astra 2G S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA (Roumanie) S.à r.l.	100,00	100,00	Intégration globale
SES 10 S.à r.l. ¹	100,00	–	Intégration globale
			Intégration globale
Détenues via SES Finance S.à r.l.:			
SES Re International (Bermuda) Ltd, Bermudes ³	100,00	100,00	
SES Satellite Leasing Ltd, Île de Man	100,00	100,00	Intégration globale
Al Maisan Satellite Communications (YahSat) LLC, Émirats Arabes Unis	35,00	35,00	Intégration globale
Satellites Ventures (Bermuda), Ltd	100,00	100,00	Intégration globale
			Intégration globale
Détenues via SES Global Africa S.A.:			
SES ASTRA Africa (Proprietary) Ltd, Afrique du Sud	100,00	100,00	Intégration globale
ODM (Proprietary) Ltd, Afrique du Sud	14,67	15,08	Mise en équivalence
SES Satellites Ghana Ltd	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES GLOBAL-Americas Inc.:			
SES AMERICOM, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM PAC, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM International Holdings, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM (Brazil) Holdings, LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM do Brasil Servicos de Telecomunicacoes, Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
AMERICOM Government Services, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
Sistemas Satelitales de Mexico S. de R.L. de C.V., Mexique	100,00	73,99	Intégration globale

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2014

	Intérêt économique (en %) 2014	Intérêt économique (en %) 2013	Méthode de consolidation 2014
Socios Aguila S.de R.L de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence
Columbia Communications Corporation, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES Satellites International, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES Satellites (Gibraltar) Ltd, Gibraltar	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM Colorado, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-1 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-2 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-3 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-5 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-6 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-8 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-9 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-10 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-11 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM (Asia 1A) LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMERICOM Asia Pacific LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-12 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM California, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-4 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-7 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-15 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-16 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES-1 Holdings, LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
QuetzSat Directo, S. de R.L. de C.V., Mexique	100,00	49,00	Intégration globale
SES ENGINEERING (U.S.) Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AOS Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES-2 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES-3 Holdings LLC, États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES Latin America S.A.:			
QuetzSat S. de R.L. de C.V., Mexique	100,00	73,99	Intégration globale
Satellites Globales S. de R.L. de C.V., Mexique	100,00	49,00	Intégration globale
SES Satellites Directo Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
SES DTH do Brasil Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL South America Holding S.L., Espagne	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES Holdings (Netherlands) B.V.:			
New Skies Satellites, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale

	Intérêt économique (en %) 2014	Intérêt économique (en %) 2013	Méthode de consolidation 2014
New Skies Satellites Mar B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks (U.K.) Ltd, Royaume-Uni	100,00	100,00	Intégration globale
SES ENGINEERING (Netherlands) B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Asset Holdings, Inc., États-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES NEW SKIES Marketing B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites India B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Argentina B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks Australia B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Australia Pty Ltd, Australie	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Licensee B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
SES Asia S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Finance Services AG, Suisse	100,00	100,00	Intégration globale
O3b Networks Ltd, Jersey (îles anglo-normandes) ⁵	44,75	46,85	Mise en équivalence
SES World Skies Singapore Pty Ltd, Singapour	100,00	100,00	Intégration globale

1 Entité créée en 2014

2 Entité acquise en 2014.

3 Entité cédée, fusionnée, liquidée ou en cours de liquidation en 2014.

4 Entité cédée, fusionnée ou liquidée en 2013

5 Voir Note 15

COMPTES ANNUELS DE SES





Rapport d'audit

Aux actionnaires de SES S.A.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SES S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2014, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES COMPTES ANNUELS

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de SES S.A. au 31 décembre 2014 ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'administration est en concordance avec les comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers, société coopérative
Représentée par



Gilles Vanderweyen
Luxembourg, le 19 février 2015

Bilan

Au 31 décembre 2014

En millions d'euros		2014	2013
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations financières			
Parts dans des entreprises liées	Note 3	7 027,1	7 404,3
Créances sur des entreprises liées	Note 3	1 479,0	1 269,6
Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation		-	0,5
		8 506,1	8 674,4
Actifs courants			
Créances			
Créances sur des entreprises liées dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	Note 4	3 120,8	2 319,3
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		21,7	200,5
Titres de dette et autres instruments financiers			
Actions propres ou parts propres	Note 3	32,8	22,9
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèque postaux, chèques et en caisse		458,8	343,9
		3 634,1	2 886,6
Comptes de régularisation	Notes 2,2.2	57,3	47,6
Total actif		12 197,5	11 608,6

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Bilan

Au 31 décembre 2014

En millions d'euros		2014	2013
Passif			
Capitaux propres			
Capital souscrit	Note 5	633,0	633,0
Primes d'émissions et primes assimilées		835,3	835,3
Réserves			
Réserve légale	Note 6	63,3	63,2
Autres réserves	Note 7	292,6	337,4
Résultat de l'exercice		482,8	388,8
		2 307,0	2 257,7
Dettes non subordonnées			
		Notes 2,2.8	
Emprunts obligataires – Emprunts non convertibles			
		Note 8	
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		234,0	811,0
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		3 787,3	3 002,6
Dettes envers des établissements de crédit			
		Note 8	
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		105,3	80,2
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		491,6	574,9
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,3	1,2
Dettes envers des entreprises liées			
		Note 8	
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3 880,8	3 567,5
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		1 384,9	1 261,2
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
		Note 9	
Dettes fiscales			
Dettes au titre de la sécurité sociale		0,4	0,3
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		5,9	52,0
		9 890,5	9 350,9
Total des passifs		12 197,5	11 608,6

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Compte de profits et pertes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

En millions d'euros		2014	2013
Charges			
Autres charges externes		24,5	27,2
Frais de personnel	Note 10		
Salaires et traitements		27,4	15,3
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		1,9	1,6
Autres charges d'exploitation		2,8	2,7
Corrections de valeur et ajustements de juste valeur sur immobilisations financières	Note 3	10,5	12,5
Intérêts et autres charges financières			
concernant des entreprises liées		60,4	72,2
Autres intérêts et charges	Note 12	254,5	214,3
Impôt sur le résultat	Note 9	(96,3)	(79,5)
Profit de l'exercice		482,8	388,8
Total charges		768,5	655,1
Produits			
Autres produits d'exploitation	Note 13	19,1	17,9
Produits des immobilisations financières			
provenant d'entreprises liées	Note 14	717,8	578,6
Autres intérêts et autres produits financiers			
provenant d'entreprises liées		13,2	33,1
Autres intérêts et autres produits financiers	Note 15	18,4	25,5
Total produits		768,5	655,1

Tableau de variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2014

	Capital souscrit (En millions d'euros)	Primes d'émission (En millions d'euros)	Réserve légale (En millions d'euros)	Autres réserves* (En millions d'euros)	Résultat de l'exercice (En millions d'euros)	Total (En millions d'euros)
Au 1 ^{er} janvier 2013	633,0	835,3	62,5	336,0	395,0	2 261,8
Affectation du résultat	-	-	0,7	394,4	(395,1)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(393,0)	-	(393,0)
Profit de l'exercice	-	-	-	-	388,9	388,9
Au 31 décembre 2013	633,0	835,3	63,2	337,4	388,8	2 257,7
Au 1 ^{er} janvier 2014	633,0	835,3	63,2	337,4	388,8	2 257,7
Affectation du résultat	-	-	0,1	388,7	(388,8)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(433,5)	-	(433,5)
Profit de l'exercice	-	-	-	-	482,8	482,8
Au 31 décembre 2014	633,0	835,3	63,3	292,6	482,8	2 307,0

* Y compris réserves pour actions en propre de 32,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2013 : 22,9 millions d'euros).

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Notes annexes aux comptes annuels

Au 31 décembre 2014

NOTE 1 – GÉNÉRALITÉS

SES S.A. (SES S.A. (ci-après la « société »)) a été constituée le 16 mars 2001 pour une durée illimitée sous la forme d'une Société Anonyme en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la société est établi à Betzdorf, Luxembourg.

La société a pour objet de s'intéresser de façon générale aux médias électroniques et, plus particulièrement, d'être active dans le secteur des communications par satellites et de prendre des participations, directement ou indirectement, dans d'autres sociétés qui opèrent, de façon active, dans l'industrie des communications par satellites.

L'exercice comptable de la société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

La société détient une participation de 99,94% dans un partenariat, SES Global Americas Holdings GP, dont les comptes sont intégrés dans ceux de la société à hauteur de la quote-part détenue dans le partenariat.

Au 1^{er} janvier 2013, la société a établi une succursale en Suisse afin de concentrer ses excédents de trésorerie. Les comptes de cette succursale sont intégrés dans ceux de la société.

La société établit également des comptes consolidés pour le groupe SES (« le groupe »), qui sont publiés conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

La société est cotée à la Bourse de Luxembourg depuis 1998, et sur Euronext Paris depuis 2004. Des certificats de dépôt fiduciaire représentatifs d'actions de catégorie A sont cotés à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris sous le sigle SESG.

NOTE 2 – RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

2.1. PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les principes comptables généralement acceptés et avec les réglementations en vigueur au Luxembourg relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Les principes comptables et règles d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'administration.

L'établissement des comptes annuels suppose l'utilisation de certaines estimations comptables déterminantes. Il impose en outre au Conseil d'administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Les changements d'hypothèses sont susceptibles d'avoir un effet important sur les comptes annuels durant la période au cours de laquelle ils interviennent. La direction juge que les hypothèses utilisées sont adéquates et que

par conséquent les comptes annuels donnent une image sincère de la situation financière.

Les estimations et hypothèses formulées par la société ont une incidence sur les montants d'actif, de passif de l'exercice, ou les exercices, à venir. Les estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

En tant que de besoin, les chiffres correspondants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice en cours. Un solde de 1 695,5 millions d'euros de « Dettes envers des entreprises liées » a été reclassé de « Dettes à long terme » à « Charges à court terme » dans le bilan 2013 comparable.

2.2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les principales règles d'évaluation retenues par la société sont les suivantes :

2.2.1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières détenues par la société sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Si le Conseil d'administration venait à considérer que la valeur d'une immobilisation financière a subi une dépréciation durable, une correction de valeur serait apportée de manière à lui attribuer la valorisation la plus faible. Parfois, l'interdépendance des flux de trésorerie entre les entités juridiques de SES et leur niveau d'intégration ont été pris en compte pour estimer la valeur comptable des immobilisations financières si le Conseil d'administration juge qu'une telle approche est plus appropriée pour refléter la nature de l'activité.

Les participations dans certaines entreprises ont alors été regroupées pour les besoins des tests de perte de valeur - de même que les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) telles que définies par la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » conformément aux normes IFRS. Ces corrections de valeur cesseraient de s'appliquer si les raisons qui les ont justifiées venaient à disparaître.

2.2.2 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont valorisées au plus bas de leur prix d'acquisition, y compris les dépenses afférentes et calculées sur la base du cours moyen pondéré, et de leur valeur de marché, exprimées dans la devise de préparation des comptes annuels. Une correction de valeur est comptabilisée si la valeur de marché est inférieure au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur cesseraient de s'appliquer si les raisons qui les ont justifiées venaient à disparaître.

2.2.3. Comptes de régularisation

Les coûts liés à l'obtention des emprunts sont capitalisés et enregistrés en comptes de régularisation. Ces coûts sont amortis sur les durées résiduelles estimées des emprunts en tenant compte de la stratégie de la société en matière de financement.

2.2.4. Dividendes

Les dividendes sont déclarés après l'approbation des comptes annuels. Par conséquent, les dividendes à payer sont enregistrés dans les comptes de l'exercice suivant. Les dividendes à recevoir de la part des entreprises liées sont enregistrés dans les produits de l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés par la filiale.

2.2.5. Prêt convertible avec participation aux bénéfices

Les revenus des prêts convertibles avec participation aux bénéfices émis par la société sont calculés en fonction des bénéfices cumulés du bénéficiaire du prêt sur la durée de vie de celui-ci. Par conséquent, le droit de la société aux revenus n'est certain qu'à la date d'échéance du prêt. Les revenus sont donc comptabilisés en « Produits » à la date d'échéance finale du prêt convertible avec participation aux bénéfices.

2.2.6. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est incertain. Ces corrections de valeur cesseraient de s'appliquer si les raisons qui les ont justifiées venaient à disparaître.

2.2.7. Écarts de conversion

La société tient sa comptabilité en euros (EUR), et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise.

Les opérations libellées en monnaies étrangères ont été converties en euro aux taux de change en vigueur à la date où elles ont lieu.

À l'exception des immobilisations, les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture. Les plus-values et pertes de change réalisées et non réalisées sont prises en considération dans le compte de profits et pertes.

Les immobilisations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture de l'exercice, le taux de conversion historique appliqué à ces immobilisations est maintenu. Les dettes financières à long terme, qui sont couvertes par des instruments dérivés, sont converties à la date de clôture.

2.2.8. Instruments financiers dérivés

Le Groupe conclut aussi des transactions portant sur des instruments dérivés, principalement des contrats de change à terme, afin de gérer le risque de change afférent aux actifs, aux passifs et aux opérations de financement de la société et du groupe.

Ces instruments financiers servent principalement à réduire l'exposition de la société ou du groupe SES aux risques liés aux dettes financières libellées en dollars U.S.. Les contrats de change à terme sont conclus dans la même devise que l'élément couvert et peuvent couvrir jusqu'à 100% du montant total du contrat.

Conformément à ses procédures, le Groupe ne conclut pas de contrats à terme avant la mise en place d'un engagement ferme. La politique du Groupe consiste à aligner les caractéristiques de ses instruments dérivés de couverture sur celles de l'élément couvert afin de maximiser l'efficacité de la couverture.

SES ne participe pas à des opérations sur les instruments financiers dérivés avec effet de levier et, conformément à sa politique, n'utilise pas les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Par ailleurs, la société a des activités importantes à l'étranger dont l'euro n'est pas la monnaie fonctionnelle. La principale devise entraînant un risque de change pour les activités à l'étranger est le dollar U.S. et la société peut conclure des transactions portant sur des instruments financiers dérivés, tels que des contrats de change à terme ou des swaps de devises, afin de gérer son exposition au risque de change sur ses investissements.

En règle générale, les instruments dérivés assurant la couverture de positions de bilan en devises étrangères sont réévalués à la fin de l'exercice sur la base des taux de change à terme en vigueur à la date de clôture. Les plus-values et pertes de change non réalisées résultant de la conversion de ces contrats sont comptabilisées à l'actif ou au passif du bilan, dans la rubrique « Autres créances » et « Autres dettes », respectivement, ou dans la rubrique « Dettes envers des entreprises liées/créances sur des entreprises liées » lorsque la contrepartie est une filiale du groupe SES.

2.2.9. Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur les dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l'actif et amortie de façon linéaire sur la durée de la dette.

Notes annexes aux comptes annuels

Au 31 décembre 2014

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

A) PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Coût au début de l'exercice	7 409,0	8 349,1
Acquisitions	–	76,5
Cessions ¹	(377,2)	(1 016,6)
Coût à la fin de l'exercice	7 031,8	7 409,0
Corrections de valeur au début de l'exercice	(4,7)	(4,7)
Corrections de valeur de l'exercice	–	–
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(4,7)	(4,7)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	7 027,1	7 404,3

¹ En septembre 2014, le Conseil d'administration de SES Global Americas Inc. a déclaré la distribution d'un dividende à de 500,0 millions de dollars U.S. à SES Global Americas Holding GP. Cette distribution a été effectuée au moyen d'une réduction du capital social de SES Global Americas Inc. et comptabilisée en diminution des parts dans des entreprises liées de la société.

Au 31 décembre 2014, la société détenait les participations suivantes :

Valeur nette comptable		2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Infrastructures			
SES Astra S.A. (1)	100%	1 046,8	1 046,8
SES Global – Americas, Inc. (2)	99,94%	3 477,6	3 854,8
SES Astra A.B. (3)	32,34%	50,1	50,1
SES Participations S.A. (1)	100%	206,8	206,8
SES Global Africa S.A. (1)	100%	406,6	406,6
SES Finance S.à.r.l. (4)	100%	1 502,2	1 502,2
SES Holdings (Netherlands) BV (5)	100%	96,7	96,7
SES Insurance International (Luxembourg) S.A. (1)	100%	15,2	15,2
SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A. (2)		76,3	76,3
Services			
SES Astra Services Europe S.A. (1)	100%	148,8	148,8
SES Astra TechCom Belgium S.A. (6)	1%	–	–
SES Latin America S.A. (1)	100%	–	–
SES Astra Broadband Services S.A. (1)	0,01%	–	–
SES Belgium Sprl (6)	99%	–	–
SES NL Finance S.à.r.l. (1)	100%	–	–
Total		7 027,1	7 404,3

Pays du siège: (1) Luxembourg; (2) États-Unis; (3) Suède; (4) Suisse; (5) Pays-Bas; (6) Belgique;

Les entreprises liées figurant dans la partie « Infrastructures » du tableau ci-dessus appartiennent au segment « Infrastructures » du groupe SES. Elles ont été regroupées pour les besoins des tests de perte de valeur, compte tenu de l'interdépendance des flux de trésorerie et de leur niveau d'intégration.

La valeur recouvrable de ce groupe de sociétés est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité (Note 2) effectué à partir des informations contenues dans les derniers plans d'activité approuvés par le Conseil d'administration, couvrant une période de sept ans au plus. Ces plans d'activité couvrent une période relativement longue en raison de la durée à long terme des contrats conclus dans le domaine des satellites. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé en

2014 est de 6,1% (2013: 6,2%). Il tient compte des taux d'intérêt et des marges pratiqués sur les marchés; de la structure de capitalisation des autres acteurs du secteur d'activité du groupe SES; et du profil de risque particulier de l'activité concernée. Le taux de croissance perpétuel utilisé pour l'évaluation est fixé à 2% (2013: 2%), ce qui reflète les derniers plans d'activité à long terme approuvés par le Conseil d'administration justifiés par référence aux performances commerciales des sociétés concernées sur une période plus longue. À l'issue de ce test de dépréciation, le Conseil d'administration estime qu'aucune correction de valeur ne doit être comptabilisée sur la valeur comptable des parts dans des entreprises liées.

Un test de dépréciation effectué sur chaque immobilisation financière prise individuellement (méthode « ligne par ligne ») pourrait aboutir à une conclusion différente, en particulier, pour la participation détenue par la société dans SES Global - Americas. Inc.. Toutefois, pour les raisons décrites en note 2.2.1., le Conseil d'administration de la Société considère que la méthode « ligne par ligne » n'est pas appropriée compte tenu de la nature intégrée du segment Infrastructures du groupe SES et de l'interdépendance de ses flux de trésorerie.

Les entreprises liées figurant dans la partie « Services » sont des sociétés de service du groupe SES. Chacune d'entre elles constitue une unité génératrice de trésorerie distincte et fait donc l'objet d'un test de perte de valeur individuel. À l'issue de ce test de dépréciation, le Conseil d'administration estime qu'aucune d'entre elles n'a subi de perte de valeur définitive.

L'article 65, paragraphe (1) 2e, de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés ainsi qu'à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises (la « loi ») requiert l'indication du montant des capitaux propres et des réserves, ainsi que du résultat du dernier exercice de chaque participation. Conformément à l'article 67, paragraphe (3), de la loi, ces informations détaillées ont été omises du fait que la société établit des comptes consolidés et que ces comptes consolidés, ainsi que le rapport de gestion consolidé et le rapport du réviseur d'entreprises, ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg.

B) CRÉANCES SUR DES ENTREPRISES LIÉES

Les créances sur des entreprises liées s'élèvent à 1 479,0 millions d'euros et comprennent principalement :

- 805,0 millions d'euros (2013 : 725,4 millions d'euros) de prêts convertibles avec participation aux bénéfices auprès de SES Finance S.à r.l.
- 567,9 millions d'euros à SES NL Finance S.à r.l.. Au départ, ce prêt a été accordé à SES Holdings (Netherlands) B.V le 20 décembre 2013, puis transféré à SES NL Finance S.à r.l. le 18 décembre 2014
- 23,1 millions d'euros à SES Asia S.A. (2013 : 23,1 millions d'euros)
- 19,5 millions d'euros à SES DTH do Brazil Ltda. accordés le 24 juillet 2014
- 19,5 millions d'euros à SES Digital Distribution Services AG (2013 : 19,0 millions d'euros)
- 43,9 millions d'euros à SES NL Finance S.à r.l. accordé le 29 septembre 2014.

Au cours de l'année 2014, la société a enregistré une correction de valeur de 10,5 millions d'euros sur le compte courant détenu auprès de SES Capital Belgium S.A. après la liquidation de cette entité.

C) ACTIONS PROPRES OU PARTS PROPRES

Certificats de dépôt fiduciaire de la société :

Tous les certificats de dépôt fiduciaire (« FDR ») concernant les actions de catégorie A détenus par la société sont destinés à être utilisés dans le cadre des plans d'options sur actions accordés aux cadres et salariés du groupe SES. Ces actions sont évaluées à leur coût moyen pondéré.

Au 31 décembre 2014, la société détenait 1 187 145 certificats de dépôt fiduciaire (2013 : 1 678 009).

NOTE 4 – CRÉANCES

A) CRÉANCES SUR DES ENTREPRISES LIÉES

Les liquidités du Groupe sont gérées par une fonction de trésorerie centralisée qui gère notamment la liquidité du Groupe de façon à optimiser les coûts de financement. En outre, un dispositif de mise en commun journalière de la trésorerie a été mis en place. Les créances sur des entreprises liées de 3 120,8 millions d'euros (2013 : 2 319,3 millions d'euros) correspondent à des comptes courants.

Au 31 décembre 2014, les comptes courants correspondent à des avances à court terme portant intérêt au taux du marché.

NOTE 5 – CAPITAL SOUSCRIT

Au 31 décembre 2014, le capital social émis et entièrement libéré s'élevait à 633,0 millions d'euros, et était composé de 506 400 000 actions sans valeur nominale (337 600 000 actions ordinaires de catégorie A et 168 800 000 actions ordinaires de catégorie B).

La société a émis deux catégories d'actions : les actions de catégorie A et les actions de catégorie B (également désignées comme « actions A » et « actions B »).

Les actions des catégories A et B disposent des mêmes droits, sauf que les actions de catégorie B, détenues par l'État luxembourgeois et par deux entités détenues à 100% par ce dernier, donnent droit à 40% seulement du dividende versé aux actionnaires de catégorie A ou, en cas de dissolution de la société, à 40% du produit net de la liquidation versé aux actionnaires de catégorie A. Les actions de catégorie B ne peuvent pas être négociées librement. Chaque action, de catégorie A ou de catégorie B, donne droit à une voix.

NOTE 6 – RÉSERVE LÉGALE

Conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, un montant égal au minimum à 5% du résultat net annuel est transféré à une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital social émis. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires.

Notes annexes aux comptes annuels

Au 31 décembre 2014

NOTE 7 – AUTRES RÉSERVES

Conformément au paragraphe 8a de la loi du 16 octobre 1934 modifiée, la société peut porter en déduction de l'impôt sur la fortune dû au titre de l'exercice un montant qui ne peut dépasser l'impôt sur le résultat de l'exercice. Pour pouvoir bénéficier de cette disposition, la société doit constituer une réserve égale à cinq fois le montant de la déduction opérée sur l'impôt sur la fortune. Cette

réserve n'est pas distribuable pendant un délai de cinq ans suivant l'année de sa constitution. En cas de distribution de la réserve, le crédit d'impôt devient exigible au cours de l'année durant laquelle la réserve est distribuée.

Au 31 décembre 2014, la fraction non distribuable des «Autres réserves» figurant dans les livres de SES S.A. s'analyse comme suit :

	Réduction d'impôt sur la fortune En millions d'euros	Réserve non distribuable En millions d'euros
2009	12,7	63,4
2010	14,1	70,7
2011	12,4	61,8

Depuis 2012, la réserve pour impôt sur la fortune est comptabilisée au niveau de SES Astra S.A.. Cette entité appartient à l'unité fiscale luxembourgeoise.

NOTE 8 – DETTES NON SUBORDONNÉES

A) EMPRUNTS NON CONVERTIBLES

Emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains

Le 30 septembre 2003, SES, à travers SES GLOBAL Americas Holdings GP, a émis sur le marché américain des investisseurs institutionnels quatre séries de billets de trésorerie non garantis pour 1 000,0 millions de dollars U.S. et 28,0 millions de livres sterling. Ces billets ont été émis en différentes séries, comme suit :

Série A, 400,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,29% échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007. Le placement privé américain de série A a été remboursé le 30 septembre 2013.

Série B, 513,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,83% échéant en septembre 2015, remboursables à compter de septembre 2011.

Série C, 87,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,93% échéant en septembre 2015.

Série D, 28,0 millions de livres sterling en billets de trésorerie à 5,63% échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007. Le placement privé américain de série D a été remboursé le 30 septembre 2013.

SES paye des intérêts deux fois par an sur ces quatre séries. SES s'est engagé, dans le cadre de l'emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains, à respecter des engagements qui impliquent le maintien de certains ratios financiers dans des limites convenues afin de fournir une garantie suffisante aux bailleurs de fonds. Ces ratios financiers sont calculés sur la base des états financiers consolidés de SES S.A. L'engagement que la direction suit de plus près est celui concernant le maintien du ratio endettement/EBITDA à un niveau inférieur ou égal à 3,5. La société a respecté ces clauses tout au long de l'exercice 2014.

Programme EMTN (European Medium-Term Note Programme)

Le 6 décembre 2005, SES a mis en place un programme d'émission d'obligations en euros à moyen terme (European Medium-Term Note ou «EMTN») de 2 000,0 millions d'euros, permettant à SES ou à SES GLOBAL Americas Holdings GP de procéder à des émissions en fonction des besoins à concurrence d'un plafond global de 2 000,0 millions d'euros. En mai 2007, ce programme a été porté à un montant global de 4 000,0 millions d'euros. Au 31 décembre 2014, SES a émis 2 090,0 millions d'euros (2013 : 2 740,0 millions d'euros) au titre de ce programme, avec des échéances allant de 2016 à 2027.

Eurobond (2014) de 650,0 millions d'euros

Le 9 juillet 2009 (cotation le 30 juin 2009), SES a lancé une émission de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de cinq ans, porte intérêt au taux fixe de 4,875%. Elle a été remboursée en totalité le 9 juillet 2014.

Emprunt (2016) de 150,0 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels

Le 13 juillet 2009, SES a lancé un emprunt portant sur 150,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN avec Deutsche Bank. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels d'une durée de sept ans à partir du 5 août 2009 porte intérêt au taux fixe de 5,05%.

Eurobond (2018) de 500,0 millions d'euros

Le 16 octobre 2013, SES a lancé une émission de 500,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de cinq ans, porte intérêt au taux fixe de 1,875%.

Eurobond (2020) de 650,0 millions d'euros

Le 9 mars 2010 (cotation le 1^{er} mars 2010), SES a lancé une émission de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,625%.

Eurobond (2021) de 650,0 millions d'euros

Le 11 mars 2011 (cotation le 2 mars 2011), SES a émis 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,75%.

Emprunt (2027) de 140,0 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels

Entre mai et juillet 2012, SES a émis trois tranches distinctes d'un montant total de 140,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium-Term Note) avec ING Bank N.V. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels d'une durée de quinze ans à partir du 31 mai 2012 porte intérêt au taux fixe de 4,00%.

Émission obligataire (2023) de 750 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis

Le 4 avril 2013, SES a réalisé une émission obligataire à 10 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 750 millions de dollars U.S., assortie d'un coupon de 3,60% et d'une échéance finale au 4 avril 2023.

Émission obligataire (2043) de 250 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis

Le 4 avril 2013, SES a réalisé une émission obligataire à 30 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 250 millions de dollars U.S., assortie d'un coupon de 5,30% et d'une échéance finale au 4 avril 2043.

Émission obligataire (2019) de 500 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis

Le 25 mars 2014, SES a réalisé une émission obligataire à 5 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 500 millions de dollars U.S. (418 millions d'euros au 31 décembre 2014), assortie d'un coupon de 2,50% et d'une échéance finale au 25 mars 2019.

Émission obligataire (2044) de 500 millions de dollars U.S. sur le marché 144A aux États-Unis

Le 25 mars 2014, SES a réalisé une émission obligataire à 30 ans sur le marché 144A aux États-Unis à hauteur de 500 millions de dollars U.S. (411,8 millions d'euros au 31 décembre 2014), assortie d'un coupon de 5,30% et d'une échéance finale au 25 mars 2044.

Emprunt obligataire allemand de 50,0 millions d'euros

Le 29 octobre 2012, le Groupe a conclu un accord aux fins d'une émission de 50 millions d'euros sur le marché obligataire allemand («Schuldschein»). Cet emprunt obligataire allemand échéant le 12 novembre 2032 porte intérêt à un taux fixe de 4,0%.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, l'échéancier des obligations et billets de trésorerie se présentait comme suit :

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
A moins d'un an (1)	234,0	811,0
Entre un et deux ans	150,0	137,5
Entre deux et cinq ans	500,0	650,0
A plus de cinq ans	3 137,3	2 215,1
Total à plus d'un an	3 787,3	3 002,6

(1) Comprend les intérêts courus à hauteur de 77,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2013: 85,4 millions d'euros).

B) DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les dettes envers les établissements de crédit s'analysent comme suit :

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an	491,6	574,9
Banque Européenne d'Investissement	66,7	100,0
Facilité de crédit COFACE	358,6	403,5
Crédit US Ex-Im	66,3	71,4
Dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an (1)	105,3	80,2
Banque Européenne d'Investissement	33,9	33,3
Facilité de crédit COFACE	56,4	33,9
Crédit US Ex-Im	15,0	13,0

(1) Comprend les intérêts courus à hauteur de 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 (2013: 1,3 million d'euros)

Notes annexes aux comptes annuels

Au 31 décembre 2014

Banque Européenne d'Investissement : accord de financement de 200,0 millions d'euros

Le 21 avril 2009, SES a signé avec la Banque Européenne d'Investissement un accord de financement portant sur les investissements réalisés par le Groupe dans certains projets de satellites. Ce prêt porte intérêt au taux fixe de 3,618%. Son remboursement s'effectuera en six paiements annuels échelonnés entre mai 2012 et mai 2017.

Prêt syndiqué 2019

En janvier 2015, le Groupe SES a revu les conditions de son prêt syndiqué existant (prêt syndiqué 2015). Mise en place par 20 banques, cette ligne de crédit modifiée a été structurée en ligne de crédit multidevise renouvelable sur 5 ans assortie de deux options d'extension d'un an exerçables à la discrétion des prêteurs. Son montant est de 1,2 milliard d'euros et les intérêts sont liés à une grille de notations. Compte tenu de la notation actuelle de BBB/Baa2, les intérêts sont égaux aux taux EURIBOR ou LIBOR plus une marge de 45 points de base par an. Le 23 décembre 2014, l'ensemble des prêteurs ont accepté d'étendre la date d'échéance d'une période supplémentaire de 365 jours au 14 janvier 2020.

Facilité de crédit COFACE de 522,9 millions d'euros

Le 16 décembre 2009, SES a signé avec la COFACE (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) un accord de

financement concernant l'acquisition de quatre satellites géostationnaires (ASTRA 2E, ASTRA 2F, ASTRA 2G, ASTRA 5B). Ce crédit est divisé en cinq prêts et les tirages s'effectuent en fonction des factures du fournisseur de satellites. Le premier tirage a eu lieu le 23 avril 2010 et toutes les tranches du prêt avaient été tirées en totalité en novembre 2014. Chaque prêt sera remboursé en 17 échéances semestrielles égales jusqu'à la date d'échéance finale, c'est-à-dire au 1^{er} août 2022 pour Coface A, au 21 mai 2021 pour Coface B et F et au 3 octobre 2022 pour Coface C et D. Le crédit porte intérêt à taux variable (EURIBOR six mois plus une marge de 1,7%).

Facilité de crédit de 158 millions de dollars U.S. de l'US Ex-Im

En avril 2011, SES a signé une convention de financement avec l'Ex-Im Bank (Export-Import Bank of the United States) de 158 millions de dollars U.S. relative à un investissement dans un satellite géostationnaire (QuetzSat). A la date de mise en orbite du satellite, le crédit avait été tiré en totalité. 152,2 millions de dollars U.S. seront remboursés en 17 échéances semestrielles égales, à partir du 22 juin 2012. Cet emprunt échéant le 22 juin 2020 porte intérêt au taux fixe de 3,11%.

L'échéancier des montants utilisés aux 31 décembre 2014 et 2013 s'analyse comme suit :

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Entre un et deux ans	204,6	100,1
Entre deux et cinq ans	199,5	267,0
A plus de cinq ans	87,5	207,8
Total	491,6	574,9

Facilités de prêt confirmées et non confirmées

Au 31 décembre 2014, la société n'avait pas effectué de tirage au titre des facilités de crédit non confirmées (2013 : néant).

C) DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIÉES

Les dettes envers des entreprises liées, de 5 265,7 millions d'euros (2013 : 4 828,7 millions d'euros), se décomposent de la manière suivante :

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Emprunts à long terme (échéance supérieure à cinq ans)	1 384,9	1 261,2
Emprunts à court terme	500,0	0,0
Billets de trésorerie	952,6	1 695,6
Comptes courants	2 428,2	1 871,9
Total	5 265,7	4 828,7

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les emprunts à long terme étaient les suivants :

- Sept emprunts qui portent intérêt à un taux de 4,12% et qui échoient en avril 2021
- Deux emprunts portant intérêt à un taux égal au LIBOR USD un mois majoré d'une marge de 0,50% et qui échoient en novembre 2020
- Un prêt assorti d'une échéance à décembre 2022 et portant intérêt à un taux de 4,00%. Une partie de ce prêt, initialement accordé à SES Americom Inc., a été affectée à SES Global Americas Inc. pour un montant total de 848,5 millions de dollars U.S.. Cette portion ne porte pas intérêt

→ Un nouveau prêt d'un montant total de 118 millions de dollars U.S. à échéance de décembre 2016 et assorti d'un taux de 0,99% a été souscrit en 2014 avec SES Global Americas Inc.

L'emprunt à court terme en cours au 31 décembre 2014 est le prêt échéant en septembre 2015 et conclu avec SES Lux Finance S.à.r.l..

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les billets de trésorerie ne portent pas intérêt et sont remboursables sur demande.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les comptes courants correspondent à des avances à court terme portant intérêt au taux du marché.

NOTE 9 – DETTES FISCALES

La société est assujettie aux régimes d'imposition du Luxembourg, de la Suisse pour sa succursale en Suisse et des États-Unis pour le partenariat.

Conformément à l'article 164 bis de la loi luxembourgeoise concernant l'impôt sur les revenus, SES S.A. est la société mère d'une entité fiscale luxembourgeoise composée des filiales suivantes :

- SES Astra S.A.
- SES Asia S.A.
- SES Astra Broadband Services S.A.
- SES Participations S.A.
- SES Global Africa S.A.
- SES Astra 3B S.à r.l.
- SES Astra 1KR S.à r.l.
- SES Astra 1L S.à r.l.
- SES Astra 1M S.à r.l.
- SES Astra TechCom S.A.
- SES Engineering S.à r.l.
- SES Astra 1N S.à r.l.
- SES Astra 5B S.à r.l.
- SES Astra 2E S.à r.l.

- SES Astra 2F S.à r.l.
- SES Astra 2G S.à r.l.
- SES Digital Distribution Services S.à r.l.
- SES Astra Services Europe S.A.
- SES Lux Finance S.à r.l.

La position inscrite au bilan prend en compte les charges ou produits d'impôts de l'entité fiscale aux autorités fiscales luxembourgeoises, qui sont dues par la société mère, c'est-à-dire SES SA.

Le crédit/(charge) d'impôt de chaque filiale est calculé et refacturé sur une base individuelle via les comptes intragroupe.

En 2014, l'accord de partage des dettes fiscales en place entre la société et ses filiales a été modifié, permettant à la société de refuser la refacturation des crédits d'impôt par ses filiales si elle n'est pas en mesure elle-même de les utiliser pour l'exercice en cours. La refacturation du crédit d'impôt de SES Astra 5B S.à r.l. et SES Astra 2G S.à r.l. au titre des exercices précédents a fait l'objet d'un ajustement en 2014 à hauteur des crédits d'impôt n'ayant pas pu être utilisés par SES S.A..

NOTE 10 – FRAIS DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2014, le nombre d'employés équivalents temps plein était de 68 (2013: 55) et le nombre moyen de salariés durant

l'exercice 2014 était de 68,5 (2013: 58). Les frais de personnel s'analysent comme suit :

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Salaires et traitements	27,4	15,3
Charges sociales	1,9	1,6
Total	29,3	16,9

NOTE 11 – HONORAIRES D'AUDIT

La loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, prévoit, en son article 65, paragraphe 1, point 16, l'obligation d'indiquer le montant des honoraires du réviseur d'entreprises. Conformément à ladite loi, ces informations détaillées ne

sont pas présentées car la société établit des comptes consolidés dans lesquels ces informations sont communiquées. Ces comptes consolidés, le rapport annuel consolidé correspondant et le rapport des réviseurs d'entreprises y afférent ont été déposés au registre de commerce du Luxembourg.

Notes annexes aux comptes annuels

Au 31 décembre 2014

NOTE 12 – AUTRES INTÉRÊTS À PAYER ET CHARGES FINANCIÈRES SIMILAIRES

Les autres intérêts et charges financières assimilées se décomposent comme suit :

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Charges d'intérêts	184,9	185,4
Pertes de change, montant net	54,1	12,3
Intérêts sur swaps	0,0	0,8
Coûts liés aux emprunts	15,5	15,8
Total	254,5	214,3

NOTE 13 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation, d'un montant de 19,1 millions d'euros (2013 : 17,9 millions d'euros) comprennent principalement

des refacturations de frais intragroupe au titre des services de conseil rendus à diverses sociétés liées.

NOTE 14 – PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les produits des immobilisations financières provenant d'entreprises liées s'analysent comme suit :

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Dividendes reçus des entreprises liées	717,8	578,6
Total	717,8	578,6

NOTE 15 – AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS FINANCIERS À RECEVOIR

Les autres intérêts et produits financiers se décomposent comme suit :

	2014 En millions d'euros	2013 En millions d'euros
Autres produits financiers	1,2	3,4
Gains de change, montant net	0	22,1
Profit sur cession d'actions propres	17,2	
Total	18,4	25,5

NOTE 16 – RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de l'assemblée générale annuelle du 3 avril 2014, les actionnaires ont approuvé les rémunérations versées aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités. Ces émoluments se composent d'une portion fixe et d'une portion variable, la portion variable étant déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil d'administration et de divers comités. Le montant total des paiements effectués en 2014 s'est élevé à 1,3 million d'euros (2013 : 1,4 million d'euros).

d'euros). Il s'agit de garanties accordées au titre de l'exécution de services liés à l'exploitation de satellites.

AUTRES GARANTIES

En 2014, SES a accordé plusieurs garanties d'un montant global de 0,2 million d'euros (2013 : 49,3 millions d'euros) à des fournisseurs pour la fourniture de satellites de communication et de matériel connexe, dans le cadre de contrats conclus par les filiales détenues à 100% par le groupe.

Dans le cours normal de ses activités, SES S.A. n'est pas soumis à des actions judiciaires ni à des litiges.

NOTE 17 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES

Le 31 décembre 2014, les garanties bancaires non échues du groupe s'élevaient à 78,1 millions d'euros (2013 : 19,7 millions

Informations pour les investisseurs

CALENDRIER FINANCIER 2015

Assemblée générale des actionnaires:	2 avril 2015
Versement du dividende:	22 avril 2015
Publication des résultats du premier trimestre:	30 avril 2015
Publication des résultats du premier semestre:	24 juillet 2015
Publication des résultats du troisième trimestre:	30 octobre 2015

TITRE COTÉ

Des certificats de dépôt fiduciaire représentatifs d'actions de catégorie A sont cotés à la Bourse de Luxembourg et à NYSE Euronext Paris sous le sigle SESG.

FIDUCIAIRE

Banque et Caisse d'Épargne de l'État
16, rue Ste Zithe
L-2954 Luxembourg
Tél.: +352 40 151

RENSEIGNEMENTS

SES S.A.
Investor Relations
L-6815 Château de Betzdorf
Grand-Duché de Luxembourg
Tél.: +352 710 725 490
Fax: +352 710 725 9836
ir@ses.com

IMPRESSUM

Seule la version anglaise de ce rapport annuel fait foi.

Nous nous efforçons de minimiser l'impact environnemental lié à la production de notre rapport annuel. Le document est imprimé sur du papier sans chlorure produit à partir de bois généré dans des forêts gérées de manière durable, et en utilisant des dilutifs et des rejets de l'industrie forestière. L'imprimeur dispose d'une certification ISO 14001 relative aux systèmes de gestion de l'environnement, et utilise un système de reproduction direct éliminant le recours aux films et matières chimiques nécessaires au développement des films. Des encres à base végétale ont été utilisées pour l'impression de ce rapport.

Layout : Bizart

Impression : Print Solutions

Crédit photo : SES, Simon Massart (World Food Program),
Mariko Hall, Ministère des Affaires étrangères et européennes

SIÈGE SOCIAL

SES S.A.

Château de Betzdorf
L-6815 Luxembourg
Registre de commerce
RCS Luxembourg B 81.267

SOCIÉTÉS DE SERVICES SATELLITAIRES

SES Government Solutions
2010 Corporate Ridge,
Suite 550
McLean, VA 22102
États-Unis
Tél.: +1 703 610 1000
Fax: +1 703 610 1030
www.ses-gs.com
info@ses-gs.com

SES Platform Services
Betastrasse 1-10
D-85774 Unterföhring
Allemagne
Tél.: +49 89 1896 2100
Fax: +49 89 1896 3659
www.ses.com/platform-services

SES TechCom Services
9 rue Pierre Werner
L-6815 Luxembourg
Tél.: +352 710 725 259
Fax: +352 710 725 575
www.ses.com/techcom

HD+ GmbH
Betastrasse 1-10
D-85774 Unterföhring
Allemagne
Tél.: +49 900 1 904 599
Fax: +49 89 1896 3602
www.hd-plus.d

BUREAUX RÉGIONAUX

- Accra**
1st Ringway
4, Ringway Estate
Osu, Accra
Ghana
Tél.: +233 302 201 464
- Bucarest**
America House
West Wing, 2nd floor
4-8 Nicolae Titulescu Road
District 1, Bucarest
Roumanie
Tél.: +40 21 222 1751
- Dubaï**
Thuraya Tower 1 Office 507
PO Box 502866
Dubaï
Émirats Arabes Unis
Tél.: +971 45515731
- La Haye**
Rooseveltplantsoen 4
2517 KR
The Hague
Pays-Bas
Tél.: +31 70 306 4100
- Istanbul**
Maya Akar Center
Buyukdere Cad. 100-102 C
Blok No: 4
34394 Esentepe-Sisli
Turquie
Tél.: +90 212 318 90 93
- Johannesburg**
The Pivot
Block E 2nd Floor
Monte Casino Boulevard
Fourways
Johannesburg
Afrique du Sud
Tél.: +27 11 081 8200
- Kiev**
14 Patorzhinskogo str. of. 66
UA-01001 Kiev
Ukraine
Tél.: +380 44 531 90 90
- Londres**
3 Dorset Rise
London
EC4Y 8EN
Royaume-Uni
Tél.: +44 20 76 32 79 20
- Madrid**
c/ Velázquez, 47 - 2º b
28001 Madrid
Espagne
Tél.: +34 91 41 11 746
- Mexico**
Campos Elíseos No. 188
Piso 8
Colonia Polanco
Mexico City
D.F. 11560
Mexique
Tél.: +52 55 5283 2420
- Moscou**
Blagoveschensky pereulok 1a
Office 108
RU - 123001 Moscou
Russie
Tél.: +7 495 357 07 30
- Munich**
Betastrasse 1-10
85774 Unterföhring
Allemagne
Tél.: +49 89 18 96 21 00
- Paris**
4, rue Halévy
75009 Paris
France
Tél.: +33 1 42 68 00 09
- Princeton**
4 Research Way
Princeton, NJ 08540-6684
États-Unis
Tél.: +1 609 987 4000
- Riga**
Sirius Riga Skyport
Zakusalas Krastmala 3
Of. 204
1509 Riga
Lettonie
Tél.: +371 6 720 09 47
- Rome**
Palazzo Sacchetti
Via Giulia 66
00186 Roma
Italie
Tél.: +39 06 87527550
- São Paulo**
Av. das Nações Unidas, 12551
9º andar
São Paulo, SP
Brésil
Tél.: +55 11 3443 7452
- Singapour**
501 Orchard Road
#18-00 Wheelock Place
Singapour 238880
Tél.: +65 6593 3600
- Stockholm**
Kista Science Tower
Färögatan 33
SE-164 51 Kista
Suède
Tél.: +46 8 505 645 00
- Varsovie**
Pl. Pilsudskiego 2, building 2
00-073 Warszawa
Pologne
Tél.: +48 22 332 78 50
- Washington, D.C.**
1129 20th Street, N.W.
Suite 1000
Washington, D.C. 20036
États-Unis
Tél.: +1 202 478-7100